

L'affaire Vincent ; au cœur du terrorisme d'Etat

AVERTISSEMENT

aux membres des forces de Police et de Gendarmerie

Il peut vous sembler incongru, voir déplacé, qu'un homme apparaissant sur vos fichiers comme faisant l'objet d'un mandat d'arrêt, ose s'adresser ainsi à vous, fut-il ancien gendarme.

D'autant plus que non content d'être un « hors la loi en cavale » et de narguer l'institution judiciaire et le pouvoir en place, il est l'initiateur d'un appel à la révolution, ce qui ne fait guère l'affaire, en principe, de gens censés faire respecter l'ordre public, et la sacro-sainte paix sociale.

Justement ! L'essentiel de ma prose a pour objet principal de vous faire réaliser, à vous, en premier lieu, qu'en fait d'ordre public il ne s'agit que de l'ordre du crime organisé, et qu'en fait de paix sociale, il ne s'agit que d'une fumisterie destinée à n'assurer que la quiétude d'une véritable imposture sociétale.

Tant qu'en serai libre, je n'aurai d'ailleurs cesse de vous interpeller amicalement afin que vous preniez conscience de la parfaite manipulation dont vous faites toutes et tous l'objet. Car le crime organisé international fait de vous son bras armé « local », pour appliquer son schéma de terrorisme d'Etat sur le Peuple que vous êtes ainsi amené à trahir en profondeur, plus ou moins à votre insu.

Et comme vous allez pouvoir en prendre pleinement conscience ici, je l'espère, les conséquences de cette « instrumentalisation » de votre idéal et de votre sens du devoir, insidieusement confondue à une manœuvre formelle et générale en vue de vous engluer dans une profonde compromission tout en dissolvant votre intégrité au fil de votre carrière, sont d'un ordre de gravité bien plus préoccupant que s'il ne s'agissait que de fermer les yeux sur quelques escroqueries financières de vos donneurs d'ordres « encravatés ».

Ceci dit, je tiens tout de même à vous rassurer concernant le mouvement révolutionnaire dont je suis aujourd'hui à la tête ; je n'incite aucunement mes concitoyens à prendre les armes, bien au contraire : Je sais qu'une guerre civile, si elle vous exposerait en toute première ligne dans toute l'horreur d'un massacre fratricide, ne ferait que le jeu de vos criminels donneurs d'ordres et de leur maîtres de la haute finance et de l'industrie, afin de prétendre à plus de terreur pour au final asseoir leur Nouvel Ordre Mondial.

Je n'aurais cesse également d'attirer votre attention sur le fait que si vous ne réagissez pas au plus vite à ce que je dénonce dans cet ouvrage, s'agissant de l'imposture politique et institutionnelle, il y a peu de chance que vous échappiez au rôle principal auquel vous êtes destinés, en première ligne d'un tel chaos organisé. Chaos non pas du syndicat du crime international et de son imposture sociétale, mais bien de notre collectivité odieusement manipulée et asservie.

En outre, j'estime que cette révolution, à mes yeux seule alternative viable dans l'urgence attachée à la gravité réelle de notre situation collective, constitue - pour ce qui est de ses aspects « offensif » et « répressif » - une mission qui vous revient de fait, s'agissant là d'une opération de police qui doit être menée contre des représentants du crime organisé

international, à savoir en l'occurrence le sieur Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA et sa clique malfaisante.

Hé oui ! L'ancien garde de la République, aujourd'hui considéré - à tort ! - comme un renégat hors la loi par son ancienne corporation instrumentalisée, veut, au comble du comble, en exhorter les membres à le suivre dans son idéologie révolutionnaire !

Il m'apparaît indispensable avant tout de vous faire savoir comment j'en suis arrivé là, et j'espère que l'ouvrage que je vous présente ici ne laissera planer aucun flou quant à la pertinence de ma prise de position, que vous soyez juristes avertis ou non. Plus en profondeur, c'est la face cachée de notre système sociétale que je vais éclairer, dans son abjecte et insoupçonnable réalité. En bonus, je vous raconte l'enquête que j'ai menée au sortir de « l'affaire Vincent » sur une autre affaire dans le même odieux registre, mais autrement plus abominable en terme d'ampleur. - En tous cas, pour ce que l'on sait de l'affaire Vincent, car je soutiens qu'une enquête sur le géniteur du courageux enfant aurait pu, et devrait toujours, nous réserver des surprises salées quant à la réelle dimension du réseau auquel je le soupçonne plus que sérieusement d'appartenir...-

Il s'agit de l'affaire des cd rom de ZANDVOORT, cette monstrueuse affaire de crimes sur enfants, en réseau à dimension internationale ; affaire là encore étouffée par le terrorisme des divers Etats concernés, dont le notre évidemment.

Sachez par ailleurs que l'enquête que j'en ai réalisée sous forme d'un reportage vidéo de près de quatre heures, ayant tout juste fini sa mise en forme en DVD, est à la disposition de tout membre de vos corporations respectives, en premier lieu.

Je souhaite cependant faire ici un point concis sur la question qui concerne ma situation personnelle, car, étant secondaire à mes yeux, elle est traitée de façon accessoire dans cet ouvrage :

Ainsi donc il paraîtrait que je suis hors la loi ?

Mais, je vous le demande ; qu'est-ce selon vous qu'un hors la loi ?

Est-ce un individu qui, pour avoir un peu trop respecté celle-ci a été pris pour cible d'une inique répression judiciaire, orchestrée par une bande de magistrats et de gendarmes manifestement corrompus et pro pédophiles ?...

...Ou seraient-ce au contraire lesdits magistrats et gendarmes manifestement corrompus et pro pédophiles, abusant outrageusement de leurs fonctions à des fins criminelles, qui méritent cette mention ?

Qui donc est celui qui enfreint la loi, et qui est celui qui la respecte, entre celui qui met tout en œuvre pour soustraire un enfant à une menace déclarée, et celui qui, bien qu'étant détenteur de l'autorité publique, refuse de prêter assistance audit mineur menacé ?

Est-ce le fait de porter un uniforme de gendarme ou une toque de magistrat, ou de n'avoir au contraire aucune fonction, qui seul, doit faire de nous des personnes au dessus de tout soupçon et même des lois, ou bien des criminels ? Ne seraient-ce pas plutôt les agissements des uns et des autres, par rapport au respect de nos textes de loi, qui devraient permettre cette définition ?

Et cette notion de détention de l'autorité publique ne constitue-t-elle pas au contraire une circonstance aggravante en cas de comportement délictueux ou criminel, bien prévue par nos textes de lois ?

J'affirme, quant à moi, n'avoir jamais commis la moindre action contraire à la loi ou à la morale, bien au contraire.

Je prétends en revanche, que ceux là mêmes qui sont à l'origine de cette décision de justice – le lancement d'un mandat d'arrêt à mon encontre – ainsi que des précédentes – mon inculpation pour soustraction de mineur, puis mon incarcération en préventive, suivies de mon placement sous contrôle judiciaire -, sont eux, des individus qui « instrumentalisent » leurs fonctions et abusent de leurs pouvoir à des fins criminelles.

Je vous en propose la démonstration après ce préambule, dans cet ouvrage.

Mais je souhaiterais avant vous situer rapidement l'affaire, pour ceux d'entre vous qui ne la connaissent pas.

En 2006, j'ai été amené à intervenir en tant que citoyen, dans le cadre de l'assistance à personne mineure en danger, pour pallier un injustifiable déni de justice et de protection envers un enfant victime de violences diverses et manifestement sexuelles : Une victime en outre à la qualité de témoin, menacé de mort par son bourreau présumé.

Tentant de trouver l'assistance judiciaire refusée à l'enfant prénommé Vincent, en dehors du périmètre géographique incriminé, et ayant organisé la soustraction du mineur à la menace attestée qui pesait sur lui, je dus constater avec effroi que plus je persistais à vouloir protéger cet enfant et saisir des autorités sur son cas, plus je m'enfonçais.

Quand je dis que je m'enfonçais, c'est une façon de parler, bien sûr ; mais, le fonctionnement trop binaire de notre appareil judiciaire devait me déclarer de fait comme hors la loi, en validant, par son silence général à mes différentes saisines, les agissements criminels d'une bande de magistrats et de gendarmes corrompus et pro pédophiles, de la région de PERPIGNAN.

En clair, si ceux-ci, malgré l'évidence de leurs forfaitures, n'étaient pas le moins du monde inquiétés par leurs paires ou par le pouvoir politique en amont de leur institution, leur pouvoir s'en trouvait au contraire renforcé, au bénéfice de la cause criminelle qu'ils servaient – et servent encore aujourd'hui.

D'où ce mandat d'arrêt dont je fais l'objet aujourd'hui, suite à ma condamnation à un an de prison ferme pour « soustraction de mineur sans fraude ni violence ».

Mais avant cela, et après avoir effectué trois semaines de prison en préventive pour cette même accusation, j'avais fait le choix de ne pas respecter le contrôle judiciaire à l'issue de ma libération, ce qui me valut ledit mandat d'arrêt qui fut simplement confirmé lors de ma parodie de jugement, le 5 mars 2009 au tribunal de PERPIGNAN.

Car, si les manœuvres criminelles de ces imposteurs étaient validées de fait par l'ensemble de la corporation, jusqu'aux plus hautes instances de notre Nation, ça ne les rendait pas pour autant plus morales, ni d'avantage conformes à la loi.

Tout ceci pour vous dire que ça n'est donc pas à la loi que j'ai refusé jusqu'ici de me soumettre ; mais à une bande de criminels imposteurs dont l'objectif ne consiste, en l'occurrence, qu'à me réduire au silence d'une façon ou d'une autre, et à sauvegarder les apparences à tout prix.

Mais, comme vous l'avez compris, la problématique n'est pas si simple, et ne s'arrête donc pas au périmètre de PERPIGNAN, ni même de sa cour d'appel de MONTPELLIER :

Elle concerne l'ensemble de notre institution judiciaire... Elle concerne notre « pouvoir politique » en place... Elle concerne notre système sociétal, dans sa globalité.

Et s'il est souvent discutable de généraliser les choses, force est de reconnaître ici que la réponse criminelle que j'ai obtenue jusque là est générale, jusqu'au prétendu chef de l'Etat.

En effet, la saisine que je lui fis par courrier, et que je rendis publique par une retranscription de celui-ci en message vidéo publié sur Internet, n'eut d'autre suite que des tentatives de censure pour en enrayer la diffusion.

Je soutiens donc que le problème est général, et qu'il met en évidence une magistrature imposture sociétale.

Car, comment une poignée de magistrats et de gendarmes corrompus, aux exactions si criardes, pourrait-elle bénéficier d'une telle impunité à travers la protection du plus haut niveau de sa hiérarchie, et de l'ensemble de ses corporations respectives ?

Il faut se rendre à l'évidence ; la seule explication réside dans le fait que les institutions politiques et judiciaires de notre pays sont sérieusement compromises, et qu'elles sont sous le contrôle du crime organisé international.

Je parle bien de faits, car dans mon récit ce sont des faits que je mets en évidences, les soumettant à votre sagacité. Des faits qui, mis bout à bout de façon méthodique, nous amènent donc à ce terrible constat, ne s'agissent nullement d'une théorie.

Ce constat explique du reste non seulement cette affaire isolée, mais toutes les affaires qui rentrent dans sa catégorie avec un même traitement criminel.

Je sais que vous risquez d'écarter d'un simple revers de main, par réflexe de négation, cette explication insoutenable...

Pourtant, « nous autres » gendarmes sommes formés pour relever des faits, et les considérer comme tels pour notre analyse, sans nous laisser influencer par des considérations fumeuses qui tenteraient de faire passer lesdits faits pour des théories.

Mais, si j'avais raison, cela sous-entendrait que vous, qui, à mon instar avez « signé » par idéal de justice, ou tout au moins pour servir votre prochain, seriez sous ce contrôle criminel, et « instrumentalisé » au même titre que l'ensemble de l'institution judiciaire, entre autres.

Vous pourriez admettre la possibilité qu'il y ait eu un dysfonctionnement judiciaire, qu'il y en ait même un peu trop, mais en aucun cas admettre qu'il s'agisse de volonté criminelle, et que celle-ci soit ainsi généralisée au sein de l'ensemble de l'institution qui vous utilise.

Pourtant, pardon d'insister ; les faits sont là, et les renier parce qu'ils semblent irrationnels, – ou qu'on tente de vous les faire passer comme tels - n'efface pas pour autant leur réalité.

Notez au passage que je dénonce ici la démarche favorite de notre imposture judiciaire, quand il s'agit d'étouffer des affaires qui la dérangent, elle ou quelques un de ses membres malfaisants, ou qui perturbent d'occultes et inavouables intérêts : Les déclarations de Vincent ne peuvent qu'être fausses, tellement elles sont invraisemblables !

Alors, avant de vous proposer d'aller plus loin, je dois poser une question qui concerne chacun d'entre vous au plus profond : Si j'étais réellement en mesure de prouver ce que j'avance, à savoir que l'institution judiciaire, ainsi que l'institution politique et que les corps de police et de gendarmerie confondus, avec les médias, pour ne citer qu'eux, sont sous le contrôle du crime organisé international ; voudriez-vous seulement le savoir ?

Car, confronté brutalement à une révélation aussi bouleversante, vous, qui avez « signé » pour protéger votre prochain de toute forme de crime et d'oppression, vous, citoyenne ou citoyen du Peuple Souverain avant tout, vous seriez contraint(e) à une remise en question de votre rôle, dans une mesure au moins aussi bouleversante que ladite révélation...

De cette remise en question, vous devriez faire un choix : Celui de ne plus être le pion d'un système criminel, un(e) collabo, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur votre carrière, et même votre vie... ..ou celui de céder à la facilité, histoire de sauvegarder votre carrière, les privilèges attachés à celle-ci, et le confort benoît de votre petite vie, en vous convainquant que de toutes façons, ça ne serait pas vous qui pourriez changer quoi que se soit...

Vous devriez choisir en conscience, entre le camp de l'honneur et de l'intégrité, et celui de la honte, de la trahison : Car du moment où vous aurez pris conscience de cette épouvantable réalité, vous ne pourrez plus prétendre à cette illusoire neutralité derrière laquelle tant de nos congénères voudraient se cacher au prétexte de l'ignorance.

Si vous ne voulez pas « savoir », je ne vous en tiendrai pas grief, mon rôle n'étant pas de vous juger. C'est un problème entre vous... ..et vous. C'est le problème de votre conscience, lié à des notions purement existentielles, des notions profondes étouffées - tout comme votre conscience et votre humanité - par la course au pouvoir d'achat et par votre télévision, entre autres, quand elles ne sont pas aspirées et détournées par de pseudos mouvances spirituelles. Bref : Si vous décidez de rester prisonnier (ère) de préjugés dont vous ignorez même jusqu'à l'origine, libre à vous, si je puis dire...

Si vous souhaitez rester convaincu(e) que votre devoir prioritaire est de ne jamais remettre en question « l'autorité », et non de garder un esprit de libre analyse en vue de vous assurer de ne servir que les intérêts du Peuple Souverain, nous pouvons en rester là.

Si vous êtes décidé(e), vous aussi, par commodité et par lâcheté, à donner la préférence au jeu des illusions qui habillent si habilement cette magistrale imposture dans laquelle vous êtes plongé(e) corps et âme, mes propos ne peuvent que vous indisposer sévèrement, et je vous conseille alors Star Académie ou le thriller du soir pour effacer mes propos dérangeants.

Je vous laisse ici seul juge de l'appréciation de votre niveau d'honnêteté intellectuelle, de votre intégrité ; seul juge de vos choix.

Car tout ce que l'on fait, comme tout ce que l'on ne fait pas, découle de choix, qu'on le veuille ou non...

Même avec un pistolet sur la tempe, munition engagée, marteau relevé et doigt sur la queue de détente, j'ai le choix entre exécuter les ordres de celui qui menace de m'abattre si je m'y refuse... ...ou n'en rien faire, en acceptant le risque encouru, et en mettant en balance l'importance que je donne à ma carcasse par rapport à mon intégrité, et/ou aux conséquences de ce qu'il m'est ordonné de commettre sous la menace.

Le temps que nous poursuivions, afin que vous décidiez de savoir si ce qui va suivre doit vous concerner ou non, voici en interlude, quelques pensées d'un homme extraordinaire, dont le génie fut également odieusement détourné, pour les dessins les plus monstrueux qui soient : Albert EINSTEIN.

Espérant que vous choisirez, dans un premier temps, de savoir, je vous souhaite bonne lecture.

« Il est plus facile de briser un atome qu'un préjugé »

« Ne faites jamais rien que la morale condamne, même si c'est l'Etat qui vous l'ordonne ».

« Le monde n'est pas en danger à cause de ceux qui font le mal ; mais à cause de ceux qui regardent, et ne font rien ».

« Il n'y aura pas de progrès tant qu'il y aura un enfant malheureux sur Terre »

SOMMAIRE

Introduction.....	P 7
Partie I : Vers l'activisme engagé.....	P 16
Chapitre premier : Enrôlé à « Politique de Vie » contre les « violences judiciaires ».....	P 16
Chapitre deux : Le scandale de l'amiante.....	P 19
Chapitre trois : L'affaire du village de Bourg-Fidèle.....	P 20
Chapitre quatre : Massacres de l'Ordre du Temple Solaire : le criminel secret d'Etat.....	P 25
Chapitre cinq : Psychopathe homophobe ou... commandité en « opération homo » ?...	
Zoom sur l'affaire Jean-Michel JACQUEMIN.....	P 37
Chapitre six : La mafia des tutelles.....	P 44
Chapitre sept : Entre criminalité pédophile et terrorisme judiciaire : Rencontre avec Diane et Charles ROCHE.....	P 46
Chapitre huit : Affaire Corinne GOUGET.....	P 48
Partie II : L'affaire Vincent.....	P 60
Chapitre premier : La rencontre.....	P 60
Chapitre deux : Rapport chronologique de l'affaire Vincent.....	P 65
Chapitre trois : Soustraction de mineur... ..à une menace.....	P 76
Chapitre quatre : Le témoignage de Vincent.....	P 82
Chapitre cinq : L'action clandestine	P 84
Chapitre six : « Contact » avec la maréchaussée	P 87
Chapitre sept : Dans la gueule du loup.....	P 90
Chapitre huit : Lueur d'espoir ; un magistrat s'en mêle.....	P 95
Chapitre neuf : Tragique retournement de situation.....	P 100
Chapitre dix : Neutralisation de forcenés.....	P 107
Chapitre onze : Retour à la case « prison ».....	P 115
Chapitre douze : Le bal des cloportes.....	P 126
Chapitre treize : La Corse pour la vie clandestine.....	P 130
Chapitre quatorze :L'irréversible décision.....	P 137
Chapitre quinze : Nouvelle orientation.....	P 140
Partie III : L'affaire des CD ROMS de ZANDVOORT.....	P 142
Chapitre premier : L'entrée en matière : Du rapport de l'ONU à la fondation Princesse de CROY.....	P 142
Chapitre deux : La stratégie du paratonnerre.....	P 145
Chapitre trois : Marcel VERVLOESEM, au cœur des réseaux de l'horreur.....	P 154
Chapitre quatre : Opération « Panique chez les ignobles ».....	P 164
Chapitre cinq : Retour en Flandre.....	P 167
Partie IV : Pour conclure.....	P 173
Chapitre premier : Mon « procès » du 5 mars 2009.....	P 173
Chapitre deux : Les pieds dans le plat.....	P 178
Epilogue.....	P 188

Introduction

Ce deuxième volume, au delà du récit de mes dernières aventures, a comme vocation de vous éclairer quant au vrai visage de notre société, que je désigne comme étant une imposture sociétale, au delà de l'imposture politico-judiciaire mise en évidence si formellement dans cette suite de mon autobiographie.

L'histoire principale de ce volet qui me plonge dans de nouvelles mésaventures, s'agissant de l'affaire Vincent, est tout simplement monstrueuse, odieuse, à l'instar des autres histoires vraies qui l'entourent. Pourtant, le cas de cet enfant est hélas bien répandu, trahissant la réelle nature criminelle de nos institutions.

A travers cet ouvrage, je prétends mettre en exergue la honteuse face cachée de notre système sociétal, véritable ingénierie sociétale, et surtout son imposture dans ce qu'elle a de résolument criminel et de proprement monstrueux.

Sachez que j'ai rédigé cette seconde autobiographie depuis ma cavale, quelque part entre les montagnes Corses et le continent européen...

Oui ; une fois de plus je suis en cavale, mais cette fois en France, sans échappatoire ni retour en arrière possible, ce qui ne me tracasse pas plus que cela comme vous allez le comprendre...

Ayant été condamné lors de mes précédentes mésaventures à une obligation de soins psychiatriques, - voir volume I « *Ennemi Privé numéro 1* » -, j'ai du coup écopé plus récemment d'une condamnation à un an de prison ferme pour « soustraction de mineur ».

Si vous avez lu mon premier volume, vous devez penser que le kidnapping est un des mes « trips » favoris ; je dirais que dans le contexte d'inversion des fonctions régaliennes de notre « justice », on devrait être nombreuses et nombreux à s'y mettre réellement, quand il s'agit de protéger des enfants face à la monstruosité de ce que je vais dénoncer ici.

Vous ne serez pas en reste pour comprendre ma position, je vous le garantis.

Car effectivement, cette situation critique relève d'une prise de position de ma part, le mandat d'arrêt dont je fais aujourd'hui l'objet courant en fait depuis une période antérieure au dernier jugement qui me condamne à la prison ferme : J'avais en effet déjà décidé, un an et demi plus tôt, de ne plus me soumettre à l'imposture judiciaire, à ne plus prêter ma voix à son sinistre théâtre, provoquant ainsi cette situation particulièrement délicate.

Cette décision jusqu'au-boutiste, jugée totalement irrationnelle et inconsciente par beaucoup, - et pour cause ! - je l'ai prise en premier lieu afin de sauvegarder mon intégrité, et justement en conscience : Ayant eu la chance de pouvoir réaliser le degré d'imposture de notre institution prétendue judiciaire, je ne pouvais décemment pas lui prêter ma voix plus longtemps, ni la reconnaître comme ce qu'elle prétend être. Il en va de même concernant l'imposture sociétale dans son ensemble ; un sinistre cirque auquel il faut trouver le courage de tourner le dos, de façon radicale, quoi qu'il en coûte. Du moins si l'on ne veut pas rester complice des horreurs qu'elle répand, et que l'on veut réellement la renverser pour un monde meilleur, ce qui est sachez-le, ma raison de vivre aujourd'hui.

Mais indépendamment de cette prise de conscience et de position, je devais rester libre au moins le temps de mettre en ligne sur Internet – faute de mieux - la sinistre affaire en question, ainsi que le témoignage vidéo de cet enfant victime de terrorisme d'Etat, Vincent : Cet enfant que je suis justement accusé d'avoir « soustrait », pour n'avoir en réalité commis d'autre crime que le fait de lui apporter mon assistance comme la loi le prescrit... Cet enfant auquel j'ai fait la promesse d'apporter mon aide inconditionnelle... ...jusqu'à la prison. Prison qui m'attendait effectivement au tournant, pour la troisième fois de ma vie, sans que j'ai là encore eu quoi que ce soit à me reprocher, bien au contraire.

J'ai estimé, ceci dit, que les trois semaines de « préventive » que j'avais faites après avoir été arrêté en la compagnie de l'enfant et celle de sa grand mère, ne m'affranchissaient pas de

cette promesse : Une fois relâché après ces 22 jours de grève de la faim, je restais à nouveau libre d'agir, et surtout plus que jamais libre de mes choix !

Et parmi ceux-ci, rester hors d'atteinte de l'imposture judiciaire et du terrorisme d'Etat, afin de faire, pour commencer, un maximum de bruit autour de l'affaire de cet enfant, relevait d'une impérieuse nécessité à mes yeux. Ce présent ouvrage rentre dans ce contexte.

Ainsi, malgré la censure criminelle, le témoignage vidéo que j'avais pris de l'enfant et mis en ligne au grand dame des imposteurs, tourne toujours sur Internet, grâce à la pugnacité de quelques internautes révoltés par ce que Vincent dénonce, et par ce que je dénonce dans le sillage de ce courageux petit bonhomme.

Vincent, entre temps, et après le jugement qui me condamnait par défaut à un an de prison ferme pour soustraction de mineur, a été rendu à sa mère en été 2009, contre toute attente.

L'enfant, initialement destiné à être livré à son géniteur, accusait celui-ci entre autres violences attestées, d'abuser de lui sexuellement, et de faire parti d'un réseau de criminels pédophiles et sataniques sur PERPIGNAN. Rien que ça ! Une accusation effectivement d'une extrême gravité, invraisemblable, et donc arbitrairement décrétée d'office comme irrecevable par les imposteurs couvrant les exactions « présumées » du criminel « présumé ». Des imposteurs couvrant sans doute par là tout un monstrueux réseau de criminels pédophiles, auquel il est permis de penser qu'ils appartiennent eux-mêmes. Comme je le démontre de façon précise et accablante dans ce récit, il n'y eut pas le plus petit respect des règles élémentaires en matière judiciaire, afin de vérifier les déclarations de l'enfant, et de le protéger durant cette vérification, suivant le « principe de précaution ». Au contraire ; depuis quelques années le rouleau compresseur était en marche, quand j'intervins juste à temps pour éviter à l'enfant qu'il ne soit retiré à sa mère pour être remis entre les griffes de son bourreau présumé de géniteur. Et oui ; envers toute logique judiciaire, tout principe élémentaire de justice ou de protection de mineur, c'est ce qui était bel et bien prévu par les imposteurs en robes noires, et c'est ainsi que se termine, sachez-le, la plupart des affaires de ce type en France.

Ce grâce aux bons soins d'une « justice » dont il m'est apparu tout aussi clairement à travers d'autres sordides affaires sur ce thème, qu'une des principales missions semble consister en la protection des réseaux de criminels pédophiles. Sur un plan général, cette protection s'étend à l'ensemble du crime organisé international, et du système d'imposture que cette institution intègre donc. Je pèse mes mots, et sachez qu'un troisième volume est dors et déjà sur le métier afin que vous puissiez prendre pleinement conscience de l'insoupçonnable face cachée de notre civilisation, et de ce qui en tire les ficelles, asservissant le grand bétail auquel nous appartenons tous sans rien en percevoir. Là, il s'agit d'une étude notamment « révisionniste » de notre Histoire - puisque cette Histoire mensongère qui nous est enseignée cache les maîtres de l'imposture sociétale et leurs marionnettes « encravatées ».

Ceci dit, pour en revenir à Vincent, il est donc probable que mes efforts désespérés soient malgré tout à l'origine de ce revirement de situation inattendu de la part de l'imposture judiciaire, en faveur – toute relative... - de cet enfant : Car, à titre indicatif, le bruit que je fis sur Internet depuis ma cavale permit qu'une trentaine de personnes viennent manifester devant le palais d'injustice de PERPIGNAN, à l'occasion de cette parodie de jugement dont je fis les frais, le 5 mars 2009.

Les traîtres imposteurs en robes noires avaient d'ailleurs signifié à l'audience leur offuscation face à cette mobilisation, trahissant là leur déconvenue.

Car ce qu'ils redoutent plus que tout, à l'instar des prétendues élites de notre sinistre société - qui ne sont elles aussi et à leur niveau que les marionnettes du crime organisé international -, ce sont bien sûr des réactions imprévisibles et « extrêmes » « d'énergumènes » dans mon genre, mais surtout cette lumière insoutenable des projecteurs qui mettent impudemment au grand jour leurs turpitudes, tout en mettant à nu leur hideuse nature.

Pour autant, j'attire également votre attention sur le fait que « dénoncer » n'est pas une fin en soi, et que pour délivrer un message, il convient de faire corps avec celui-ci, et de le porter par des actes avant tout. Et le message que je veux délivrer à mes contemporains, au delà des dénonciations, au delà d'une terrible révélation, concerne la flamme de Résistance que celles-ci doivent générer dans le cœur des hommes dignes de ce nom, avec toute la magie attachée à cette notion dès lors que l'on se plonge dans l'irrationalité d'un comportement radicalement honorable, intègre et vrai.

Car pour en revenir à ma décision prise un beau matin de ne plus aller pointer dans un commissariat de quartier, non sans appréhender pleinement le point de non retour que je franchissais alors, celle-ci matérialise le genre de choix que je veux inscrire en exemple à mes contemporains, pris au piège plus ou moins à leur insu, d'une insidieuse, tragique et profonde compromission.

A moins de n'être l'idiot du village - et bien que l'ingénierie sociale s'évertue à en produire en série, et des plus dégénérés qui soient -, un tant soit peu d'interrogations sur notre système sociétal assorti d'un minimum d'honnêteté intellectuelle, nous révèle qu'hélas, nous sommes bien toutes et tous pris au piège et compromis, mais surtout responsables de ce qu'est le monde derrière ses funestes apparences, et de ce qu'il menace de devenir. Certes, encore faut-il avoir le temps pour de telles interrogations, et surtout envie de se les permettre. Et force est de reconnaître que les programmes de la « matrice » accomplissent à merveille leur fonction essentielle censée nous interdire ce genre de réaction intellectuelle.

Mais, du moment que l'on a mis à nu l'imposture institutionnelle et même sociétale, comme je l'ai fait à mon modeste niveau, et que l'on a mis à jour la réelle nature des institutions et des traîtres qui prétendent nous administrer ; du moment que l'on a touché du doigt l'horreur incommensurable de la face cachée de notre civilisation toute entière, permise par cette seule imposture et notre complicité tacite plus ou moins active, il n'est pas selon moi d'autre conduite à tenir que de rentrer dans une guerre implacable au nom de la Vérité, de la Liberté et de la Paix, pour un monde meilleur, quoi qu'il puisse en coûter.

Et il n'est pas question pour nous de prétendre « résister » en ne luttant que contre les symptômes qui nous sont agités sous le nez, dans toute la tragique ineptie d'un tel comportement.

Il n'est pas question de faire jou-jou dans les bacs à sable pour enfants attardés, mis en place à notre attention par les « maîtres-ignobles », s'agissant des théâtres d'expression de leur imposture politico-judiciaire...

Renier cet échiquier truqué qu'est notre imposture politico-judiciaire sociétale, pour ensuite le renverser ; ne plus rester - au prétexte de sauvegarder nos acquis sociaux, notre benoît confort ou notre illusoire sécurité - les complices de cette farce maudite, reste pour nous tous la seule alternative de l'Homme digne de ce nom, le seul choix honorable qui tienne, et qui doit devenir une « mode ».

C'est ce pas franchi qui seul peut permettre à l'Homme à l'intégrité et à la liberté recouvrées, d'entreprendre des actions qui frapperont au but, et de transmettre un message vrai, qui pourra alors raisonner... ...pour un monde meilleur.

Je souhaite de tout cœur quant à moi faire passer le message, et n'être qu'un précurseur.

Bonne lecture à vous.

Au moment où débute cette histoire ci, juste après l'été 2006, étant donc déjà en proie à des démêlées avec notre prétendu appareil judiciaire, j'avais perdu depuis un an mon dernier recours juridique, suite à la condamnation pour « *Organisation d'un groupe de combat* » dont j'avais fait l'objet.

Mon repli stratégique sur l'île de beauté restait une mesure provisoire et hasardeuse, puisque cette condamnation était devenue définitive et me menaçait d'ailleurs encore aujourd'hui sur le sol national, voire plus que jamais depuis le nouvel épisode en objet dans ce livre.

Un rapide flash back s'impose pour celles et ceux qui n'ont pas lu le premier volume de mon autobiographie, « *Ennemi Privé numéro 1* » :

Du temps où, après le premier épisode turbulent de ma vie passée sous les drapeaux – gendarmerie mobile puis 1^{er} RPIMa de BAYONNE - j'exerçais comme modeste chef d'entreprise dans la protection des biens et des personnes sur l'île de la Réunion, j'avais été jeté en prison pour deux mois de préventive en avril 2001, puis condamné par des magistrats que je prétends corrompus, à une peine assez préoccupante, confirmée, donc, par ma défaite en cassation en été 2006.

Si je n'écopais plus que d'un an de prison avec sursis, il m'était en revanche interdit d'exercer ma profession de quelque façon que se soit, et ce à vie. M'étant replié dans un premier temps en métropole et attendant le résultat du recours engagé, j'effectuais courant 2005 mes dernières missions de garde-du-corps pour le compte de deux agences privées, l'une basée sur la Côte d'Azur, l'autre à PARIS.

Le début de l'été suivant marquait la fin de ma carrière de garde-du-corps privé, et même un simple emploi comme gardien de nuit ou vigile de supermarché m'était dorénavant interdit pour toujours sur le sol national. J'avais en outre perdu mes droits civiques et civils !...

Si je m'étais alors recyclé dans le coaching sportif, le plus préoccupant restait cette obligation de me soumettre à un traitement psychiatrique, décidée par le président de la Cour d'Appel de la Réunion, un certain caractériel notoire, pro-pédophile de surcroît, du nom de SALZMANN. (Outre quelques effarantes violences psychologiques administrées en audience publique à l'égard d'une jeune femme victime de viol ayant osé réclamer justice, croustillant incident relaté par la presse locale, le nom de SALZMANN devait ultérieurement ressortir des mes investigations dans des affaires de criminalités sur enfants avec viols, tortures et mises à mort, telles que l'affaire Cécile BLOCH, l'affaire des CD ROM de ZANDVOORT ou l'affaire CORAL - les trois étant d'ailleurs liées - dans un contexte d'« instrumentalisation » de la justice pour étouffer lesdites affaires...)

La particularité de ce jugement reste que la seule expertise psychiatrique dont j'avais jamais fait l'objet remontait à mon passé de gendarme, laquelle m'avait classé P1 – psychologiquement « parfait » - ; une expertise que je ne risquais pas de voir jugée recevable...

(M'étant rebellé à l'époque contre des exactions particulièrement odieuses commises par mes collègues départementaux sur la population de Guyane française, j'avais été décrété mythomane par ma hiérarchie, et l'expertise psychiatrique à laquelle je fus soumis à mon retour de Guyane avait pour objet de valider cette allégation. Par je ne sais quelle intervention céleste imprévue, le spécialiste qui fut chargé d'établir ma prétendue tare psychologique ne l'entendit pas de cette oreille...)

En l'absence, donc, de toute expertise psychiatrique en ma défaveur, le magistrat s'était alors octroyé la compétence de juger de ma psyché pour me décréter mythomane et paranoïaque.

Le but de l'opération était sans doute de donner du corps à une accusation parfaitement grotesque et sans fondement, et de me neutraliser définitivement sur le plan social.

Le fait que j'ai par ailleurs pu oser tenir tête lors de ce simulacre de procès, organisé par la petite mafia franc-maçonnique locale, n'avait sans doute pas arrangé les choses...

En effet, Sa Grandeur SALZMANN me condamna donc à subir une psychothérapie, sans aucun détail dans l'énoncé de son jugement qui tient en une ligne laconique, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les interprétations possibles, et à tous les abus supplémentaires imaginables. Il semblerait qu'en France nous ayons hérité des méthodes de terrorisme d'Etat employées par certains pays de l'Est du temps de leur sinistre gloire...

Il faut préciser tout de même qu'entre mon premier passage en cour d'appel et l'énoncé dudit jugement placé en délibéré, j'avais quitté l'île de la Réunion pour échapper à l'expertise psychiatrique que ce magistrat avait ordonné à l'occasion de cette première audience en appel. Etant donc paranoïaque, je m'étais mis en tête que l'expert qui m'attendait de pieds fermes devait avoir reçu ses consignes, sans doute dans un cadre « fraternel » et à l'occasion de quelques « agapes », et j'avais décidé d'échapper à ce que je pressentais être un piège à phoque pour tâcher de me « blinder » avec une expertise menée par un praticien « indépendant », à quelques dix mils kilomètres de là...

Dépité que j'ai pu bouder son invitation de me rendre chez « l'expert » désigné, pour ne même pas me présenter à son cirque d'audience finale, SALZMANN avait donc rendu sa sentence courant 2005, comme un grand.

Notez que le contexte de l'accusation était aussi foireux que ma condamnation : L'accusation « *d'organisation de groupe de combat* », qui trouvait son origine juridique dans les constitutions de milice de 1934, m'était assénée – à moi, petit-fils d'illustres résistants... - sur la base de mes activités locales dans la protection privée...

En fait, la gendarmerie - qui devait m'attendre au tournant - avait établi à travers une enquête truquée menée par deux gendarmes de la BR locale, que ma petite société – pourtant dûment agréementée - était une milice... Ce malgré l'absence totale de « *trouble à l'ordre public* » ou de « *voie de faits* », ou de quelque prétendue « *infraction en matière d'armement* ».

C'était pourtant sur ces points que prétendait s'appuyer la croustillante accusation, alors que mon agrément préfectoral était encore valide à la période dite de « prévention », et que les gendarmes de Saint-Gilles les Bains étaient les premiers à me « sonner » pour que j'intervienne carrément à leur place avec mes hommes, en cas de grabuge trop salé...

Ça ne s'invente pas !... En outre, la presse locale regorgeait d'articles de faits-divers qui, relatant nos interventions souvent suivies d'arrestations en « flag » de quelques petites frappes, mettaient en exergue l'incompétence des gendarmes locaux face à une délinquance d'une rare agressivité et d'une préoccupante généralisation.

Le si volumineux dossier que l'on me désignait comme étant la preuve, de par son volume, de ma culpabilité, ne comportait essentiellement que des faux témoignages, et même les procès verbaux mensongers et autres manipulations de gendarmes ripoux de la BR (Brigade de Recherches) locale.

Le procès d'intention principal reposait d'ailleurs sur les très nombreuses interpellations effectuées par mon équipe, de petits voyous interrompus dans leurs méfaits – casses, braquages ou agressions diverses - : Il était prétendu que nous n'avions pas le droit de procéder à ces interpellations en « flag », malgré l'absence de « voies de fait » pourtant reconnue par les magistrats eux-mêmes, et un certain article 73 du Code de Procédure Pénale, lequel prévoit justement que tout citoyen a autorité pour appréhender l'auteur d'un délit ou d'un crime flagrant pour le remettre entre les mains des autorités dites compétentes...

En fait, il n'y avait pas le plus petit élément juridique pour étayer l'accusation saugrenue d'« *organisation de groupe de combat* », et tout ne reposait que sur les effets théâtraux des accusateurs et des allégations purement diffamantes, mises en forme par quelques « témoins » dûment subornés, choisis dans l'ensemble de mon personnel soumis à une pression particulière par les pseudos enquêteurs.

Curieusement, aucun des quelques cent cinquante clients que je desservais n'avait été cité ou été même interrogé, sans doute parce que ceux-ci devaient être aussi paranoïaques que moi...

Pour la petite histoire, savourons tout de même au passage que j'étais désigné comme le groupe de combat à moi tout seul :

En effet, j'avais été le seul prévenu à finir le parcours, puisque mes anciens employés-témoins-subornés ne devaient pas être inquiétés outre mesure, en raison de leur collaboration sans faille...

Comment un tel simulacre de procès peut-il être possible ?

Ça n'est pas vraiment à moi qu'il faudrait le demander...

Pour comprendre comment une telle mise en accusation, suivie d'une telle mise en scène, ponctuée par une condamnation aussi destructrice, est un procédé possible en France, dans une si parfaite violation des lois et des Droits de l'Homme par ceux-là mêmes qui sont chargés de les faire respecter, je ne résiste pas à la tentation de vous suggérer de questionner mes deux avocats successifs : Messieurs Gilbert COLLARD et Patrick RIZZO, lesquels se sont « goinfré » respectivement pour l'occasion une enveloppe de 10 000 et une de 12 000 euros tous frais payés – et billet d'avion « en première », s'il vous plaît !

A quoi de tels débours ont-ils servi ?

Le premier auxiliaire de justice me fit tout bonnement perdre en première instance, m'interdisant de me défendre et se gardant bien d'utiliser les seuls réels arguments chocs qui coupaient court à tout débat, à commencer par faire remarquer que le terrible groupe de combat incriminé - de rien... -, c'était votre humble serviteur, à lui tout seul...

Non ; l'illustre charlatan médiatique s'était en fait entretenu en privé avec les magistrats, avant l'audience, sans doute pour négocier son affaire.

Quant à son successeur niçois, si celui-ci daigna tout de même bousculer un peu l'accusation en faisant remarquer mes supers pouvoirs d'homme-groupe-de-combat, au cours de la première manche du procès en appel, il me planta tout simplement avant la deuxième manche, exigeant 20 000 euros de mieux pour finir son job, somme qu'il m'était évidemment impossible de trouver.

Enquête faite, je découvris plus tard que cet auxiliaire de justice si délicat appartenait à une loge de franc-maçonnerie rivale de celle qui me faisait des misères, et qu'à travers son intervention certes mouvementée en cour d'appel, je n'avais assisté en fait qu'à une joute entre deux loges, qui avait dû se solder par un quelconque occulte arrangement...

Ceci dit, ça ne vous explique pas comment à l'origine, j'ai pu susciter autant d'acharnement de la part de notre parodie de justice...

Alors, pour tenter de vous éclairer sur la question, je persiste à plaider « non coupable » concernant cette accusation grotesque, mais je reconnais en revanche avoir eu l'indélicatesse de prétendre protéger – souvent gracieusement – des mères de familles victimes avec leurs enfants de violences conjugales impunies, sur fond de rhum local et de dénis de justice aggravé.

Je reconnais également avoir eu l'outrecuidance d'accepter de protéger de modestes entrepreneurs pris en otage par des équipes de gros bras montées par la mafia des syndicats locaux, quand les forces de « l'Ordre » prétendaient ne pas avoir à intervenir, en raison du caractère « salarial » des opérations de racket menées en toute impunité...

C'est sans doute ça, le « *trouble à l'ordre public* » qui me fut imputé, puisqu'il faut savoir que si les victimes de racket, d'agressions et de violences diverses étaient livrées à leur sort, et même traitées en indésirables par les pouvoirs publics, c'était au nom de la sacro-sainte paix sociale...

Ceci dit, je reconnais aussi avoir fait de façon générale de l'ombre aux autorités locales, à travers mon activité quotidienne au service de cent cinquante clients, livrés à eux-mêmes avec le reste de leurs concitoyens de l'île, par un pouvoir curieusement inapte à les protéger d'une délinquance omniprésente, laquelle s'exprimait donc sans obstacle dans la station balnéaire de Saint-Gilles les Bains, notamment.

Pourtant, conscient que les premiers exposés et largués par les pouvoirs publics face à une très préoccupante violence ambiante, étaient bien sûr les hommes de terrain de la maréchaussée, je ne nourrissais aucun mauvais esprit en leur apportant mon aide dès que celle-ci semblait s'imposer, - c'est à dire plusieurs fois par semaine - et agissais avec tact.

Mais concernant l'ombre faite aux pouvoirs publics et donc aux imposteurs de la haute fonction publique, c'est là tout le nœud du problème ; où l'activité de sécurité privée – baignant dans un milieu de voyous encravatés et de gros bras décérébrés – est appréciée du pouvoir politique à l'unique condition qu'elle ne remette pas en cause l'autorité régaliennne dans le cadre des responsabilités qui lui incombent, et pour lesquelles elle n'est tout simplement pas à la hauteur, ou, pour être plus précis, n'entend pas l'être...

La violence et l'insécurité constituent un problème secondaire, puisque de mon point de vue, celui-ci est tout simplement généré et entretenu par le pouvoir politique lui-même.

Placez cette problématique dans le contexte insulaire de la Réunion, par exemple, avec ses petites mafias de prétendues élites locales, essentiellement fournies de grosses familles dégénérées par la consanguinité, et de fonctionnaires corrompus jusqu'à l'os, joyeusement regroupés la plus part du temps au sein de sociétés secrètes telles que la franc-maçonnerie ou la rose croix, et tout devient possible en matière d' « instrumentalisation » de la justice, par exemple, pour neutraliser un fauteur de troubles tel que moi.

Si je n'avais pas, depuis cet épisode, parfaitement réalisé l'ampleur de l'imposture judiciaire, et même politique, bien au delà des côtes de ce département d'outre-mer, je ne demanderais pas mieux que la réouverture des débats, et sans m'encombrer d'un avocat pourri, si cela avait été possible.

Pour corser un peu cette histoire déjà si extravagante, il faut savoir que pour meubler le temps entre les deux manches de mon procès en appel, j'avais accepté une mission privée assez spéciale qui m'avait retiré du paysage réunionnais pour huit mois et demi.

Celle-ci me permit d'ailleurs d'avoir par deux fois les honneurs de Paris-Match, courant 2004, donc.

J'étais parti récupérer deux fillettes retenues illégalement sur l'île de Madagascar par leur mafieux de géniteur, pour les rendre à leur mère qui en détenait le droit de garde aussi bien en France qu'à Madagascar.

Mon commanditaire d'origine était en fait un de mes anciens clients Saint-Gillois, patron d'un casino de jeu, animé par une passion dévorante envers la maman franco-malgache, et déterminé à régler cette question puisque le ministre des affaires étrangères de l'époque, Dominique de VILLEPIN, s'en désintéressait totalement.

Préparant cette mission, et voulant m'assurer du réel contexte juridique de l'affaire, j'avais été trouver mon avocat niçois. Comme à ce moment là il avait toute ma confiance, venant de remporter la première manche de mon procès en appel - lequel était donc en attente de mon expertise pour sa deuxième manche – je lui avais donné tous les détails de ma future opération.

Confirmant le bon droit de Sylvie RAMANANSOE, la mère des fillettes - franco-malgaches elles aussi - l'auxiliaire de justice m'avait même recommandé et présenté un de ses amis, un ancien barbouze et ancien du SAC, Gilbert LECAVALIER, qui prétendait m'aider dans ma phase « exfiltration ».

Le barbouze en question s'était lui aussi goinfré une enveloppe de dix mils euros – argent qui provenait de mon commanditaire à titre d'avance sur frais de mission – que je lui donnai en mains propres pour préparer un plan d'exfiltration.

Pour de fumeuses raisons, l'aide logistique promise tarda trop à venir, s'agissant d'un avion qui devait être mis sur place à ma disposition et dont je ne vis jamais la couleur... Tant et si bien que j'avais décidé pour des raisons techniques de partir remplir ma mission sans avoir réglé cette question primordiale qu'est la phase « exfiltration ».

J'évitai le conflit avec l'ancien barbouze malgré son « enfumerie » que je n'avais pas réellement encore appréhendé comme telle, comptant malgré tout en désespoir de cause sur ses conseils et une aide qui pourraient m'être précieux, puisqu'il se targuait de connaître la « grande île » comme sa poche, et de pouvoir même obtenir que toutes les forces de police regardent ailleurs au moment crucial.

Si je savais pourtant qu'il ne fallait jamais passer à l'action sans au moins un plan sûr pour l'exfiltration, mon soucis principal était que j'avais calé entre temps le moment et l'endroit de mon passage à l'action, et ne pouvais pas différer celle-ci sans risquer de voir ébruiter l'affaire et de compromettre ma mission. De plus, mon « commanditaire » s'impatientait, ayant déjà mis la main à la poche.

Entre ma candeur vis à vis d'escrocs à la balance facile, et mon erreur de procédure, il fallait que je fasse ma propre expérience :...

Mon action de « kidnapping » se passa à merveille, les petites filles ayant accepté de me suivre pour retrouver leur maman, et leur chauffeur n'ayant pas pu opposer de réelle résistance.

Mais ce fut sans doute par le plus grand des hasards – j'ironise - si je fus arrêté par la police malgache, deux jours après mon action, à l'endroit même où j'avais improvisé un nouveau plan d'exfiltration... ...sur la base d'indications pratiques provenant de l'ex barbouze qui assurait m'appuyer depuis la France...

Je pense qu'effectivement il a appuyé de tout son poids, mais afin de me perdre, pour des raisons qu'il devait sans doute partager avec son compère d'auxiliaire de justice Patrick RIZZO...

Après les six mois d'emprisonnement qui s'en suivirent, et auxquels je dus me résoudre à mettre un terme en m'évadant comme un mal élevé, je dus errer en cavale deux mois et demi sur la grande île, avant de trouver un voilier qui veuille bien m'en extirper.

C'est contre toute attente que je revenais sur l'île de la Réunion, narguer des détracteurs qui clamaient depuis un moment déjà que j'étais irrémédiablement perdu, après avoir effectivement failli y rester, entre une sévère infection pulmonaire contractée dans les infâmes geôles malgaches, et un contrat lancé sur ma tête par un papa mafieux au bras long, et quelque peu remonté contre moi...

Je m'interroge d'ailleurs encore aujourd'hui quant au caractère formel d'un probable lien entre mes déboires pseudos judiciaires réunionnais, et cette mésaventure malgache, lesquels révélèrent, outre mes supers pouvoir d'homme-groupe-de-combat, mes déplaisantes tendances « trompe-la-mort »...

Dans mon premier livre « *Ennemi privé numéro 1* », outre cet épisode rocambolesque narré dans le contexte bouleversant d'un pays baignant dans la pire des misères humaines, je raconte tout mon houleux et instructif parcours depuis mes premières années de vie active passées en gendarmerie mobile, puis chez les paras, en passant par une longue période comme « homme-groupe-de-combat » sur l'île de la Réunion, pour finir au moment où nous commençons cette nouvelle histoire vécue.

Dans ce premier livre, je raconte comment je suis rentré en gendarmerie par idéal, et que j'en fus sorti par dégoût, ayant notamment réagit trop vivement - d'après mes supérieurs - à une probable tentative de viol et des voies de faits commises par mes propres collègues, sur un Surinamien de quinze ans, en Guyane Française...

Ayant vu, ce qu'il faut croire que je devais accepter et garder pour moi, à défaut d'y participer, je me voyais une étiquette de mythomane placardée par mon commandement, malgré sa vaine tentative pour faire ensuite établir ma « tare » par une expertise psychiatrique.

L'étiquette en question devait d'ailleurs ressortir quelques années plus tard, par le biais de certains pseudos enquêteurs de gendarmerie, à l'occasion, donc, de l'affaire de l'homme-groupe-de-combat.

Dans l'histoire que vous allez lire ici, je replonge tête baissée dans cette abjecte réalité où des enfants sont violentés et sexuellement abusés, avec la complaisance des institutions, voire, leur complicité...

Mais pour bien comprendre l'histoire qui suit, et ma conduite à travers celle-ci, vous savez donc maintenant que j'ai des antécédents de gendarme, d'homme-groupe-de-combat, de désaxé en souffrance de traitement, d'aventurier kidnappeur, et que je souffre d'allergie chronique à la violence appliquée sur des personnes vulnérables...

Vous savez surtout quelle vision j'ai de nos institutions, avant d'appréhender...

...L'AFFAIRE VINCENT

Partie I

Vers l'activisme engagé

Chapitre premier : Enrôlé à « Politique de Vie » contre les « violences judiciaires »...

(Septembre 2006)

L'été passé sur les plages de Corse à faire du coaching sportif pour des centres de vacances, avec ma compagne, m'avait rechargé.

Un an plutôt en effet, j'avais rencontré sur la côte d'Azur une charmante jeune allemande, Janett, et malgré ma situation désavantageuse nous ne nous étions plus quittés, et avons entrepris notre reconversion ensemble dans le coaching sportif, puisqu'elle avait décidé de plaquer sa carrière de cadre à la VOLKS BANK pour me suivre à l'aventure.

C'est en effectuant diverses recherches sur le poste Internet d'un hôtel avec lequel nous avons un partenariat, que je tombai sur le site de Politique de Vie.

Si quelques mois insouciant passés sous le soleil Corse m'avait un tant soi peu fait oublier mes tracas, j'en avais négligé de me protéger avec une expertise psychiatrique digne de ce nom.

L'association sur laquelle je venais de tomber m'intéressa au plus haut point : Son président, Christian COTTEN, outre le fait qu'il se présentait comme un psychothérapeute, prétendait venir en aide aux personnes victimes de violences judiciaires.

Il ne pouvait pas mieux tomber ! J'espérais naïvement trouver une aide précieuse pour constituer un dossier et le présenter devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme – n'ayant pas encore tout compris à cette époque – et, d'une pierre deux coups, me faire expertiser par quelqu'un risquant peu de m'enfoncer arbitrairement.

J'avais tout de même été un peu gêné par le fait qu'il fasse l'apologie du cannabis et qu'il plaide pour sa dépénalisation, étant pour ma part totalement hermétique à cette idée, et allergique je dois l'avouer, aux fumeurs de joints...

Gendarme un jour, gendarme toujours !...

Je relevai malgré tout le numéro de téléphone du bonhomme et l'appelai d'une cabine, pour convenir d'une rencontre à son siège en région parisienne.

La saison estivale arrivant à sa fin, nous décidâmes, Janett et moi, de nous fendre d'un aller-retour jusqu'à Paris pour rencontrer le psychothérapeute.

L'accueil fut plus que sympathique et engageant, je dois l'admettre.

L'homme était frêle et énergique, la cinquantaine à lunettes, tout de blanc vêtu, cheveux blanc gris mi-longs ramassés en une éternelle queue de cheval.

Il avait tout du soixante-huitard en puissance, un vague faux air à la Gandhi qu'il cultivait adroitement, revendiquant un monde meilleur où le cannabis serait libre pour tous, et où tout les bienfaits de la Terre devraient se répandre à profusion pour tous les citoyens du monde.

Un beau discours un peu trop déjà vu, sans doute, mais l'homme semblait avoir le mérite de se battre pour ce qu'il prétendait nourrir comme idéal.

Je fus d'une part impressionné par le combat qu'il prétendait mener, mais également par tout ce qu'il semblait savoir sur la face cachée de notre société, entre les divers scandales qui l'occupaient, et les vérités interdites qu'il détenait dans de nombreux domaines.

Janett partageait avec moi cette soif de tout comprendre avant tout, et de découvrir le vrai visage de ce monde dans lequel on avait jusqu'ici évolué l'un et l'autre, sans en savoir grand chose.

Ces premiers échanges, au cours de cette première journée, furent générateurs pour Janett et moi d'un enthousiasme certain, et de grands espoirs pour un avenir qu'on voyait déjà passionnant et utile à la fois, pour nous deux, qui étions à la fois si disponibles et demandeurs d'expériences de vie...

J'ai toujours eu tendance à m'emballer trop vite, je l'avoue, et une fois de plus je crus rapidement m'être fait un nouvel et précieux ami, séduit malgré tout par un certain bagou, il faut le reconnaître, et l'énergie bon-enfant du personnage, certes passablement boosté à l'herbe à rigoler...

Mon dossier sembla l'intéresser au delà de mes espérances ; le fait que je fus un ancien gendarme encore plus, et il en vint rapidement à me proposer de me joindre à lui dans sa campagne pour les présidentielles de 2007.

Je lui fis savoir poliment que la politique n'était pas ma tasse de thé, comme on dit, et que j'y étais même réfractaire, n'ayant plus la moindre illusion à propos de cet univers pourri.

Et, me retrouver à coller des affiches ou à vendre en porte à porte des livres parlant de faire dépenaliser le pétard, en plat principal d'un plan de campagne, ne m'inspirait rien d'autre qu'une furieuse envie de reprendre le ferry.

Beau joueur, le père COTTEN n'insista pas, me prodiguant de belles promesses quant à son aide dans le traitement de mon affaire de violences judiciaires.

Il était clair que nous n'en resterions pas là avec notre nouvel ami, qui nous invita avant tout au dîner qu'il organisait au lendemain, réunissant dans un restaurant de son quartier les membres de son bureau.

Janett avait toujours rêvé de vivre à PARIS, ou au moins d'avoir l'opportunité de découvrir cette capitale mythique.

Pour ma part, l'aventure qui se profilait n'était pas pour me déplaire, ayant tendance à me lasser de rester trop longtemps au même endroit. Dans le cas où nous déciderions de tenter cette nouvelle aventure en région parisienne, la Corse resterait notre point de chute pour notre activité estivale.

La question du logement se fit rapidement rappeler à notre bon souvenir ; il nous fallait trouver avant tout une chambre d'hôtel pour la nuit, et nous ne nous y étions pas pris à temps, persuadés que ça ne poserait pas plus de problème que ça.

C'était sans compter les salons et la cohue qu'ils généraient sur les hôtels.

Las d'avoir tourné dans tout Paris et alentours avec la Golf de Janett, nous en fûmes réduits à dormir dedans, tant bien que mal.

Le lendemain, si nous n'étions pas plus frais que ça, nous retournions voir notre nouvel ami à l'heure qu'il nous avait indiquée.

Nous reprîmes la discussion sensiblement là où nous l'avions laissée, envisageant carrément notre installation immédiate dans la région.

Je fus appâté par la perspective d'inclure l'équipe de Politique de Vie en tant que membre actif bénévole ; COTTEN me proposa de rester l'aider dans le traitement de ses dossiers en attente, ce qui flattait mon ego.

J'aurais un bureau à ma disposition pour dégrossir des affaires de violences judiciaires, les mettre en forme en rédigeant des rapports chronologiques avec leurs pièces essentielles classées en pièces jointes. Je n'ai jamais été friand de travail de bureau, bien qu'aimant lire et écrire, mais pour le coup j'étais plus que motivé : Je pouvais intégrer une équipe d'activistes, apprendre beaucoup de choses, et me rendre utile !

La discussion tourna rapidement aux projets que nous pourrions avoir Janett et moi, et en la questionnant sur sa formation et expérience professionnelles, le bonhomme lui proposa tout de go de travailler à temps partiel à son secrétariat.

En effet, le siège social de l'association Politique de Vie servait également de logistique pour un business de vente de compléments alimentaires par Internet, et Christian COTTEN cherchait justement quelqu'un pour gérer les commandes, afin de se rendre plus disponible pour son association... et surtout sa campagne présidentielle.

Je n'avais jamais entendu parler de silicium organique avant ; pas plus que de beaucoup de sujets qui s'entrecroisaient frénétiquement dans cet appartement trois pièces de Boulogne Billancourt.

Je n'avais non plus jamais entendu parler de feu Loïc Le RIBAUT ; je ne savais sur le sujet que ce que Christian COTTEN en disait, à savoir que l'homme, inventeur donc du G5, une formule de silicium organique, complément alimentaire miracle, avait dû s'expatrier soit-disant suite à d'incommensurables problèmes avec l'inquisition médicale et judiciaire.

COTTEN aurait été son ami, et l'aurait aidé dans le cadre de ses ennuis avec le terrorisme médical, et c'est ainsi qu'il aurait hérité du fichier clients dont il semblait vivre fort avantageusement.

Si nous avions su plus tôt qu'en réalité, Christian COTTEN avait profité de la situation pour voler le dit fichier-client à son « ami », nul doute que Janett et moi aurions été plus circonspects dans notre analyse du bonhomme, et de l'implication à prendre dans ses projets et activités.

Mais loin de ces considérations, tout se profila très vite au cours de cette deuxième journée à Boulogne Billancourt.

Entre la proposition de travail faite à Janett, la nécessité de régler mon problème, et l'invitation qui m'était faite à joindre le bureau de Politique De Vie, notre décision était en fait déjà prise avant que la soirée n'arrive, soulevant à nouveau le seul écueil incontournable, celui du problème de logement.

Nous n'avions déjà plus grand chose en poche à cette époque, et même si je bénéficiais encore d'allocations chômage pour un montant avoisinant les 900 euros par mois, notre champ d'action restait tout de même réduit.

Quand bien même nous aurions été larges sur le plan de nos finances, se loger convenablement en région parisienne relève pour quiconque de la gageure.

C'était sans compter sans les inestimables ressources de COTTEN, qui nous parla d'une de « ses » victimes de violence judiciaire, mais surtout propriétaire avec son mari d'un magnifique appartement en plein Neuilly, inoccupé, in louable et invendable parce qu'objet justement de conflits fratricides sur fond de partages de biens.

Les affaires bien sordides si répandues, où, un frère, quand ça n'est pas une sœur, entend s'approprier tout un héritage, une fois les parents opportunément disparus.

Pour cette femme, les violences judiciaires s'exprimaient donc sur ce thème, à travers quelques interférences franc-maçonniques.

Nous eûmes la chance d'en faire la connaissance au cours du dîner de réunion organisé par COTTEN, et de sympathiser immédiatement avec la dénommée Marianne.

Marianne nous proposa tout simplement d'emménager dans son appartement cossus et meublé de Neuilly sur Seine, avec le seul risque très réduit selon elle, de nous faire gentiment expulser par la sœur de son mari.

Tout nous souriait incroyablement, telle une suite de synchronicités, pour que nous acceptions la nouvelle expérience qui s'offrait à nous.

J'allais effectivement être servit, un peu plus sévèrement heureusement que ma compagne, dans les semaines à suivre.

La soirée nous permit de faire la connaissance des membres du bureau, et de quelques autres victimes de violences judiciaires ; une douzaine de personnes, qui se présentèrent l'une après l'autre à l'assemblée, prenant la parole debout, en bout de table.

En tant que nouvelle recrue, je fus invité à en faire de même, et conclus mon speech par la nécessité, aux vues de tout ce que j'avais déjà pu entendre, de ne pas négliger l'action dans notre démarche pour aider les autres.

Cette annonce aurait dû mettre la puce à l'oreille de COTTEN, sur le fait que nous finirions par nous opposer quant à la conduite à tenir face à un cas de violence judiciaire plus brûlant que les autres.

Pour l'heure, moi qui était venu chercher de l'aide pour mon propre dossier, je me retrouvais embrigadé pour traiter ceux des autres avant le mien, qui se perdit au final dans les oubliettes.

En effet, accaparé pour quelques mois par l'affaire Vincent qui allait me tomber dessus prochainement, je laisserai s'écouler les six mois de délais de recours sans pouvoir présenter mon affaire devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

En tant que bénévole de l'association de COTTEN, en dehors de mon travail de bureau, j'ai eu le plaisir d'être sollicité pour intervenir accessoirement, plus activement, à l'occasion d'audiences publiques, ou pour conseiller des victimes manipulées par leurs propres avocats - ce qui est chose courante, le tout, c'est de s'en apercevoir -.

A ce moment là évidemment, je n'avais pas encore compris le contexte général d'imposture institutionnelle, et devais parfaire mon éducation.

Mais j'avais au moins pressenti à mes dépens que notre appareil judiciaire ne puisse être qu'une illusion malfaisante ; qu'une imposture qui brandirait le mot dysfonctionnement dès qu'elle serait prise en faute, le temps d'organiser quelques machinations pour interdire tout sursaut de justice, et surtout toute médiatisation malencontreuse.

Le fait d'avoir perdu en cassation dans mon affaire d'homme-groupe-de-combat m'avait indiqué que l'imposture judiciaire s'étendait au delà des limites de l'île de la Réunion, et ma mésaventure malgache m'avait fait toucher du doigt l'imposture politique française.

Confirmation de ces états de fait me fut donc apportée lors de mon passage à Politique de Vie, et même si je nourris aujourd'hui de très sérieuses réserves quant à la sincérité de son président - nous y reviendrons en détails - je dois reconnaître que sa rencontre m'a beaucoup apporté dans le domaine de la compréhension de notre univers sociétal putride.

Lui-même, à travers son véritable rôle dans le dispositif général que je devais finir par percer à jour, m'a permis de comprendre le jeu des « paratonnerres » ; quand des associations ou mouvements politiques soit-disant indépendants viennent leurrer quantité de citoyens en quête d'alternatives à ladite imposture institutionnelle, pour les embringuer dans de mauvaises directions...

Ceci dit, dans cette association je devais donc poursuivre l'étude de cas concrets en matière d'impostures politiques et judiciaires.

Voici, pour respecter la chronologie de mon récit, un échantillon de ce que je devais découvrir en terme d'affaires révoltantes, à travers cette association de prétendue lutte contre les violences judiciaires.

Chapitre trois : Le scandale de l'amiante

Comme tout bon citoyen intoxiqué par les médias, j'étais resté sur l'idée que cette catastrophe sanitaire avait été réglée, et que les victimes avaient reçu justice.

Je découvris que cette justice attendait en fait que les derniers des milliers de dockers intoxiqués meurent, en les menant de procès truqués en recours vains ; j'appris en outre que

de nombreux navires de la marine nationale intoxiquaient par l'amiante des milliers de militaires ; secret défense, et bonne retraite, les gars !

J'appris que des universités telle que la Sorbonne et étaient copieusement « amiantées », contaminant chaque année, des milliers de jeunes gens du monde entier.

Je compris que tout cela était étouffé, malgré les alertes lancées par quelques activistes tenaces mais socialement anéantis par leur combat, ou, pour être plus précis, par l'imposture politico-judiciaire...

Je rends ici hommage à Michel LANGINIEUX, qui continue à lutter, seul contre tous, sans réelle aide concrète – bien que gravitant dans la sphère de COTTEN ?!...- dans l'espoir de permettre que soit un jour mis fin à l'infraction en cours, et aux dommages irréversibles qu'elle cause insidieusement, essentiellement sur des milliers de jeunes étudiants, avec les effets à retardement que nous savons.

La gravissime infraction « *d'exposition volontaire d'autrui à des substances toxiques* » n'a jamais fait l'objet jusqu'à aujourd'hui de réel traitement ; et pour employer la terminologie si prisée par l'imposture judiciaire, il n'a jamais été « *mis fin à la dite infraction, à sa persistance et à son aggravation* », loin s'en faut.

Pourquoi donc ?

En fait, je suis convaincu aujourd'hui qu'au delà des histoires de gros sous et des fuites de responsabilités à la FABIUS avec son sang contaminé, il est une volonté formelle et occulte de tout entreprendre à travers notre univers sociétal miné, pour rendre chacun d'entre nous le plus malade, le plus vulnérable et malléable possible, le plus dépendant possible également, d'une monstrueuse imposture médicale et sanitaire proprement mafieuse, entre autres impostures institutionnelles.

Mais cette réponse ne trouve son contexte qu'au bout de mon parcours, une fois de plus, et donc à la fin de ce livre, car pour l'heure je n'en suis pas encore là dans mes analyses.

Chapitre trois : L'affaire du village de Bourg-Fidèle

Un autre dossier me révolta au plus haut point ; il s'agit de l'affaire du village de Bourg-Fidèle, face aux criminels de l'entreprise Métal Blanc, usine de traitement de déchets toxiques, ou ...

...quand tout un village meurt d'empoisonnement, et que les seuls osant tenter de se défendre se retrouvent déboutés face à l'industriel empoisonneur, grâce aux bons soins de magistrats proprement corrompus... et que l'on vous explique qu'il faut bien qu'une usine se charge de traiter ces déchets, et qu'il faut bien mettre cette usine quelque part, alors que par ailleurs une catastrophe écologique majeure est en cours, par contamination du fleuve l'Adour, notamment.

Faisons si vous le voulez bien, un zoom sur cette effroyable affaire d'empoisonnement de masse, de détournement de fonds et de corruption :

J'ai eu la chance de pouvoir accompagner Christian COTTEN, à la cour d'appel de REIMS, le **03 octobre 2006**, pour assister à l'audience d'appel du jugement du tribunal correctionnel de CHARLEVILLE-MEZIERES, lequel avait été prononcé le **25 avril 2005**.

L'affaire opposait donc la SA « METAL BLANC » - usine de traitement de déchets toxiques dont le PDG était un certain Renaud BOURSON, assisté d'un certain auxiliaire de justice du nom de BLOQUAUX.-, à quelques riverains du village de Bourg-Fidèle, victimes d'empoisonnement, et regroupés en parties civiles assistées de six avocats.

Parmi les six auxiliaires de justice, un certain FARO, avocat de l'association « Green-Peace »...

L'appel avait été interjeté par les deux parties.

En première instance, « Métal Blanc » avait été condamnée à une simple amende, sans la moindre décision annexe lui faisant entrave pour continuer le massacre.

Il apparaissait dans les débats auxquels j'assistais que l'usine était responsable d'une contamination extrêmement grave de ses ouvriers, mais également des habitants du village de Bourg-Fidèle et de son environnement.

L'usine avait été à maintes fois mise en demeure de se mettre aux normes en vigueur, mais elle ne l'avait pas fait avant soit-disant une datte récente qu'il reste à déterminer, puisqu'il semblerait que rien n'ait en fait changé à ce jour.

Il apparaissait également, aux vues du contexte de l'audience et de l'affaire elle même, ainsi qu'aux vues des témoignages concernant les effets persistants notamment sur la nature, que tout laissait à penser qu'en réalité il n'en était rien, et que l'on nous mentait :

J'avais pu étudier tout le dossier à tête reposée, avant de me plonger dans cette audience.

Les victimes d'empoisonnement, hommes, femmes enfants étaient nombreuses, et les personnes atteintes étaient très gravement intoxiquées. Certaines d'entre elles étaient déjà mortes, d'autres à l'article de la mort.

La nature était irrémédiablement contaminée, et vomit encore à l'heure actuelle ses flots de matières organiques toxiques et rougeoyantes ; l'air du village de Bourg Fidèle est toujours âcre et acide...

Ceci dit, les points principaux que j'ai pu relever tant dans l'étude du dossier qu'à cette audience sont :

- le non respect des normes européennes et de la réglementation française
- la violation du code du travail
- le caractère intentionnel des infractions
- la gravité des infractions
- la persistance des effets desdites infractions
- la persistance des infractions elles mêmes
- le non respect de la personne humaine, de la vie humaine, et pas seulement de la part du prévenu...
- un « dysfonctionnement » d'une extrême gravité de l'appareil judiciaire pour employer un euphémisme si commode...

La défense s'est révélée, quant à elle, d'une platitude aussi pathétique qu'effarante, d'une ineptie crasse et d'une inefficacité suspecte, car criante. Les auxiliaires de justice en scène, monopolisant le cadre d'expression des parties civiles, se sont exprimées sur un ton neutre et détaché, avec des difficultés bien souvent à se faire entendre.

Je n'ai pas résisté à l'envie d'interroger l'avocat FARO sur son absence de répartie, à l'issue de l'audience ; il m'a répondu textuellement qu'il n'était pas en forme.

J'ai par contre résisté à l'envie de lui mettre mon poing dans la figure, me rappelant de l'épée de Damoclès suspendue au dessus de ma tête, concernant ma condamnation à subir une psychothérapie.

Il semble d'ailleurs que cela devait faire un certain moment que ce traître avait perdu la forme, tout comme les cinq autres avocats de la défense ; jugez-en vous même :

- les parties civiles n'avaient jamais pu consulter le dossier pénal
- aucun des six avocats n'avait relevé le fait que l'avocat de la partie adverse BLOCQUAUX, avait remis ses conclusions le jour de l'audience, à 14 heures, devant tout le monde, sans qu'aucune des parties civiles n'ait donc pu en avoir connaissance... Il s'agit pourtant d'une atteinte grave à l'article 6 de la

Convention Européenne de la Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, laquelle a d'ailleurs été bafouée sans aucune vergogne durant toute l'affaire...

- aucun d'entre eux n'a contrarié la récusation et la réforme d'un rapport de gendarmerie par l'auxiliaire de justice BLOCQUAUX, pour une simple coquille dans sa présentation ; ce rapport, fait par la Brigade Scientifique de Gendarmerie de Rosny Sous Bois confirmait pourtant l'empoisonnement d'une exceptionnelle gravité des habitants du village et de son environnement...
Ou, comment écarter des débats une pièces à charges trop lourde et trop compromettante...

Le rôle de ces auxiliaires de justice semble en fait d'avoir servi à canaliser la défense elle-même, en ne lui permettant pas de relever ce qui devait être relevé, et traité. Classique.

Enfin, pour confirmer mon impression, aucun de nos six chevronnés auxiliaires de justice n'a donné la parole aux victimes, bien que cela ait été prévu de longue date...

Effectivement, parmi ces victimes irrémédiablement empoisonnées, attendait courageusement, l'angoisse au ventre, un petit garçon de dix ans et demi, déterminé à témoigner ; Sullyvan, intoxiqué par les métaux lourds et les émanations toxiques, au point que sa croissance même ait été compromise...

Attendait également madame Denise SCHNEIDER, habitante de Bourg Fidèle à l'époque, et victime gravement atteinte comme en attestent ses nombreuses analyses médicales, que son avocat FARO n'a pas daigné présenter.

J'ai gardé longtemps une correspondance avec cette courageuse femme, tant que ma situation me le permettait, et ai eu entre mes mains toutes les pièces de son lourd dossier, à commencer par ses fameuses analyses médicales..

Non. L'essentiel des débats s'est fait sur des considérations techniques et particulièrement ennuyeuses ; on a parlé chimie, pourcentages, chiffres, avec des tournures barbares aussi rébarbatives qu'inaccessibles pour les idiots que nous sommes, nous qui n'avons aucun lien de parenté avec l'élite, si ce n'est celui de serfs...

La stratégie employée par l'imposture judiciaire mise en scène ce jour là, consistait, pour ne pas rompre avec les traditions, en une sombre manœuvre pour dévier les débats en dehors de la zone dangereuse pour les prévenus.

Les notions de drame humain, de crime odieux et volontaire n'ont donc pas été abordées, ou très furtivement...

L'appareil judiciaire, avec tous ces impétrants en rangs impeccables, a mis en œuvre – sur ordre – sa stratégie favorite ; celle de l'écran de fumée, que j'appelle aussi volontiers « poudre de PERLIMPINPIN ».

L'avocat général PETIT JEAN nous a cependant surpris, l'espace de son réquisitoire, nous donnant l'espoir qu'une réelle justice menaçait de se réveiller enfin, malgré cette manifeste volonté de la défense de ne pas bousculer la partie adverse ni de nuire à ses intérêts.

Son réquisitoire fut à la hauteur de l'ampleur du crime ; il a prononcé très clairement les mots « d'avalanche de preuves » et de « responsabilité » dans des phrases sans équivoque dont le contexte était bien d'incriminer les faits, et de mettre en cause clairement le comportement conscient et criminel de leurs auteurs. Son intervention m'est apparu comme un acte de témérité imprévue, qui serait venu braver la logique du mensonge et de la manipulation de l'appareil judiciaire.

Mon cœur battait plus perceptiblement ; s'agissait-il d'un rebelle héroïque, qui aurait choisi de sacrifier son profil de carrière et de trahir le probable serment fait à sa confrérie, pour venir en aide à ces malheureux, et faire enfin justice ?

Hélas non ; il devait conclure en demandant le maintien d'une amende d'une centaine de milliers d'euros... ..pour l'Etat, et la mise sous surveillance judiciaire de l'usine.

Cette même usine qui se jouait des précédentes mises en demeure, depuis de si longues et si fatidiques années.

Monsieur PETIT JEAN doit avoir la conscience dans les chaussures.

En fait, nous n'étions pas dans un tribunal, où des réquisitoires donnent lieu à des propositions de sentences et de mesures cohérentes, mais dans un sinistre théâtre, où la seule tirade poignante – que manifestement seul un magistrat pouvait s'autoriser – n'avait d'objet que d'émouvoir son public, comme avec l'odeur d'un repas que l'on offrirait à des gens mourant de faim...

Pourtant, les faits reprochés sont bien d'une gravité exceptionnelle ; il y a eu empoisonnement collectif, horribles souffrances, persistance, mort d'hommes, et de nombreuses victimes de lésions pour la plupart irréversibles.

Il y a eu volonté manifeste de continuer à empoisonner, malgré les timides interventions de l'Etat demandant la mise aux normes de l'activité.

Pire ; il y a eu des rapport frauduleux et mensongers de la part de la DDASS, de la DRIRE et de l'Institut National de Veille Sanitaire, qui couvrent les activités criminelles de l'usine de Métal Blanc et participent à l'action entreprise pour interdire la manifestation de la vérité et l'administration de la justice pour tout ces malheureux.

Comme les acteurs de l'appareil judiciaire concernés, ces organismes publics sont coupables de mensonges et de complicité volontaire de mise en danger de la vie d'autrui et d'empoisonnement, d'homicide, liste non exhaustive, loin de là...

Nous avons le choix, en matière pénale, des « préventions » à utiliser envers les coupables et leurs complices.

Mais qu'attendre de la « justice », si l'avocat général lui-même se borne à prononcer de belles paroles cinglantes, en prenant soin de ne pas proposer la moindre peine sérieuse, ni la moindre mesure pour indemniser les victimes et stopper le désastre ?

En matière de droit, la justice est censée répondre à trois obligations, justifiant que le peuple la finance et la reconnaisse en tant que telle :

- soustraire les victimes à la menace dont elles font l'objet
- faire cesser l'infraction
- obtenir réparation de son auteur, dans la mesure du possible
- réprimer le dit auteur de l'infraction, en fonction principalement de la gravité des faits

Si la notion de répression peut être discutable, cela devrait uniquement concerner des cas d'infraction dont l'élément morale resterait flou, et où évidemment il ne serait pas question d'atteinte à l'intégrité physique ou à la santé d'autrui dans de telles proportions.

On n'hésite pas, pourtant, à condamner un chauffard ayant provoqué un accident grave de la circulation, à une peine exemplaire de prison ferme ; histoire, sans doute, que le « bas peuple » tremble face à l'appareil judiciaire, mais également pour que ce dernier maintienne l'illusion d'être ce qu'il prétend...

Mais quand il est question de rendre justice à des malheureuses victimes d'un empoisonnement sévère et irréversible dont certaines en sont mortes, face un homme qui clame au milieu d'un restaurant qu'il « a déjà gagné son procès, ayant fait le nécessaire », curieusement on s'écrase.

En ce qui concerne l'infraction et sa persistance, rien ne change. Les victimes continuent à agoniser lentement, le coupable n'a jamais été réprimé, ni même contraint à se soumettre aux obligations prescrites.

Ne parlons même pas de réparation ; les victimes peuvent mourir dans leur coin.

Le criminel impuni *aurait* fini par mettre son usine aux normes ; alors que, pardon de me répéter, les déjections sont toujours aussi conséquentes, que l'air est toujours aussi irrespirable, l'eau toujours aussi rouge, et les habitants de Bourg Fidèle toujours autant « incommodés ».

La Sous-Préfecture elle-même reconnaît qu'en fait de mise aux normes, il n'en est rien...

La soustraction des victimes à la menace dont elles font l'objet attend toujours...

Deux poids, deux mesures. Ce triste lieu commun n'émeut plus personne, se voulant illustrer la façon dont la justice est administrée dans notre pays.

Mais s'il ne s'agissait que d'attendre que justice soit faite pour punir un criminel, après un acte odieux, mais révolu... On pourrait, en serrant les dents, admettre qu'il y ait un mécanisme de corruption assez conséquent pour étouffer l'affaire ; et considérer avec philosophie qu'en tout état de cause la répression judiciaire d'un coupable ne ramènerait pas à la vie ou à la santé une victime, s'il n'y avait rien à attendre en terme de réparation, au moins sur le plan financier...

Mais un examen plus approfondi de la question mettrait vite en évidence la nécessité de punir sévèrement un tel coupable, de façon à préserver l'épée de Damoclès indispensable pour protéger les citoyens de ce genre d'exaction.

L'horreur, dans le sujet qui nous occupe, c'est que la corruption a dépassé ce stade ; elle a pour but de permettre à une usine de continuer à empoisonner des malheureux.

Et il y a de toute évidence corruption, laquelle implique ces auteurs passifs dans un processus de complicité d'une épouvantable gravité, que je livre à la sagacité des personnes qui pourraient se sentir concernées...

Corruption ; pour avoir usé de cette terminologie de façon floue dans le sujet qui nous occupe, je risque d'être poursuivi, et quand à moi sévèrement puni ! Car les coupables de cette corruption, aggravée par leurs fonctions, vont s'offusquer de mon accusation.

Mais, s'il n'y a pas corruption ; comment expliquer, alors, les contradictions troublantes entre experts, suivant qu'ils soient désignés par la partie civile ou par le tribunal ?

Comment expliquer que des avocats, habituellement si avides de provisions à rallonges intempestives, ne demandent pas un centime à leurs clients pour leur défense, en prétendant se payer uniquement au pourcentage en cas de victoire au procès ?

Quel formidable paradoxe, quand on constate qu'aucun des avocats concernés n'a émis de conclusion dans lesquelles auraient dû être réclamés des dommages et intérêts !

Comment expliquer, qu'après toutes ces années de combat, les victimes repartent avec un peu plus de désespoir, et que l'usine de Métal Blanc ne soit nullement inquiétée dans son fonctionnement ?

Ah oui ! Elle a été condamnée à verser une amende de cent milles euros... ...et, au comble du sordide, à l'Etat !

Où est la justice dans tout ça ?

Si ça n'est pas la corruption qui jette la justice dans une fausse à purin, de quoi s'agit-il ?

Ici, tout laisse à penser qu'il y a eu des détournements d'argent public ; des subventions conséquentes ont été allouées à Métal Blanc, pour la mise aux normes des infrastructures.

Puisqu'elles n'ont jamais été mises aux normes, comme en atteste d'ailleurs une très alambiquée réponse de la Préfecture, teintée d'embarras, qu'est-il advenu de tout cet argent, sorti tout droit de nos impôts ?

Il y eut notamment un prêt effectué par la CCI . Celui-ci fut transformé en don ! Et le vice-président de la CCI de l'époque n'est autre que le frère de BLOCQUAUX, l'avocat de Métal Blanc....

Des menaces et des violences ont d'ailleurs été exercées sur les victimes constituées en parties civiles ; des personnes ont subi des agressions « en réunion », à leurs domiciles, couvertes par le préfet de l'époque, Pierre BARATON, qui osait parler de psychose dans la presse !

Le fonctionnaire dressait en fait les citoyens de Bourg-Fidèle les uns contre les autres, ouvertement. Nouvelles méthodes pour obtenir la paix sociale, sans doute...

Les agresseurs n'ont été condamnés qu'à rembourser certains de leurs dégâts...

Mais nul doute que la plupart de ces violences est le fruit de manipulations de gens simples et convaincus de leur bonne fois, et certainement victimes elles-mêmes de l'empoisonnement.

D'autres violences ont probablement été commanditées et payées, sans doute avec une partie de l'argent détourné...

Je soupçonne que les enveloppes aient dû voler en formation serrée, à cette époque....

Même le vice président du comité de défense de Métal Blanc, Jean-Luc OLVEC, à proféré des menaces à l'encontre de ces victimes dans la presse écrite, faisant allusion à l'usage de fusils chargés avec du plomb si l'usine devait être fermée ! Cet homme a été élu par la suite maire de Bourg-Fidèle !

Pour clore le tout, loin d'avoir été inquiétée par la « justice », la direction de cette usine de la mort à effectué une extension conséquente et totalement illicite.

Les parties civiles qui n'ont même pas eu accès à la consultation de leur dossier pénal, ont donc été déboutées par la Cour d'Appel en décision du 07 novembre 2006.

Le jour du rendu de jugement, étant revenu sans COTTEN, j'ai incité les parties civiles à investir les bureaux du greffe du tribunal en question, afin d'obtenir sur le champ l'enregistrement de leur pourvoi en cassation.

Mais, avec le recul que j'ai pris depuis, je sais aujourd'hui que c'est aussi vain que toute démarche intentée auprès d'institutions parfaitement corrompues, que se soit au niveau national ou européen.

Les victimes de métal blanc ont été trahies de façon abjecte par le système judiciaire de notre pays, et n'auront sans doute jamais justice.

Le Peuple Souverain de France a été une nouvelle fois trahi au profit de ceux qui ont le pouvoir de l'argent, le pouvoir d'empoisonner et de tuer impunément en son nom.

L'affaire du massacre de l'Ordre du Temple Solaire fut également très instructive pour moi, ayant eu la chance de l'étudier là encore dans le détail :

Quand des malheureux attirés dans une secte, elle-même couverture d'un réseau de trafic d'armes finançant certains partis politiques, sont assassinés dans un crime épouvantable, maquillé en suicide collectif... Il était devenu urgent pour nos mafieux de sacrifier leur couverture, et quelques malheureux au passage, histoire de faire illusion.

L'affaire passant en appel, j'ai participé à ce procès ahurissant, où les magistrats se gargarisaient de leurs connaissances ésotériques acquises par leur appartenance à la franc-maçonnerie, qu'ils prenaient ouvertement en référence, plutôt que de traiter de droit et de faits, pendant que les expertises confirmant le crime étaient écartées au profit d'expertises bidonnées conduites par des corrompus.

Je ne résiste pas à la tentation de vous relater cet épisode.

Chapitre quatre : Massacres de l'Ordre du Temple Solaire : le criminel secret d'Etat

*« Je ne risque rien dans l'affaire du massacre de l'OTS ; c'est une affaire d'Etat... »
Charles PASQUA.*

Je vous emmène si vous le voulez bien à la fin du mois d'octobre 2006, à la Cour d'appel de GRENOBLE. Christian COTTEN s'est constitué partie civile à l'occasion du procès en appel de Michel TABACHNICK dans le dossier du massacre des adeptes de l'Ordre du Temple Solaire. Je l'ai accompagné à ce procès, lequel dura plusieurs jours.

Il faut que vous sachiez que les soixante seize morts dans le double massacre, entre celui de la Suisse et celui du Vercors, n'ont pas, à ce jour, été honorés de la manifestation de la vérité. Celle-ci est interdite à leur mémoire, tout comme à leurs proches, par l'imposture judiciaire.

Flash-Back :

En 1995, la presse nous révéla un horrible fait-divers ; 16 cadavres à moitié carbonisés, présentant des impacts de balles dans le corps et dans la tête, furent découverts dans un coin perdu du Vercors. Ils étaient disposés en cercle, les pieds réunis en son centre, et des sacs en plastic encore intacts masquaient leurs têtes, à travers une macabre mise en scène de rituel sacrificiel.

Les victimes étaient des hommes, femmes, enfants, adeptes de ce que l'on désigna par la suite de « secte de l'Ordre du Temple Solaire » ; la France entière fut secouée par l'horreur de ce « suicide collectif »...

Un an plus tôt, le premier « suicide collectif » avait fait des dizaines de mort, en Suisse, et défrayé la chronique.

Suicide collectif, donc...

Car, rappelez-vous ; la presse, au moment des faits, orienta de façon impérative l'opinion publique vers cette thèse : Personne, moi pas plus que vous, ne suspecta la supercherie, tellement l'émotion collective suscitée par le bruit fait autour de ces « suicides collectifs » et autour de ces « sectes » si dangereuses, sut permettre que soit imposée cette version, d'autorité. A cette époque, je devais avoir 27 ans ; je sortais d'une unité spéciale de l'armée où j'étais rentré après avoir démissionné de la gendarmerie, et commençais ma « carrière » de chef d'entreprise dans la protection. Mon « éducation » militaire me permettait de me satisfaire pleinement de ce que je gobais stupidement par voie de presse, au sujet de ce fait divers, et j'étais totalement révolté par celui-ci, et par l'existence de « sectes si nocives »...

Pourtant, j'étais loin de me douter que j'étais victime d'une manipulation médiatique commanditée par « le Pouvoir », et rendue possible si facilement par le lavage de cerveau que je subissais comme tout un chacun, à mon insu, depuis mon plus jeune âge.

Mais Internet a son intérêt - bien que constituant à mes yeux un piège insidieux. En l'occurrence, des scandales enfouis remontent à la surface et échappent relativement au contrôle de la censure (Du moins celle qui sévit au niveau juste supérieur de celui dans lequel nous évoluons, dans la grande pyramide sociétale criminelle, le dernier étage du sommet ayant d'après moi intérêt à ce que des troubles sociaux, voire de civilisation, naissent de ses « révélations interdites » permises par cet outil suspect qu'est l'Internet...).

Une grande partie de la vérité devient accessible, avec son prix à payer, et les préjugés peuvent enfin être remis en question, et même brisés.

Donc moi, l'ancien gendarme et para « pur et dur », formaté pour porter - par exemple - un jugement sans appel sur ce qui est désigné de sectes par l' « autorité », je passais pour l'occasion dans le camp d'un certain Christian COTTEN, qui s'était constitué partie civile dans ce dossier parce qu'ayant fait parti du lot des « minorités spirituelles » qui avaient été

clouées au piloris et fichées comme « secte ». Le psychothérapeute psychosociologue, adepte des médecines douces – surtout de celles qui se fume... - avait été pris dans la tourmente d'une vaste chasse aux sorcières organisée par l'Etat suite à ce fait divers...

Du moins, c'est sa version des faits, et quelque soit sa réelle bonne fois, ça ne change rien à la réalité de cette énième manipulation médiatico-judiciaire pour interdire la manifestation de la vérité sur un épouvantable crime.

Ça ne change rien non plus au fait qu'effectivement, les minorités intellectuelles et spirituelles sont prises pour cible depuis l'affaire de l'Ordre du Temple Solaire, à travers une inquisition implacable. Celle-ci est appliquée par le terrorisme d'Etat pour le compte des lobbies criminels de l'industrie médicale et pharmaceutique, des lobbies du nucléaire ou de l'industrie alimentaire.

Pourquoi ? Le but de l'opération consiste à « criminaliser » et neutraliser ainsi leurs détracteurs.

Dans le même ordre d'idée, sont traquées toutes minorités qui dénonceraient et/ou démontreraient l'imposture en matière d'énergie, de santé publique et d'alimentation ; démonstration qui risquerait de s'imposer de façon pacifique et crédible, à travers un style de vie alternatif, en autarcie affranchie de tout ce qui nous est imposé par lesdits lobbies.

Quelle ironie quand on sait que les acteurs de l'imposture institutionnelle qui prétendent traquer les sectes, pour le compte de leurs donneurs d'ordre de l'industrie et de la haute finance, baignent eux-même avec ceux-ci, majoritairement, dans diverses sectes et sociétés secrètes.

Au moment où j'écris ces lignes, ce jeudi 19 novembre 2009, je ne peux résister à l'envie de vous citer à titre d'exemple, l'usage fait de la propagande anti secte pour criminaliser les personnes dénonçant le complot de la grippe A et de ses vaccins-tueurs.

Même des médecins regroupés au sein de leur Union Régionale de Médecins Libéraux, et parlant en son nom pour s'opposer eux aussi aux criminelles dispositions gouvernementales, sont traités de sectes !

Mais, le prix de la Vérité, de quoi qu'elle puisse traiter, vous le connaissez sans doute :

- Ou l'on s'enfuit à nouveau la tête dans le trou en essayant de se convaincre que l'on n'a rien vu, ou que cela ne nous concerne pas plus que ça, et/ou que de toutes façons on est trop petit pour changer quoi que se soit... ...en mettant à mort lentement notre conscience et notre intégrité...
- Ou l'on garde dignement la tête hors du trou, avec les yeux bien ouverts, pour devenir un parias réactionnaire, isolé par le mensonge et le terrorisme d'Etat comme les millions de victimes de violences judiciaires peuvent l'être, malgré leur incommensurable nombre...

En fait, ce qu'il faut savoir de l'affaire de l'Ordre du Temple Solaire, pour commencer, c'est que le secret de l'instruction à cette époque avait été tout simplement violé ; et si cela semblait faire parfaitement l'affaire des appareils politique et judiciaire, c'était bien parce que ceux-ci étaient à l'origine de la manipulation médiatique.

Le juge d'instruction, Luc FONTAINE, et le directeur d'enquête, le commandant de Police OUVNAGUEL, saisis du dossier à l'époque, firent montre d'un total hermétisme à toute thèse contradictoire à celle du suicide collectif, thèse imposée d'autorité, avec force propagande médiatique.

La recherche de la manifestation de la vérité, principe fondamental de la Justice, était immédiatement mise hors jeu par l'appareil judiciaire lui-même, une fois de plus.

Une personne fut désignée comme coupable à la vox populi, car il faut en effet un bouc émissaire qui saura tout prendre sur son dos, afin de permettre aux imposteurs en robes noires

– et robes noires et pourpres...- de jouer leur tour d'illusionnistes : Michel TABACHNICK fut celui-ci.

Personnage singulier au demeurant : Chef d'orchestre, il faisait parti de la « secte » au moment des faits, bien que ça ne soit pas clairement établi, car rien n'était clair, ni dans l'enquête, ni au cours du procès, pas plus que dans cette sombre histoire.

L'homme, coupable désigné d'office, avait perdu sa femme et un enfant dans ledit massacre. Seulement voilà ; il aurait, en raison d'écrits ésotériques de son fruit, eut une influence sur les adeptes de l'Ordre du Temple Solaire. Pire ! Cette prétendue influence suicidaire serait à l'origine du drame.

La « présomption de culpabilité » était inébranlable, tout comme les certitudes affichées par la Cour, contre tout principe de justice...

Les trois coups retentirent en ce frais matin d'automne, à la Cour d'Appel de GRENOBLE, et les comédiens vêtus de leurs tenues de scène à larges manches firent leur entrée, dans le silence respectueux que leur pathétique rituel se voulait imposait.

Assis au deuxième rang, aux côtés d'une joyeuse équipe d'activistes grenoblois venus pour l'occasion, je tentais de m'imprégner de l'ambiance et de comprendre ce qui se disait dès les premiers échanges.

Pas facile.

Le procès débuta par des considérations trop techniques pour moi, d'ordre ésotérique, pour ce que je mis un bon moment tout de même à comprendre, lesquelles étaient censées définir le degré de responsabilité du prévenu Michel TABACHNIK à travers ses écrits, dans le suicide collectif.

Par contre, y étant préparé par un briefing préliminaire avec les activistes, je ne mis pas longtemps à réaliser la partialité des membres de cette cour, qui privilégiaient d'entrée de jeu et de façon totalement arbitraire cette thèse fumeuse du suicide collectif.

Pourquoi donc ? S'il n'y avait effectivement aucune logique judiciaire à un tel comportement, à une si arbitraire orientation des débats, l'objectif recherché était sans aucun doute de nous faire oublier qu'il y avait peut-être eu autre chose qu'un suicide collectif, et donc peut-être, plutôt quelque chose de l'ordre d'une tuerie par exécution sommaire, camouflée en suicide collectif. Et en excluant arbitrairement cette hypothèse pourtant pas plus improbable a priori que celle qui était imposée, on ne risquait pas de chercher à identifier les auteurs du crime, le cas échéant.

Ça partait donc mal. Au fur et à mesure que leurs cordes vocales étaient chauffées, les comédiens en robes noires se targuaient de leurs prétendues connaissances en ésotérisme qui, à elles seules, permettaient d'affirmer que Michel TABACHNICK était bien le seul et unique coupable...

Et la totalité du procès de plusieurs jours ne devait avoir d'autres thèmes que l'ésotérisme, l'occultisme, et les écrits farfelus de Michel TABACHNICK, leur fumeuse interprétation qui permettrait d'affirmer leur prétendue responsabilité...

Il était interdit de remettre en question cette thèse de suicide collectif, et les éléments qui démontraient de façon flagrante qu'il ne pouvait pas s'agir d'un suicide collectif étaient systématiquement tournés en dérision par la cour, puis écartés des débats, à l'instar de ceux qui les présentaient, qu'il s'agissaient d'experts indépendants ou de témoins.

La stratégie employée consistait à dévier les débats hors du strict droit pénal, pour ne pas avoir à considérer les faits rapportés par les parties civiles, et leurs expertises trop embarrassantes, car pulvérisant la thèse imposée du suicide collectif.

Ces expertises étaient donc tournées en ridicule par les magistrats puis écartées des débats, au profit de simulacres d'expertises conduites par des expert vendus.

Dès qu'un intervenant tentait de remettre en cause l'orientation imposée du suicide collectif, il était ridiculisé par les comédiens en robes noires, qui, du haut de leur perchoir, reprenaient de plus belle leurs élucubrations sur les écrits du prévenu.

Les imposteurs, soucieux d'égarer l'auditoire et d'éviter que l'on ne traite des faits, et que l'on puisse donc approcher de la vérité, imposaient leurs débats soporifiques, se flattant entre eux de leurs pseudos connaissances en matière d'ésotérisme et d'occultisme, acquises par leur appartenance à la franc maçonnerie qu'ils prenaient ouvertement en référence.

Le comble de la perversité était atteint, où des magistrats pouvaient insidieusement se targuer à l'occasion d'une audience publique, de leur appartenance certaine à une société secrète, laquelle nuit gravement à l'indépendance de la Justice - pour commencer ! -, afin d'apporter leur « lumière », indispensable en la matière, pour la résolution de cette complexe affaire de « suicide collectif » !...

Les pitres en robes noires – et en robe pourpre pour leur chef - avaient même – au comble du ridicule – prévu leur expert en matière de « psychologie ésotérique » ; un dénommé ABGRAL, imbu de sa personne à souhait, qui intervint pour déclamer ses inepties avec une emphase autoritaire et, auquel COTTEN entreprit de donner la réplique...

Ce dernier avait du reste, jusqu'ici, participé sans retenue à la séance de masturbation intellectuelle collective servie par l'imposteur en robe pourpre et sa clique, ce qui commençait à me contrarier sérieusement.

Là, ce fut la catastrophe : Au bout de quelques instants, les deux illuminés s'insultaient en s'égosillant comme des coqs de basse-cours dans des sautes de ton bien trop haut perchées, à l'extrême limite d'en venir aux mains, sous l'œil amusé du président du tribunal qui semblait plus apprécier le divertissement, que déplorer ce trouble causé à l'ordre de l'audience.

J'aurais souhaité que personne n'ait remarqué que j'accompagnais l'énergumène vociférant, que je découvrais sous cet aspect si peu crédible à cette occasion...

Je profitai alors d'un « entracte » pour faire remarquer à Christian COTTEN qu'il était tombé dans le piège qui lui était tendu : Il avait été amené sur un thème qu'il affectionnait particulièrement, lui aussi, mais qui déviait le sujet de façon tragique, et au lieu de chercher à recadrer les débats, il participait malgré lui à la manœuvre de diversion, alimentant le Grand' Guignol et faisant ainsi pleinement le jeu de l'ennemi.

Je craignais de me faire rabrouer, et fus surpris de l'éclair de clairvoyance du bonhomme ; non seulement il acquiesça, mais en plus il me confia la mission de le représenter en tant que partie civile, afin qu'il ne risque plus de replonger... La tentation devait être aussi grande que de voir passer sous son nez un joins qui tourne dans une assemblée, sans pouvoir pour autant y toucher...

Autant se retirer de l'assemblée, ce que fit COTTEN, ayant une autre affaire à traiter ailleurs.

Je fus par ailleurs agréablement surpris et même flatté de la confiance qu'il semblait m'accorder, alors qu'il me connaissait depuis si peu de temps. Peut-être était-ce de l'inconscience...

Toujours est-il que le lendemain matin, je me tenais prêt pour prendre part à la pièce, moi aussi, et à faire mes preuves vis à vis de COTTEN.

Avant le début des hostilités, celui-ci était allé s'entretenir avec le président, l'informant qu'il me délégait son pouvoir pour intervenir dans les débats en tant que partie civile, lui remettant les copies des statuts de son association ainsi qu'une photocopie de mon passeport, faite dès la première heure pour l'occasion.

Je jubilais, pensant à ma condamnation à subir une psychothérapie : Si seulement le maître de séance avait su !...

Le rideau se leva, et ce fut au commandant de police en retraite OUVNAGUEL, qui fut le directeur d'enquête dans la sombre affaire, de faire une entrée assez croustillante, histoire de nous mettre en joie :

- *Ça commence à bien faire ! C'est la dernière fois que je viens témoigner ! Les dédommagements de frais sont insuffisants en rapport des kilomètres que je suis obligé de faire. Et d'abord j'ai soif ! Qu'on m'apporte quelque chose à boire !*

Long silence ; le temps pour le président de faire signe à l'huissier de venir à lui, et de lui glisser quelque chose à l'oreille, avant que celui-ci ne disparaisse à petits pats frénétiques, plié en deux par le respect dû au maître de séance.

Quelques instants plus tard, il revint avec une bouteille d'eau qu'il donna au témoin à la barre. Celui-ci avait entre temps commencé son « témoignage » :

- *Et puis, maintenant que je suis plus à la retraite, je vais parler, hein ! Parce que j'ai eu des pressions, mais maintenant c'est fini ! Je suis à la retraite ! Et c'est pas compliqué, tous les survivants de l'OTS ont peur !*

Ça devenait intéressant. Le témoin fut calmé par la bouteille de 25 centilitres, bien qu'elle ne sembla contenir que de l'eau. Puis il continua ; avec moins d'énervement, mais sur un ton relativement impératif, uniquement pour relever et attaquer systématiquement toutes les déclarations qui avaient été portées à sa connaissance lors du jugement en première instance, et qui faisaient état d'une autre thèse que celle du suicide collectif.

- *J'ai entendu dire qu'un lance-flammes aurait pu être utilisé ; c'est impossible, ça ne peut pas être un lance-flammes qui ait occasionné de tels dégâts.../... .../... C'est ridicule de prétendre qu'il ait pu y avoir un trafic d'armes derrière tout ça ! La preuve ! Ce sont des « 22 long-rifle » qui ont été utilisées comme munitions sur les victimes, avec des armes que n'importe qui peut se procurer, et non des armes de professionnels qu'auraient certainement utilisées des trafiquants d'armes...*

Le « témoignage » du fonctionnaire à la retraite terminé, le président du crique, comme c'est d'usage, fit le tour des avocats des parties civiles, et des parties civiles non représentées ; mon tour fut bien entendu passé, et je m'incrustai en bondissant de mon banc, mes notes à la main, vers le pupitre. L'avocat Francis SZPNER s'opposa alors vertement au fait que je prétendis intervenir à la barre : Pourtant, je représentais une partie civile qui soutenait la théorie qu'il ne pouvait pas s'agir d'un suicide collectif, ce qui, si cela avait pu être établi, aurait permis la relaxe de son client, Michel TABACHNICK ... Non ; le franc-maçon Francis SZPNER, grand défenseur de criminels pédophiles et de pourritures politiques, n'était pas là pour défendre les intérêts de son client, mais pour interdire que la thèse taboue ne fasse une résistance intempestive du côté de la défense.

Une vive polémique s'engagea alors, pour savoir si il était tolérable que je puisse ainsi prétendre prendre la parole, mais le maître de séance, statuts de l'association en mains, en fit la lecture publique pour confirmer, la mort dans l'âme, que l'on ne pouvait s'y opposer.

Le témoin s'insurgea à son tour :

- *Moi je ne suis pas d'accord ! J'ai attaqué cette association pour diffamation, et j'ai gagné ! Mille euros de dommages et intérêts ! En plus, je les attends toujours !*

Ce fut plus fort que moi, je m'écriai avec une feinte indignation :

- *Ça, ça ne m'étonne pas ! Mon président est d'un radin, si vous saviez !*

Ma riposte inattendue amusa la cour, détendant l'atmosphère à couteaux tirés. Finalement, le maître de séance trancha, me mettant en garde avec sévérité, comme en s'adressant à un gosse mal élevé qui veut se mêler de discussions d'adultes, et auquel on passe le caprice ;

- *Je vous préviens, pas plus de deux ou trois questions !*

Quelle curieuse démocratie...

J'encaissai le coup sans broncher, ne voulant pas risquer d'être disqualifié sur la ligne de départ par un quelconque « outrage à magistrat », et je me mis en demeure de frapper dur en deux ou trois questions, histoire que le comédien en robe noire et pourpre se morde les doigts de n'avoir pas su trouver mieux.

J'attaquai donc, m'adressant au policier à la retraite :

- *Monsieur, vous avez dit tout à l'heure avoir subi des pressions, qui auraient interféré notamment sur votre enquête ; pourriez-vous me préciser de quelles origines elles étaient ?*
- *Moi ? Non je ne me rappelle pas avoir dit ça...*
- *Si, je vous assure ! Il me semble même que vous avez parlé de franc-maçonnerie :*

Le Président intervint avec virulence :

- *Ah non ; vous avez mal entendu ; il n'a pas fait allusion à la franc-maçonnerie !*

Tant pis, j'aurais essayé. Je repris ;

- *Ah bon ... Autant pour moi. Mais vous n'avez pas dit avoir fait l'objet de pressions au cours de votre carrière ?*

Le témoin s'exaspéra :

- *Non je n'ai jamais dit ça !...*
- *Soit. Vous avez prétendu que le nommé DI MAMBRO – une personne impliquée de façon fort suspecte dans l'affaire – était un escroc ; pourquoi, pour autant, pouvez vous affirmer de façon aussi catégorique, monsieur, que l'OTS ne constituait pas une couverture, puisqu'au moins un escroc était à sa tête selon vous ?*

Pas de réponse...

Je précisai ma question :

- *Pouvez-vous donc, et avez vous des éléments particuliers qui vous le permettent, exclure que l'OTS ne fut pas une couverture pour une quelque organisation criminelle ?*
- *Non...*
- *Merci, monsieur. Au cours de votre carrière de policier, ou à une occasion quelconque extra professionnelle, vous êtes vous jamais servi d'un lance-flammes ?*
- *Non, pourquoi ?*
- *Avez-vous déjà, alors, assisté à la mise en œuvre d'un tel engin ?*
- *Ben non ; je vois pas ce que ça a à voir la dedans !*

- *Pourtant ; qu'est ce qui vous permet donc d'affirmer, monsieur, et sur un ton toujours aussi catégorique, qu'en aucun cas les crémations obtenues ne pouvaient avoir été l'œuvre d'un lance-flammes ?*
- *Mais c'est pas possible c'est tout ! J'ai pas besoin d'en savoir plus sur un lance-flammes pour comparer les dégâts, que si je devais comparer les dégâts faits avec un fusil de précision ou un arrosoir !...*
- *Mais vous n'êtes cependant pas en mesure d'affirmer qu'il ne peut en aucun cas s'agir de dégâts provoqués par un lance flammes, si vous ne connaissez rien de ses caractéristiques techniques !?*

Il hurla presque, sur un ton exaspéré :

- *Non !!*
- *Bien, merci, monsieur.*
- *Toujours en matière d'armement ; puisque vous ne pouvez pas affirmer, nous sommes d'accord, que l'OTS n'était pas une quelconque couverture, pourquoi exclure de façon toujours aussi catégorique, monsieur, en raison de l'usage de munitions « 22 long-rifle » sur la scène du crime, la probabilité de l'existence d'un réseau de trafic d'armes ?*
Vous étiez certainement un fin limier, monsieur ; n'avez vous pas été habitué à lire les scènes de crime au deuxième degré ?
- *Ss...Si...*
- *Et dans ce cas précis, vous pensez qu'une lecture au premier degré suffit ?*

Pas de réponse...

- *Donc, rien de ce fait, ne vous permet d'exclure, d'une façon toujours aussi catégorique, en raison d'éléments trop évidents, et donc suspects, apparaissant sur la scène de crime, l'éventualité que l'OTS ait pu servir de couverture à une organisation de trafic d'armes ?*
- *Non...*
- *Vous disiez tout à l'heure, que les survivants de l'OTS avaient peur, n'est ce pas ?*
- *Oui..*
- *Vous pensez que Monsieur TABACHNICK, ici présent, a peur de quoi, au juste ?*
- *Je... Je... Je ne sais pas...*
- *Et vous, monsieur ! Avez-vous peur ?*

Lourd silence de quelques secondes, suivi d'une exclamation mal assurée...

- *Non !?!*
- *Merci, monsieur, ce sera tout.*

J'avais manifestement fait mon effet, et la tension qui régna le temps qu'un nouveau comédien soit appelé, aurait pu être découpée à la scie sauteuse.

Le « témoin » suivant, auquel je décidai de m'attaquer dès qu'il ouvrit la bouche, monsieur LEGOF, si j'en crois mes notes, fut président de l'OTS en 1994.

Il assurait qu'il s'agissait bien d'un suicide collectif, en tenant pour preuve le fait que quelques temps après, il avait entendu quelqu'un de la secte qui se plaignait de ne pas avoir été appelé à y participer, et qui se déclarait pourtant prêt pour le sacrifice...

Le « témoin » poursuit son exposé en décrivant l'horreur et la surprise totale, qu'il aurait ressenties en apprenant la nouvelle du « suicide collectif » :

- *On s'est réunis, et on a vite été tout brûler ; les capes, les écrits ; on avait compris qu'ils s'étaient suicidés, c'était terrible...*

Ne tenant plus en place, je demandai la parole quand vint mon tour, et l'obtins de justesse, le président marquant à nouveau son hostilité à mon égard.

Curieusement, celui-ci m'imposa de me rapprocher de son perchoir, pour me placer à un endroit incongru, et qui me forçait à monter mon volume sonore pour me faire entendre du public...

- *Monsieur ; y avait-il des signes avant-coureur, quand vous étiez à l'OTS, de ce drame ?*
- *Non.*
- *Vous avez été surpris, c'est bien cela, au point que vous ayez senti le besoin de tout brûler pour couper tout liens avec l'OTS, parce qu'horrifié par ce... suicide collectif ?*
- *Oui...*
- *Alors, puisque rien ne vous permettait de prévoir que des gens allaient se suicider, au point que vous en fûtes si surpris, comment pouvez-vous expliquer avoir été immédiatement persuadé qu'il s'agissait d'un suicide collectif ?*

Aucune réponse...

- *Avouez qu'il y a là un paradoxe, monsieur ; si vous étiez immédiatement convaincu, et l'êtes encore aujourd'hui, qu'il s'agissait d'un suicide collectif, vous n'auriez pas dû ressentir une telle surprise, mais au contraire redouter qu'un tel drame ne se produise, n'est-ce pas ?*

Toujours pas de réponse ; le bonhomme, affolé, semblait chercher de l'aide du côté du maître de cirque...

- *Qui était la personne qui vous a, quelques temps après, confié vouloir faire partie des « suicidés » ?*
- *Ben, comment voulez-vous que je m'en rappelle ?*
- *Il ne vous est pas venu à l'idée de donner d'alerte ?*
- *Mais à qui ?*
- *A l'autorité publique, monsieur ! Comment se fait-il que vous n'ayez pas prêté assistance à cette personne soit-disant en danger, en signalant le cas à l'autorité !? Si ce que vous prétendez est vrai !...*

Le président intervint à la rescousse du « témoin », hors de lui :

- *Monsieur MAILLAUD ! Maintenant ça suffit ! Veuillez aller vous rasseoir ! Ici on respecte les témoins, et je vous prierais donc à l'avenir d'employer un ton plus approprié, et moins discourtois !!!*

Evidemment ! Ça n'était pas à moi de faire remarquer cette « omission de porter secours à personne en danger », qu'aurait trahie ledit témoignage, pour peu que celui-ci ait été vrai, ce dont je doutais fort.

Et le niveau sonore plus élevé que je dus employer, fut le prétexte pour justifier cette disqualification.

Puis, ce fut reparti pour une longue série de considérations sur le seul thème qu'il était permis d'aborder, l'ésotérisme et l'occultisme, et les écrits de Michel TABACHNIK.

Je vous avouerais que je n'ai pas su rester tout le long de cette manœuvre d'hypnose collective, étant allé m'aérer un peu l'esprit.

Quoi qu'il en soit, j'étais revenu à temps pour ne rien perdre des interventions d'experts mandatés par les parties civiles.

Un expert en engins explosifs et incendiaires, payé par Alain VUARNET - partie civile ayant perdu sa mère et son frère dans ce drame – prit la parole pour nous rapporter ses conclusions, implacables, et nous ramener sur Terre.

Et sa spécialité ne relevait pas d'une science inexacte, comme peut l'être la psychologie.

La psychologie qui, en raison de sa si opportune subjectivité, est systématiquement appelée à la rescousse quand un tribunal d'inquisition de notre parodie de justice, cherche à dissimuler la vérité, et interdire toute justice.

Les éléments qu'apportait cet expert là, à travers son rapport technique, étaient indiscutables, démonstrations et chiffres à l'appui : En aucun cas la crémation des corps telle qu'elle était apparue, ne pouvait avoir été rendue possible sans une intervention extérieure, et donc criminelle.

Le technicien s'appuyait sur les photos de la scène de crime, que les parties civiles purent alors regarder, et je puis vous confirmer pour les avoir donc étudiées à mon tour que, ainsi que l'expliquait l'expert, la crémation avait nécessité l'usage d'un matériel à jet directionnel, de produit spécifique atteignant une très haute température dans l'instant.

Des traces de phosphores avaient d'ailleurs été relevées, dans des proportions ne laissant pas de place à la moindre ambiguïté que se soit, jusque dans la terre, et bien au delà des seuils infinitésimaux naturels...

La crémation totale de certaines parties des corps et même de parties osseuses, réduites en poudres noircies, et l'absence de lésion sur certaines autres parties, avec la présence de chaussures intactes et de sacs en plastic sur la tête des victimes, témoignaient de l'impossibilité que les crémations aient été obtenues à partir de feu de bois, comme cela était affirmé. Pour atteindre un tel niveau de crémation, nécessitant pour commencer un feu de plusieurs heures, voire d'une journée entière, il aurait fallu des centaines de kilos de bois sec par victime, et réunir des conditions climatiques spécifiques, incompatibles avec l'emplacement du drame, et la saison à laquelle il s'était déroulé.

De plus, en s'entêtant à soutenir cette théorie plus que fumeuse, on ne pouvait pas expliquer la répartition inégale des zones de crémation, ni que les sacs en plastic n'aient pas fondu, car un tel brasier aurait été impossible à approcher. Aucune matière plastique n'aurait pu résister au milieu du périmètre embrasé.

En outre, les photos prises par les enquêteurs sur les lieux du crime, ne laissaient pas apparaître de traces de cendre dans des proportions suffisantes pour témoigner de l'usage de plusieurs centaines de kilos de bois sec.

C'en était trop ! La démonstration était insupportable, et il fallait faire entrer en scène un contre-expert, nommé par le tribunal, pour tenter de démonter ce qui venait d'être démontré de façon si claire et indiscutable, et faute de mieux, avoir le dernier mot.

Le prétendu expert du tribunal, très mal à l'aise dans son rôle d'imposteur-parjure, affirma donc de sa voix mal assurée, avoir effectué une reconstitution technique : Il aurait fait griller des carcasses de cochon, avec du bois sec, non pas trouvé sur place, mais apporté... Malgré cela, il avoua avec embarras avoir été interrompu par la pluie dans son expérience ; qu'à cela ne tienne ; le pseudo expert affirma avec aplomb qu'il aurait obtenu le même résultat que celui de la crémation subie par les corps des victimes, et qu'il n'avait donc pas jugé nécessaire

de poursuivre son méchoui, pour la bonne raison – non pas qu’il n’y avait invité personne – mais qu’il lui aurait fallu attendre des conditions quasi estivales pour obtenir lesdits résultats...

Et oui ; notre pauvre pseudo expert avait dû faire sa tentative dans une région très humide, et même s’il avait triché en l’entreprenant au printemps plutôt qu’à la période hivernale des faits, il était resté sur sa faim. Enfin, façon de parler, vous m’avez compris.

Donc, je venais d’entendre, tout comme l’imposteur en robe pourpre et sa clique, cet « expert » nous démontrer malgré toute sa bonne volonté, exactement tout le contraire de ce qu’il avait mission de nous démontrer, avec une fort maladroite mauvaise fois. .

Mais il faut croire que ça n’était pas si grave. Les journalistes dans la salle devaient être aux ordres, ou tout au moins leurs rédactions. L’incident ne transpira pas...

A ce stade du procès, plus aucun doute n’était permis : L’appareil judiciaire avait effectivement manipulé la vérité depuis l’enquête, ayant fait établir des expertises tronquées, et continuait sa fumisterie contre vents et marées, sous les yeux des parties civiles révoltées et impuissantes.

Les témoins qui intervinrent pour prétendre qu’il était improbable de leur point de vue qu’il ait pu s’agir d’un suicide collectif, furent comme les précédents copieusement malmenés par la Cour, ridiculisés, exclus des débats le plus rapidement possible.

Le cinéaste Yves BOISSET lui-même fut traité comme quantité négligeable, malgré le caractère capital de son témoignage, issu de la contre-enquête qu’il réalisa, et dont il fit un film.

Yves BOISSET tint environ deux minutes face à un président aussi hostile que partial, qui affichait ostensiblement son empressement d’en finir au plus vite avec lui pour reprendre le cours des débats sur l’ésotérisme avec son comparse d’avocat général.

Au comble de la muflerie, ces derniers conversaient entre eux, feignant de ne pas avoir remarqué le témoin, pendant que la voix de celui-ci s’éteignait dans une ambiance de mépris bien marqué.

Le président laissa quelques instants le cinéaste désorienté par l’absence de questions, le toisant d’un air ironique, comme s’il avait eu affaire à un débile profond venu tenter de se rendre intéressant.

Puis il fit précipitamment le tour des parties civiles sans leur laisser le temps de manifester leur désir d’interroger le témoin.

Je m’apprêtai à me lever et à élever la voix pour imposer que mes droits de partie civile soient respectés, mais c’est l’avocat Alain LECLERC, défendant les intérêts de Alain VUARNET avec efficacité, qui sut s’imposer à temps, repêchant in extremis le cinéaste, pour lui poser les bonnes questions.

Pour une fois qu’un auxiliaire de justice fait correctement son travail, et sans se laisser intimider, il faut le signaler.

Bref : Les éléments dont disposaient l’homme, et que l’avocat sut mettre en évidence, ne laissaient aucune place au doute, quant à l’origine criminelle mafieuse et politique du prétendu suicide collectif. Nous étions enfin au cœur du problème !

Sa contre-enquête réalisée sous forme de film, d’ailleurs introuvable, avait dû faire l’effet d’une bombe.

Ce seul témoignage imposait la réouverture d’une enquête, aux vues des implications d’hommes politiques dont il était fait état, à travers l’évocation par des faits tangibles, non pas d’un suicide collectif, mais bien d’une tuerie sur fond de mafia de trafic d’armes, et de blanchiment d’argent sale, maquillée en suicide collectif.

Il semblerait bien, effectivement, que cette « secte » ait constitué la couverture d’une organisation de trafic d’armes, avec financements occultes de certains politiques.

Le nom d'un voyou notoire de la « classe » politique émergeait de cette fange putride : Charles PASQUA...

Pourquoi ce massacre avait-il été organisé, alors ? Il est probable qu'à un moment donné, quelques indiscretions se soient manifestées, nécessitant un nettoyage par le vide.

Et pour faire illusion, il fallait sacrifier suffisamment de victimes totalement étrangères à la couverture, bien que manipulées pour permettre son existence, à travers une spectaculaire mise en scène.

En effet, peu avant l'intervention de monsieur Yves BOISSET, un autre témoin, une femme ayant tenu la comptabilité au sein de l'Ordre du Temple Solaire, avait déclaré avoir vu transiter un chèque au montant colossal, sans explication de la part du fameux DI MAMBRO. La femme, comme vous vous en doutez, avait été tournée en ridicule avec son témoignage, par l'imposteur en robe pourpre, de façon proprement odieuse.

A ce stade, la thèse taboue ne devait en aucun cas refaire surface ; surtout pas après les efforts déployés par l'imposture judiciaire et ses représentants du moment.

Leur propre implication devenait aussi criante que la manœuvre d'étouffement.

Là, il était question pour toute la bande d'imposteurs, pour leurs confrères du procès en première instance, et ainsi que pour le juge d'instruction et ses sous-fifres de :

- *entrave à la manifestation de la vérité*
- *subornation de témoins*
- *abus de pouvoir*
- *association de malfaiteurs*
- *complicité d'assassinat en réunion*

...le tout avec comme circonstance aggravante le fait d'avoir été commis « en réunion » par des personnes « dépositaires de l'autorité publique ».

Le passionnant dialogue entre l'auxiliaire de justice et le cinéaste n'intéressa donc pas outre mesure la « cour », qui se hâta de passer à autre chose.

La vérité ne verrait pas le jour, il en avait été décidé ainsi.

Et pourtant, les intervenants objectifs avaient tenté jusqu'au bout de bousculer l'Ordre du Temple de Perlimpinpin. En vain.

Jean-Pierre JOSEPH, l'avocat membre du bureau de « Politique de Vie » et défendant les intérêts de Christian COTTEN dans ce dossier, asséna cette réplique si pertinente, qui fit juste sourire ceux à qui elle était adressée :

- En Afrique, on vous dit « tais-toi ! »... En France, on vous dit « cause toujours... »

Cet auxiliaire de justice avait tout compris. Je me demande d'ailleurs comment il peut alors continuer d'exercer, ayant conscience de ne faire que participer à une si funeste farce...

Cela dit, quand pour ma part je parle de terrorisme d'Etat, je crois que le terme est ici de circonstances ; en fait, pour récapituler la situation :

Nous avons un crime – très certainement d'Etat, mais le saura-t-on un jour...- maquillé en suicide collectif : Le secret d'Etat derrière lequel se réfugie Charles PASQUA est le joker imparable, en cas d'une quelconque défection de l'appareil judiciaire dans sa mission de protéger les criminels.

Les pseudos magistrats en scène pour l'occasion, conscients de la constitution dudit crime, adoptèrent et imposèrent d'autorité la version sans doute proposée par les assassins eux-mêmes, lesquels avaient donc contrôle sur lesdits pseudo magistrats, de façon directe, ou par le biais d'une chaîne hiérarchique remontant aux sphères politiques.

Car il faut souligner qu'en fait d'indépendance de la justice, l'institution censée la rendre est placée sous le joug du pouvoir politique, la notion de ministère de la justice constituant un non sens aberrant pourtant admis de tous.

Et, pour faire un petit bon dans le temps, maintenant que le dictateur à talonnettes veut imposer la suppression des juges d'instruction, tous les pouvoirs risquent d'être placés entre les mains du pouvoir exécutif, lequel dépend directement de l'imposture politique.

L'ambiance risque donc de se corser un peu plus en France ; mais après tout, où est le problème, puisque personne ne réagit réellement ?...

Grâce à cette magistrale manipulation, l'inquisition, de son côté, continuera d'avoir la dragée haute et de sévir dans notre parodie de démocratie, pourchassant de plus belle les minorités spirituelles ou intellectuelles qui auront l'indélicatesse de défendre les bienfaits des médecines douces, d'en vivre, d'en prôner la culture, ou de dénoncer l'escroquerie criminelle des lobbies pharmaceutiques et des mafias médicales, associées aux empoisonnements dont nous sommes victimes massivement de par les autres lobbies de l'énergie, de l'industrie et de la grande distribution...

Fermez le banc.

Notre manipulation est totale. Si je n'avais pas été présent à ces audiences, je n'aurais certainement pas cru cette sombre histoire. C'est tellement énorme !

Les personnes qui y étaient présentes n'ont d'ailleurs pour la grande majorité pas compris ce qu'il se passait, car la vérité n'est pas soutenable, et le formatage du citoyen moyen est écrasant.

La corruption ; ça n'existe qu'en Afrique. Les complots d'Etat, que dans les films. Rendormez-vous donc, vous n'avez rien vu, il n'y a rien à voir, et ne cherchez donc pas d'ennuis...

Chapitre cinq : Psychopathe homophobe ou... ...commandité en « opération homo » ? Zoom sur l'affaire Jean-Michel JACQUEMIN

L'affaire de la tentative d'assassinat de Jean-Michel JACQUEMIN, dans le cadre de ses **révélations sur le nuage de TCHERNOBYL** mérite également le détour.

Là encore, je devais assister à une parodie de procès à inscrire dans les annales, au Tribunal de Grande Instance d'EVRY en automne 2006.

Il s'agissait d'une sombre affaire où un journaliste d'investigation et... ...son conjoint avaient survécu par miracle à une probable opération Homo* – ça n'est pas un jeu de mot ! – probablement commanditée pour faire taire une vérité trop gênante, et pour le pouvoir politique, et pour ses donneurs d'ordres de l'industrie du nucléaire.

**opération homo, pour homicide ; désigne les assassinats dans le jargon des barbouzes.*

Jean-Michel JACQUEMIN, le journaliste d'investigation agressé avec son conjoint Fabien BARON à leur domicile courant 2002, aurait selon lui été la cible principale de l'agression, qui aurait été une tentative d'homicide pure et simple.

A l'énoncé de l'affaire dans les bureaux de Politique de Vie, je gardais mon scepticisme coutumier ; après tout, il pouvait s'agir d'une coïncidence, certes troublante, mais nous ne vivons pas dans une société très sécurisée, tout un chacun pouvant se faire agresser chez lui, hélas, sans qu'il y ait pour autant un mobile rocambolesque.

Ce qui m'autorise aujourd'hui à soutenir aussi cette thèse, c'est justement le comportement de l'appareil judiciaire saisi pour établir la manifestation de la vérité et rendre justice, dont j'ai été témoin à l'occasion de ce croustillant « procès » en première instance au TGI d'EVRY.

Car là encore, contre toute logique judiciaire, depuis le début de l'instruction pour finir par l'épisode que je vais vous narer, il n'y a eu qu'une cascade de malversations en tous genres. Certains esprits de mauvaise fois pourraient encore essayer de nous convaincre qu'il ne s'agit que d'une cascade de dysfonctionnements, et de regrettables coïncidences...

Si il y en a parmi vous qui se satisfont de cette explication, libre à vous.

Mais pour ceux qui veulent bien me suivre dans le décortiquage de ce nouvel épisode d'imposture judiciaire, les questions pertinentes qui risquent de s'imposer d'elles-mêmes seraient :

Quel était le but recherché par les acteurs de ce caviardage en règle ? A qui, ou à quoi, profite-t-il ?

Jean-Michel JACQUEMIN aurait ramené dans l'appartement qu'il partage avec son conjoint, un type, sorti de nul part, qui l'aurait abordé dans un lieu public pour lui demander de l'héberger pour la nuit.

Certes, notre journaliste fut d'une imprudence remarquable en introduisant de la sorte ce parfait inconnu chez lui...

Toujours est-il que ce type sorti de nul part, algérien de sa nationalité, avait profité de cette magnanimité exceptionnelle pour débouler soudainement dans la chambre à coucher du couple, et l'agresser sauvagement à coups de couteau.

Les malheureuses victimes, surprises dans leur lit, reçurent à elles deux une douzaine de coups de couteau, avant que leur agresseur ne prenne la fuite.

C'est en tout cas la version qui m'a été contée par les deux victimes, et que je n'ai pas de raison quant à moi, de remettre arbitrairement en cause.

Le criminel fut arrêté un an et demi plus tard, malgré les éléments qui permettaient son arrestation « en flagrance » dans la journée suivant l'agression.

Cette arrestation tardive eut lieu dans des circonstances fort curieuses, comme le démontre d'ailleurs l'émission à sensation, « Faites entrer l'accusé », qui put couvrir l'opération de police. Il y a là, d'un point de vue que je partage avec les victimes, pour avoir eu l'occasion de visionner l'enregistrement de ladite émission, une troublante odeur de mise en scène.

Les victimes ayant survécu à leur agression, malgré leurs blessures, traduisirent le criminel en justice, et c'est donc à ce procès que j'assistais, là encore grâce à COTTEN.

Dès le début des débats, le probable tueur à gages algérien, Mustapha REMACHE, devait être traité comme un pauvre musulman offusqué par les pratiques homosexuelles de ses victimes, ce qui aurait justifié cet acharnement à de couteaux sur celles-ci.

On ne parla au procès que du prétendu choc de la pédérastie face à l'Islam, reléguant le dangereux individu au rang de victime de sa pudibonderie culturelle et de notre dépravation sociétale – dont je ne nie pas l'ampleur préoccupante, bien au contraire.

Nous étions pris en otage d'un débat malsain et hors sujet, dont tout l'intérêt était, comme d'habitude, de dévier le sujet, et de ne pas permettre que soit traitée la question suivante :

Il y avait-il eu de la part de l'accusé, tentative d'homicide avec préméditation, ou non ?

C'était le non qui devait s'imposer d'autorité, avant que la question interdite n'ait pu être formulée.

L'exercice du jour consistait alors à nous entraîner sur ces glissants et hors sujet débats de la liberté des mœurs et de l'homosexualité, mis en balance avec la problématique de l'immigration, de l'intégration et des différences de cultures...

L'occasion pour moi d'ouvrir ici une parenthèse, et de mettre en passant les pieds dans le plat :

Premièrement, n'étant ni sympathisant des mouvements gays, loin de là, ni homophobe primaire – du moins je l'espère sincèrement, je dirais ceci :

Non ; la liberté sexuelle n'a rien à voir avec la Liberté. Et l'homosexualité, à mon sens, n'est en rien une valeur humaine qui mérite plus qu'une autre, d'être plébiscitée à ce point par notre imposture politique, au nom de je ne sais quelle tolérance. Il n'y a par là justement que de l'incitation à l'intolérance. Et, si, à la base je n'ai rien contre les homosexuels, je remarque que cette mode obscène et démagogue de « gay-pride » qui permet à des individus de se sodomiser allègrement en publique sous les exclamations enjouées de toute une population en liesse, sous les encouragements de politiques pro pédophiles comme Jacques LANG, Bertrand DELANOË et consort et sous le regard perdu de nos enfants, aurait plutôt une indicible tendance à provoquer en moi cette hostilité primaire, doublée d'une profonde révolte.

J'aimerais que nos enfants ne subissent pas cette incitation à la débauche, et puissent s'épanouir avec des repères plus sains en exemple, sans qu'une orientation sexuelle particulière ne leur soient ainsi « suggérée » avant l'heure, au nom de la libération des mœurs et de la tolérance.

Je doute d'ailleurs que tous les homosexuels approuvent ou cautionnent cette mode si décadente, obscène et ostentatoire qui prétendrait tous les assimiler à elle.

Il y a des gens discrets et bien éduqués, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels, qui ne vivent pas qu'à travers leur sexualité, et ne cherchent ni à se donner une contenance ou une raison d'être à travers leurs penchants, ni à en faire un étalage public et déplacé. Du moins je pense qu'il y en a encore, mais de moins en moins, l'imposture politique et sociétale travaillant d'arrache pieds en faveur de ce phénomène de dépravation de notre espèce.

En fait, nous devons tous être piégés par le principe des raisonnements binaires ; on doit prendre position pour ou contre quelque chose, de la façon dont la chose est présentée par les manipulateurs. C'est ainsi que l'on crée des divisions au sein d'une population, avec les conflits qu'elles ne peuvent que provoquer.

Je respecte autant les homosexuels que n'importe quelle personne ; ça ne veut pas dire pour autant que j'apprécie les « gay-prides », et leurs incitations à la sodomie pédéraste et à la débauche, pas plus que tout autre attenta à la pudeur.

Pour le débat sur l'immigration, la discrimination et les difficultés d'intégration, c'est encore le raisonnement binaire qui fait loi, avec ses ravages.

Ou on est pour, ou on est contre. Mais pour ou contre quoi, au juste ?

Le fait que j'apprécie ou que je n'apprécie pas un arabe, un noir, un chinois ou un européen, n'est en rien lié à son origine ou à sa culture, ni aux leçons que certains pseudos intellectuels ou politicards démagogues prétendraient vouloir me donner, mais dépend de la nature humaine profonde du sujet, des valeurs qu'il porte, et du respect qu'il peut inspirer par sa façon d'être, ses idées et son comportement.

Les différences de culture, de race, ou de religion, n'ont pas besoin d'être relevées telles que l'imposture politique le fait, pour être ensuite désignées comme la cause de conflits.

C'est là le meilleur moyen de provoquer le rejet de ces différences, dans notre inconscient collectif, et donc lesdits conflits. C'est ce que recherche l'imposture politique.

Celle-ci prétend, pour endiguer le racisme et la xénophobie qu'elle provoque, nous obliger à renier nos différences aux uns et aux autres, au lieu de nous permettre de les considérer sans fausse pudeur, et de les apprécier à leur juste valeur, comme source d'échanges fraternels et d'évolution interactive.

Non ; le but de l'imposture politique est bien de semer discorde et chaos au sein de notre société déjà bien appauvrie.

On ne peut que se sentir coupable, quant on nous fait constater que trop de nos concitoyens ne tendent pas leurs mains vers l'immigré...

... quand « ses mains là » n'arrivent plus à nourrir leurs propres enfants !

Ceux qui prétendent ainsi créer cette culpabilité dans notre inconscient collectif, et par là se faire passer pour des humanistes, sont des escrocs et des traîtres, qui savent fort bien que

l'immigration telle que nous la connaissons, c'est à dire provoquée par les guerres, les famines, la misère, ne devrait pas exister... De même qu'ils savent fort bien que c'est leur donneurs d'ordres, les pseudos élites philanthropes internationales, qui ont provoqué tous ces massacres, toutes ces famines, toutes ces épidémies, qui ont dépossédé toutes ces populations de leurs ressources et de leur qualité de vie naturelles, les obligeant à fuir leurs contrées dévastées, et la misère insoutenable qu'est devenue leur vie.

Et quand ces gens là arrivent parmi nous, au lieu de réellement tout mettre en œuvre pour que les choses se passent au mieux malgré la misère déjà bien présente au sein du pays d'accueil, l'imposture politique les parque dans des banlieues insalubres, avec les plus pauvres d'entre nous, et permet que des gangs se créent, qu'une nouvelle criminalité sur fond de haine raciale se développe, générant à travers ce laxisme calculé des frustrations au sein des français de souche, à commencer par les plus exposés d'entre eux. Pour corser un peu, l'imposture politique créé la « discrimination positive », autrement dit celle des français de souche, et favorise des associations et des mouvements qui ne sont là que pour attiser les haines et les frustrations entre les deux fronts ainsi dressés l'un contre l'autre, pour le pire.

Notre population, ainsi divisée, est devenu un foyer de tensions qui devait constituer, pour notre imposture politique, la matière première nécessaire au déclenchement prochain d'une guerre civile d'une violence et d'une barbarie inouïe.

C'est mon analyse d'ancien gendarme que je vous livre pour clore cette parenthèse. Un ancien gendarme qui a réalisé l'instrumentalisation et le détournement de son idéal et de celui de tous les membres des forces publiques, dans l'optique de créer ledit contexte explosif.

Cette parenthèse étant fermée, pour revenir au procès qui nous intéresse ici, l'imposture judiciaire avait une fois de plus mission de dévier les débats hors du simple cadre des faits, afin de ne pas traiter l'affaire comme elle aurait dû l'être, c'est à dire comme étant une tentative d'homicide avec préméditation à établir. L'enjeu devait être sans doute de protéger le ou les commanditaires de la dite opération criminelle.

Le fait que Jean-Michel JACQUEMIN ait été agressé chez lui, avec son compagnon, et que donc il ait été homosexuel, d'une part, et que d'autre part l'agresseur ait été d'origine musulmane, était du pain béni pour les imposteurs en robe noires.

Si il est clair que les magistrats ont instrumentalisé leurs fonctions à l'occasion du procès, afin d'interdire la manifestation de la vérité, j'ai apprécié particulièrement le rôle des auxiliaires de justices.

Ainsi, pour l'avocat de la défense, son client, « piégé » par deux homos, n'a eu d'autre recours que de distribuer douze coups de couteaux.

Soit ; son job, en l'occurrence, c'est de défendre l'accusé.

Mais là, je dois admettre être resté sans voix, devant la stratégie si élaborée et qui a créé la surprise par son tact et sa profondeur spirituelle ; jeter le discrédit sur les victimes, et les rouler dans la fange, en prenant soin que leur version des faits ne puisse avoir aucun crédit...

Il faut dire que le délicat auxiliaire de justice bénéficiait de la collaboration inconditionnelle des magistrats et de l'avocat général, pour insinuer que « l'agression » était de la faute même des plaignants, et non du pauvre petit Mustapha.

Le point centrale de sa plaidoirie ; l' « homophobie culturelle » du petit Mustapha...

C'est ce qui fut selon l'auxiliaire de justice, l'élément déclencheur de cette réaction sanguine et sanguinaire, certes un peu trop excessive...

D'ailleurs, c'est aussi l'explication que donne le docteur Gérard LOPEZ, « expert judiciaire » en psychiatrie... Heureusement que nous avons des experts si brillants pour dénouer de telles intrigues sociales ! (Des « experts près les tribunaux » qui ne sont nommés, sachez-le, qu'en fonction des relations privilégiés que les intéressés ont su tisser avec certains membres plus ou moins influents de l'institution judiciaire, le plus souvent à travers la fréquentation d'une même loge franc-maçonnique...)

En somme, ce qui apparaît en filigrane dans les conclusions de cet auxiliaire de justice, c'est que l'homophobie est culturelle chez les Algériens, et naturelle. Au point que cela puisse être un acte légitime, ou tout au moins compréhensif bien qu'excessif, que de poignarder sauvagement un couple d'homosexuels dans son foyer.

Il faut reconnaître que c'est quelque peu déstabilisant, en plein contexte socio-politique se voulant prôner la tolérance et le respect des différences de race, de religion et de pratique sexuelle, en insistant surtout sur cette dernière.

Dans l'optique d'interdire la manifestation de la vérité lors de cette parodie de procès, peut-être devons nous penser qu'en fait de libération sexuelle, si des musulmans devaient se sentir agressés, en France, par la provocation de « petits pédés », ça changeait tout !

L'injure était aussi cinglante vis à vis d'une communauté musulmane qui, ne prônant certes pas l'homosexualité, n'en prône pas pour autant le dépeçage de ses adeptes. Mais c'était bien l'avocat de la défense, ce diplomate proche du président Algérien dont je n'ai hélas pas retenu le nom, qui osait insulter de la sorte l'ensemble de la communauté musulmane, faisant porter le chapeau à l'Islam pour les actes d'une sauvagerie inouïe exécutés par son client.

Pour cet auxiliaire de justice, le pauvre petit Mustapha avait agit sur un coup de chaleur provoqué par l'attitude plus ou moins provocante ou équivoque de ses victimes, parfaitement explicable en raison de sa culture d'origine.

Présenté ainsi, nous devrions nous attendre à un terrible choc des civilisations, où toute gay-pride se verrait prise d'assaut par des hordes de « barbus » tout droit sortis des Mosquées, brandissant cimenterres et couteaux en criant « Allah Oakbar ! »...

...Et nous ne devrions pas passer un jour sans voir à la hune du journal du matin le cas d'un nouveau fait-divers traitant d'un « Mustapha » victime de l'agression visuelle de quelque démon pédéraste, croisé trop près de sa banlieue, ou de son centre-ville...

Quand à certaines de nos « élites » politiques, elle se verraient obligées de vivre dans la terreur, ceinturées de gardes du corps jour et nuit...

Nous avons d'ailleurs peut-être là l'explication au fait que l'actuel prétendu chef de l'Etat occasionne de telles dépenses à la nation pour sa sécurité, lors de ses déplacements sur le sol national.

Quoi qu'il en soit, il convient de remercier l'auxiliaire de justice de « Mustapha le Pudibond », de permettre ce débat pour la sécurité des immigrés de culture maghrébine ; car il y aurait en France de plus en plus de « pédés », et de ce fait des millions de « Mustapha » potentiels !

Non ; aucun immigré de culture maghrébine n'est à l'abri d'une nouvelle injustice comme celle que vivait notre petit Mustapha, tant que de nouvelles lois ne sont pas votées !

Demandons à Nicky l'américain de changer ça !

Quant à l'avocat de Mustapha REMACHE, ce dernier aurait dû, aux vues de ses prestigieuses attaches avec le gouvernement Algérien, alerter les autorités de son pays afin de leur faire savoir qu'en France il y a des pédérastes partout, et que ce sont leurs « victimes » que l'on condamne aussi sévèrement, simplement parce qu'elles les lardent de coups de couteau !

Par dessus le marché, le Procureur n'a demandé en plus de la peine de prison, que dix ans d'interdiction de territoire français... En autorisant ainsi le petit Mustapha à venir un jour s'exposer à nouveau à de telles rencontres démoniaques en France, ce magistrat fut tout aussi criminel que les pseudos responsables de notre pays, qui permettent que des immigrés du Maghreb soient ainsi bousculés dans leur culture par la vue indécente d'homosexuels en liberté !

J'appelle ça de l'omission de porter assistance à personne en danger, car les magistrats avaient le devoir de protéger Mustapha REMACHE de toute tentation à venir, de franchir notre frontière et de se retrouver à nouveau piégé par notre indéniable décadence sociale et culturelle...

En fait, il aurait été équitable de ne demander qu'une interdiction définitive de territoire français, en attendant que les conditions de sécurité ne soient réunies en France, pour le petit Mustapha et ses compatriotes.

J'ai apprécié également à sa juste valeur la formidable plaidoirie de l'avocat des victimes, qui a semble-t-il à l'unanimité ému l'assemblée - à une personne prête...

Là encore, l'avocat des victimes devait participer au détournement du sujet de fond avec maestria, tirant même les larmes des yeux de ses clients qu'il trahissait en beauté, en ne sortant pas du schémas pervers imposé par les magistrats.

Moment d'anthologie.

Jean-Michel JACQUEMIN et Fabien BARON, secoués par l'émotion, encensaient l'artiste dramatique à l'issue de sa tirade, témoignant avec un soulagement profond et sincère de l'impact qu'elle avait eu sur eux.

L'auxiliaire de justice avait su leur apporter ce réconfort ; car il faut bien admettre que les victimes venaient d'être agressées une seconde fois dans leur souffrance morale, et blessées sans aucune vergogne dans leur dignité d'homme...

Monsieur LUMBROSO avait su fustiger l'odieux argumentaire servi par son confrère algérien et relayé par l'avocat général.

C'était tout juste si ledit confrère n'avait pas prétendu que son propre client s'était retrouvé en état de légitime défense, acculé par deux pervers homosexuels l'ayant sournoisement attiré dans leur antre pour lui faire subir les pires sévices.

Et, suivant le raisonnement binaire qui s'imposait, si on ne pouvait soit-disant pas déceimment imputer tous les torts au pauvre petit Mustapha, c'est qu'il devait y en avoir forcément du côté de la partie adverse. C'est comme ça que les agresseurs deviennent victimes, les victimes deviennent les coupables d'avoir poussé leurs agresseurs à l'acte, exactement comme les femmes victimes de viol accusées ensuite d'avoir incité le violeur à passer à l'acte...

Il faut savoir que durant l'instruction, le magistrat en charge de celle-ci, Jean-Wilfried NOËL, aurait saboté la reconstitution demandée par la partie civile, au point que celle-ci n'ait jamais obtenu gain de cause en la matière.

Mais pourquoi l'avocat des victimes qui était si courageusement intervenu pour interrompre une reconstitution manipulée, n'avait-il pas pour autant permis qu'il y en ait une de faite dans les formes ?

Car, pas de reconstitution, pas de manifestation de la vérité ; pas de possibilité d'opposer un mobile sérieux, le bon, le seul vrai existant, face à l'odieux procès d'intention fait aux victimes. Curieuse façon de défendre les intérêts de ses clients, en vérité...

Je ne peux pas imaginer pourtant, qu'un avocat aussi sensible et sincère que monsieur l'auxiliaire de justice LUMBROSO, ne soit en fait qu'un sinistre hypocrite ayant reçu ses ordres, et probablement l'enveloppe qui va avec...

Aurait-il abusé ses clients en soufflant dans leurs yeux embués de la poudre de PERLIMPINPIN ?

Je refuse de croire une chose aussi vilaine. Mais dans le doute, je préfère dorénavant appeler notre brillant orateur « maître PERLIMPINPIN » ; d'abord parce que je trouve ça mignon. Pour compenser, du coup, je prends soin de précéder ce sobriquet qui lui sied si bien de ce « maître » si tétanisant de respect sans lequel ces auxiliaires de justice ne seraient que des citoyens de basse extraction, comme nous autres...

« *Soleil, sans qui les choses ne seraient ce qu'elles sont...* » Edmond ROSTAND, *Chanteclerc*.

Non ; blague à part, maître PERLIMPIN est très fort.

Car c'est lui, l'air de rien, qui a permis d'interdire que ses propres clients ne bénéficient d'un procès équitable et impartial, interdisant qu'ils aient gain de cause dans leurs différentes requêtes destinées à obtenir la manifestation de la vérité. Et en plus, ils n'ont rien vu !

Ils ont vu que leur procédure était truffée de magouilles, comme celle, par exemple, de l'expert près du tribunal, le docteur Yves DANO : Dans son intervention à la barre il affirma que Mustapha avait une cicatrice provenant d'un coup de couteau datant d'une période qui correspondait exactement à la date du crime, comme par hasard...

Le problème, c'est qu'une telle précision n'a pas pu se voir opposer la moindre contre expertise, la moindre contradiction, grâce encore à l'étonnante passivité de l'avocat des victimes, que celles-ci n'ont pas remarquée.

Le but de l'opération consistait à nous insinuer sans débat possible que le couple d'homosexuels aurait donc provoqué cette blessure d'une façon ou d'une autre, en tout cas dans une rixe violente qui démontait la version présentée par les victimes, ou tout au moins semait un doute quant à sa véracité.

C'est ainsi, par des jeux d'insinuations malsaines, pour lesquels les avocats de la partie visée et les magistrats ne permettent pas qu'il y ait de débat contradictoire, que l'on sème le doute dans l'esprit du public, qui finit par penser que les coupables sont sans doute les victimes, et par considérer que la difficulté consisterait alors à prouver cet état de fait, et que donc il vaut mieux, dans le doute – qui doit bénéficier au prévenu – clôturer l'affaire en sagouin.

Admirable ! Les clients de maître PERLIMPIMPIN n'ont rien vu ! Tout juste se sont-ils sentis malmenés, sans réaliser le rôle pervers de leur avocat dans la manigance.

Par contre, maître PERLIMPIMPIN ne s'est pas attaché à faire remarquer que pour, de sang froid, distribuer douze coups de couteau dont certains dans le dos des victimes, en plantant et ressortant une lame de près de vingt centimètres dans des cages thoraciques, il était permis de penser qu'il faille avoir déjà été mis en situation, voire posséder une bonne expérience de ce type d'exercice, ou tout au moins aimer manier la lame.

Maître PERLIMPIMPIN ne voulait pas soulever cette question, qui me semble pourtant pertinente : Mustapha aurait-il été un homme de main ? Un barbouze algérien emprunté pour la « bonne cause » par un service occidental ? Si on se penchait sur son environnement d'origine, ce que ne voulu pas faire l'avocat des victimes, on ne pouvait que constater que son profil s'y prêtait volontiers ; notre Mustapha n'était-il pas le fils du chauffeur du président de la république d'Algérie ?

Quand on connaît les liens entre les services français et algériens, et les horreurs qui sont à l'actif de leur collaboration, de là à penser à une « sous-traitance » le pas était légitimement vite franchis.

Mais non. Il fallait accepter que les magistrats eux-mêmes bottent en touche à l'évocation de cette thèse par les victimes, en les traitant presque ouvertement de folles paranoïaques.

Maître PERLIMPIMPIN mérite à n'en pas douter d'être cité en exemple à l'ensemble de sa corporation. Il ne s'est même plus limité à adopter la force de l'inertie ; il a agi en usant de son ascendant sur ses clients pour les convaincre de ne pas orienter la défense dans la seule voie qui pouvait les mener à la Justice : Ainsi donc, il a su influencer notamment ses clients afin que ne soit pas relevé le fait que le petit Mustapha avait en réalité, et dans les faits, des tendances très prononcées à l'homosexualité...

Car si, une fois incarcéré, notre gentil tueur masturba son petit copain de cellule, profitant de l'effet de cachets tranquilisants ingérés par ce dernier, pour donner libre court à ses pulsions, c'est bien qu'il fut lui-même homosexuel, ce qui pulvérisait tout l'odieuse procès d'intention fait à l'encontre de messieurs JACQUEMIN et BARON !

Il devait être préoccupant que son co-détenu se soit plain, au lieu de garder ça pour lui. Mais heureusement que maître PERLIMPIMPIN était là pour éviter que l'on en parla.

Cela risquait de renforcer la thèse taboue de « l'opération homo » avortée, pour laquelle un tueur aurait été choisi en fonction d'un profil particulier, qui lui permettait de pénétrer l'intimité gay des deux victimes pour accomplir sa basse besogne.

Car donc, si il y avait tueur à gage, il y avait gage, et donc commanditaire.

Là, stop ! On ne joue plus. Une fois de plus, circulez, il n'y a rien à voir !

Messieurs JACQUEMIN et BARON avaient pourtant commencé par expliquer à leur avocat le contexte précis qui permettait de considérer la théorie de la tentative d'homicide avec préméditation comme étant la plus crédible, s'agissant des révélations du journaliste, lesquelles, à travers trois livres, faisaient du tort au lobby nucléaire. Rien que ça !...

Car si un quelconque fusible fut jeté en pâture à la population pour lui avoir menti quant aux réels effets du fameux nuage de TCHERNOBYL, il y avait une belle équipe de voyous en activité, pour la plus part aux plus hautes fonctions de l'Etat, qui était impliquée en outre dans le mensonge sur le danger réel, actuel, persistant et d'une ampleur apocalyptique qui planerait sur l'ensemble de la planète :

Les centrales nucléaires, afin de s'alimenter en eau pour refroidir les réacteurs, sont construites sur des lits de fleuves, et donc pour beaucoup sur des failles sismiques.

L'origine de la catastrophe de TCHERNOBYL serait en réalité due à un tremblement de terre, lequel aurait endommagé le système de refroidissement. Un accident qui peut se répéter même en France, pour les mêmes raisons.

Alors, les intéressés n'ont-ils pas tous les pouvoirs pour commanditer l'assassinat de Jean-Michel JACQUEMIN, afin de le réduire au silence, et de faire un exemple ?

Sans doute que si, de même qu'ils détiennent également tous les moyens pour faire pression sur les divers impétrants du système policier et judiciaire concernés, afin que ceux-ci ne remontent pas aux commanditaires d'une opération ayant lamentablement échoué...

D'ailleurs, quel manque de baraka pour le petit Mustapha ! Quatre coups de couteau à l'un, huit à l'autre, et aucun n'y est resté ! Dire que la presse avait sans doute déjà préparé ses titres :

« Deux homosexuels massacrés à coup de couteau dans leur appartement ; l'enquête s'oriente vers un crime de détraqué sexuel... »... .. « Affolement et panique dans les milieux gays !... »... .. « les autorités prévoient de mettre des téléphones portables spéciaux à disposition des homosexuels pour leur protection avec un numéro rose... »

Enfin !... Tout n'est pas perdu ; grâce à maître PERLIMPINPIN, notre petit Mustapha pourra toujours remettre ça dans pas longtemps...

Pour finir, ledit avocat a su convaincre ses clients de ne pas interjeter appel ; il n'a du reste pas eu grand mal à cela, car ceux-ci, grâce à lui, ont été publiquement et odieusement roulés dans la boue excrémentielle, traités de folles perverses mythomanes.

Mais l'essentiel fut fait : Au final, maître PERLIMPINPIN fit la bise à ses clients, les serrant avec émotion dans ses bras.

Avouez que monsieur l'auxiliaire de justice LUMBROSO méritait que je l'épingla gentiment au passage.

Chapitre six : La mafia des tutelles.

Christian COTTEN, quelques soient les griefs que j'ai aujourd'hui à son encontre – nous y reviendrons le moment venu – m'aura permis de rencontrer des gens intéressants.

Ainsi je fis la connaissance d'un anthropologue à la retraite, né d'une maman corse et d'un père allemand passé à la Résistance durant la deuxième guerre mondiale.

Sacrés antécédents !

Frank HAGENBUCHER-SACRIPANTI était – et est toujours, je l'espère – un personnage aussi solide que haut en couleur, bien que taciturne et emprisonné dans la grisaille de son petit appartement du XVIII^{ème} arrondissement de PARIS, et d'un combat à vie contre l'une des facettes les plus hideuses de notre imposture sociétale.

De quoi s'agit-il ? De la mafia des tutelles. Avant d'avoir la chance de croiser la route de Frank, je n'avais jamais entendu parlé de ça non plus. Il était donc grand temps que j'élargisse mon champ de vision sur ce que notre société peut réserver de plus abjecte.

Je ne peux décrire la source et la nature du combat de cet homme mieux qu'il ne le fait lui-même dans son fascicule paru aux éditions Hartmann « *Nos aînés entre tutelle et canicule* », qui, plus qu'un livre, se veut un rapport glacial, un état des lieux, magnifiquement écrit et dont l'auteur, pourtant, s'affranchit avec une noble sobriété de tout exercice littéraire.

Lui, c'est sa propre mère qu'il a vu engluée dans la toile d'araignée de cette mafia, suite à un placement sous tutelle provoqué du jour au lendemain par son propre frère. Rien, absolument rien ne pouvait justifier qu'un juge puisse ordonner une telle mesure vis à vis de cette dame, qui avait toute sa tête au moment de la sentence, en 1992. Pourtant, c'est toute une machinerie maléfique, insoupçonnée, qui s'était mise en branle, tel un rouleau compresseur, pour faire établir avec des rapports d'expertise truqués que la dame méritait le placement sous tutelle, et qu'elle devait donc finir sa vie dans un mouroir en abandonnant la gestion de ses comptes et biens à un tuteur.

Une fois la proie tombée dans la toile d'araignée, à l'instar de milliers de nos aînés chaque année, et la danse des vautours pouvait commencer, par le biais d'une organisation mafieuse bien huilée qui s'en prend à chaque nouvelle victime pour la dépouiller méthodiquement de tous ses biens, de toutes ses économies et mensualités de retraite, au prétexte de palier une quelconque défaillance ou invalidité mentale, essentiellement, qui constituerait un handicap pour gérer sa propre vie.

Et dans le cas de Frank, le compte de sa pauvre mère arrivant à épuisement, il devra prendre le relais sur sa propre retraite pour payer les mensualités exorbitantes de l'établissement.

Madame AGENBUCHER, née SACRIPANTI, une fois prise au piège et arrachée à sa vie, à son droit de profiter de la paix de ses dernières années, ne pouvait plus, selon la loi, ni réagir, ni se dégager de la mesure terroriste qui la plongeait dans l'infamie de nos mouroirs – qu'ils soient publics ou privés -, la privant subitement de ses droits essentiels.

Et son fils - celui qui seul mérite ce titre - ne pouvait plus rien dire ni entreprendre pour éviter ce cauchemar à la dame, du moins d'après nos lois instrumentalisées.

Il suffit d'un pseudo expert psychiatre, par exemple, qui décrète la nécessité du placement sous tutelle pour un de nos aînés, d'un juge qui ordonne ladite mesure, et plus rien ne peut sauver la proie du sort auquel elle est destinée jusqu'à son dernier souffle.

Il s'agit du cas le plus courant et le plus abject d'instrumentalisation mafieuse de notre système sociétal, dissimulée sous les simagrées se voulant compatissantes et humanistes de la totalité des corporations impliquées.

Les campagnes que Frank entreprit pour dénoncer cette monstruosité institutionnelle n'eurent d'autre effet que de déclencher des mesures punitives à l'encontre de sa malheureuse mère.

Pour illustrer les sévices que son fils devait constater dans une tragique impuissance, je citerais la fois où il découvrit un jour de visite quotidienne sa mère gisant sans soin sur son fauteuil-roulant, avec une épaule déboîtée et... ..un œil en moins ! Vous avez bien lu, il n'y a hélas pas d'erreur ; la malheureuse s'était fait désorbité un œil, lequel avait tout bonnement disparu !

Les limites de l'horreur avaient été largement pulvérisées, et ce manifestement à simple titre de message d'avertissement.

Frank manqua de peu de commettre l'irréparable qui l'aurait conduit en prison sans doute pour la fin de ses jours, et réunissant un sang-froid surhumain que je lui envie, il ravala une rage meurtrière bien légitime, qui le rongea aujourd'hui au point de s'en rendre malade. Il redoubla d'efforts afin de protéger tant bien que mal sa pauvre mère, et de dénoncer encore et encore le sort qu'elle subissait, et que tant d'autres pauvres « vieux » subissaient.

Car du combat pour sa mère, l'ancien scientifique baroudeur avait pris le parti de bien d'autres cas similaires ou assimilés, à travers un collectif qu'il brandissait à bout de bras, multipliant les interventions sur « Radio Courtoisie », et les saisines incisives de prétendues autorités, toutes aussi avares de réponses les unes que les autres.

Frank est l'une des rares personnes à m'avoir soutenu lorsque, suite à l'affaire Vincent que vous découvrirez dans la deuxième partie de ce volume, j'eus pris la décision de me soustraire à l'imposture judiciaire pour mener mon combat depuis une vie de clandestin recherché.

Ce qu'il vivait m'apparaissait comme un enfer moral au quotidien, et j'imaginai ce que pouvait subir sa malheureuse mère de son côté, en sachant ce qu'il était permis à son fils de savoir sur ce sujet.

Par pure amitié pour cet homme, j'ai décidé de mettre celle-ci en péril en lui adressant une missive aussi maladroite qu'irrespectueuse, dont l'objet n'était autre que de lui faire admettre mon point de vue sur la question :

Nous avons à ce stade, l'un comme l'autre, fait le tour de l'imposture sociétale, et des limites d'action auxquelles elle prétend nous soumettre pour garder l'avantage. Alors, je soutiens que la seule chose qui reste à entreprendre dans un cas tel que le sien, consiste tout simplement à soustraire la victime à la source de son enfer.

Tout le reste, entre des ruades effrénées dans les brancards, les campagnes pour dénoncer l'infamie, les actions en prétendue justice, ne sont que des mesures dont le caractère profondément passif et inefficace ne fait d'une part qu'enfoncer autant la victime que le proche qui voudrait l'aider, ainsi que la masse de toutes les victimes de l'imposture sociétale, et d'autre part que le jeu du crime organisé et des criminels et imposteurs concernés. Car force est de reconnaître qu'il n'y a rien à attendre d'une population rendue à l'état de mort-vivants

Dans un cas tel que celui-ci, il ne peut décemment plus être question de prétendre sauvegarder quelque acquis social que se soit, ou un quelconque illusoire confort pratique, dans un monde de mensonge qui s'attache à dévorer de façon formelle et organisée ce qui peut subsister en nous d'intégrité.

J'avais essayé d'aborder le sujet avec celui que j'estimais et estime toujours comme mon ami ; mais ses réactions excessives dès que je tentais de l'amener sur ce sujet me confortèrent d'une part, dans la certitude que sa réaction ne trahissait qu'un violent conflit intérieur non négocié, et que d'autre part il fallait qu'il le comprenne, et reçoive le message d'une façon ou d'une autre sans pouvoir botter en touche ou m'envoyer son poing dans la figure avant que je n'ai fini. Depuis ce jour où j'ai fait mon choix, entre entretenir plus longtemps une amitié qui perdait donc en sincérité, et me faire le porteur d'un message qui serait entendu, mais probablement méprisé autant que son messenger par simple manque de recul, j'adresse une prière à la Force de Vie en laquelle je crois, pour que cet homme pourtant si intelligent comprenne ce qu'il refuse de voir, et accomplisse son devoir quoi qu'il puisse lui en coûter.

Si je me permets de parler de tout cela ici, c'est bien sûr parce que l'histoire de Frank n'est plus depuis longtemps du domaine privé, de par son propre choix, mais surtout parce qu'elle est celle de plusieurs dizaines de milliers de personnes au moins en France, entre des cas de parents séquestrés dans des mouvoirs par la mafia des tutelles, ou d'enfants kidnappés par l'imposture judiciaire, arrachés à une mère – ou un père – pour être remis entre les griffes de criminels pédophiles.

Nous avons toujours, les unes et les autres, les uns et les autres, de bons prétextes politiquement et socialement corrects, pour s'affranchir des seules mesures concrètes autant que radicales et justes qui peuvent sauver un parent ou un enfant victime du terrorisme d'Etat et de ses diverses déclinaisons mafieuses.

La transition étant faite pour passer aux dossiers traitant de criminalité pédophile, et de défaillance parentale pour sauver un enfant victime de criminels pédophiles et de terrorisme judiciaire et/ou d'Etat, rentrons maintenant dans le vif du sujet.

Chapitre sept : Entre criminalité pédophile et terrorisme judiciaire

Rencontre avec Diane et Charles ROCHE.

Ces deux jeunes gens faisaient parti de l'association de « Politique de Vie ».

La dernière fois que je les vis, ce fut quelques temps après ma sortie de prison, fin de l'année 2007, au théâtre de la Main d'Or, chez DIEUDONÉ, où ils produisaient une pièce amusante ; « Fils de juge ».

Les violences judiciaires qui les perturbaient au plus haut point concernaient la personnalité de leur père, Pierre ROCHE, un haut magistrat de Montpellier, qui avait été assassiné après avoir révélé à ses enfants ses odieuses activités criminelles.

L'homme avoua être membre d'un réseau de malades mentaux qui se livraient, entre MONTPELLIER et TOULOUSE essentiellement, à des partouzes allant jusqu'au viol collectif, la torture et la mise à mort des victimes.

C'est à leur contact que je devais approfondir la question de cette fameuse affaire ALEGRE, de l'implication indéniable de notables impunis et de la réelle barbarie de l'affaire, dont même des enfants avaient fait les frais.

Le souci de ces deux jeunes juristes était le dénis de justice dont ils faisaient l'objet, la manifestation de la vérité leur étant interdite, car l'histoire de leur défunt désaxé de père se connectait formellement avec l'affaire ALEGRE.

Je ne pourrais raconter mieux qu'ils ne le font leur histoire ; aussi je vous propose simplement de découvrir leur témoignage vidéo sur Internet ; « le témoignage des enfants ROCHE » : Un témoignage fort, glaçant, qui devrait vous convaincre de la réalité de la profonde manipulation entourant l'affaire ALEGRE, ainsi que de l'existence de l'inimaginable dans notre société, au cœur même des institutions judiciaire et politique.

Malheureusement, je n'ai pas gardé de bons rapports avec ces jeunes gens. Leur combat ne semblait pas à cette époque suffisamment désintéressé et vouloir se détacher de leur propre problème personnel au profit de la cause fondamentale des enfants et des victimes.

C'est le cas avec beaucoup de prétendus activistes militant pour une problématique ou une autre, qui affiche une sincérité et une détermination admirable mais qui sont dirigées en profondeur vers la résolution de problématiques personnelles, souvent d'ordre psychologique. Sortis de cette notion qui n'apparaît pas toujours de façon évidente, loin de là, lesdits activistes peuvent même se retourner contre ceux qui, après les avoir rejoints en toute bonne fois dans leur combat et leurs associations le cas échéant, prétendraient justement traiter, en amont de leur cas personnel, la cause en elle-même, et pour le comble à travers d'autres affaires dont les activistes en question n'ont cure.

Mais il convient de faire la part des choses : Ce travers humain fort regrettable et dont je taxe effectivement ces deux jeunes gens, n'enlève rien à l'intérêt de leur expérience personnelle et du témoignage qu'ils ont eu le courage de produire.

Bref, ayant fait cette confusion, j'ai commis l'erreur de demander à un moment donné de l'aide à Charles ROCHES, dans le cadre de l'affaire Vincent. Le courtois refus que j'essayai sans me formaliser outre mesure généra par contre de la part de son auteur une hostilité à mon égard, qui se manifesta du reste de façon parfaitement diffamante et insultante lors de ma visite pour le voir interpréter sa pièce. A ce moment là, j'étais entre temps devenu l'indésirable à éloigner pour tout le clan COTTEN présent ce soir là, à une ou deux rares exceptions moins formellement proches du personnage.

Concernant ce différent sans importance, je n'irais pas plus loin ici, le but de mes écrits n'étant pas de régler des comptes dans des contextes si inintéressants, me faisant en fait plus

de mauvais sang à l'heure actuelle pour ces jeunes gens, subitement injoignables d'après certains activistes. Je redoute effectivement qu'ils aient essuyées de sérieuses mesures d'intimidation, voire plus, notamment de la part d'un des individus les plus dangereux que met en cause leur témoignage ; le sieur Marc BOURRAGUE, promu depuis l'affaire ALEGRE et malgré l'évidence de son implication criminelle dans cette sinistre affaire, à un important poste dans la magistrature sur PARIS.

Ceci dit, j'avais appris beaucoup d'éléments très intéressants à travers les recherches personnelles que ces jeunes gens me firent partager... ..Même si l'objectif de leur démarche consistait en fait à me convaincre de me livrer à quelque violation de domicile pour récupérer certains éléments compromettants manquant à leur dossier pour la manifestation de la vérité ; des éléments qui étaient effectivement retenus par un certain CARSENTI, imposteur du même acabit que COTTEN, et rival de celui-ci...

Et oui ; il faut savoir qu'il y a des petites guerres entre associations de ce type, dont les présidents ne cherchent en fait qu'à tirer la couverture à eux, et à effectuer de la rétention d'informations et de documents pour quelques obscures raisons, n'en sortant des éléments que dans le but de se donner du crédit et se faire un peu mousser. Ces jeunes gens étaient tombés avant moi de ce piège, et se prenaient eux-mêmes dans cette spirale de guerre intestine, cherchant désespérément à récupérer des documents plus que précieux mis au placard justement par de prétendus activistes...

Heureusement, l'affaire Vincent devait tomber à point nommé pour m'éviter d'aller trop loin dans cette histoire, ma tendance à faire confiance trop vite aux autres et à prendre leur cause trop à cœur sans plus de recul étant un de mes défauts majeurs.

Celle de Vincent méritait par contre que je me batte sans retenue.

Avant l'affaire Vincent, j'avais trois dossiers particuliers que j'étais censé traiter ; les affaires Corinne GOUGET, Sarah BONZON et Sophia KERVEDAOU.

Là je n'assistai ni ne participai à aucun procès, n'ayant eu le loisir que de commencer à m'occuper du premier dossier ; tout juste me fis-je virer du bureau d'une juge pour enfant de MONTPELLIER, coupable d'enlèvement de deux fillettes pour le compte d'un criminel pédophile vivant en Grande Bretagne. C'était dans le cadre de l'affaire de Corinne GOUGET. Ces trois affaires là, je les associe parce qu'elles traitent exactement du même sujet, à l'instar de l'affaire Vincent ; l'application de terrorisme judiciaire systématique, pour neutraliser des mamans qui tentent de soustraire leurs enfants aux agressions sexuelles d'un ex conjoint, et interdire tout développement d'enquête, toute manifestation d'une vérité qui pourrait bien se révéler trop gênante, à un moment ou à un autre.

Et je dis bien « systématique », car j'ai eu connaissance de multitudes de dossiers similaires, traitées avec la même politique de terreur judiciaire, les mêmes mesures de terrorisme d'Etat. Pour que vous compreniez bien de quoi il s'agit, permettez-moi un petit zoom sur cette affaire là, qui ne manque pas d'intérêt étant même difficile à croire.

Chapitre huit : Affaire Corinne GOUGET

Depuis que Christian COTTEN parle de palmarès des tribunaux mafieux, il semblerait que de nouveaux tribunaux soient décidés à rentrer sévèrement dans cette compétition pour en décrocher la palme...

Ainsi donc, je vous emmène à MONTPELLIER, où une jeune femme s'est vu récemment enlevée de force ses deux fillettes, dont elle avait la garde, pour que celles-ci soient remises à leur géniteur, lequel était au moment des faits poursuivi pour :

« Atteintes sexuelles avec contrainte, violence, menace ou surprise sur mineurs de moins de 15 ans par ascendant légitime ».

Enlèvement, me direz-vous ; cela arrive parfois...

Mais en l'occurrence, là où ça devient particulièrement intéressant, c'est que cet enlèvement a été ordonné par un juge du Tribunal pour Enfants de MONTPELLIER, et ce, j'insiste, dans la plus parfaite illégalité et immoralité.

Dans la mesure où nous avons là une collusion de personnes - dont la plupart d'entre elles est, de surcroît, dépositaire de l'autorité publique - dans un but criminel, j'emploierais le terme de complot, et de corruption, même s'ils sont tabous...

Je pense même que nous ne sommes pas loin de l'association de malfaiteurs...

Car nous nous trouvons face à une véritable organisation qui s'auto déclare au dessus des lois, abusant des pouvoirs détenus par ses membres, regroupant, dans un schéma devenu un grand classique :

- Juge partial du haut de l'arrogance de ses « pleins pouvoirs, abusant de ceux-ci (pour quelques raisons demeurées jusque là obscures), avec des méthodes à faire frémir l'ex KGB...
- Experts psychiatriques (pour retourner les situations avec des conséquences dramatiques pour leurs victimes, et ridiculiser leur défense ; « - vous voyez des complots partout ; c'est normal, vous êtes fou !... »)
- Gendarme (pour faire peur – dans le meilleur des cas - à la victime qui tente de se rebeller)
- Avocats « paratonnerres » (je ne parle pas de ceux de la partie adverse, mais bien de ceux que l'on paie pour la défense de nos intérêts) qui ruinent leur clients en neutralisant adroitement leur défense

La nouveauté pour ce cas ; l'APEA : Association de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence... En l'occurrence, le bras armé de la « magistrate » que vous allez découvrir plus bas, dont les membres n'hésitent pas à employer la violence pour arracher des enfants des bras de leur mère, et concrétiser l'acte d'enlèvement d'enfants...

Sacrée protection de l'enfance !...

Corinne GOUGET n'a revu qu'une fois en août 2006 ses enfants depuis ce kidnapping perpétré le 21 avril 2006.

Flash back :

Nous sommes en Grande Bretagne, en mars 2001 ; Corinne GOUGET et son mari, Philippe BLANC, y sont installés depuis 1993, et ont deux fillettes ; Mélodie, 6 ans, et Coralie, 3 ans.

Le couple est en pleine crise ; Corinne GOUGET se sépare de son mari, ne supportant plus un comportement violent et caractériel, et des tendances inquiétantes teintées de déviance sexuelle vis à vis des fillettes...

Chacun prend un avocat.

Le 18 mai 2005, Corinne GOUGET dépose plainte contre son mari pour attouchements sexuels sur mineurs, en raison des dernières confidences que ses filles ont osé lui faire... Et elle ne sait pas encore tout...

La police locale saisit alors des photos prises par Philippe BLANC de ses petites filles nues dans des postures plus que déplacées, avec des gros plans sur leurs parties génitales...

Corinne GOUGET a obtenu la garde de ses enfants, mais le droit de visite du mari se soldera par un déchaînement de violences physiques à l'encontre de la mère et des deux fillettes.

Curieusement, la police locale renvoie entre temps les photos saisies, avec un procès verbal (PV) annonçant l'absence de suite donnée à l'affaire...

Les autorités se borneront à faire procéder à la destruction d'une arme de poing trafiquée détenue illégalement par Philippe BLANC, arme saisie avec les photos obscènes.

Les services sociaux adoptent une attitude trouble, pour ne pas dire emprunte de complaisance vis à vis du pédophile incestueux présumé, tout comme l'avocate de Corinne GOUGET.

Une expertise psychiatrique est ordonnée par le tribunal ; l'expert désigné retourne la situation, déclarant Philippe BLANC totalement sain d'esprit, mais précisant que Corinne GOUGET, elle, est dangereusement instable...

...Pourtant, cette « experte » n'a examiné que Philippe BLANC !

Par la suite, l'avocate de Corinne GOUGET, Sarah MOULES, trahit sa cliente de façon odieuse, lui prodiguant des conseils fermes allant à l'encontre de ses intérêts, comme celui de ne surtout pas faire de contre-expertise psychiatrique...

Nous sommes en 2002, Corinne GOUGET, sans en prendre conscience, vient de tomber dans un premier piège dont les effets remonteront plus tard à la surface ; un vent de corruption souffle, imperceptiblement...

Même l'agent d'un service social outre Manche, Nick WAILS, tentera de la convaincre que si Philippe BLANC lèche ses fillettes des pieds à la tête, c'est un comportement naturel entre père et filles, et qu'il ne faut rien y voir de répréhensible, libération des mœurs oblige...

Si bien qu'en 2002, le juge britannique Mac KITTRICK autorise Philippe BLANC à reprendre les visites des fillettes, sans accompagnement...

...et le condamne « *à ne pas porter d'atteinte physique à Corinne GOUGET durant une période de 1 an* » l'autorisant de fait à récidiver à l'issue de la période définie !

Corinne GOUGET craque.

La jeune femme sombre dans une longue période de dépression ; dans sa lente descente aux enfers, elle tentera par trois fois de mettre fin à ses jours, sans doute pour appeler à l'aide plus que pour mourir...

20 janvier 2004 : le divorce est prononcé, et la garde des enfants est heureusement confiée à la mère.

Corinne GOUGET quitte alors le Royaume Uni pour la France avec ses enfants, dûment munie de l'ordonnance du Tribunal de PETERBOROUGH rendue le 15 mars 2004, qui l'y autorise.

Juin 2004 : Corinne GOUGET se rend à la Brigade de Gendarmerie de CLERMONT-L'HERAULT.

Sa démarche est évidente ; faire condamner son ex-mari, qui représente toujours une menace pour ses filles en raison de ses relations... Mais ce qui la pousse à déposer une nouvelle plainte contre son ex-mari pour « agressions sexuelles sur mineures par ascendant légitime », et cette fois en France, ce sont les témoignages récents beaucoup plus précis de ses filles concernant lesdites violences sexuelles.

Le gendarme chargé de l'enquête effectue une interview filmée des deux fillettes, conformément aux dispositions légales. Elle est édifiante.

Le militaire est scandalisé ; il promet de se charger personnellement de recevoir l'ex-mari pédophile incestueux présumé si celui-ci ose revenir sur le territoire français.

Mais Corinne GOUGET tombe dans un nouveau piège, bien insidieux.

Sur les conseils d'une assistante sociale de la police de Montpellier, elle prend contact avec les services sociaux de CLERMONT-L'HERAULT :

Qui aurait pu le prévoir ? A partir de cet instant précis, notre mère de famille perd pied, et se retrouve prise dans une spirale infernale :

Madame DAUDET, assistante sociale, convoque Corinne GOUGET pour lui expliquer que les fillettes sont en danger, et qu'elle va transmettre le dossier à la juge pour enfants Elizabeth

CHAUVET ; le quiproquo est tellement énorme que notre mère de famille ne peut pas soupçonner que c'est elle, et non Philippe BLANC, que l'on considère dorénavant dangereuse pour les fillettes !...

La première convocation de la juge, le 15 octobre 2004, est vécue par Corinne GOUGET comme « un cauchemar... ... éveillé » ;

- « *Elizabeth CHAUVET a crié après les enfants ; elle les a traumatisés...* »

Corinne GOUGET se plaint par courrier recommandé de ce qu'elle considère comme « *un comportement abusif* ».

En retour, la jeune maman écope de six mois d'enquête sociale.

Elle se dessaisit de son avocate du moment, madame ROUVIER, qu'elle juge « *trop mollassonne* ».

L'auxiliaire de justice Emmanuelle CARRETERO, présidente de l'association « Enfance et Partage », fait son entrée dans la danse ; mais les partitions de la musique ne sont pas écrites par la cliente...

Ma première question « impertinente » ; de quelle façon partagez-vous les enfants, « Maîtresse Emmanuelle » ?...

Le 14 décembre 2004, le substitut du procureur SEDIVY, décide d'envoyer le dossier pénal monté par la Gendarmerie de CLERMONT-L'HERAULT, à CAEN, en Normandie... ...parce que Philippe BLANC y aurait travaillé jusqu'en mai 2004 !...

De longs mois s'écoulent sans que l'individu ne soit le moins du monde inquiété par l'appareil judiciaire.

Trois sinistres personnes font leur entrée dans cette danse, décidément bien sordide ;

Mesdames LOUVET, MARTIN et DESDOUET, de l'APEA.

Entre autres choses, elles seront auteurs de faux témoignages et de rapports mensongers dans le but de faire passer Corinne GOUGET pour folle.

La juge Elizabeth CHAUVET a dorénavant de la matière première pour décider d'imposer à la mère de famille, un an d'assistance éducative, et de demander une évaluation psychologique de celle-ci, par des experts désignés, sans doute eux aussi franc-maçons...

Entre temps, Corinne GOUGET est assignée par la juge d'instruction Sabine LECLERC, pour répondre d'une poursuite de son ex-mari pédophile présumé pour « *soustraction d'enfant mineur par ascendant légitime et rétention depuis plus de cinq jours* », malgré la prévention grave dont il fait l'objet.

Cette même juge d'instruction est saisie du dossier pénal à l'encontre de Philippe BLANC.

Il est d'ailleurs à noter que Philippe BLANC n'a pas la qualité de « prévenu », mais de « témoin assisté », et que la plainte nominative apparaît curieusement en plainte contre X...

Mais Corinne GOUGET n'a toujours pas accès au moindre dossier, à la moindre pièce à sa charge.

Ce n'est qu'en avril 2005 qu'elle serait autorisée à 7 minutes de consultation du dossier qui se monte contre elle, par son avocate Emmanuelle CARRETERO.

Plus aucun contact n'a lieu depuis plusieurs mois entre les employées de l'APEA et la petite famille ; par contre, mesdames DESDOUET et MARTIN contactent l'ex-mari par téléphone pour lui annoncer que Corinne GOUGET est folle.

Les trois expertises sont au diapason, évidemment ; pas de fausse note, la partition est bien apprise, le piège se referme...

Les expertises qui enfoncent Corinne GOUGET ont été réalisées par Mme DENIS, le docteur PENOCHET, et le docteur BENDJILALI ; elle ne pourra prendre connaissance d'aucune d'entre elles avant qu'on ne lui retire ses enfants.

Aucun de ses droits de la défense n'a été respecté.

Il n'a été fait aucun cas des nombreuses attestations et témoignages établis en sa faveur.

Coup de théâtre :

Nous sommes le **21 avril 2006** : Corinne GOUGET est convoquée au tribunal de MONTPELLIER par la juge CHAUVET, avec ses fillettes. Celles-ci refusent de venir, et préfèrent aller à l'école, car elles auraient peur de la magistrate.

La maman, qui n'a pas pu obtenir de l'auxiliaire de justice, madame CARRETERO, la consultation de son dossier, se rend au bureau de la juge pour enfants ; son avocate, après trois semaines sans accorder le moindre contact à sa cliente, lui a donné, la veille, son accord pour qu'elle n'emmène pas ses enfants à cette convocation.

Premier acte :

Mesdames DESDOUET et MARTIN, ainsi qu'une stagiaire de l'APEA, attendent la mère de famille de pieds fermes, au tribunal de MONTPELLIER.

Madame MARTIN porte un gros sac bleu...

L'audience a lieu, comprenant : la juge, les trois personnes de l'APEA, Corinne GOUGET et l'avocate CARRETERO.

Sans préambule, la « magistrate » prend à partie la mère de famille au motif qu'elle ne se présente pas avec les enfants ; elle lui signifie qu'elle la considère « folle » aux vues des rapports d'expertises qu'elle seule a pu lire, et que ses filles vont immédiatement être récupérées à leur école pour être remise à leur père.

Corinne GOUGET s'insurge :

« - C'est impossible ! Vous ne pouvez pas faire ça ! Il fait l'objet d'une enquête pour agression sexuelle sur ses filles ! Mes enfants m'ont suppliée de ne plus jamais le laisser les approcher ! »

De marbre, Elisabeth CHAUVET, juge pour enfants, explique que celles-ci vont bel et bien partir le soir même avec leur père pour plus de six mois, que tout est « arrangé » ; l'ex-mari, qu'elle a reçu le matin même, a tout organisé, scolarisation comprise.

Sac bleu compris...

Quel bel « arrangement », pour un juge !

Elle précise également que la maman ne pourra pas visiter ses enfants sans la présence des employées de l'APEA, ordonne à celles-ci d'aller chercher Coralie et Mélodie sur le champ, et fait appeler l'école...

Puis, la « magistrate » met tout le monde dehors, en attendant l'arrivée des enfants.

La seule intervention – aussi inepte que vaine, évidemment - de l'auxiliaire de justice présidente de l'association « *Enfance et Partage* », aura été de demander timidement si l'on ne pouvait pas envisager de placer les filles dans une famille d'accueil jusqu'à la fin de l'année scolaire, afin de ne pas trop les perturber en pleine scolarisation...

A aucun moment cette auxiliaire de justice n'a mis en avant :

- le fait que Corinne GOUGET n'avait pas pu prendre connaissance du dossier monté contre elle – puisqu'elle avait elle-même manœuvré pour le lui cacher – et que de ce fait ses **droits à la défense n'étaient pas respectés**, en raison de l'impossibilité de demander une contre-expertise, avec à la base l'impossibilité de savoir que cela se révélait indispensable :

Cet état de fait constituant une *violation de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales et de la Charte des Droits Fondamentaux en son article 6 § 1 et 2*

- le fait que remettre les enfants à un père poursuivi au moment des faits pour « *atteintes sexuelles avec contrainte, violence, menace ou surprise sur mineurs de moins de 15 ans par ascendant légitime* », ne pouvait que constituer une atteinte aux règles les plus élémentaires de la justice en l'occurrence en matière de protection de l'Enfance, dont le fameux **principe de précaution**, prévu par le législateur pour protéger des victimes présumées et/ou potentielles...
- le fait qu'en l'absence de toute ordonnance jugée et notifiée dans les formes prévues par la loi, cette décision suivie des faits ne pouvait que constituer une *nouvelle atteinte au respect de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales*, ainsi que la *violation d'une décision de justice* – en l'espèce celle rendue par un tribunal européen statuant que la garde des enfants devait être confiée à la mère - ;
- que cet acte, en l'absence de la moindre ordonnance, constituait en fait un acte *d'organisation d'enlèvement de mineurs de moins de quinze ans, avec circonstances aggravantes...*

Bien sûr, un avocat digne de ce nom aurait renforcé sa défense en faisant état du flagrant « *abus de pouvoir par personne dépositaire de l'autorité publique* » que la « magistrature » s'appropriait à commettre, mais on ne lui en aurait pas demandé tant...

Bref ; comme par hasard, notre chevronnée auxiliaire de justice retourne quant à elle à son bureau, promettant de revenir à 17 heures, sans doute débordée par l'accumulation de dossiers relatifs à d'autres enfants qui auraient besoin de sa si précieuse protection...

*
* *

Oui, moi aussi j'affectionne les petites étoiles décoratives pour séparer mes textes !...

Deuxième acte :

Corinne GOUGET appelle en urgence des amis à la rescousse, pour lui servir de témoins ; excellent réflexe qui témoigne – pour une folle – d'un esprit plutôt alerte, car une précieuse attestation remplie dans les formes légales témoigne en partie de la scène que je vais vous décrire :

Notre mère de famille retrouve ses filles au tribunal, après que celles-ci aient été sans aucun ménagement enlevées de leur école par les sbires de madame la juge ; elle les prend dans ses bras, calmement, pour les prévenir doucement qu'elles vont partir avec leur papa, qui les attend de toute évidence dans une pièce voisine...

Les enfants se mettent alors à hurler et à sangloter, brutalement et de concert, en se cramponnant à leur mère...

Sur ce, madame la juge CHAUVET arrive, intimant l'ordre aux enfants en larmes de la suivre dans son bureau ; naturellement, Corinne GOUGET s'y oppose, faisant remarquer que madame CARRETERO n'est pas encore revenue.

La réponse est cinglante ; « - *De toute façon, elle est en retard, et il fallait prendre un avocat pour les filles ; maintenant, c'est trop tard !* »

Les employées de l'APEA, quant à elles, sont priées d'assister à ce scandaleux épisode, insulte faite à l'idée que nous nous faisons tous de la justice :

Le pédophile incestueux présumé fait son entrée d'un coup de plat de la main rageur dans la porte battante du couloir menant au bureau de la juge ; les deux antagonistes restent quelques instants face à face, avec d'autres témoins.

Corinne GOUGET a peur ; l'individu est violent, elle en a déjà fait les frais, et plus souvent qu'à son tour...

Parmi les personnes qui attendent, se trouve un avocat du nom de BERAL, avec une cliente. Corinne GOUGET, désespérée, engage la conversation. Intéressante conversation. Avec un acteur de l'appareil judiciaire qui semble familier de la face cachée du système judiciaire : Ayant écouté le récit de Corinne GOUGET, il lui *aurait expliqué* que ce qui lui arrivait ne devrait pas être possible, mais que cela, selon lui, cela signifiait qu'il devait y avoir beaucoup d'argent la dessous...

Précisant sa réflexion, il aurait indiqué que le prix moyen d'un magistrat en France oscillerait entre 1 et 3 millions d'euros...

Ouaw ! Ça tombe bien, l'ex-mari pédophile incestueux présumé est plein aux as...

Sur ce, Corinne GOUGET rappelle l'avocate CARRETERO, et l'obtient en ligne :

Explications sur son absence, et le fait que les enfants sont entendues sans avocat par la juge CHAUVET ; celle-ci l'aurait contactée pour lui dire de ne venir qu'à 18 heures, et non à 17 heures...

Finalement, l'avocate au cœur de lion arrive vers 17 H 45.

Je synthétise la suite : une fois tous les impétrants de cette sordide farce réunis dans le bureau du juge Elisabeth CHAUVET, Coralie saute au coup de sa maman, s'exprimant dans un anglais entre-coupé de sanglots :

« - *I don't want to go with Daddy !* »

Excédée, madame le juge se serait alors mise à hurler :

« - *Coralie ! Assied- toi dans ton fauteuil ; tu n'as pas le droit de parler ! C'est moi qui décide ! Tu as le droit de rester dans ton fauteuil et de tenir la main de ta maman ; je sais très bien qu'il y a un lien très fort entre toi, ta sœur et ta maman, mais maintenant c'est fini !! Vous partez ce soir avec votre papa !* »

Coralie ; manifestement choquée : « - *Je veux rentrer à la maison...* »

Le juge CHAUVET : « - *Tais-toi !!* »

Les sanglots de l'enfant, loin d'attendrir la fonctionnaire de justice, semblent la mettre hors d'elle ; elle ne recouvre son calme que pour expliquer que Corinne GOUGET étant malade, celle-ci n'est plus en mesure de s'occuper de ses filles, raison pour laquelle elles partiraient dès ce soir avec leur père.

Mais Corinne GOUGET insiste, lui demandant comment elle explique le fait que l'individu en question ait léché Coralie entre les jambes en janvier 2002, et violenté les enfants à plusieurs reprises ; et si d'après elle ça n'est pas lui qui aurait besoin de se faire soigner :

Réponse, cinglante, et logique, pour quelqu'un qui prétend remplir des fonctions officielles dont l'un des grands principes, outre la protection des victimes, est la manifestation de la vérité :

« - *JE NE VEUX PAS LE SAVOIR !!* »

Sous le regard pesant de Corinne GOUGET, l'auxiliaire de justice tente un timide :

« - *Madame le juge, j'ai ici une cassette vidéo...*

- *JE NE VEUX PAS LE SAVOIR NON PLUS !!* »

A l'issue de cette charmante entrevue, Corinne GOUGET est priée de sortir du bureau, seule. Elle s'exécute et, accompagnée jusque dans le couloir par les cris déchirants de ses filles, elle retrouve la personne venu la soutenir ; celle-ci se révolte, à la sortie de l'auxiliaire de justice :

« - *Ça n'est pas possible ! Vous n'avez pas laissé faire ça ?!* »

L'avocate CARRETERO : - *Oh, vous savez, il les avait peut-être déjà frappées dans le passé, mais les hymens ne sont pas brisés...*

« - *Et vous attendez qu'ils le soient ?!* »

L'avocate CARRETERO : « - *Ben oui !...* »

Edifiant, madame la présidente de « *Enfance et partage* »...

Le 27 avril, soient six jours après que l'on lui ait enlevé ses enfants, est notifiée à Corinne GOUGET l' « *ordonnance aux fins de placement provisoire et maintien A.E.M.O.* », du 26 avril 2006.

Elle ne risquait pas d'user de ses voies légales de recours, avant les effets devenus manifestement irréversibles de ladite décision de justice.

Cherchez l'erreur...

La deuxième, que j'ai déjà soulevée un peu plus haut :

Le 29 mai 2006 : soit plus d'un mois après l'enlèvement par la juge et l'APEA des enfants, est rendue l'ordonnance de non lieu en faveur de Philippe BLANC, concernant la prévention ; « *atteintes sexuelles avec contrainte, violence, menace ou surprise sur mineures de (moins de) 15 ans (Mélodie et Coralie) par ascendant légitime* »

Cette ordonnance de non-lieu n'a pas été notifiée dans ses formes légales, et donc le délais d'appel court toujours.

Il apparaît donc que madame le juge Elizabeth CHAUVET a organisé l'enlèvement des deux fillettes, et couvert celui-ci par l'ordonnance établie par ses soins cinq jours plus tard.

Apparaissant également évident que ce juge ne pouvait pas, en toute logique, deviner plus d'un mois à l'avance – surtout aux vues du dossier accablant pour le père des enfants – qu'un non lieu serait rendu en la faveur de cet individu...

Le réquisitoire définitif du Procureur de la République précise ; « - *Les enfants étaient entendues par la brigade spécialisée de la gendarmerie ; elles n'évoquaient pas d'abus sexuel de la part de leur père. Leur comportement, noté par les enquêteurs, étaient serin et enjoué.* »

Mensonges éhontés ! En effet, ledit enquêteur fût dans la réalité révolté par ce qu'il avait tiré de son audition des fillettes ; celle-ci a fait l'objet d'un film vidéo par la brigade spécialisée, conformément à ce que prévoit la Loi ; et ce film vidéo a été subtilisé par le Procureur adjoint SEDIVY à l'occasion de son départ inopiné en vacances, pour en fait ne jamais être produit dans les pièces à charge, à ce jour.

Corinne GOUGET a réclamé la retranscription écrite de ce film, par le biais légal de la consultation de dossier chez son avocat, lequel n'a jamais répondu autre chose qu'une nouvelle demande d'honoraires...

On peut donc déduire de la part des magistrats et des avocats impliqués, non pas une collaboration dans l'optique d'une saine administration de la justice, mais bien une connivence destinée à couvrir les agissements criminels de leur collègue, la juge Elizabeth CHAUVET.

Nous savions depuis peu, qu'en école de magistrature était enseigné le précepte suivant ; « la paix sociale prime sur l'équité ».

De toute évidence, doit également être enseigné celui spécifiant que : « le corporatisme – à moins qu'il ne s'agisse du serment fait d'entre aide fraternelle dans certaines obédiences occultes aux tendances mafieuses, à l'occasion de rites initiatiques... – prime sur l'équité »... Bref ; après ce funeste épisode du 21 avril 2006, Corinne GOUGET ne revoit ses filles que le 2 août 2006, sous la surveillance des cerbères de l'APEA.

Les fillettes sont arrachées ensuite des bras de leur maman pour être traînées avec violence par mesdames DESDOUET et MARTIN, devant témoin, malgré leurs cris et leurs suppliques pour ne pas quitter leur mère ; des enfants qui sont âgées tout de même à ce moment là respectivement de 11 et 8 ans, et donc en âge d'exprimer un avis dont il est prévu par les textes que l'on tienne compte...

La nouvelle avocate de Corinne GOUGET est madame VEGA ; pour peu de temps, car jugeant que la situation ne comporte pas d'issue juridique...

Elle vient d'ailleurs d'être mise en demeure, toujours sur mes conseils, par courrier recommandé avec accusé réception, de dresser le bilan des opérations qu'elle aurait effectuées pour défendre les intérêts de sa cliente.

Elle a notamment refusé d'interjeter appel pour sa cliente, de l'ordonnance du 29 mai 2006.

Le 20 octobre 2006 ; j'entre en scène, et intervins à l'occasion de l'audience de 11 heures devant la juge CHAUVET, à l'occasion de laquelle il est prévu que les fillettes soient présentées à leur maman.

Bien sûr, la juge refuse ma présence dans son bureau, et les enfants ne sont pas présentes.

Et pour cause, elles n'ont pas quitté la Grande Bretagne...

Quant à l'ex-mari, il a été convoqué une heure et demi plus tôt, dans le plus grand secret, et aurait remis à madame CHAUVET des éléments concernant les enfants, auxquels Corinne GOUGET n'a pas eu droit de consultation.

Une nouvelle fois, Corinne GOUGET est victime de non présentation d'enfants :

Faits prévus et réprimés par les articles 227-5, 227-6, 227-9 du Code Pénal punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende », et cautionnés par la juge CHAUVET sans autre explication que :

« - J'attends que vous m'apportiez la preuve que vous avez entrepris un traitement psychiatrique ; nous en reparlerons quand ce sera le cas ».

Ce jour là, le nouvel auxiliaire de justice censé défendre les intérêts de Corinne GOUGET est le dénommé BERAL.

Ce dernier, qui n'a pas plus que les autres accédé à la requête légale de Corinne GOUGET de lui permettre de consulter son dossier, ne fait pas les interventions demandées par sa cliente, et s'enfuit du tribunal dès la fin de l'audience ; il prétexte un peu plus tard au téléphone qu'il y avait trop de monde avec Corinne GOUGET, faisant allusion à la demi douzaines d'amis venus la soutenir.

J'obtiens cependant qu'il nous reçoive : Après s'être noyé dans des considérations incohérentes se voulant juridiques, l'auxiliaire de justice me lâche dans une grimace qu'il pense sans doute être un sourire :

« - Vous n'avez qu'à monter une opération commando pour kidnapper les enfants ! »

Il a également reçu depuis, de la part de Corinne GOUGET, un courrier recommandé avec accusé-réception lui demandant un point précis sur les démarches et actions qu'il aurait effectuées pour la défense des intérêts de sa cliente, et le mettant en demeure de mettre à sa disposition les dossiers la concernant.

Corinne GOUGET se rend à la brigade de gendarmerie de CLERMONT-L'HERAULT sur mes conseils, le **22 octobre 2006**, afin de déposer plainte contre l'APEA ; son nouvel avocat, monsieur BERAL, a, devant moi, refusé de faire cette démarche.

Je sais qu'il faudra doubler cette démarche par une constitution de partie civile, ou des citations directes, mais la prise de température est intéressante :

J'ai pour l'occasion, munie Corinne GOUGET d'un dictaphone, dont j'ai récupéré le contenu pour en effectuer la retranscription écrite qui suit.

Le gendarme qui reçoit Corinne GOUGET s'appelle PALUSCI.

Celui-ci feint dans un premier temps de ne pas connaître l'APEA.

Il s'étonne de la démarche, et demande comment s'appelle son avocat, et si c'est bien lui qui l'envoie...

Mais, après une laborieuse entrée en matière, quand Corinne GOUGET énonce la liste des personnes contre lesquelles elle souhaite porter plainte, Mr BARBEZIER compris, le gendarme, qui ne connaissait soit disant pas l'organisme concerné, explose alors :

- *Lui ! Il est directeur de l'APEA ! Vous en voulez à tout le personnel !*

Il prononce les phrases suivantes, hors de lui :

- *Attendez ! Madame le juge a tous les pouvoirs ! Vous savez, ça ?! Elle a tous les pouvoirs, madame le juge !.../... C'est elle qui prend la décision, et personne ne peut revenir sur sa décision !.../... Vous êtes la seule et première personne à porter plainte contre l'APEA ! Vous-vous rendez compte !? Et ça fait presque vingt ans que je suis ici et vous êtes la seule et première personne !.../... Vous mettez en doute la parole du juge ! Elle peut, elle, vous venir déposer plainte ; elle va déposer plainte ; elle va vous faire enfermer, ça je peux vous le dire madame !*

Il frappe violemment son bureau, et poursuit :

- *Ça c'est ce qui va vous attendre ! Vous-vous rendez compte de ce que vous me dites ? vous vous...*

Corinne GOUGET rétorque :

- *C'est l'APEA qui ment au juge...*
- *Non non non non non non non !! Le juge, je vous dis, prend la décision d'après le rapport de l'APEA !*
- *Justement c'est l'APEA qui...*
- *Non nonnon ; mais attendez, c'est elle qui prend la décision en ce cas, ça veut dire que vous mettez en doute la parole de madame le juge ! Ne vous en faites pas que là vous allez avoir un retour de bâton, ce qui s'appelle un retour ! Attendez-vous à ça, madame ! Je vous le dis ! Moi, votre plainte sera transmise au procureur, mais ne vous inquiétez pas que madame le juge ne va pas en rester là... Voilà ; attendez-vous au retour de manivelle !*

Voilà la substance fidèlement recueillie et retranscrite des conditions dans lesquelles Corinne GOUGET tente de déposer une plainte...

Elle m'avoue avoir eu peur, et n'avoir insisté qu'en raison de mon soutien.

Ce jour de rédaction, le dimanche 12 novembre 2006, au siège social de l'association Politique de Vie qui m'emploie comme membre actif bénévole, je reprends l'enquête concernant les violences judiciaires dont Corinne GOUGET fait l'objet.

J'ai entre temps reçu le dernier jugement émanant de madame CHAUVET, lui retirant carrément tout droit de visite, rendu le 10 novembre 2006...

J'ai amené Corinne GOUGET interjeter appel de ce jugement auprès de la Cour d'Appel de MONTPELLIER, dans les délais prévus, monsieur l'auxiliaire de justice BERAL ne l'ayant pas fait, contrairement à ce qu'il avait annoncé à sa cliente.

...

Je reprends ici la chronologie de mon livre.

A ce stade de l'affaire, je proposai à Corinne GOUGET de l'assister pour déposer une plainte avec citations directes contre le magistrat Elisabeth CHAUVET, sa collègue Sabine LECLERC, les employées et le directeur de l'APEA, certains avocats, le gendarme PALUSCI, des experts psychiatres et Philippe BLANC, pour :

« *Organisation d'enlèvement de mineurs de moins de quinze ans, complicité d'enlèvement, abus de pouvoir, corruption* ».

Je m'étais d'ailleurs collé à la rédaction de ladite plainte.

Mais entre temps un autre dossier me tombait dessus, exactement dans le même registre.

L'affaire Vincent. Comme nous y venons juste après, je vous recadre le topo :

Vincent était un enfant de dix ans à l'époque, qui avait dénoncé les agressions sexuelles dont il faisait l'objet de la part de son géniteur. Au lieu de provoquer une réaction saine de la part des autorités saisies, l'enfant et sa mère étaient devenus les cibles d'une instrumentalisation criminelle de l'appareil judiciaire de PERPIGNAN, qui se déchaîna sur eux en vue de faire taire le petit témoin, et de protéger son géniteur.

La particularité de ce nouveau cas de violences judiciaires sur fond de criminalité pédophile était que l'enfant dont il était question n'avait pas encore à ce moment été, quant à lui, enlevé à sa mère.

C'était cependant ce dont il était menacé, et il était explicitement destiné à être livré à son bourreau présumé.

Pour cette raison je voulus traiter les deux affaires de front, mais concentrer mes efforts en priorité sur le dossier de Vincent, au moins le temps d'élaborer une stratégie qui le mette hors de danger, ne serait-ce que provisoirement.

Dans cette optique, j'avais obtenu de Corinne GOUGET, qui semblait compréhensive dans un premier temps, qu'elle nous hébergea chez elle quelques jours, Vincent, sa mère et moi.

Mais notre hôtesse prit fort mal le fait que je prétende faire passer l'affaire de Vincent avant la sienne.

C'est alors que, pour tenter de lui expliquer mes motivations, et la notion d'urgence qui s'attachait au cas de Vincent, je lui fis remarquer que les procédures judiciaires auxquelles elle s'accrochait étaient longues, sans doute parfaitement inutiles, avec ce que cela signifiait pour ses fillettes, soumises aux caprices de leur monstre de géniteur.

Il faut d'ailleurs que vous sachiez que la première chose que j'avais proposée à Corinne GOUGET, en découvrant l'énormité de son affaire, c'était d'aller extirper manu militari ses fillettes des griffes de leur bourreau, en Grande Bretagne. J'avais été relativement décontenancé qu'elle ne sauta pas sur l'occasion, préférant se perdre dans de vaines procédures judiciaires.

Mais quand, devant Vincent et sa mère, assez exaspéré de sa mauvaise foi, je lui reformulai ma proposition pour qu'il ne soit pas dit que je délaissais les petites filles, Corinne GOUGET fut mise plus formellement face à sa défaillance de mère. S'emportant, elle ne voulut rien savoir, refusant d'assumer une situation trop délicate en récupérant ainsi ses fillettes. Pourtant, je me proposais d'assumer totalement mes actes, ne demandant qu'une totale coopération de sa part pour ce que j'envisageais d'organiser une fois les fillettes récupérées ;

j'imaginai de prendre de court les imposteurs criminels en convoquant immédiatement la presse, et un maximum d'associations de protection de l'enfance.

Si je ne savais pas encore que beaucoup de ces associations sont vendues, ou carrément mises en place par le milieu de criminalité pédophile, mon plan avait malgré tout une chance de donner quelque chose.

En effet, les fillettes n'avaient de leur côté rien à perdre ; elle n'avaient en revanche pas la moindre chance à mon sens de s'en sortir par la voie judiciaire, vu comment les choses s'étaient déroulées jusqu'ici. Au pire, elles auraient eu un peu de répit, elle auraient revu enfin leur mère et passé un certain temps avec elle, et celle-ci aurait eu certes des ennuis plus sérieux, voire une condamnation pour soustraction de mineur.

Mais là, les imposteurs seraient de toutes les manières placés en porte à faux, sous les projecteurs, ce qu'ils redoutent plus que tout dans de tels cas.

Corinne GOUGET avait aussi l'option de vider son compte en banque, d'abandonner la maison - trop grande pour elle et surtout trop coûteuse - et de partir à l'étranger refaire sa vie avec ses fillettes, en tentant de ne pas se faire retracer par Interpol.

Ce que je n'arrive toujours pas à concevoir, c'est qu'une mère puisse se comporter avec une telle lâcheté, préférant s'éviter des ennuis que de tenter de sauver ses propres enfants. Car, chaque jour, chaque semaines, chaque long mois que passait Corinne GOUGET à vendre ses livres sur les aditifs alimentaires et à se faire malmener sur l'échiquier truqué de l'appareil judiciaire, plutôt que d'entreprendre la seule action qui s'imposait, était lourd de conséquences pour ses malheureuses fillettes, prises au piège avec leur tordu de géniteur.

Ceci dit, par mes propositions « indécentes » si lourdement argumentées devant témoin, je mettais en exergue sans le vouloir la médiocrité de cette femme, qui, du coup, prit le parti de me prendre en grippe, d'exiger que je lui rende son dossier, et que j'oublie son affaire.

Plus tard, Corinne GOUGER porta plainte contre moi, pour abus de confiance et violation de sa vie privée, d'après ce que je sais.

Je ne suis pas allé m'enquérir du détail de ses attaques judiciaires, étant au dessus de ça, et ayant d'autres chats à fouetter. Je sais juste que par « abus de confiance » elle fait allusion à l'hospitalité qu'elle nous accorda quelques jours et de mauvaise grâce, à Vincent, sa mère et moi. Il faut donc croire qu'elle est entre temps allé raconter cet épisode aux « autorités », histoire de m'enfoncer un peu plus, ce qui m'affranchit donc de la délicatesse de garder le silence à ce sujet.

Je pense, en toute logique, qu'elle a dû leur expliquer qu'elle ne savait rien de la situation de Vincent et de sa mère, à moins qu'elle n'ait « révélé » qu'en fait, je l'avais prise en otage chez elle durant ces quelques jours... Après tout pourquoi pas, on n'est plus à ça prêt !...

Quant à la prétendue violation de sa vie privée, cela concerne le rapport chronologique que vous avez pu lire plus haut. En effet, j'avais pris la liberté de le publier sur le site que je créai en sortant de prison au printemps 2007, suite à mon arrestation avec Vincent pour soustraction de mineur. Ce site, dont le premier objet fut de diffuser l'affaire Vincent et son témoignage vidéo, a, du reste, été fermé. Bref ; si j'avais publié ce rapport, ce fut parce qu' à la base Corinne GOUGET m'avait autorisé à le rédiger, m'ayant même corrigé quelques erreurs, en vue qu'il soit rendu public à travers le site de Politique de Vie. Mais, une des particularités de Christian COTTEN, était de me faire rédiger des rapports destinés à être publiés sur son site, pour ne publier en fait que ses attaques dirigées contre un certain Nicolas SARKÖZY de NAGI-BOCSA, alias Nicolas SARKOZY.

Même si Corinne GOUGET m'avait entre temps retiré sa confiance, j'avais donc cru bien faire en palliant ce contre temps, étant à des années lumière d'imaginer ce qu'elle me réservait.

Mais j'apprécie la délicatesse de cette femme, pour laquelle j'étais prêt à risquer gros, et pour laquelle j'ai perdu tant de temps et d'énergie.

Non ; à tout bien réfléchir, ça n'est pas pour elle que j'étais si déterminé à aller « au carton », mais pour ses malheureuses fillettes.

Ceci dit, maintenant que j'ai cru bon, pour clôturer cet épisode là, de vous dévoiler en avant première un bref passage de l'affaire Vincent, je ne dois pas vous faire languir plus longtemps pour attaquer le plat principal.

Partie II :

L'affaire Vincent

Chapitre premier : La rencontre.

L'affaire que nous laissons derrière nous était donc celle que j'étais en train de traiter, quand celle de Vincent arriva sur mon bureau, à l'association Politique de Vie.

J'avais un cas concret et récent, qui concernait la même circonscription juridique – Cour d'appel de MONTPELLIER, dont dépend PERPIGNAN -, la même configuration d'imposture judiciaire en faveurs de criminels pédophiles, allant donc jusqu'à l'enlèvement d'enfants caractérisé.

Ce jour là, travaillant dans mon petit bureau à la rédaction d'une plainte pour défendre les intérêts de Corinne GOUGET, COTTEN vint m'interrompre, téléphone en main.

Il était en ligne avec l'avocat de l'association, Jean-Pierre JOSEPH, que je connaissais depuis le procès de l'OTS. Il y avait une nouvelle affaire à traiter.

Jean-Pierre m'expliqua succinctement le cas qu'il venait de recevoir, précisant ne pas être de taille pour le traiter en tant qu'avocat.

Il s'agissait d'un enfant de dix ans qui avait tenté de dénoncer les violences physiques et les agressions sexuelles qu'il subissait de la part de son géniteur. Depuis que l'enfant avait parlé de tout ça à sa mère, divorcée dudit géniteur et exerçant le droit de garde de l'enfant, le ciel leur était tombé sur la tête à tous deux.

Jean-Pierre JOSEPH était sollicité pour prendre la défense des intérêts de Vincent.

Ne souhaitant pas m'en dire plus par téléphone, Jean-Pierre insista pour que j'obtienne l'autorisation de COTTEN pour descendre sur GRENOBLE à une date précise et très proche ; il s'agissait de profiter de la venue de cette mère et de son fils à son cabinet grenoblois pour faire leur connaissance, et découvrir toute l'affaire.

Avant de raccrocher, Jean-Pierre tint à me préciser que selon lui l'affaire était sérieuse, et sur fond de réseau de criminels pédophiles instrumentalisant l'appareil judiciaire de PERPIGNAN.

Je jubilais ! J'allais de toute évidence entamer une nouvelle aventure pour défendre « la veuve et l'orphelin », face à cette imposture judiciaire qui semblait occuper une parcelle non négligeable de terrain au sein de notre société.

COTTEN consentit à ce que je descende aux frais de l'association à GRENOBLE, à la date convenue.

Le billet de train pris, il fut convenu par le biais de Jean-Pierre JOSEPH que ça soit la mère qui me récupère à la gare de GRENOBLE le jour de mon arrivée, afin que nous puissions faire connaissance en nous rendant ensemble au bureau de l'avocat.

Avançant vers la sortie du hall de la gare de GRENOBLE, j'identifiai tout de suite la maman et son fils qui guettaient ma sortie. Les présentations faites, je fus immédiatement pris de

sympathie pour cet enfant de dix ans, Vincent, à l'accent méridional très prononcé. Il me semblait très poli, très réservé et très anxieux également. La première chose qu'il eut envie de me dire, c'était qu'il espérait que je saurais éviter à sa maman d'aller en prison, semblant plus préoccupé par le sort de sa mère que par le sien.

Pour Myriam ROIG, ce fut tout le contraire. Cette grande brune un peu vulgaire ne m'impressionna pas autant que son fils, loin de là. Elle parlait beaucoup, parfois même un peu trop vite pour moi, avec le même accent que son fils, et sa préoccupation principale semblait n'être que la peine de prison qui, selon elle, la menaçait de façon imminente. Si elle se disait totalement désemparée, pour autant elle se voulait plutôt autoritaire, voir impérative.

C'est à bord de sa Peugeot 406 break que nous nous rendîmes aux abords du cabinet de Jean-Pierre JOSEPH. L'information que je parvins à tirer clairement de la femme, concernait justement la peine de prison ferme dont elle prétendait faire l'objet, pour non présentation d'enfant : Il lui était reproché de n'avoir plus accepté de remettre son fils entre les mains de son ex mari, à l'occasion de l'exercice de ses droits de visite, suite aux terribles révélations de l'enfant.

La condamnation m'apparaissait totalement incongrue, et disproportionnée. Mais surtout, je crus bon de soulever le fait qu'en principe, si la décision de justice qui menaçait cette femme avait été prise en première instance, l'appel devait être la première mesure à prendre d'urgence et dans les délais, afin de suspendre l'exécution de la peine.

La réponse de mon interlocutrice me laissa rêveur ; elle n'avait pas interjeté appel, parce que son avocate le lui aurait déconseillé ! Tentant de lui faire remarquer l'absurdité tant dudit conseil que du fait de l'avoir suivi, le changement de volume et de ton de la femme me fit prendre alors conscience que le petit bonhomme silencieusement assis sur la banquette arrière avait l'air bien plus intelligent que sa mère.

Le temps de rater l'accès le plus court pour atterrir dans la rue bordant le cabinet de l'avocat, pris par la discussion, j'appris encore que suite à cette condamnation devenue définitive, et dont l'application devenait l'affaire d'un mois tout au plus, il était prévu que l'on retire la garde de Vincent à sa mère, pour l'attribuer à son géniteur. Je venais de mettre le point sur l'essentiel du problème, d'un point de vue personnel.

En entrant finalement dans la salle d'attente du cabinet d'avocat en compagnie de Vincent et de sa mère, je commençais à nourrir de sérieuses inquiétudes pour l'enfant, aux vues d'une situation effectivement fort préoccupante.

Jean-Pierre JOSEPH ne nous fit pas attendre longtemps, et expédia le client précédent peu de temps après l'annonce faite de notre arrivée.

Myriam ROIG avait apporté son épais dossier, lequel était parti directement à la photocopieuse, entre les mains de la secrétaire. Un exemplaire arriva quelques minutes plus tard sur le bureau de Jean-Pierre JOSEPH, et une version était commandée à mon attention.

Entre temps, nous avons commencé à dégrossir l'affaire.

La femme confirma attendre la fixation d'une date pour le rendez-vous prévu avec un juge d'application des peines, dans le cadre de sa condamnation à deux mois de prison ferme pour non présentation d'enfant. Elle confirma également avoir laissé courir le délais d'appel. Privée de toute possibilité de recours, elle ne pouvait que miser sur la clémence du juge d'application des peines.

Mais le plus grave était qu'étant condamnée de façon définitive, il était donc établi de façon juridique la culpabilité de la femme, et par ricochet que sa mesure de protection vis à vis de l'enfant constituait une infraction relativement grave.

Hors, il n'en était rien. Jean-Pierre JOSEPH répondit très clairement à la question que je soulevai : Tout en parcourant rapidement le dossier, il assura que la femme avait bien agi selon les prescriptions mêmes de la loi, en appliquant la seule mesure de protection qui lui incombait en l'occurrence. C'était au contraire dans le cas où elle aurait accepté de remettre

l'enfant au criminel présumé, après qu'elle eut recueillies les déclarations de son fils, qu'elle se serait rendue coupable de « *non assistance à personne mineur en danger par personne ayant ascendant* ».

La femme avait pour elle notre bon vieux code pénal, mais également les fameuses conventions dites de New York ratifiées par la France en 1990, et qui renforçaient cette notion de nécessité de tout entreprendre pour assurer, par principe de précaution, la sécurité d'un enfant suite à de telles accusations envers un ascendant.

Rien, dans la façon dont elle s'y était pris, ne pouvait justifier l'inculpation dont elle avait fait l'objet ; elle avait saisi la gendarmerie dans les formes prévues par la loi, et avait également saisi le tribunal pour déposer une action civile en référé, afin de suspendre le droit de visite du géniteur de l'enfant.

L'affaire que nous découvriions Jean-Pierre JOSEPH et moi était effarante ; le fait qu'il n'y ait plus de recours possible pour interférer dans le cours des mesures qui s'imposaient comme une suite judiciaire, nous laissait perplexes.

Qu'est ce qui avait bien pu provoquer une telle situation ? Les déclarations de l'enfant avaient-elles bien été prises en compte par les acteurs de l'appareil judiciaire ?

La mère précisa que son fils s'était livré de façon extrêmement précise à un expert pédopsychiatre qu'elle l'avait amené consulter suite à ses déclarations.

Jean-Pierre JOSEPH, cherchant dans le dossier tout en l'écoutant, trouva les pièces qui faisaient référence à cet épisode, en faisant lecture à voix basse tout en conservant une oreille à l'attention de son interlocutrice.

Je compris plus tard le tact de l'avocat, qui ne voulait pas répéter devant l'enfant les détails abominables qu'il avait eu le courage de donner un an et demi auparavant audit praticien, au cours de plusieurs séances.

Vincent, lui, restait silencieux, les sourcils froncés, le regard soupçonneux braqué sur son nouvel avocat. Manifestement, l'enfant avait essuyé trahison sur trahison de la part des adultes auxquels il avait eu affaire, et refusait de donner sa confiance facilement.

Il payait pour voir.

Myriam ROIG poursuivit :

Il ressortait des déclarations qu'elle avait reçues de l'enfant, que son bourreau présumé devait son impunité et l'inversion des fonctions de justice à son avantage, à ses relations avec des membres influents de l'appareil judiciaire.

Ça n'était pas suffisant pour tout expliquer ; il nous fallait en savoir plus, et la femme ne nous laissa pas sur notre faim : François Xavier TANYERES, outre les violences commises sur son propre fils, aurait des activités de criminel pédophile en réseau, lesquelles impliqueraient juges et policiers de PERPIGNAN.

Tout se clarifiait.

Je devais tout de même, malgré ma sympathie instinctive pour l'enfant, garder une réserve, ainsi que m'en avait d'ailleurs enjoint Christian COTTEN avant mon départ : Peut-être que l'enfant ne disait pas la vérité. Peut-être que cela n'était qu'une manipulation de sa propre mère, afin de nuire à un ex conjoint, dans un cadre de divorce conflictuel.

C'était pour le moins aussi probable qu'un scénario où des juges et des gendarmes s'acharneraient sur un enfant et sa mère pour protéger un criminel pédophile, et un quelconque réseau.

Je doutais. L'enfant me semblait crédible, mais la mère ne m'inspirait aucune confiance. Peut-être avait-elle su manipuler l'enfant au point de lui faire perdre tout repère, toute notion de vérité. Peut-être aussi l'enfant mentait-il pour servir la cause de sa mère, et exclure le géniteur pour des raisons diverses. Peut-être même y avait-il une base de vrai, sur laquelle la mère aurait échafaudé la suite, afin d'enfoncer totalement son ex.

J'avais certes l'affaire de Corinne GOUGET, toute fraîche dans mon esprit, en référence pour admettre que cette sombre histoire fut possible, mais c'était tout de même difficile à croire, « énormissime »...

Et si l'enfant ne mentait pas, il serait probablement difficile d'en être sûr, et en tous cas encore plus difficile de lutter contre un appareil judiciaire impliqué à un tel niveau.

Vincent et sa mère avait été priés de retourner patienter en salle d'attente, afin que Jean-Pierre et moi puissions nous entretenir à huis clos.

Nous pûmes ainsi soulever ces questions si pertinentes, mais un bémol devait s'imposer à nous, quoi qu'il en était, en faisant le point sur ce que nous avons entendu, et les pièces du dossier : L'appareil judiciaire n'avait pas procédé de façon conventionnelle, si l'on pouvait dire. Bien au contraire, ce qui ressortait de cette sombre affaire, c'était le fait que rien n'avait été fait conformément à ce que la loi prescrivait. L'enfant n'avait pas été entendu par les gendarmes, mais aurait été au contraire invité au silence, et traité de façon arbitraire de menteur par ceux-ci. Si aucune enquête n'avait donc suivi, le sieur Jean Pierre DRENO, procureur de PERPIGNAN saisi par Miriam ROIG, avait enfoncé le clou, déclenchant des mesures inouïes à l'encontre de la mère et de l'enfant. Le fameux principe de précaution avait tout bonnement été bafoué, puisque aucune vérification n'avait été rendue possible.

En outre, nous avons les preuves d'antécédents d'actes de violence de la part du criminel présumé, tant sur l'enfant que sur sa mère, et même sa grand-mère.

Le divorce avait été effectivement reconnu aux torts du mari, pour violences conjugales ; mais plus grave encore, le dossier comportait les attestations de médecins qui confirmaient que l'enfant avait été battu.

La situation devant laquelle nous nous retrouvions était donc la suivante ; comme le confirmait une expertise psychiatrique menée par un prétendu expert totalement partial et de mauvaise foi, il était préconisé de rendre l'enfant à son géniteur, aux vues de la condamnation de la mère, et donc de la « preuve » que celle-ci poussait son fils à mentir.

Comment intervenir et apporter à cet enfant la protection qu'il était en droit d'attendre, et obtenir que l'appareil judiciaire ne consente à revenir sur ses erreurs inqualifiables, pour daigner procéder à une véritable enquête ?

Comment obtenir de la justice qu'elle daigne considérer qu'il fut hors de question, en tout état de cause, de remettre l'enfant à un géniteur qui le battait comme plâtre, violences sexuelles établies ou non ?

Jean-Pierre JOSEPH, tout avocat qu'il était, fut direct, faisant preuve de sa franchise coutumière.

- *Je ne sais pas ce que « Politique de Vie » peut faire dans ce dossier. Je ne sais pas ce que tu es prêt à prendre comme risque pour aider cet enfant. Je sais juste que moi, en tant qu'avocat, je ne peux hélas pas le protéger plus que ça...*
- *Selon toi, quelle solution y aurait-il ?*
- *Tout ce que je peux te dire, c'est que si on veut protéger ce gosse, il faut l'éloigner de l'environnement dans lequel il est piégé et essayer de trouver une solution en plus haut lieu. Mais surtout, il faut le sortir du périmètre de PERPIGNAN.*

J'étais fixé. Pas plus avancé pour autant, mais fixé, et face à mes responsabilités d'humain.

Ma décision était prise ; quoi qu'il dû m'en coûter, je ne m'autorisais pas à abandonner cet enfant à son sort.

J'avais croisé sa route, émis le souhait de l'aider, et il était hors de question de se raviser au prétexte que la problématique se serait révélée plus dangereuse et compliquée que prévu.

Vincent n'était pas à mes yeux un dossier que l'on pouvait ouvrir, puis refermer en hâte pour le jeter dans le premier fossé venu, à la vue du caractère aussi dramatique qu'effrayant de son contenu.

Cet enfant comptait sur moi : Il ne m'avait pas fallu plus que ces quelques heures passées en sa compagnie et celle de sa maman, au sortir du bureau de l'avocat, pour prendre conscience de l'espoir que j'incarnais à ses yeux.

Aux vues des nombreux dossiers du même acabit traînant dans le bureau de « Politique de Vie », outre celui de Corinne GOUGET, j'avais d'ailleurs dessiné la charpente d'une procédure pour intervenir dans ce type de problématique :

- soustraire la victime à la menace ; je n'étais pas à mon coup d'essais, et avais passé les dix dernières années de ma vie à ce genre d'exercice
- mener un enquête sur le terrain si nécessaire, pour réunir suffisamment de preuves pour résoudre le cas, c'est à dire obtenir justice
- et enfin, saisir une autorité responsable, en amont de celles qui se désintéressaient dudit cas, avec les éléments suffisants pour obtenir son intervention.
- J'avais une option que j'avais quelque fois utilisée, notamment dans des cas de femmes et d'enfants battus, qui consistait à faire savoir à l'individu violent que c'était moi qui protégeait ses victimes, histoire de le pousser à la confrontation.

Cela me plaçait dans une position avantageuse de légitime défense, et j'avais constaté avec amusement la propension qu'avait ce genre d'individu à courir au poste de police le plus proche, au comble du comble, plutôt que de chercher à s'expliquer « d'homme à homme ».

Après notre huis clos, Myriam ROIG mise au fait de cette seule alternative, avait accepté de confier la puce de son téléphone portable à l'avocat, suivant mes recommandations ; je craignais déjà que l'on puisse la tracer par ce biais, étant évident que les imposteurs de PERPIGNAN remarqueraient assez tôt s'être fait doublés. Et le « pouvoir » politico-judiciaire, fut-il un ramassis de criminels imposteurs, avait de son côté tous les moyens légaux et technologiques.

Il ne faut donc pas s'imaginer dans de tels cas, que tous les moyens ne seraient pas entrepris, surtout que tous ceux-ci sont payés avec l'argent des contribuables...

Dès que cette décision fut prise, nous étions rentré dans une configuration délicate qui ne laissait pas place à la moindre erreur.

Mais là, je n'avais pas ma société de sécurité pour me servir de logistique, ni le moindre gradé de gendarmerie pour me couvrir, comme se fut souvent le cas dans mes activités jugées intolérables par l'establishment réunionnais.

Si j'avais une relative expérience en la matière, les moyens dont je disposais en mon temps de privé n'étaient plus qu'un souvenir, et en terme de logistique, l'association « *peace and love* » de COTTEN, amateur de cannabis devant l'Eternel, me paraissait bien légère.

En outre, j'étais bien conscient d'avoir cette épée de Damoclès au dessus du cuir chevelu ; cette condamnation à subir des soins psychiatriques...

Donc, je n'avais pas intérêt à me faire remarquer, ni à provoquer les mafieux pédophiles de PERPIGNAN de front. La paix sociale ne permet pas ce genre d'initiative citoyenne non plus...

D'autant que la conversation téléphonique que j'eus avec COTTEN en sortant du bureau de l'avocat grenoblois m'avais laissé pantois : Ayant écouté mon rapide compte rendu, ce dernier exigeait de moi que je « décroche », et que je rentre au siège de Boulogne-Billancourt.

Je lui avais rappelé, en guise de réponse, qu'il m'avait confié un dossier à traiter, et signifié qu'il était de mon point de vue hors de question que je laisse tomber un enfant dans une telle situation.

COTTEN était hors de lui. Il réalisait que je n'étais pas contrôlable ; pour être exact, pas manipulable. De mon côté, je touchais du doigt l'imposture de l'individu, et de sa prétendue association d'aide aux victimes de violences judiciaires.

C'est ainsi que je fis un briefing avec le petit et sa maman, autour d'une table d'un restaurant vietnamien, au sortir du cabinet de l'avocat.

Myriam ROIG était un peu réticente à prendre le maquis, malgré la confirmation qui lui avait été faite par Jean-Pierre JOSEPH quant à l'impérieuse nécessité de délocaliser l'enfant en urgence, et d'aviser ensuite. Aussi, et je dus lui rappeler la situation ; si on ne réagissait pas, elle, pour sa part, allait partir et prison ; mais, plus grave encore, Vincent lui serait retiré pour être rendu à son géniteur. L'enfant pouvait même lui être enlevé à tout moment, sans qu'il faille attendre qu'elle soit placée en détention, ou qu'elle négocie quelque chose de moins sévère avec le juge d'application des peines. J'estimais même que c'était un miracle que l'enfant ne lui ait pas déjà été arraché, pour être livré au violent personnage, criminel présumé.

A l'énoncé de cette situation pourtant évidente, la femme avait fondu en larmes, pleurnichant que c'était injuste, impossible, qu'elle n'avait rien fait pour mériter la prison.

En fait, si Myriam ROIG attendait un rendez-vous avec un JAP (Juge d'Application des Peines), et qu'elle pouvait prétendre à un aménagement des modalités d'exécution de sa condamnation, l'enfant n'en était pas moins dans une situation extrêmement critique, et j'étais étonné de voir que ça n'était pas la crainte majeure de cette mère.

Nous décidâmes conjointement de prendre la route ensemble afin de trouver provisoirement un endroit pour faire le point.

Il était plus que déraisonnable de rentrer sur RIVESALTES avec Vincent, et Myriam ROIG en avait tout de même convenu.

Aline était une membre du bureau de « politique de vie » habitant la région de GRENOBLE : Je lui amenai alors la mère et l'enfant, afin d'avoir un gîte et un couvert, ainsi que ses conseils avisés.

L'accueil fut bon, et elle ne partageait pas, à ce moment là, l'opinion de Christian COTTEN quant à l'inopportunité d'aider cet enfant.

Au cours de la soirée, Aline s'isola avec Vincent une bonne heure, et revint, passablement bouleversée ; selon elle, il n'affabulait pas.

Le dîner nous permit de faire un point sur la situation ; nous resterions quelques jours chez Aline, afin de définir une orientation cohérente, face à ce que nous apparentions à un problème de corruption et de violences judiciaires et institutionnelles sur fond de réseau pédophile...

Myriam ROIG appela sa mère au domicile familiale ; elle y vivait avec l'enfant depuis quelques années, subissant la persécution et le harcèlement de l'ex-mari qui, d'après ses dires, venait très régulièrement jusque dans leur jardin pour les terroriser, en toute impunité.

Une plainte directe avait également été déposée pour ces faits par Myriam ROIG auprès de la brigade de gendarmerie de RIVESALTES, sans aucune suite.

Lors de la communication téléphonique, Myriam ROIG apprit par sa mère qu'une convocation auprès du juge d'application des peines venait d'arriver pour le 30 novembre 2006, et s'effondra à nouveaux en larmes.

Vincent, apprenant cette inévitable nouvelle, me supplia de faire quelque chose pour que sa mère n'aille pas en prison, et que son père ne le récupère jamais plus.

J'avais peu de temps pour agir ; il me paraissait évident que je devais commencer par délocaliser sans délais cette petite famille, avec la grand-mère, sans pour autant aggraver leur situation.

Je profitai du court séjour chez Aline pour jeter les grandes lignes d'un rapport chronologique dont je vous propose la version que j'en fis un peu plus tard.

Chapitre deux : Rapport chronologique de l'affaire Vincent :

(L'original avec ses pièces jointes en annexe est en ligne sur le site du Ralliement des Résistants pour la Révolution, à la rubrique consacrée à « l'affaire Vincent ».)

Myriam ROIG épousa François Xavier TANYERES en avril 1993.

Ils eurent un petit garçon le 20 septembre 1996, enfant unique.

Myriam ROIG qui subissait les violences physiques de la part de son mari, se sépara de celui-ci courant septembre 1998, car les violences s'étendaient à leur fils.

Je soupçonne aujourd'hui qu'il y ait eu des agressions sexuelles commises sur l'enfant, au moins dès cette époque.

Cette même année, Rose MONTSERRAT – ROIG, la mère de Myriam, chez qui toute la famille résidait à ce moment, y compris François Xavier TANYERES, fut victime avec sa fille des violences de l'individu ; les gendarmes étaient intervenus à son domicile et obtinrent de celui-ci qu'il quitta les lieux, où, en raison de la séparation établie, il n'avait rien à faire.

Un certificat médical fut dressé le 25 septembre 1998 assorti d'une ITT de 15 jours. Des radiographies que je n'ai pas vues auraient fait état de quatre côtes cassées, blessures occasionnées à la dame par le voyou.

Au cours de l'enquête que j'entrepris dans la région de PERPIGNAN, j'interrogeai Jean-Luc ROIG, le frère de Myriam ROIG, lequel me confirma cet épisode pour y avoir assisté et être intervenu pour secourir leur mère.

Il me confia également d'autres anecdotes où il aurait eu à intervenir pour protéger sa sœur des coups de son mari.

Les gendarmes qui sont intervenus ce jour là auraient déconseillé aux intéressées de porter plainte pour ne pas nuire à l'avenir de l'enfant...

Le divorce fut prononcé le 23 novembre 2000, confirmé le 20 mars 2002, aux torts du mari.

La violence de celui-ci était donc un fait établi.

L'autorité parentale fut attribuée aux deux parents, la résidence fixée chez la mère et un droit de visite et d'hébergement fut accordé au père selon les modalités suivantes : Les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} week-end de chaque mois, du samedi 14 heures au dimanche 19 heures, la première moitié des vacances scolaires, les années paires, et les années impaires pour la seconde moitié des vacances scolaires.

En décembre 2000, Myriam s'adressa à l'association « l'Eléphant Vert », redoutant que son fils ne continua à subir les violences de son géniteur durant ses droits de visite et d'hébergement : En effet, le premier week-end où l'individu avait récupéré Vincent, celui-ci était revenu avec des ecchymoses sur le bas du dos, racontant à sa mère que son père lui avait donné des coups de pieds.

Vincent, qui allait avoir cinq ans à cette époque, était terrorisé à l'idée de voir son géniteur et faisait des crises quand celui-ci venait le chercher : La première trace écrite que je devais retrouver de cet état de fait était un certificat médical en date du 15 décembre 2001 effectué par le docteur Edouard Julien LEBART pour une otite ; le médecin tint à signaler à cette occasion que son jeune patient refusait de se rendre au domicile de son géniteur.

L'association « l'Eléphant Vert » effectua un signalement au sujet des violences subies par Vincent : Une fiche de liaison émanant de madame MANGAS Annie du Conseil Général à la

Mission Enfance Famille, suite à ce signalement, nous apportait les éléments suivants : je cite :

« - Les craintes de Mme ROIG se sont avérées justifiées ; car le premier week-end où le père a pris Vincent, l'enfant est revenu avec des traces de coups (hématomes au bas du dos) et a dit à sa mère que son père lui avait donné des coups de pied. A ce jour, Mme ROIG a fait appel à l'ordonnance de garde demandant que Mr TANYERES puisse voir son fils uniquement en présence d'un tiers. L'enfant est suivi régulièrement par le docteur IBANEZ à PERPIGNAN. Madame ROIG met tout en place afin d'assurer la protection et l'équilibre de son fils. Elle a informé la gendarmerie que Mr TANYERES vient régulièrement jeter des cailloux contre les volets de la chambre de Vincent (les impacts sont visibles). Madame ROIG a même fait appel aux services d'un détective privé afin de constater les agissements de son ex-conjoint et pouvoir faire intervenir la gendarmerie. A ce jour, il est clair que le comportement du père de Vincent ne peut que perturber l'enfant. Ce dernier refuse d'ailleurs de retourner chez son père.

Avec l'accord de son avocat et de la gendarmerie, l'intéressée ne lui confie plus l'enfant jusqu'à la révision de l'ordonnance de garde. »

Myriam ROIG suivit leurs conseils, provoquant la plainte de son ex-mari, à la suite de quoi elle fut condamnée une première fois à une amende pour « non présentation d'enfant », le 7 juin 2001.

Ce malgré la transmission de certificats médicaux ayant été effectués suite à des coups portés sur Vincent par son géniteur.

Cette sentence fut confirmée par la Cour d'appel de MONTPELLIER le 25 avril 2002.

Le 5 novembre 2001, monsieur Jean-Louis BARDOT, psychologue clinicien, « expert près la cour d'appel de MONTPELLIER », effectua un examen de Vincent et écrivit, je cite :

« - Vincent, tout juste âgé de 5 ans objective au test de WESCHLER un très bon potentiel intellectuel (WISC – Q.I. : 119) et, au test de RORSCHACH, se singularise par un indice d'anxiété significatif...on ne saurait considérer pour autant comme pure affabulation certaines doléances de Vincent quant aux conditions d'accueil et peut-être au comportement du père. Bien entendu, seule une enquête sociale, voire un examen de Mr TANYERES, permettrait d'objectiver les dires de Vincent qui malgré tout, par son importante anxiété engendrée par des faits réels et/ou fantasmés, justifient d'une certaine prudence et vigilance dans les modalités concrètes du droit de visite et d'hébergement octroyé à Mr TANYERES... »

Le 18 décembre 2001, c'est le docteur Christophe DACLIN qui écrivit au juge des enfants de PERPIGNAN ; Il décrivait des violences et des sévices psychologiques qui lui avaient été rapportés par l'enfant, et précisait :

« - J'ai rencontré son père, qui m'a transmis les conclusions d'une expertise remise au substitut du Procureur de la République le 14 mai 2001. Celle-ci relate des faits similaires sans remettre en question le droit de garde du père. »

Le 26 avril 2002, c'est au juge pour enfants que ce praticien s'adressa :

« - Vincent entretient avec son père une relation très conflictuelle, relate des sévices physiques mineurs, me fait part de sa terreur par rapport au père ; il me parle de son incompréhension par rapport au monde des adultes, qui tous acquiescent quand il parle de ses problèmes, mais qui ne font rien pour lui. Son père apparaît froid et distant, argumente de ses seules photos qui témoigneraient du bien-être de son fils quand il l'accueille... la situation

de Vincent chez son père me paraît particulièrement néfaste à son développement psychologique .»

Le 2 juillet 2002, Myriam déposa à nouveau plainte contre son ex-mari pour les violences qu'il faisait subir à son fils. La plainte fut classée sans suite...

Je devais retrouver un rapport d'impression qui relatait la maltraitance et les violences psychologiques et physiques que l'enfant disait subir de la part de son géniteur et de la compagne de celui-ci, qui commence par ces mots :

« Souffrance morale...me fait part d'une violence physique et psychique de la part de son père. N'est pas entendu par la justice ».

Dans ses propos, Vincent faisait allusion à d'autres enfants dont il aurait parlé à un éducateur, reprochant à celui-ci de ne pas l'avoir cru :

« Il peut pas dire que les enfants n'existent pas parce qu'il a pas fouillé la maison ; s'il vient plus souvent, il verra que je suis dans un placard... ».

Ouvrons à ce propos une parenthèse :

Vincent avait souvent fait allusion à des enfants inconnus, dont un petit garçon qui se faisait appelé également Vincent, mais qui aurait porté en réalité un autre prénom, et que François Xavier TANYERES semblait faire passer pour son propre fils ; cet enfant jouait souvent dans la piscine et effectuait des sorties avec le couple, - François Xavier TANYERES et sa compagne Virginie FREZOUL - tandis que lui était punis... L'existence de cet enfant a été systématiquement attribué à un fantasme de Vincent, au même titre que les « graves » accusations qu'il tenait : Ors, il se trouve que j'ai retrouvé l'objet de la soit-disant affabulation dans le rapport du détective privé BERTRON en date du 02 juillet 2005 :

« Durant la soirée et la journée du dimanche, nous n'avons pas aperçu l'enfant, alors que dans l'après midi du dimanche, le surveillé était dans la piscine qui est exposée devant la villa en présence d'un autre enfant d'une dizaine d'année ; lui aussi se baigne, mais ce n'est pas son fils ».

Il ne pouvait s'agir du demi frère de Vincent, celui étant âgé d'environ 3 ans au moment de l'enquête du détective : De quel enfant s'agissait-il, et que faisait-il en compagnie de François Xavier TANYERES ?

N'était-ce pas ici la confirmation que Vincent relatait des faits troublants et décrets invraisemblables, et pourtant bien réels ?

Bref, reprenons la chronologie :

Deux enseignantes effectuèrent des attestations témoignant du mal-être et des troubles psychiques de Vincent, qui entravaient ses apprentissages ; elles relatèrent notamment le rejet exprimé par Vincent vis à vis du géniteur.

D'autres attestations remplies dans les formes légales par des voisins directs de la famille ROIG témoignèrent des scènes provoquées par les départs de l'enfant chez l'individu, avec la violence de celui-ci en réponse au refus de l'enfant de le suivre. Les fugues de celui-ci étaient également évoquées à travers ces témoignages datant de 2003 . Vincent avait 6 ans et demi.

Le docteur DACLIN, qui suivait avec assiduité l'enfant, rédigea un certificat en date du mardi 29 juillet 2003, dans lequel il disait ; « - Dans l'attente du jugement en référé du lundi 4 août, il est préférable que l'enfant reste chez sa mère. »

Le Tribunal de Grande Instance de PERPIGNAN rendit son verdict à l'occasion de l'audience du 12 août 2003, à travers le jugement de Patricia GAUBERT, juge aux affaires familiales.

Dans son commentaire, ce juge disait, je cite :

« que le docteur DACLIN qui suit régulièrement Vincent, fait état des violences qui lui sont rapportées par l'enfant tout au long de ses entretiens ; que Vincent vient dernièrement de lui avouer, ainsi qu'au médecin désigné par le Juge des Enfants de ce qu'il recevait des coups dans les testicules et dormait systématiquement par terre sur le carrelage et dans le garage lorsqu'il était chez son père ; que Vincent était victime de brûlures au deuxième degré au poignet droit, le 10 mars 2003 ; que l'ensemble de ces faits justifient en l'état de la frayeur et de la panique de l'enfant la suspension du droit de visite et d'hébergement du père » ,

et poursuit un peu plus loin :

« ... Une procédure pénale a même été enclenchée à la suite du refus de Mme ROIG de remettre l'enfant en février 2001, en se basant sur un certificat médical... faisant état de deux hématomes situés au dessus du sacrum et de chaque côté de celui-ci... que ce certificat médical en dehors de tout autre élément ne permet pas de démontrer une quelconque violence de M. TANYERES sur Vincent... toutes les photos produites par le père démontrent qu'il entretient avec son fils une relation affective complice et structurante... **l'enquête relative aux faits de violence du père n'a donnée lieu à aucune poursuite alors qu'en revanche Mme ROIG a été condamnée pour le délit de non présentation d'enfant...** L'expert BARDOT qui a examiné l'enfant à deux reprises suite aux violences dénoncées par la mère, a indiqué dans un rapport du 14 mai 2001 que Vincent « veut témoigner de la méchanceté de son père sans toutefois fournir d'éléments véritablement probant »... le 2 juillet 2002, quelques jours avant l'exercice par le père de son droit de visite... Myriam ROIG a déposé plainte contre François TANYERES pour violences sur Vincent ; cette plainte a été classée sans suite pour absence d'infractions, les policiers chargés de l'enquête ayant notamment relevé que l'enfant **était visiblement manipulé et conditionné par sa mère au préjudice du père** et que les égratignures qu'il présentait ne paraissaient pas être compatibles avec les gifles qui lui auraient été administrées par François TANYERES. Pour le reste, Myriam ROIG verse aux débats un certificat médical du docteur CHAYET du 10 mars 2003, qui a constaté que l'enfant présentait une brûlure du poignet droit au deuxième degré et un certificat du docteur PARROT en date du 16 mars 2003, qui indique que Vincent se plaint d'une douleur dans les testicules et constate une légère rougeur. **Ces éléments sont insuffisants pour caractériser la violence prétendue du père**, alors qu'il n'est pas démontré par ailleurs que l'enfant se trouvait chez lui aux dates précitées... Il sera simplement rappelé à François TANYERES que la fragilité constatée de l'enfant lui impose de prendre toutes les précautions avec lui et de ne pas faire usage de la force.

Myriam ROIG produit enfin un document quelque peu étonnant, établi par le docteur DACLIN, médecin psychiatre qui suit l'enfant... dans lequel le médecin ne semble pas s'être interrogé sur la violation du secret médical en dépit de l'exercice conjoint de l'autorité parentale par les deux parents, relate sans analyse particulière les dires de l'enfant.

Il ressort de ce document, que Vincent, comme il l'a fait jusqu'à présent se plaint de l'attitude de son père et de sa violence prétendue. Ainsi, il indique notamment que son père et sa compagne Virginie le frappent, l'enferment dans le placard, lui font manger des boîtes du chat et du chien dans une gamelle. Les propos tenus par Vincent sont confus, fragmentés et peu précis. »

Pour finir, cette prétendue juge aux affaires familiales, Patricia GAUBERT, prit la décision de condamner Myriam ROIG à 400 euros d'amende, sans inquiéter le moins du monde François Xavier TANYERES.

Si l'enfant était bien victime, son bourreau pouvait continuer sereinement.

Ainsi, un autre magistrat prenait ouvertement position, et contre tout principe sacré en matière de justice, envers un homme soupçonné des pires mauvais traitements sur son propre fils ; quelle explication pouvait-il y avoir ?

Le détective privé BERTRON, mandaté par Myriam ROIG pour surveiller le déroulement des gardes de son fils chez son père, relatait sans équivoque des violences physiques sérieuses subies par Vincent de la part de son père, dont il avait été le témoin direct à l'occasion de sa surveillance.

Nous étions en juin 2005 ; l'enfant, qui refusait de quitter son domicile avec son père, avait été roué de coups par celui-ci.

A son retour, Myriam ROIG l'amena aux urgences du centre hospitalier Saint Jean de PERPIGNAN, qui lui évalua une ITT de deux jours accompagnée d'une mention « *enfant battu* », soulignée deux fois.

Forte de ces nouveaux éléments, Myriam ROIG déposa une nouvelle fois plainte auprès de la brigade de gendarmerie de RIVESALTES, le 4 juillet 2005.

Le 7 juillet 2005, le docteur MICALÉF, médecin légiste à l'unité médico judiciaire du même centre constata les traces de coups et devait confirmer la compatibilité de celles-ci avec les dires de l'enfant, mais constater également la probabilité d'une maltraitance psychologique, d'un défaut de soin et d'alimentation.

Pourtant, il ne fit aucun signalement, et aucune suite ne fut donnée à la nouvelle plainte directe déposée par Myriam ROIG.

Une nouvelle fois, Myriam ROIG déposa une assignation en référés devant le juge des affaires familiales : Le 20 septembre 2005, ce fut Anne BERRUT, vice présidente, JAF (Juge aux Affaires Familiales), qui, ordonnant une communication des différentes mesures d'investigation prises dans le cadre du jugement d'assistance éducative et du dernier rapport effectué par l'éducateur en milieu ouvert, motiva sa curieuse décision sur le ton suivant, je cite :

« - la mère continuant, dans une relation toujours fusionnelle, à pousser son enfant à craindre son père sans raison objective. S'il est établi que les fugues que Vincent avait déjà tentées au cours de l'été 2004, ont repris pendant les vacances d'été 2005, ce qui a entraîné notamment une riposte violente de son père... ».

Notez bien que si ce magistrat tente ici de rendre légitime la violence du père, elle la reconnaissait implicitement ; mais il était manifestement établi que ce dernier ne devait pas être inquiété.

Notez également le parti-pris total de ce magistrat, qui se permettait de présenter les arguments du père comme vérité établie : Pourquoi, madame BERRUT violait-t-elle ainsi la Loi pour protéger cet individu de la sorte ? De quelle façon cet individu tenait-il à ses ordres tous ces gendarmes et magistrats ?...

Vincent resta entre temps chez sa mère et sa grand-mère, et pour se dégager des menaces qui pesaient sur lui au cas où il « parlerait », se livra à cette dernière.

Et, le récit qui me fut rapporté par la grand-mère, confirmé par l'enfant, quant à la façon dont ils ont tous deux mis la maman face à la vérité, m'avait dès le début provoqué un indicible malaise :

Ce fut la grand-mère qui poussa l'enfant, un beau jour, à « parler » à sa mère ; il avoua dans un premier temps avoir été violé ; sans que sa mère ne le crut, et sans qu'il ait du coup, le courage d'en dire plus. Mais, semblait-il, sans pour autant que sa mère ne se mette en demeure de tirer sans délais cette affaire gravissime au clair...

Et il se dégageait de cet épisode une confusion, sur des questions qui n'étaient pas anodines : Aux vues des témoignages rapportés par les attestations de témoins, comment se faisait-il que

la mère ne se fut pas inquiétée plus tôt, elle-même, d'un tel comportement de son fils, si terrorisé face à son géniteur ? Et pourquoi la mère fut-elle si hermétique aux révélations de son fils, alors qu'elle connaissait déjà la violence de son ex-conjoint ?

Car, toujours d'après leur propre témoignage, ça ne fut que plus tard que l'enfant avoua que c'était son propre géniteur qui l'avait violé, et ce à plusieurs reprises, à l'occasion des séjours imposés chez ce dernier, systématiquement lors des tous premiers jours d'hébergement.

(Ainsi, les traces de viol par sodomie ont le temps de disparaître...)

Myriam ROIG, horrifiée, n'arrivait toujours pas à – ou ne voulait toujours pas ! - croire totalement son fils, au prétexte que ses révélations lui apparaissaient énormes, invraisemblables ! Le conflit éclata alors entre Rose MONTSERRA-ROIG, la mère de Myriam ROIG et cette dernière : Car la grand-mère, qui n'émettait aucune réserve sur les terribles révélations de son petit-fils, nourrissait déjà des soupçons depuis quelques temps.

Finalement, abasourdie par l'horreur de cette évocation, et convaincue par sa mère qu'elle devait agir, Myriam ROIG accompagna son fils pour une expertise médicale : Le médecin se borna à une unique auscultation visuelle - ce qui constitue une faute sérieuse – pour ne pas se mouiller plus que par une déclaration verbale, faisant état d'un pourcentage de 99 % de chance que l'enfant ait bien été sodomisé, affirmant ne pas être en mesure pour autant de l'établir.

On s'en serait douté, il n'y eut de la part de ce praticien, ni rapport écrit, ni signalement.

(Malheureusement, son nom ne m'a pas été communiqué.)

Myriam ROIG retourna alors déposer une plainte directe à la brigade de gendarmerie de RIVESALTES : Le gradé qui la reçut se serait alors livré à une pathétique comédie, sans croire un mot de cette déclaration, mais se moquant d'elle avec un autre gendarme... Ceux-ci lui auraient réclamé ses mensurations pour l'uniforme prétendu prochainement nécessaire à son incarcération en maison d'arrêt...

Vincent me raconta quant à lui que ce même gradé l'aurait traité de menteur, pour refuser de l'écouter.

Plus tard, devant la caméra du service, Vincent n'aurait osé dire un mot, ce qui s'expliquait parfaitement en l'occurrence, car il semble que se fut là l'objectif recherché...

Le 5 novembre 2005, le psychologue clinicien expert près la « cour d'Appel de MONTPELLIER » Jean-Louis BARDOT effectua un nouvel examen psychologique privé de l'enfant : Les mêmes récits de violences physiques et psychologiques étaient évoqués, avec plus de précision quant à la participation de la concubine de son père. Un Q.I de 120 était trouvé à l'enfant.

Dans sa conclusion, le praticien expliquait, je cite :

« - Il exprime une souffrance qui est son réel ressenti avec la résignation d'une victime impuissante... Une souffrance qui justifierait, pour en comprendre l'origine et les déterminants, des investigations étendues à l'ensemble de la famille sachant que sans ce préalable contraindre le mineur au droit de visite et d'hébergement au domicile paternel mènerait à l'échec. »

Le 1^{er} février 2006, Nicole MORIAMEZ, Vice Présidente chargée du Tribunal pour Enfants au Tribunal de Grande Instance de PERPIGNAN, ordonna le classement de la procédure de maintien en milieu éducatif ouvert, déclarant qu'elle avait « *manifestement atteint ses limites...* »

Elle poursuivait en ces termes : « *L'attitude de rejet de l'enfant à l'égard de son père n'a pas évolué ; faute d'une véritable collaboration de la mère...* » faisant état au passage de son « *immaturité générant une relation fusionnelle avec son fils.* »

Vincent était accusé de créer de toutes pièces le conflit entre ses parents, en rejetant son géniteur sans aucune raison objective. Sa mère était elle incriminée d'alimenter cette situation... Si aucune vérification n'avait été effectuée sur les bases des déclarations de l'enfant, les rôles étaient carrément inversés...

Entre temps, suivant les conseils que lui aurait prodigués sa nouvelle avocate, Valérie DELHAYE-LAMBERT, Myriam ROIG ne remit pas son enfant au géniteur, convaincue – à juste titre - que cette fois, les démarches pénales et judiciaires en cours lui permettaient d'agir de la sorte. Elle devait protéger son fils, qui la suppliait de ne plus laisser son géniteur l'approcher.

Selon la loi, Myriam ROIG, une fois informée par son enfant du risque latent que celui-ci courait, ne pouvait pas agir autrement.

Il existe même une jurisprudence en Cassation, qui confirme que l'obligation d'appliquer le principe de précaution le temps d'une enquête, passe avant le droit de visite d'un géniteur soupçonné d'agression sexuelle sur son enfant.

Seulement voilà ; si la « justice » manquait à ses devoirs les plus élémentaires en l'occurrence, elle ne pouvait reconnaître à Myriam ROIG ce droit indiscutable sans reconnaître que ses acteurs n'avaient pas rempli leur devoir, avec toutes les interrogations que cela aurait du coup suscité...

L'ex-mari contre-attaqua à nouveau avec une nouvelle plainte pour « non présentation d'enfant ».

Myriam ROIG fut convoquée une première fois par le commissariat de police de PERPIGNAN : Le fonctionnaire qui la reçut prit en compte les éléments avancés par la mère suffisamment au sérieux pour lui annoncer qu'aucune suite n'allait être donnée.

Mais François Xavier TANYERES ne devait pas en rester là, et s'adressa à la brigade de gendarmerie de RIVESALTES. Au final, l'individu réussit à faire à nouveau condamner son ex-femme, et cette fois à deux mois de prison ferme !

Maître Valérie DELHAYE-LAMBERT, toujours d'aussi bons conseils, sut convaincre Myriam ROIG de ne pas interjeter appel...

Le piège se referma, corruption obligeant...

Un nouveau bilan psychologique fut effectué par le docteur en psychologie Claudine BOURGEOIS-PARENTY, le 06 09 2006, qui dit « - Vincent exprime sa peur que le Tribunal l'oblige à retourner vivre chez « François »...à chaque entretien, cette peur est à nouveau exprimée, sorte d'idée envahissante qui pourrait correspondre aux suites d'un choc psychologique...Au total, Vincent apparaît comme un enfant traumatisé psychologiquement, dont l'enfance a été abîmée... ».

Le 20 avril 2006, une certaine Anne BERRUT, juge aux Affaires Familiales ordonna le maintien du droit de visite libre pour le géniteur, jusqu'à ce que soit statuée la mise en place d'un point-rencontre comme mesure d'aménagement du droit de visite dudit géniteur, qui s'en trouvait restreint à un samedi par mois, et uniquement en ce point-rencontre.

Elle imposa la rencontre d'un médiateur à Myriam ROIG, et maintint provisoirement l'exercice conjoint de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant chez sa mère.

Les apparences furent sauvées, le temps de retourner la situation contre l'enfant et sa mère : En effet, Anne BERRUT demanda également l'expertise des parties par le docteur Claude AIGUEVIVES, pédopsychiatre « expert près la cour d'Appel de MONTPELLIER »...

Et là, intervint l'arme secrète de l'appareil judiciaire, quand il faut discréditer des victimes trop gênantes, ou des « plaignants » trop insistants de voir rendue une justice qui n'appartient qu'aux puissants, ou aux « initiés » : J'ai nommé l'expertise psychiatrique, menée par un « frère », ou en tous cas un pion aux ordres, dont la mission est de détruire la crédibilité des dits témoins gênants.

Cette « expertise » du docteur AIGUEVIVES ne comporte déjà pas de test de Q.I.

Pourtant, malgré les nombreuses attestations de l'intelligence particulière de l'enfant, l'« expert » déclara de façon ambiguë que : « *Ce grand enfant a une intelligence dans les limites de la normale* ».

Le « pédopsychiatre » commença son rapport par une chronologie des faits incomplète à la décharge du père, ne retenant que des éléments qui avaient – à tort – été retenus contre la mère, dénotant immédiatement sa partialité.

Il écrivit ensuite ; « - *Par plainte de madame ROIG Myriam, une procédure pénale a été ouverte le 29 octobre 2005 et clôturée le 11 mars 2006 pour des faits d'agressions sexuelles* ».

A cet instant précis, il était évident que, puisque l'affaire était clôturée, son intervention ne pouvait avoir pour objet que de descendre en flèche la partie plaignante ; nous avons la preuve qu'il ne s'agissait que d'une mascarade pour justifier à posteriori le fait qu'il n'y ait pas eu de réelle enquête, puisque entre le 29 octobre 2005, date du dépôt de plainte, et le 11 mars 2006, aucune vérification au domicile du père n'avait été ordonnée par le Parquet.

« L'expert » continuait, avec une parfaite mauvaise fois : « - *Les allégations de Vincent, âgé de 9 ans, selon lesquelles il a été victime de viols de la part de son père, n'ont pas été confirmées, les examens médico-psychologiques et pédo-psychiatriques n'ont révélé aucun fait de viol ou d'agression sexuelle* ».

Forcément ; les examens médicaux n'avaient pas été faits correctement, rappelons-le...
...Quant à l'examen psychiatrique réalisé par le docteur GRAUD-ESPEL, le passage cité dénotait la même orientation partielle : « *Vincent refuse de rencontrer Monsieur François TANYERES, son père, par loyauté à l'égard de sa mère et en raison de l'impuissance de celle-ci à arrêter les visites, il n'hésite pas à inventer des sévices invraisemblables pour échapper à une obligation que sa mère ne supporterait pas* »...

Le docteur GRAUD-ESPEL affirma, sans aucune preuve pour étayer ses allégations, que l'enfant mentait.

Depuis quand, d'ailleurs, une expertise psy pouvait-elle attester ou non du viol commis sur une victime ? N'était-ce pas du côté de l'agresseur présumé qu'il aurait fallu chercher les indices, et sur un plan plus cartésien que cette ridicule mode de l'expertise psy ?

A l'origine, l'expertise psy servait à comprendre un acte, après que celui-ci ait été attesté par une enquête ; mais l'expertise psy a remplacé l'enquête, subrepticement, dans les cas de plus en plus nombreux où une justice instrumentalisée, pour ne pas dire corrompue, cherche non plus la vérité, mais à étouffer celle-ci.

Pour revenir sur le travail de cet « expert » AIGUEVIVES, sa pathologie était inquiétante, quand il écrivait de Vincent ; « *il est dans la jouissance chaque fois qu'il peut contrer les arguments paternels* » ; le terme de « jouissance » employé pour un enfant de dix ans, même pour évoquer une « perversion psychologique » – car c'est bien de cela qu'il semble s'agir – me paraît plus que déplacé, surtout dans un tel contexte. Il évoquait, je cite :

« *une abondance mythomaniaque...de graves fabulations qui progressivement avec le temps, suscitent des confusions de mémoire...l'enfant parvient à s'auto-suggérer que cela a pu exister...nos réserves d'expert sur la crédibilité des dires de ce garçon ont eu pour effet de stimuler l'imaginaire mythomaniaque de Vincent...l'enfant répète les mêmes*

minauderies...C'est dans cet émotionnel maternel fortement perturbé que s'est construit psychiquement Vincent. Aujourd'hui, comme l'écrit justement un de nos collègues experts, le docteur GRAU-ESPEL, cet enfant met en acte les représentations psychiques maternelles. Vincent est dépendant de liens préœdipiens non élaborés, il met en scène les phantasmes maternels car pour l'instant ce grand enfant ne peut pas s'autoriser à écorner la loyauté affective qui le relie à sa maman...syndrome d'aliénation parentale (mère/fils)...un grand enfant plutôt de forte corpulence...ce grand enfant parle comme un adulte...s'assigne à une fonction, celle de témoin à charge contre son père...

Ce prétendu expert poursuivait ainsi, je cite :

Vincent écrit « François...il s'est enlevé le pantalon et le caleçon et s'est mis de la pommade blanche transparente sur son zizi...il m'a pris, il m'a plaqué par terre...il m'a mis une gifle et m'a tiré par le bras...il a mis son pied sur mon dos et m'a baissé le pantalon et m'a mis une autre pommade sur mes fesses...il rigolait, moi je pleurais...il s'est couché sur moi et a commencé à bouger de droite à gauche et de haut en bas...j'ai senti mes fesses mouillées, comme un robinet, j'avais très mal aux fesses...moi je pleurais et il continuait...plus tard quand Virginie rentre, il lui a dit qu'il m'avait baisé, j'avais mal aux fesses, j'avais encore les fesses mouillées...j'avais un liquide couleur jaunâtre...il l'a dit à toute sa famille et à ses amis qu'il m'avait baisé, il m'a dit que si je disais il recommencerait il me tuerait comme il l'a fait au chien...mon père m'a baisé plusieurs fois » :

Or, je suis formel sur ce point, Vincent ne prononçait jamais ce verbe « baiser », ni le mot père...

« ...En ma présence mon père en a parlé à Mimie, Charles, Olivier, le frère de papa, » - il ne prononce jamais ce mot : « papa », pas plus que le mot « père » - « ...Stéphanie, Gilles, le copain à François, Frédéric, Germain...par la suite, ils se sont tous moqué de moi car j'avais été baisé par mon père » : une fois de plus, AIGUEVIVES employait deux mots que Vincent ne prononçait jamais...

L'individu osait en outre préciser en NB, je cite : *« Nous expliquons à Vincent que son récit nous semble incohérent car il paraît invraisemblable que son papa se soit félicité d'avoir violé son fils en présence d'autant de témoins.*

Et oui : En fait de « témoins », on appelle ça des complices, dans le cadre de ce qui semble bien constituer un réseau de criminels pédophiles, et la manigance pour couvrir ce dernier apparaît évidente.

« Nous expliquons à ce grand garçon – décidément, il apprécie le terme de « grand garçon » ! – quelles sont les conséquences prévisibles de tels propos... Vincent a été aliéné à sa mère, peut-être à sa grand-mère...le récit de cet enfant est à expression mythomaniacale...manipulations psychologiques subies durant la première enfance... Vincent souhaite rester l'unique objet de satisfaction de sa mère... »

Curieuse façon de présenter les choses...

« ...Il tente de nous séduire par des histoires rocambolesques...il investit au bénéfice de sa mère une fonction de justicier à l'encontre du père, ce grand garçon – décidément !- se transforme en procureur de l'autorité paternelle... »

Ouaw ! On n'est à la limite du complexe d'Œdipe non négocié...

Alors, je ne sais pas ce que vous pensez de cet étalage de psychologie plus que douteuse, mais je pense pour ma part de cet « expert » que non seulement il fut certainement corrompu, mais que de surcroît il s'agissait d'un grand malade, l'étant en toute logique au moins autant encore aujourd'hui, faute de soins...

En revanche, il présentait le père de façon très avantageuse : « *François TANYERES reconnaît avoir toujours mis en priorité son travail* » - comprenez ; c'est son seul défaut, pauvre homme ! - « *Nous observons que Monsieur François TANYERES conserve un bon discernement quand il fait le récit de ses relations avec Myriam ROIG... Ce père met en lumière la place occupée par la grand-mère maternelle de Vincent : « C'est elle qui décide et qui dirige* » ; notez que cet expert ne témoigne aucun doute quant aux propos de « ce père »... Au contraire, il lui est reconnaissant de l'aide qu'il lui apporte en terme de lumière ! Je poursuis :

« *Il est titulaire d'un bac F1... diplômé de robotique... chef d'entreprise d'une société qu'il a créée lui-même... une vie professionnelle dynamique... de nombreux déplacements à l'étranger...* » - Oui ; au Maroc, principalement... Et s'il paraît que les voyages forment la jeunesse, nous savons quel type de formation ce genre de touriste apporte à la jeunesse locale... - « *.../... Durant l'entretien nous remarquons que Monsieur François TANYERES est inquiet. Malgré la gravité des accusations que son fils porte contre lui, cette personne s'exprime avec beaucoup de discernement. Il analyse le contexte familial avec une certaine finesse... cette personne nous semble authentique... il n'exprime pas de haine... il s'interroge... il semble chercher des compromis pour ne pas mettre de l'huile sur le feu... considère qu'il est épié ou victime de manipulation... Cette personne a été à l'écoute de nos observations et attentif à nos remarques... les sentiments exprimés par ce père ne mettent pas en évidence de trait de caractère asocial pouvant porter atteinte à l'intérêt de son fils. Monsieur François TANYERES exprime des valeurs éducatives respectables...* ».

Combien avez vous touché de cet individu, monsieur AIGUEVIVES ?...

Notre « expert » repart de plus belle dans ses élucubrations diffamantes et malsaines :

« *Depuis la séparation du couple un rapprochement s'est instauré entre la mère et la grand-mère maternelle de Vincent . Des relations fusionnelles sont nées entre ces trois personnes. La place du père a été progressivement barrée. Depuis huit ans ce conflit reste très passionnel car il est **alimenté par la pathologie de la mère et de l'enfant**... Ce conflit échappe à la raison de Vincent car durant sa petite enfance il a été dépendant de l'émotionnel maternel (syndrome d'Aliénation Parentale). Nous considérons que Vincent TANYERES est en danger... **Nous proposons un placement de ce petit garçon en maison d'enfant à caractère social**... le placement en famille d'accueil ne nous semble pas souhaitable car cet enfant pourrait mettre en danger son placement... **Nous proposons d'ouvrir très rapidement un droit de visites et d'hébergement un week-end sur deux au domicile du père... la fixation de la résidence principale de l'enfant au domicile du père ou au domicile de la mère pourra intervenir qu'après l'apaisement du conflit actuel...** ».*

La menace était là on ne peut plus claire, et précise : Non seulement l'appareil judiciaire avait décidé que le géniteur devait être hors d'atteinte de toute accusation, mais également qu'il devait récupérer sa proie. La mission de « l'expert » consistait donc à servir de caution à cette sombre magouille...

C'est juste après cet épisode ci que Myriam ROIG contacta maître Jean-Pierre JOSEPH du barreau de GRENOBLE, avocat membre du bureau de Politique de Vie, en septembre 2006. Ce dernier conseilla à sa cliente de prendre attache avec d'autres experts, sur la région. Elle contacta donc le psychologue-psychothérapeute Bernard PLANCHON, à GRENOBLE, qui effectua un bilan contradictoire.

Ce bilan commençait par l'analyse du Q.I. de Vincent ; **132 !** Puis il faisait ressortir les mêmes descriptions de viols, mauvais traitements : L'enfant précisait aussi avoir été drogué

par son géniteur, et donnait des descriptions très précises sur la configuration particulière de la maison de celui-ci, de ces caméras disposées dans toutes les pièces, de la cache secrète où il disait avoir été souvent jeté : Il s'agissait d'une cave secrète où étaient cachées des armes d'épaule, dont une qui semblait correspondre, d'après la description faite par l'enfant, à une carabine à seringues hypodermiques... Il évoquait l'élevage de rats avec un étiquetage sur la queue... Il parlait des fameuses cassettes dont celle qui aurait mis en scène la mise à mort d'une fillette, exécutée froidement par un « ami » de son géniteur.

Le praticien concluait avec un évident bon sens : « - *Pourquoi l'affaire a été si vite classée sans faire les démarches nécessaires pour déterminer ce qui appartient à la réalité objective et ce qui serait de l'ordre du phantasme. Vu les nombreuses descriptions précises faites par Vincent, il est essentiel d'aller constater sur place, dans la maison de son père, s'il affabule ou pas ! C'est vraiment indispensable ! Quoi qu'il advienne, vu la situation, le forcer à rencontrer son père ne peut que le détériorer psychiquement...* ».

Plus récemment, le docteur Guy SAUTAI, d'ARGELES, écrivit, pour avoir suivi l'enfant de longues heures :

« *Il présente un Q.I. à 132...Il présente un imaginaire faible pour son âge ; il n'est pas affabulateur. Son état psychique autorise Vincent à être interrogé par la justice.* »

C'était donc là l'essentiel du dossier que me remit Jean-Pierre JOSEPH, avec le conseil de tenir l'enfant à distance des autorités, dans la mesure du possible, vu que celles-ci préoyaient manifestement de remettre l'enfant à son bourreau, et que cette pratique révoltante semblait courante de la part de notre appareil judiciaire.

Chapitre trois : Soustraction de mineur... ...à une menace...

Après un court séjour chez Aline, et quelques encouragements bien nécessaires, nous reprîmes tous trois la route, direction MONTPELLIER.

Nous-nous rendîmes chez Corinne GOUGET.

A ce stade de l'histoire, cette femme était bien placée pour comprendre le problème, et j'espérais créer une synergie de solidarité. Je présentai donc mes nouveaux protégés à Corinne GOUGET, lui expliquant la menace qu'ils encourraient respectivement, et l'orientation que nous avions décidé de prendre, Myriam ROIG et moi.

Elle accepta de nous accueillir quelques jours dans sa grande maison, dans l'optique que nous élaborions une stratégie commune comme je le proposais, puisque les deux femmes avaient mail à partir avec la même juridiction, pour la même « problématique ».

Hélas, assez rapidement l'ambiance se dégrada entre les deux femmes, l'une reprochant à l'autre que je traita son dossier avant le sien.

Pour corser l'ambiance, Myriam ROIG faisait griller des morceaux de cadavres d'animaux d'élevage pour son fils, empuantissant copieusement la maison avec un total sans-gène, alors que notre hôte ne mangeait plus que des végétaux crus, elle-même voulant imposer son mode alimentaire à toute personne rentrant dans son périmètre...

Une certaine rivalité sembla naître entre les deux femmes : C'était le « *chacun pour soi* » qui venait balayer mes espoirs d'entre-aide solidaire.

Entre Corinne GOUGET et moi, les relations devaient se tendre également. Je lui demandais d'aider une autre mère de famille en détresse, ou au moins d'accepter que je fasse tout mon possible pour qu'elle ne perde pas elle aussi son enfant.

M'étant, rappelez-vous, porté volontaire pour aller quérir ses fillettes en Grande Bretagne, dès que Vincent aurait été tiré d'affaire ou en passe de l'être, j'avais en outre provoqué le courroux de la mère, et interloqué quelque peu Myriam ROIG.

Le seul qui avait réagi humainement, c'était Vincent : Il s'était exclamé alors, enthousiaste :

« *Je viens avec toi chercher les filles de Corinne; on ne se méfiera pas d'un enfant comme moi !* »

Mais ma proposition avait jeté un sérieux froid. Corinne GOUGET ne voulait pas prendre le moindre risque pour récupérer ses fillettes, et préférait vendre ses livres sur les aditifs alimentaires, histoire de payer de « bons avocats », et le loyer hors de prix d'une trop grande maison qu'elle occupait seule, et voulait garder pour l'hypothétique retour de ses fillettes.

Elle préférait vivre dans l'illusion, et se complaire dans une pseudo mélancolie mélodramatique, en contemplant les chambres aménagées pour les fillettes et vides de leur présence, que d'entreprendre une démarche radicale et cohérente pour les récupérer.

L'urgence selon moi était là et nul par ailleurs ; sauver ses enfants sans perdre une seconde, quitte à gérer la suite des opérations dans un deuxième temps.

Elle n'avait rien compris, ou ne voulait rien comprendre.

Il eut été facile dans ce cas, et à l'occasion d'une action rondement menée, de prendre l'opinion publique à témoin de cette situation inouïe de violence judiciaire, ainsi que du kidnapping dont les fillettes avaient initialement fait l'objet, preuves à l'appui.

Il était bien question ici de criminalité organisée ; organisée par une juge pour enfant en exercice, et se croyant au dessus de tout, à commencer des lois.

Ceci dit, de mon point de vue, avant de dire que sauver son gosse est impossible parce que l'on finirait par être retrouvé et jeté en prison, ou parce que vivre clandestinement et l'élever serait trop difficile, le seul moyen d'être fixé c'est de tenter le coup, de forcer le destin. J'ai appris pour ma part que celui-ci savait sourire contre toute « logique » à celui qui écoutait son humanité, plutôt que ces méprisables énergies que sont la lâcheté et l'égoïsme.

Et quelques soient les incertitudes inhérentes à une réaction radicale pour sauver son enfant, en chamboulant toute sa vie sociale sans ménagement – il faut ce qu'il faut ! -, il est certain que chaque jour qu'un enfant passe avec celle ou celui qui l'aime, étant tenu hors de portée des viols et des coups, est un jour qui mérite que l'on prenne les risques les plus insensés qui soient.

Cette logique politiquement correcte, ce comportement s'appuyant sur le « raisonnable » et le « *comme-tout-le-mondisme* », qui veut qu'il soit irrationnel que l'on puisse s'en sortir, tellement cela représenterait de risques et d'obstacles, et qu'il vaut donc mieux se soumettre au crime et lui abandonner son enfant, est d'après moi le summum de ce que le pouvoir satanique qui contrôle notre société peut obtenir de nous en terme de soumission à sa loi, en terme de lâcheté, et de médiocrité.

Vous connaissez ma position : Il en va de même pour ceux qui laissent leurs parents, prisonniers de la mafia des tutelles, crever dans les mauvais traitements prodigués dans ces camps de la mort que nos institutions entretiennent pour achever nos aînés et permettre qu'ils soient dépouillés impunément.

On se persuade que l'on ne peut rien faire d'autre que de ruer dans les brancards en dénonçant la situation sur Internet ou ailleurs, entre appels au secours d'une opinion publique parfaitement indifférente, lâche et égoïste, coups de gueule, menaces creuses, et jérémiades pathétiques et ineptes, pour les plus faibles d'esprit.

Et pendant que l'on exprime son impuissance à travers le seul champ d'action autorisé, celui de la vaine dénonciation ou du cirque judiciaire, on choisit d'abandonner un proche jour après jour entre les griffes de monstres, au prétexte de ne pas mettre en péril une carrière, un confort social et matériel durement acquis ou non, quelques illusoire sécurités...

Nous sommes tellement formatés par le système sociétal criminel, que nous ne savons pas réagir autrement qu'en suivant la «rationalité» abjecte pour laquelle il nous conditionne à notre insu.

La simple notion de passage à l'acte, quel qu'il soit, reste de l'ordre du fantasme réservé à une expression virtuelle, ou de fiction.

Je prétends quant à moi que face à l'ignominie, il n'y a pourtant que l'action ; et l'action radicale, s'il vous plaît.

Pas nécessairement dans la violence, mais dans le radicalisme qui correspond à une situation réelle ; tout n'est qu'une question d'échelle de valeur, de relativité ; encore faut-il avoir pu analyser la dite situation à sa juste mesure.

Encore faut-il également reconnaître que tout ce que l'on fait ou ne fait pas, tolère ou ne tolère pas, découle de choix pris en fonction de sa lâcheté ou de son courage, de son Amour - universel - ou de son égoïsme.

Et celle ou celui qui saura envers et contre tous faire le seul choix qui fasse honneur à l'espèce humaine, risque aujourd'hui de mettre en exergue la médiocrité générale et politiquement correcte adoptée par ses contemporains, et de bousculer la méprisante quiétude de l'individu qui n'aspire à rien d'autre que de ne pas avoir de problème, et de faire comme tout le monde.

Ainsi, quelqu'un sera jugé extrémiste ou parano en premier lieu par la clameur publique, si cette personne étant la seule à accepter de percevoir le degré extrême correspondant à une situation donnée, choisit ensuite et pour le comble de s'exprimer ou d'agir en fonction de son analyse, et du degré dramatique de la situation que révèle son analyse.

Hors du champ de vision qui permet l'analyse d'une situation extrême et dramatique, on n'est pas à même de comprendre, et encore moins de juger la réaction de la personne concernée, qui elle a accepté d'assimiler les informations permettant une juste lecture de la dite situation, avec ses tenants et aboutissants, et les contre-mesures adéquates.

C'est pour cette raison d'ailleurs que la plupart du temps, personne ne souhaite voir les choses en face : Car il faudrait alors agir en fonction de ce que l'on voit, et non de ce qu'il est admis et prescrit par une société pervertie ; il faudrait faire des choix, en son âme et conscience, et les assumer, en s'affranchissant de ses peurs et de ses préjugés.

Après avoir passé une petite semaine chez Corinne GOUGET, Myriam ROIG avait pris la décision de se mettre au vert, avec son fils, comme je le lui conseillais vivement.

Il fut évidemment convenu que c'était moi qui devrais m'occuper de tout.

Je devais comprendre par la suite et à mon grand dam, que cela signifiait également que je devais tout payer de ma poche, jusqu'aux courses pour tout le petit monde.

Trop bonne poire, et par crainte également je crois que la mère ne change d'avis, je pris mon parti de payer tous les frais, intégralement, à commencer par les courses.

J'arriverai d'ailleurs très vite au bout de mes allocations chômage, et ça sera Janett qui, me rejoignant dans mon périple en cours de route, cassera sa tirelire pour que je puisse assumer tous les frais à suivre.

Et ce sera une sacrée spirale, qui nous mettra sur la paille, et que nous considérons aujourd'hui avec une certaine philosophie comme le prix à payer pour voir la face cachée de notre société, mais également de nos congénères.

Bref, nous n'en sommes pas encore là, mais au moment où je quittai la région de MONTPELLIER en compagnie de Vincent et de sa mère pour aller récupérer Rose MONTSERRA-ROIG, la grand-mère, qui s'était réfugiée provisoirement chez des amis de leur connaissance, pour sa sécurité.

Je n'avais donc rien exagéré quant à l'ambiance qui régnait dans le secteur...

Rappelons que cette dame aussi avait subi les coups de François Xavier TANYERES, et subissait ses manœuvres d'intimidation et de harcèlement à son domicile.

Cette grand-mère ayant contraint sa fille à se battre pour Vincent, finançant frais d'avocat et de détective privé, avait donc été identifiée par le sinistre individu comme une cible prioritaire.

Rose MONTSERRA-ROIG avait été briefée par téléphone par sa fille, et nous la récupérâmes sans nous attarder dans PERPIGNAN : La grand-mère, bien que bousculée par ce départ inopiné à l'aventure, me fit part de sa reconnaissance de ne pas l'abandonner, me couvrant de louanges ; vivant dans la peur, elle était soulagée que je ne l'oublie pas, malgré la difficulté pour moi de gérer à ce stade la situation dans laquelle je m'étais plongée tête baissée.

Laisser seule et sans protection cette grand mère, dans sa maison, dans un contexte où l'absence du petit témoin ne risquait que de générer de rageuses bouffées d'angoisse à des individus sans aucuns scrupules ni limites, ne m'apparaissait en effet guerre responsable de ma part.

J'étais bien loin de me douter à ce moment, que mes élans chevaleresques n'auraient au final en guise de retour de la part de cette dame également, que des étalages de propos vipérins et diffamants sur mon compte, devant un tribunal d'inquisition chargé de m'enfoncer.

Pour l'heure, si je devais délocaliser tout ce petit monde, deux problèmes se posaient immédiatement à moi ; l'enfant n'était plus scolarisé, et la mère devait s'affranchir de sa « dette » envers ce qui se prétend être notre justice, à travers une entrevue avec un juge d'application des peines qui devait définir avec elle les modalités d'exécution de ses deux mois de prison. Il fallait que je trouve un moyen, tant que possible, de ne pas en rajouter une couche à la malheureuse, et l'idée me vint de lui faire établir un certificat médical.

Myriam ROIG n'aurait qu'à faire un peu de cinéma devant un médecin.

Elle nous emmena alors voir le docteur SAUTAI, d'ARGELES, déjà intervenu dans le dossier : Celui-ci ne se dégonfla pas, et sa patiente n'eut du reste pas besoin d'en rajouter, explosant en sanglots incontrôlés dès qu'elle fut assise en face de lui.

Selon le médecin, l'état de santé de l'enfant comme de la maman, en raison de cette terrible situation, nécessitait impérativement un repos total et à l'écart de toute agression psychologique, d'au moins plusieurs semaines ; le harcèlement de l'ex-mari au domicile de la petite famille était d'actualité car impuni.

Le médecin fut d'une bonne fois totale, et ses certificats étaient indispensables à la protection de l'état de santé psychique des personnes concernées, ainsi livrées à elles-mêmes et aux humeurs du « harceleur » par un appareil judiciaire curieusement défaillant.

Ce docteur avait d'ailleurs fait un signalement comme le prévoit la Loi, suite à la consultation du petit Vincent, et aux déclarations qui en étaient ressorties ; je l'ai mentionné, rappelez-vous, dans le rapport chronologique.

Tout le monde ne peut pas, dans ce dossier sordide, se prétendre hors de cause d'une procédure pour « *omission de porter assistance à personne mineure en danger* ».

Pourtant, quand on connaît le système, on sait que ça ne sont pas les toubibs corrompus ou les pleutres qui risquent les pires ennuis, mais bien quelqu'un qui fait son job comme ce médecin là...

La 406 break de Myriam était chargée à bloc, et ce fut avec mes trois protégés et les certificats médicaux des deux principaux intéressés que je pris l'autoroute du sud direction PARIS.

Je pensais pouvoir obtenir de COTTEN qu'il revienne à de meilleurs sentiments, pour me procurer tout le soutien nécessaire de son association, afin d'aider ces personnes à recouvrer un jour une vie normale, et à obtenir enfin justice.

Arrivé sur la capitale, faute de mieux, je pris l'initiative culottée de les loger au siège de l'association de lutte contre les victimes de violences judiciaires, chez Christian COTTEN, le temps qu'ils puissent se reposer un peu pendant que je m'occupais de libérer avec Janett l'appartement qui nous était prêté à Neuilly.

« Monsieur le président » fit la connaissance de tout ce petit monde une fois celui-ci réveillé, n'appréciant pas ma farce à sa juste valeur. Il me fit savoir clairement que sa campagne présidentielle ne lui laissait pas le moindre temps à consacrer à leur affaire, m'invitant vivement à prendre la large avec ma clique.

COTTEN ne permettait pas que je m'entêta dans une démarche impossible qui ne risquait que de nuire à ses ambitions politiques.

De mon côté, je n'avais pas vraiment prévu de devoir me dépêtrer seul et sans budget d'une affaire aussi sensible, et j'exprimai le besoin de faire un point sur le rôle prétendu de l'association, et celui que j'étais censé y jouer.

Mais j'espérais, quitte à plutôt mettre de l'eau dans mon vin que la tête de « mon » président dans la cuvette de ses WC, trouver un moyen de forcer tout en douceur celui-ci à assumer un minimum ses responsabilités, et à se secouer un peu pour aider l'enfant. De mon point de vue, si j'étais si largué pour continuer ma mission, le fumeur de joints était responsable de la situation dans laquelle je m'étais senti humainement obligé de me plonger corps et âme.

On ne détourne pas le regard quand on est témoin du désespoir d'un gosse de dix ans condamné par un syndicat du crime à retourner se faire violer le restant de son enfance chez un probable monstrueux malade mental, lequel l'aurait en outre formellement et à deux reprises menacé de mort, au cas où il viendrait à le dénoncer.

J'étais donc en charge de ce dossier, et humainement responsable de la protection et de l'avenir de ce courageux petit gars qui me semblait largement mériter mon engagement sans faille, quand bien même je gardais des réserves quant à l'accusation de viol.

Le soir venu, Janett et moi échangeâmes tout simplement d'appartement avec mes protégés, pour emménager provisoirement au siège de l'association.

Il faut que vous sachiez que durant tout le temps où Vincent resta sous ma protection, à quelque étape que se fut, à aucun moment il ne fut tout seul en ma compagnie : Soit il était en compagnie de sa mère, soit de sa grand-mère, soit des deux.

Ce fut dès les premiers jours passés en leur compagnie, dans l'appartement de Neuilly, que je constatai la résurgence du fameux conflit entre la mère et sa fille, portant sur le fait que Myriam ROIG n'aurait pas « cru », sa mère, qui elle avait subodoré depuis un certain temps le probable calvaire de son petit fils.

Je mis à profit la journée suivante pour multiplier les contacts depuis mon petit bureau, par faxe, lettres et coup de fils, afin de trouver une assistance auprès de hauts fonctionnaires intègres. COTTEN de son côté ne savait pas comment s'y prendre pour me forcer à éloigner la petite famille de son environnement.

Dans la mesure où aucune indiscretion n'avait lieu, l'appartement de Neuilly restait une excellente option pour planquer la petite famille, et ne nécessitant aucun débours supplémentaire.

Quand bien même je devais me découvrir ou être découvert à un moment donné, cette adresse était inconnue des autorités et de qui que se soit d'autre que de Christian COTTEN, et de la personne qui m'en faisait profiter. Marianne, au demeurant, ne savait rien du fait que j'avais pris la liberté de faire profiter la petite famille de la jouissance des lieux à la place de mon couple.

Je veillais en outre à ce qu'aucune démarche intempestive risquant de révéler la position des fugitifs ne soit maladroitement effectuée par ceux-ci (retrait bancaire, coup de fil, usage de carte « vitale », etc...).

Je n'avais pas envisagé que la fuite risquerait de provenir du siège même de l'association...

Fin de la deuxième journée sur Paris, tout s'écroula comme un château de cartes : Janett me mit en garde sur le fait qu'elle avait entendu COTTEN parler à plusieurs reprises depuis son téléphone de ma démarche, ainsi que des personnes que je prétendais aider, en précisant évidemment à ses interlocuteurs où je les logeais.

Outre le fait que l'énergumène se targuait d'être sur écoute, sa façon de crier sur tous les toits des détails si sensibles cassa ce qu'il restait de ma confiance à son sujet, et les joints qu'il s'envoyait allègrement ne constituaient pas une circonstance atténuante, mais plutôt une source d'inquiétude de plus.

Les conditions de sécurité n'étaient plus réunies, loin de là.

Je ne cherchai pas à comprendre et ne relevai pas l'incident pour autant...

Je pris simplement la décision de déguerpir au plus vite avec mes protégés, sans savoir où je pouvais trouver l'assistance logistique et humaine qui me faisait si cruellement défaut.

Je décidai de partir en catastrophe pour la Corse ; j'y avais des amis dans le milieu nationaliste, et étais convaincu qu'ils sauraient m'aider.

Seul hic, il fallait retraverser l'hexagone, et payer le ferry à tout ce petit monde.

Il fallait également que je loue un véhicule afin que l'on puisse se débarrasser au passage du break de Myriam ROIG, lequel risquait de nous trahir dans le cas où elle et son fils ne fassent pour le compte l'objet d'un avis de recherche officiel.

J'avais en outre parfaitement intégré le fait que ni Myriam ROIG ni sa mère ne voudrait entendre parler ne serait-ce que de participer aux frais, les deux bonnes femmes commençant à parler de retourner chez elles si la question se posait à elles pour le projet que je venais leur annoncer... J'étais atterré par leur malhonnêteté et le chantage qui m'était fait, lequel s'appuyait sur ma propre crainte que l'enfant ne termine mal.

Je n'assumai alors mon rôle de bonne poire que pour l'enfant, quant à lui pas plus responsable du comportement de sa mère et de sa grand mère que du reste.

Mais pour assurer les premiers frais d'une lourde liste à venir, je revins à la charge de COTTEN, qui devenait plus responsable que jamais d'avoir à les assumer : j'usai alors d'un subterfuge indigne d'un ancien gendarme, utilisant la couardise du bonhomme à mon avantage... N'est-ce pas par l'énergie de peur que l'on manipule l'humain ?

Je prétendis avoir appris de source policière personnelle que la famille était recherchée par la mafia de criminels pédophiles et sataniques de PERPIGNAN, et redouter que ses tueurs ne nous retrouvent ici, à BOULOGNE-BILLANCOURT.

COTTEN tremblait de toute sa carcasse, à l'énoncer de mon mensonge, et je dus déployer des efforts surhumains pour garder mon sérieux et arborer une attitude terrorisée.

Ma « terreur » le contamina, comme je l'avais prévu.

Le bonhomme tenta de s'enquérir de sa voix éteinte de ce que je comptais faire pour éloigner la menace de son périmètre, et je lui répondis tout de go avant même qu'il n'ait réussi à formuler sa question, qu'il me fallait au bas mot huit cent euros pour raccompagner toute la famille au delà d'une quelconque frontière, en train, par mesure de sécurité. Me maudissant en silence, COTTEN, les lèvres pincées et le visage gris vert, farfouilla fébrilement dans ses poches pour extirper les billets de sa main tremblante. Il retrouva quelque volume vocal pour exprimer son désir de ne plus jamais entendre parler de mes protégés. Pour parfaire mon chef d'œuvre d'extorsion, je le mis devant le fait accompli que je débauchais Janett de son poste, le temps d'escorter avec moi mes indésirables protégés, ma compagne étant accessoirement formée par mes soins à ce genre d'opération, entre autres.

Ainsi, je pu confier le volant du break de Myriam ROIG à ma compagne pour entreprendre la longue traversée, pendant que je conduisais le fourgon que nous avions loué à l'entrée de Paris.

Une fois le sud atteint, je trouvai un parking d'aéroport par chance non équipé d'un système de parcimètre, où Myriam consentit à laisser sa voiture pour une période que j'estimais être d'une quinzaine de jours.

Ceci fait, l'équipée regroupée dans le fourgon de location attrapa le premier ferry pour la Corse.

Comme je l'espérais, mes amis corses furent à la hauteur de mes espérances.

Débarquant à l'improviste avec mes protégés, je leur racontai une vérité un peu « allégée », dans le but de ne pas trop les compromettre.

Je ne parlai alors que d'une affaire d'ex conjoint violent que je devais confondre, sans mentionner le rôle contre-nature des autorités, ni le fait que mes protégés feraient probablement l'objet d'un avis de recherche officiel. Tout au plus je précisai qu'il était souhaitable en raison de l'indifférence des dites autorités, de ne pas ébruiter la présence de mes protégés chez eux.

En fait, je me doutais bien que la « justice » s'ingénierait à mettre en accusation toute personne qui aurait cherché à aider ce gosse, ou qui l'aurait aidé... Car, si elle avait failli jusque là à ce point, elle avait ses raisons que la morale ne connaît pas, et n'en avait aucune de s'arrêter en si bon chemin...

Je tiens à préciser que si je parle si librement aujourd'hui de mes amis corses, c'est que les « autorités » ont été mises au courant de leur coup de main, sans pour autant avoir jugé judicieux de les poursuivre en tant que complices de ma prétendue soustraction de mineur.

En effet, mes amis ont été balancés bien plus tard par Myriam ROIG en personne, qui suivant les consignes des gendarmes de RIVESALTES, est allée jusqu'à leur téléphoner pour tenter de leur faire croire que j'étais l'auteur de cette trahison...

Ceci dit, nous n'en sommes pas encore là, mais au moment magique où un appartement nous fut prêté, en bord de mer.

Le confort total, agrémenté d'une vue splendide dans ce début d'hivers corse merveilleusement ensoleillé.

Malgré la saison, le temps était radieux, et j'eus même l'occasion de nager un peu avec Vincent dans la mer fraîche bordant l'appartement.

Janett et moi restâmes quelques jours avec les trois protégés, le temps de définir ce qu'il convenait que je fasse. Je me mis en devoir de reprendre l'interview de l'enfant, que j'avais entreprise dès le début de mon intervention, chez Corinne GOUGET, avec mon caméscope.

Ce témoignage vidéo, que l'enfant m'avait autorisé à rendre public si nécessaire, est donc diffusé sur Internet, à travers les mots clé « témoignage de Vincent », malgré les tentatives de censure dont il fit l'objet.

En voici la teneur :

Chapitre quatre : Le témoignage de Vincent.

Vincent m'explique ainsi les mauvais traitements qu'il subissait de la part de son géniteur, et raconte ses curieux agissements.

Ainsi donc, l'individu aurait collectionné des cassettes-amateurs mettant en scène le viol d'enfants, et même leur mise à mort. Chez les « initiés », cela porte même un nom ; la « snuff-movie »... D'une précision redoutable, le garçon expliquait que la collection était numérotée de A à Y, avec une sous-numérotation de 1 à 3.

Vincent me raconta comment son père l'aurait forcé à visionner le passage de la cassette qu'il pense être la numéro « G-2 ».

(Plus tard, il revint sur ce détail précisant qu'il s'agissait non pas de la cassette G-2, mais G-3.

Ce détail a son importance ; questionnée sur ces collections de cassettes, un magistrat proche de COTTEN m'ayant discrètement aidé dans ce dossier, m'avait expliqué la logique de ces numérotations, qui revenaient dans d'autres affaires du même type : Ainsi les séries 1 correspondraient à des scènes de viol ; les séries 2 à des viols collectifs et tortures ; et les séries 3 à des mises à mort filmées elles aussi en direct.)

Cette cassette mettait en scène une fillette de son âge, nue, et abattue par un homme qu'il disait reconnaître comme un ami de son père, le « colombien »... Il l'appelait ainsi car il l'aurait également vu sur une photo, au dos de laquelle on pouvait lire « in colombia »...

Pour expliquer les raisons de cette séance vidéo forcée, Vincent me ré expliqua, mais cette fois devant caméra, que son géniteur l'avait menacé du même sort, au cas où il parlerait...

De quoi ? Ma question l'embarrassait ; il resta évasif, et refusa de rentrer dans les détails touchant aux viols. La seule fois où je précisai ma question sur ce point, il se bloqua, et éclata en sanglots après que j'ai interrompu l'interview...

A aucun moment de cette audition sur plusieurs jours, il ne voulut parler de ça ; ce qui me confortait dans l'idée qu'il ne mentait pas, et ne cherchait aucunement à me manipuler...

Mais, pour revenir aux menaces de l'individu qu'il refusait de désigner par le vocable de père, il raconta comment celui-ci aurait abattu son chien, sous ses yeux, dans le fond du jardin de sa maison de PERPIGNAN, lui expliquant encore ce qui l'attendait, au cas où il parlerait de ses sévices à quiconque...

Puis, l'enfant me décrit les activités curieuses de l'homme ; de l'élevage de rats dans une cave cachée, aux trous qu'il s'amuserait à creuser et à reboucher de temps à autres, avec ce qu'il pensait être des sacs de ciment.

(La cave secrète dont il parlait est un détail que les pseudos enquêteurs mentionnent comme étant l'évidence qu'il s'agissait d'une affabulation de l'enfant ; hors, il est des cas similaires célèbres où une cave secrète était bien utilisée pour séquestrer, violer torturer et assassiner des victimes, parfois des enfants ; l'affaire DUTROUX, en Belgique, et l'affaire

Emile LOUIS / Claude DUNAND, avec la cave aux tortures du pavillon d'APPOIGNY de DUNAND.

Quant à l'élevage de rats qui me paraissait extravagant, j'interrogerai plus tard sur ce point le magistrat qui m'appuyait, et qui me répondit que ça n'était pas plus invraisemblable que le reste, ayant pour sa part eu connaissance de cas où des détraqués se servaient de rats, dont ils faisaient donc l'élevage, comme de godemichés vivants, qu'ils s'enfonçaient dans l'anus après leur avoir « chattertonné » le museau et les pattes, au cours de soirées très spéciales...

Quant aux trous creusés dans cette cave et aux sacs de ciments, il est à craindre qu'il ait s'agit d'opérations pour faire disparaître des cadavres, et que les sac de ciment n'aient été en fait des sacs de chaux.)

Vincent parla de la collection d'armes qui était cachée dans la cave secrète, de cette poudre blanche conditionnée dans de petits sachets que son géniteur emportait souvent quand il sortait le soir... ; des caméras omniprésentes ; des relations de son bourreau présumé, notamment avec un policier, et des mesures de protection exceptionnelles qui lui auraient été garanties par celui-ci...

Il me parla de cet enfant, qui jouait avec son père dans la piscine quand lui est enfermé, et qui se faisait appeler Vincent...

(Ce point, comme nous l'avons vu, avait été confirmé par le détective BERTRON.)

Il me parla des séances de visionnage de cassettes, organisée dans cette cache avec des « amis » ; et des commentaires salaces de ces détraqués, devant les scènes dont ils se délectaient...

Entre deux échanges avec Vincent, je fis part alors à Myriam ROIG des révélations que m'avait faites son fils ; et elle en fut bouleversée, en larmes, semblant refuser de croire de telles horreurs... Elle le fut particulièrement quand je lui rapportai que son fils avait fait état de trafic de cassettes amateur criminelles par son géniteur...

Ainsi elle n'aurait rien su des trafics de son mari ?...

Il me revint à l'esprit cette interrogation : Au cours de toutes ces années d'union avec l'individu, cette femme ne se serait rendu compte de rien ? Ni des agressions sexuelles sur l'enfant, ni les curieuses habitudes déviantes et criminelles de son mari ? Et comment cet

homme là serait-il arrivé à compromettre des magistrats, au point que toute la corporation fasse bloc derrière ceux-ci, sans s'assurer du silence de sa propre femme ?... Quelque chose ne tournait pas rond, et ça ne venait pas du petit Vincent...

Je compris beaucoup plus tard, trop tard, à ma sortie de prison, que j'aurais dû écouter ma petite voix intérieure qui me mettait en garde : « *Mets des gardes-fou, l'affaire est plus compliquée que tu ne le penses... méfies-toi de la mère, son histoire est trouble : Elle en sait plus qu'elle ne veut bien en dire...* »

Mais ma méfiance me mettait mal à l'aise... Je préférerais refouler par principe mes pensées soupçonneuses à l'égard de cette femme... Bien qu'elle n'ait réagi que tardivement, et bien que se fut sa propre mère qui dût lui forcer un peu la main, ne risquait-elle pas de partir d'un jour à l'autre en prison pour avoir voulu protéger son fils ?

Je balayai d'un revers de main mes idées sombres que je jugeais déplacées, et voulais me concentrer sur un objectif précis : Faire une enquête poussée, dans l'environnement du géniteur ; aux mieux, récupérer des preuves indéniables pour le confondre, puisque les autorités refusaient de procéder aux vérifications indispensables, et enfin, prendre tout ce beau monde en faute.

Reprenant l'interview un jour suivant, Vincent me révéla que son demi-frère Cyprien, âgé de cinq à six ans à l'époque du témoignage, aurait été le jouet sexuel de sa propre mère, la compagne de son géniteur, Virginie FREZOUL...

J'attire ici votre attention à toutes et à tous sur le fait qu'un autre enfant est très probablement victime de sévices sexuels depuis au moins les premières déclarations de Vincent, qui datent de 2005.

Puis, j'appris quelque chose de nouveau, que se remémora alors Vincent : Il aurait assisté à une conversation entre son géniteur et la dénommée Virginie FREZOUL ; ceux-ci auraient discuté de la pertinence de ne pas vendre une des fameuses cassettes, car mettant en scène un magistrat...

Ainsi, j'eus là une explication à ce contrôle que l'individu détenait indéniablement sur les membres de la magistrature locale... Et si je n'avais pas constaté par moi-même ce fait, je n'aurais sans doute pas cru moi-même des propos aussi compromettants de la part de cet enfant. Seulement voilà ; les faits étaient là, il ne me manquait que l'explication à leur survenue, et je détenais là une piste sérieuse qui expliquait tout le reste.

Chapitre cinq : L'action clandestine.

A l'issue de l'interview de l'enfant, j'en vins à penser que la seule chose que je pouvais entreprendre pour sauver sa mise, et accessoirement celle de sa mère, c'était de procéder à une perquisition sauvage au domicile du criminel présumé, puisque l'imposture judiciaire refusait toute vérification, y compris celle-ci qui s'imposait de fait.

C'est ainsi que Vincent me fit des plans très précis de la maison de son géniteur, détaillant les endroits où étaient cachés les cassettes, les armes, et les petits sachets de poudre blanche... Il m'expliqua également comment accéder à la cave secrète où il avait si souvent été enfermé, et où le criminel présumé effectuait des projections privées de ses épouvantables films, pour des bandes de détraqués aux mêmes penchants que lui.

Mon projet insensé prenait forme. Je ne voyais pas d'autre solution, et faisais peu de cas du caractère en apparence délictueux de ma démarche, amoindrie de toute façon par l'absence d'élément moral. La question n'était pas du reste pour moi de savoir à quoi je m'exposerais vis à vis de l'imposture judiciaire une fois mon coup fait, mais si j'avais une chance de sauver la mise de l'enfant, et de renverser la situation.

Une fois assimilés tous les renseignements pratiques dont j'avais besoin, je pris congé de mes trois protégés, placés en si bonnes mains, dans des conditions que je n'aurais pas rêvées.

Le temps d'aller contacter de vieilles connaissances du milieu marseillais, afin de monter une petite équipe, et de préparer sur PERPIGNAN mon « dossier d'objectif », j'avais estimé pouvoir passer à l'action d'ici deux à trois semaines, engageant Myriam et sa mère à profiter des conditions pour se refaire une santé, et se reposer.

Il avait été décidé par mes amis corses que si je ne parvenais pas à résoudre le problème, où que je devais être neutralisé, mes protégés seraient ici chez eux, *ad vitam aeternam*.

Revenant seul et le cœur léger de Corse, je re-débarquai à PARIS, afin de ramener le fourgon dont j'avais déjà reconduit la durée de location. Janett m'avait précédé de quelques jours, afin de ne pas délaissier son poste au service de COTTEN trop longtemps.

Je fis croire à ce dernier au passage que j'avais abandonné la petite famille à elle-même, après l'avoir larguée à l'autre bout de l'Europe.

Le courageux politicien en herbe était soulagé. Et en réalité, le premier axe de ma procédure était réglé - à savoir la mise sous protection des victimes - et je prétendais aller jusqu'au bout.

Je devais maintenant organiser promptement l'essentiel de mon action ; organiser mon casse.

Tout d'abord, il fallait que je redescende sur PERPIGNAN, et que je trouve un point de chute pour l'opération. Il me fallait également que je me dégote à nouveau une voiture, et que je me fournisse un minimum de matériel d'appoint. Si le fruit de ma « manœuvre d'extorsion » avait été dilapidé, ma mensualité d'allocations chômage ne me permettrait pas de telles largesses.

J'avais un seul recours ; Janett.

Elle comprit mon engagement pour la cause de l'enfant, ainsi que le fait que personne ne me subventionnerait pour cette tâche, et décida de m'aider jusqu'au bout de ses moyens, et de m'accompagner.

COTTEN fut à nouveau privé de sa nouvelle secrétaire, se doutant que nous lui cachions quelque chose.

Janett avait posé un nouveau congé sans solde, ayant donc pris la décision de m'assister physiquement dans ma tâche, et d'être en mesure de faire face elle-même aux frais qui se présenteraient au fur et à mesure.

Avant de redescendre, je profitai de mon passage éclair dans les locaux de « Politique de Vie » pour m'assurer du flop de mes précédentes démarches : Aucun courrier n'était venu en réponse à mes diverses saisines adressées au tout début de mon intervention...

Mes craintes quant à l'irradiation de ce phénomène de corruption jusque dans les sphères politiques s'étaient confirmées.

Jacques CHIRAC, encore chef de l'Etat à ce moment, ne daigna pas répondre à ma saisine, pas plus que son garde des sceaux.

(Ça n'est que plus tard que son cabinet aiguilla Myriam ROIG vers une certaine madame VERSINI, pseudo responsable de la protection de l'enfance dépendant directement du cabinet de CHIRAC. Cette madame VERSINI refusa de prendre le dossier en compte, faisant répondre par son secrétariat à Myriam ROIG qu'elle n'avait qu'à appeler « SOS Enfance Maltraitée ».)

Je disposais en revanche depuis peu d'une pièce essentielle ; le fameux témoignage de Vincent, que j'avais recueilli en vidéo avec l'autorisation de sa mère, en plusieurs endroits et étapes, et que l'enfant m'avait autorisé à diffuser si nécessaire.

Restant en contact téléphonique régulier avec l'avocat Jean-Pierre JOSEPH, j'appris par ce dernier que les « autorités » avaient été alertées de la « disparition » de Vincent : Le procureur DRENO avait même fait forcer le domicile de la grand-mère, avec un bataillon de gendarmes, suite à une énième plainte du violeur d'enfant présumé, lui-même averti par son amie directrice de l'école de Vincent de l'absence de ce dernier.

Pourtant, la mère avait déposé elle-même, sous mes yeux, le certificat médical de l'enfant dans la boîte à lettres de son école, le soir où nous étions venu récupérer madame MONTSERRA ROIG...

L'avocat me conseilla alors vivement de faire réapparaître la famille dans leur région, à ma grande déception étonnée ; c'était pourtant bien lui qui m'avait confirmé que seule une délocalisation pouvait protéger l'enfant.

Je décidai de rester sur ma position estimant, malgré les pressions, que le Droit et la morale étaient de mon côté : Tant qu'aucune autorité ne s'engageait à entendre l'enfant et à mettre des mesures en place pour sa protection, je refusais de prendre le risque de l'exposer d'avantage, surtout après les effroyables révélations qu'il m'avait faites...

Ainsi, les « autorités » prétendaient s'affoler depuis la mise au vert de Vincent...

Ces autorités ne s'étaient pourtant pas affolées devant la situation dramatique de l'enfant martyr, et ne s'affolaient donc pas en réalité pour sa sécurité ; mais plutôt à l'idée qu'il parvienne à être entendu, et pris au sérieux par quelque journaliste intègre ou autorité haut placée et non compromise.

Dans ce cas, les traîtres et imposteurs de PERPIGNAN avaient effectivement du soucis à se faire.

Afin d'augmenter un peu la pression, et d'envoyer la bande organisée sur une fausse piste en ménageant un effet de surprise quant à ce que je préparais à PERPIGNAN même, je décidai de lui donner l'illusion que la famille était à l'étranger, et ne reviendrait plus.

Cela sous-entendait également que l'enfant risquait de parler en toute sécurité, si cela n'était pas déjà fait ; normalement, cela devait générer des réactions intempestives, voire maladroites, potentiellement exploitables...

Pour corser un peu le tout, je posai un panneau « à vendre » sur le portail de la maison ROIG, et fis croire au voisinage que les occupants étaient à l'étranger définitivement...

C'est à cette occasion que je fis la connaissance du frère de Myriam ROIG, son voisin mitoyen. Celui-ci pourrait confirmer aux gendarmes l'intox de mon cru à sa guise ; mais au passage, il livra quelques indications qui recoupaient mes soupçons, à ma caméra cachée.

Je confiai ensuite un portable à Samantha, une jeune fille qui m'était dévouée depuis que je l'avais sortie d'un autre réseau criminel sur PARIS, et dont la famille était de PERPIGNAN.

C'était son numéro de portable que j'inscrivis sur la pancarte. La jeune fille avait comme simple mission de répondre qu'elle n'en savait pas plus pour le moment sur les conditions de cette vente, et que la maison n'était en fait pas encore visitable.

Au passage, elle devait lister soigneusement les numéros appelants, et relever les commentaires.

Au bout de quelques jours, j'avais une liste de numéros, dont certains appartenant d'ailleurs à des gendarmes...

Quant à elle, comme prévu elle fut plus tard quelque peu questionnée par les gendarmes : mais n'ayant rien à cacher et étant remontée contre ce système qui ne lui avait pas fait de cadeau, elle ne redoutait pas ce genre d'épreuve.

En grattant quelques infos supplémentaires dans l'environnement policier de PERPIGNAN, j'avais glané une piste plus que sérieuse : Un informateur aussi inespéré que précieux venait bouleverser la donne ; il avait besoin de juste un peu de temps, le temps nécessaire pour assurer ses arrières...

Pour l'heure, le moment de l'action approchait, comme j'avais bouclé mon « dossier d'objectif » en vue de la perquisition sauvage prévue au domicile du criminel présumé.

Sur le point de passer à l'action, je contactai par téléphone Myriam ROIG afin de l'informer que j'aurais un peu de retard, mais que l'opération était en cours.

Mais la femme que j'eus alors en ligne était à moitié hystérique et hurlait qu'elle n'en pouvait plus d'attendre dans ce « trou à rat » – un appartement tout confort en bord de mer !

Elle m'informa qu'ils allaient tous trois rentrer par le prochain bateau. J'étais catastrophé, n'étant pas arrivé à lui faire entendre raison.

Je dus alors planter mon opération et organiser la réception de la famille au débarcadère de MARSEILLE, après avoir dû louer en urgence - et aux frais de la princesse Janett - un mobil-home non loin de RIVESALTES.

Je n'avais qu'une seule crainte, c'était que la famille ne retourne au domicile récemment perquisitionné, et donc surveillé par les « autorités », Myriam ROIG m'apparaissant totalement à côté de ses pompes.

Mon opération était du coup sérieusement compromise.

Chapitre six : « Contact » avec la maréchaussée

Janett et moi dûmes partager avec la petite famille le mobil-home, et je fus cantonné à gérer les humeurs de ces dames, au lieu de faire l'indispensable travail qui, selon moi, aurait pu tirer définitivement d'affaire le petit Vincent...

Lui restait d'un calme olympien, et ne se plaignait jamais de quoi que se soit.

Je remarquai que cet enfant faisait preuve, outre d'un courage exemplaire, d'un caractère facile à vivre malgré la situation.

C'était un brave petit gars.

Aussi, quand il fut question de récupérer les deux chiennes dont ne voulait plus la personne à laquelle Myriam ROIG les avait confiées en partant, deux chiennes que Vincent avait en adoration, je me résolus à organiser « l'expédition », à défaut de pouvoir passer à une action plus constructif...

L'idée que les animaux soient livrés à eux-mêmes dans le jardin de la maison de RIVESALTES était de nature à rendre malheureux mon petit protégé au delà du supportable, et ne me réjouissait d'ailleurs aucunement, bien au contraire.

Par la force des choses, je dus mettre en attente mes projets de « casse », décommander mes deux connaissances du « milieu » marseillais, descendues spécialement pour me prêter main forte, et également repousser de quelques jours un rendez-vous avec mon informateur des milieux policiers...

J'étais à cran. C'était le comble du comble... Je m'étais mis l'association du père COTTEN et les « autorités » à dos, j'avais entamé sérieusement les économies de ma bien aimée pour la cause, j'étais sur le point de commettre un cambriolage en bonne et due forme, et c'était cette femme qui me menaçait d'exposer son propre fils !

J'étais passablement perturbé par la situation, voir dégoûté, maudissant la bêtise de cette femme, et la bêtise humaine en générale, n'ayant pas à ce moment de l'histoire compris de quoi il s'agissait en l'occurrence..

Je mourais d'envie de l'envoyer balader sans ménagement, ayant appris à mes dépens qu'il ne fallait jamais aider quelqu'un contre son gré.

Mais là, il fallait que je fasse la part des choses ; c'était différent : C'était Vincent qui était en cause, et il n'était pas responsable de la bêtise de sa mère...

Je ne m'autorisai donc pas à accepter ce prétexte si opportun pour prétendre devoir le laisser tomber.

Après tout, je n'étais malgré tout pas si loin du but : Mon projet était prêt pour sa réalisation, et mon enquête avait avancé... J'avais un témoignage qui accablait le père de façon formelle (que je ne peux ici hélas dévoiler sans en donner la source.)

Nous étions déjà à la veille des vacances de Noël.

Myriam ROIG accepta de me laisser quelques jours de sursis, avant de prétendre rentrer avec Vincent, pour le remettre à la merci des criminels.

Elle m'imposa en contre-partie une mission dont je me serais bien passé, que je lui concédai uniquement pour avoir un peu de paix en retour, et obtenir d'elle qu'elle daigne attendre encore un peu avant de commettre l'irréparable : Je devais me rendre à l'école du petit, pour récupérer ses devoirs de vacances...

Je me sentis obligé d'accepter cette mission, parfaitement ridicule, dangereuse autant que déplacée en rapport de la menace qui pesait sur Vincent, pour calmer cette mère décidément ingérable. Pour couronner le tout, si j'avais informé Myriam ROIG de ma récente condamnation, et du risque qu'elle me faisait courir en m'exposant ainsi à une confrontation avec les autorités, elle ne voulait rien savoir.

Je trouvais cela suspect...

Pour moi, le risque était énorme ; et si j'avais été arrêté à ce moment, ma condamnation à subir une psychothérapie aurait été du pain béni pour les criminels imposteurs, et constitué un rebondissement dramatique qui ne pouvait que desservir sérieusement l'enfant.

Mais je dus forcer la chance, une fois de plus.

Le rendez-vous ayant été pris avec la directrice de l'école – en si bon termes avec le géniteur de Vincent, d'après Myriam ROIG elle-même –, je me rendis à cet établissement, non sans avoir pris quelques précautions : Je m'étais équipé d'une caméra cachée, et transportais dans un cartable son boîtier de réception « radio ».

Je m'assurai de l'aide de ma précieuse et courageuse compagne : Celle-ci avait pour mission de récupérer le cartable en cas de problème, avec le film de ce qui aurait été pris lors dudit problème.

Je sentais le coup fourré, et espérais pouvoir retourner une situation désavantageuse avec ce genre de document, m'attendant à tout de la part des « autorités » dont je présentais la présence à cette école.

Janett m'avait déposé devant l'école, avec le véhicule qu'elle avait loué à son nom pour m'aider, se garant en visuel de l'établissement.

Portant le cartable en cuir, je traversai nonchalamment la foule des élèves et des parents venus récupérer leurs progénitures, cherchant l'intrus des yeux.

Quelques pas avant d'atteindre la porte d'entrée, et j'identifiai immédiatement l'homme en veste de cuire, chauve et moustachu qui faisait mine de jouer avec un téléphone portable.

Passant devant lui, j'hésitai encore : Il était temps de faire demi-tour... Si je l'avais flairé, lui en revanche ne pouvait pas me distinguer des parents d'élèves, et n'aurait en tout cas pas le temps de réagir si je me fondais brusquement dans la foule pour disparaître.

Mais la complexité de la situation m'incita à prendre un risque élevé, dans l'espoir de générer une faute majeure dans le camp adverse : En l'espace des deux pas qui me séparaient de la poignée de porte d'entrée, j'avais pris ma décision, étant prêt pour l'affrontement. Le tout pour le tout, et « *qui ose gagne!* », comme le dit la devise de mon ancienne unité parachutiste...

M'approchant du comptoir d'accueil je posai prestement mon cartable contre celui-ci, m'en éloignant immédiatement. Si Janett était à la hauteur comme à son habitude, elle pourrait le récupérer, et continuer à recevoir le film qui s'enregistrait déjà par liaison radio, depuis ma caméra cachée activée.

Je me présentai comme membre de l'association Politique de Vie à la personne de l'accueil, qui appela immédiatement la directrice, son sourire commercial étant tombé d'un coup.

Celle-ci ne tarda pas à arriver à ma rencontre, tendue comme un arc... Et le temps de l'échange de civilités d'usage je vis le chauve à moustaches se placer derrière elle, rejoints par un gradé de gendarmerie en tenue.

Très vite ceux-ci m'encadrèrent en m'apostrophant en des termes se voulant procéduriers, faisant fuir la directrice collabo.

J'avais un soucis immédiat à régler : Il fallait que je fasse diversion, afin que Janett puisse récupérer le matériel sans être remarquée ni inquiétée...

J'entendis que j'étais placé en garde-à-vue, et le gradé en tenue posa la main sur moi, prétendant procéder à une palpation de sécurité.. Prenant de court les deux militaires, je me rebellai aussitôt, hurlant à quel point j'estimais inadmissible cette interpellation, refusant que l'on me fouilla.

Puis, je rusai : Puisqu'ils voulaient m'emmener, et que moi je voulais m'éloigner du comptoir, je leur précédai le pas, en vociférant d'un air de défis que j'étais d'accord pour les suivre immédiatement, prétendant que des journalistes attendaient l'incident dans la cour d'entrée.

Seulement, à l'énoncé du mot journaliste, les deux hommes se braquèrent, mais au lieu de m'empoigner pour me faire sortir, ils tentèrent de m'empoigner pour que je reste sur place, ce qui ne fit pas mon affaire.

S'en suivit une scène cocasse, où je traînai les deux ripoux agrippés à moi désespérément, jusqu'à la grille du couloir extérieur, à laquelle je me cramponnais pour continuer ma pénible progression, barreau après barreau, en continuant à hurler que les journalistes les attendaient. L'un d'entre eux m'étranglait proprement, et je fus tenté de traiter mes deux bedonnants de façon expéditive.

Je m'en abstins, jouant le jeu mais manquant d'air, pour finir finalement plaqué au sol sous le poids des deux ripoux haletants.

En principe, avec le raffut que j'avais fait, et la distance que j'avais mise entre l'accueil et les gendarmes, Janett avait certainement pu agir.

Effectivement, c'est avec soulagement que je ne vis plus le cartable en rentrant dans l'accueil, encadré des deux pieds nickelés hors d'halène.

On allait pouvoir commencer à s'amuser !

L'image fut coupée assez rapidement ; suite aux empoignades la caméra était hors d'usage ; par contre, j'avais un dictaphone de secours qui prit l'essentiel des échanges qui s'en suivirent, et c'est croustillant à souhait.

Pendant les quarante minutes suivantes, j'incendiai mes interlocuteurs quant à leur comportement contre-nature dans l'affaire Vincent, leur faisant la morale et les invectivant vertement sur leur façon de procéder hors cadre légal.

Par deux fois, je les accusai de corruption.

Puis, des renforts arrivèrent ; amusé par l'inquiétude des gendarmes, je soufflai à leur oreille que dans pas longtemps j'allais résister pour de bon !

Là, celui qui s'était présenté comme l'adjudant-chef GONZALES commandant la Brigade de Recherches de RIVESALTES, l'homme à moustaches, repassa un coup de fil de son portable, rouspétant que le PSIG – Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie - fut si long à venir en renfort.

A un autre moment, « Moustaches » appela le procureur depuis son portable, et à quelques mètres de moi : Je tentai mon vas-tout, hurlant avec une autorité déconcertante que j'exigeais de voir sur le champ ce procureur, suffisamment fort pour que celui-ci entende clairement.

« Moustaches » s'éloigna promptement avec son portable, et revint un peu plus perturbé encore.

Là, l'ambiance changea soudainement, se radoucissant à l'initiative de « Moustaches », qui m'invita à faire une libre déposition.

Le procureur avait donné des consignes surprenantes, et « Moustaches » m'informa du coup, sur un ton se voulant détaché, que je n'étais plus en garde à vue.

Ce fut à un gendarme venant d'arriver dans la pièce, et manifestement perdu, que revint cette mission de prendre mes propos, sur un vague carnet, que je ne reconnus pas comme étant le carnet réglementaire.

Là , je déballai tout ce que j'avais sur le cœur, de façon claire et directe. A mon grand étonnement, les gendarmes me raccompagnèrent aimablement, à la nuit tombée, hors de l'établissement scolaire qu'ils avaient transformé en PC de crise. Ni le fait que j'avais reconnu cacher un enfant recherché, ni ma rébellion en règle ne justifiait que l'on ne me fasse plus de soucis, alors qu'il m'avait été clairement signifié avoir été placé en garde à vue au début de la rencontre !

Prévenant, un gendarme me proposa de me raccompagner quelque part, et je déclinai l'offre. Je n'allais quand même pas leur indiquer ma route, ni me faire déposer dans une direction opposée rien que pour brouiller les pistes...

Mais une fois le dispositif levé, je me retrouvai seul dans une rue déserte et un environnement inconnu, sans savoir quelle direction prendre.

Parano dans l'âme et ne trouvant pas de logique à ce retournement de situation, je redoutais alors un mauvais coup tordu.

Je scrutai la route de tous côtés, m'attendant à voir débouler une voiture avec des occupants mal intentionnés, et j'entrepris alors un footing en changeant de direction à chaque coin de rue, pour me perdre ensuite dans la nature, au hasard... Si leur stratégie avait consisté à tenter de me laisser les conduire à ma planque, mon jogging nocturne en rase campagne risquait de les occuper sans grand succès...

Aujourd'hui encore, je savoure ce formidable vice de procédure : Des gendarmes me signifient ma mise en garde-à-vue, me retenant dans les locaux d'une école, puis me laissent repartir après m'avoir précisé qu'en fait il n'y avait pas garde-à-vue ! Et pour le comble, je leur avais ouvertement refusé de leur dire où était l'enfant que je protégeais, et que eux recherchaient activement, suite à une plainte du géniteur.

Incident enregistré sur cassette, et dûment archivé avec d'autres de même teneur.

Et pour couronner le tout, ce fut le procureur DRENO en personne qui donna ces consignes extraordinaires, se faisant, avec les gendarmes, le complice de ma prétendue soustraction de mineur.

Plus tard, je fus effectivement arrêté et jeté en prison pour « *soustraction de mineur sans fraude ni violence* », avec comme période de prévention évidemment celle de ce mémorable épisode. A méditer, pour les juristes avertis, et les autres...

Mais comme si cela ne suffisait pas pour notre procureur, celui-ci allait formaliser sa qualité de complice de mes frasques, à l'occasion d'un monumental abus de pouvoir...

Chapitre sept : Dans la gueule du loup...

Noël arrivait : Bien que s'agissant à mes yeux d'un rituel destiné à pousser à la consommation, il fallait organiser quelque chose pour Vincent, et je m'en fis une priorité. Nous allâmes donc faire les emplettes d'usage dans un super marché situé à la frontière espagnole, histoire de préparer le réveillon au mobil home, comme si de rien n'était. Une fois de plus, le cadis bien rempli devait être pour la pomme Janett et moi-même ... Qu'à cela ne tienne ; Vincent ne devait manquer de rien, surtout pour la fête.

Vincent reçut de notre part un jeu sur le thème du film « *Pirate des Caraïbes* », la grande mode du moment pour les enfants, victimes des opérations marketing de l'industrie hollywoodienne au moins autant que les aînés... Nous ne savions pas quoi faire pour rendre ce moment agréable pour cet enfant, et lui faire oublier au moins à cette occasion la terrible et si injuste situation qu'il vivait.

Je crois que, malgré tout, son petit réveillon fut assez bien réussi.

Celui-ci passé, jugeant que la situation n'évoluait pas suffisamment vite à son avantage, Myriam ROIG prêta l'oreille à un intervenant douteux en l'occurrence, le député UMP du nom de MAC qu'elle avait contacté depuis une cabine téléphonique.

Ce dernier l'ayant mise en confiance, l'enjoignit de prendre attache avec un certain Pierre GIPULO, avocat et bâtonnier du barreau de PERPIGNAN, qui prétendait se faire l'entremetteur providentiel entre Myriam ROIG et le procureur DRENO, et organiser ainsi une entrevue en toute sécurité pour la femme, entrevue que le député MAC prétendait garantir d'une issue heureuse..

Pour ma part, je flairais le piège... Le procureur DRENO, qui n'avait jamais voulu entendre Vincent jusque là ni ordonner les mesures élémentaires pour assurer sa protection, prétendait le rechercher depuis qu'il était sous ma protection, soit disant pour l'entendre...

J'étais devenu, du coup, l'obstacle à la « bonne administration de la justice »...

En réalité, nous l'avions bien compris, depuis le début de cette affaire, ce magistrat « instrumentalisait » ses fonctions et abusait de son autorité pour neutraliser l'enfant dans sa qualité de témoin.

Le jour où j'avais un nouveau rendez-vous avec mon informateur, j'eus droit à une énième crise de nerfs de la part de la mégère, qui menaçait de rentrer chez elle avec son fils comme si de rien n'était, parce qu'elle ne supportait plus cette situation...

Myriam ROIG me mit en demeure cette fois ci, malgré mes mises en garde, de l'accompagner chez cet auxiliaire de justice GIPULO, puis chez le procureur DRENO, sans aucune précaution...

Elle me fit carrément un chantage, ayant pour objet la sécurité de son fils ; ou j'acceptais, ou elle appelait immédiatement un taxi et rentrait avec Vincent et la grand-mère, au domicile sous surveillance des gendarmes.

Petit point : A ce stade de l'histoire, la situation était la suivante :

- Vincent avait disparu de la circulation, mais des certificats médicaux couvraient son absence à l'école, ainsi qu'à la seule séance de « Point-Rencontre » avec son géniteur, qui lui était imposée jusqu'ici...
- Myriam ROIG avait disparu de la circulation, devant par ailleurs se soumettre à un entretien le 30 novembre 2006 avec le juge d'application des peines pour définir les modalités de l'exécution de sa peine de deux mois de prison ferme : Si elle ne s'y était pas rendue, elle était couverte, elle aussi, par un certificat médical, qui fut accompagné d'un coup de fil explicatif du médecin audit magistrat, lequel fut d'ailleurs à mon grand étonnement affable et compréhensif. En fait, cette formalité pouvait-être différée pour raisons médicale sans aucun soucis.
- Rose MONTSERR-ROIG avait elle aussi disparu de la circulation, ce qui était son droit le plus stricte
- Cette « mise au vert » familiale était donc complètement légale, malgré le procès d'intention de la « justice » qui prétendit le contraire avec un déploiement de moyens impressionnants. Mais elle était surtout, donc, indispensable aux vues des violences et pressions impunies exercées sur ladite famille par François Xavier TANYERES et l'appareil judiciaire local, mais également par le risque de voir Vincent kidnappé par ledit appareil judiciaire, pour être remis à son bourreau présumé.
- Le procureur, malgré les certificats médicaux de Vincent et de la mère qui attestaient qu'il n'y avait aucune disparition, si ce n'était une mise au vert pour raison de santé, avait fait forcer la maison de Rose MONTSERRAT-ROIG par les gendarmes ...
- Pourtant, ce même procureur ordonna plus tard aux gendarmes de la BR de RIVESALTES m'ayant placé en vraie fausse garde à vue de ne pas m'inquiéter outre mesure, alors que j'avais reconnu cacher l'enfant en question

- Un bras de fer était engagé, entre l'appareil judiciaire manifestement aux ordres de François Xavier TANYERES, - qui prétendait justifier les recherches de l'enfant pour en fait le neutraliser - et la petite famille sous ma protection, dont l'inaccessibilité soudaine associée à mon enquête faisait monter la tension...
- L'intervention d'une rumeur d'une prétendue ordonnance de placement de Vincent qui aurait été dernièrement pondue...
- ...Ma décision, en vertu de cette rumeur de décision de placement, de ne pas céder mais de risquer la prison, plutôt que d'abandonner Vincent : Vu de ma fenêtre, cette « chose jugée » n'était qu'un acte de plus « d'instrumentalisation » de la justice à des fins criminelles...
- L'absence de toute trace de cette ordonnance de placement à ce moment là ; il ne s'agissait donc que d'un bluff destiné à me pousser à capituler.

A contre-cœur, posant un lapin de trop à mon informateur, je me résignai donc à conduire Myriam ROIG chez ce Pierre GIPULO, bâtonnier du barreau de PERPIGNAN. L'auxiliaire de justice, supérieur, puant d'une prétendue autorité, fit alors pression devant moi à Myriam ROIG afin que celle-ci le suive devant le procureur, séance tenante.

Il lui jeta avec dédain qu'à ce stade, si elle ne s'exécutait pas, « les chiens seraient lâchés ».

Le vendu d'auxiliaire de justice expliqua devant moi à Myriam ROIG qu'elle devait en outre se présenter devant le sieur DRENO avec l'enfant, au prétexte que l'individu, d'une part, entendait subitement écouter l'enfant, et que d'autre part, une ordonnance de placement aurait concrétisé la prétendue obligation que la mère aurait eu de remettre son fils à l'« autorité judiciaire ».

Je fis alors remarquer à cet auxiliaire de justice qu'une ordonnance, ça se notifie selon un cadre légal précis, et qu'en dehors de celui-ci elle est considérée inexistante. Mon intervention courrouça mon interlocuteur au plus haut point, et celui-ci, non sans avoir tenté de me chasser de son bureau, fit mine de ne pas entendre mes remarques...

Car en réalité, Myriam ROIG n'avait aucune obligation légale de remettre l'enfant à ce procureur, ni à quelque prétendue autorité que se fut, puisque aucune ordonnance de placement ne lui avait été préalablement signifiée dans les formes.

Il ne s'agissait que d'un vulgaire bluff, une manœuvre d'intimidation destinée à lui retirer son fils afin d'éviter que celui-ci ne soit pris au sérieux et assisté par une quelconque autorité non compromise : Il devait bien y en avoir malgré tout, et à force de chercher j'aurais fini par en trouver. Du moins le pensais-je encore à ce moment là...

Car, même en prenant le problème au premier degré, c'est à dire sans respecter l'ordre de chronologie de survenance des événements, on ne pouvait strictement rien reprocher à Myriam ROIG :

L'absence de Vincent était couverte par des certificats médicaux ; en ce qui la concernait elle, elle attendait un nouveau rendez-vous avec le Juge d'Application des Peines, s'étant entendu avec ce dernier.

Et ça n'était pas le spectaculaire déploiement de force mis en œuvre par un magistrat corrompu, pour soit-disant retrouver Vincent, qui rendait l'absence de celui-ci irrégulière aux yeux de la loi. Tout n'était que mise en scène, abus d'autorité et de pouvoir, dans le but d'intimider, de terroriser des victimes de violences judiciaires, pour au final les neutraliser.

Mais la manœuvre fonctionnait plutôt bien, comme pour la plupart du temps sur des gens simples.

Le piège que je redoutais se refermait, et la femme fut déstabilisée par le cirque du traître d'avocat, qui, prétendant l'aider, la prenait de très haut, à l'autorité.

Comme s'il avait été investi d'autres fonctions que celles de simple auxiliaire de justice, l'individu menaça ouvertement Myriam ROIG devant moi, en vue de la contraindre à le suivre chez le procureur, et à lui amener son fils.

Je tentai alors d'obtenir qu'elle se ressaisisse et de lui faire comprendre qu'il ne s'agissait que d'un piège, et qu'elle risquait d'être incarcérée de façon la plus irrégulière possible, à titre de représailles pures et simples.

Je lui expliquai qu'elle ne devait pas tenter de négociation avec le procureur sans avoir au préalable négocié les conditions d'exécution de sa peine avec le JAP.

Myriam ROIG ne m'écoutait plus du tout, et prétendait vouloir « crever l'abcès » pour employer ses propres termes.

Heureusement, j'avais pu obtenir que Vincent attende dans la voiture de location, avec sa grand-mère ; s'il avait été présent, s'en aurait été fait de lui.

Une fois déstabilisée par le vendu d'auxiliaire de justice, Myriam ROIG décida donc de l'accompagner séance tenante chez le prétendu magistrat.

Quant à moi, une fois de plus je risquai le tout pour le tout, me résignant à l'accompagner chez le procureur DRENO : Dans l'éventualité de ce mauvais retournement de situation, j'avais emporté mon caméscope, ainsi que le témoignage vidéo inédit de l'enfant, et comptais m'en servir pour déstabiliser l'imposteur, et essayer d'éviter le pire à Vincent, et accessoirement à Myriam ROIG.

Evidemment, j'avais peu d'espoir ; je savais maintenant de façon formelle que le procureur DRENO couvrait François Xavier TANYERES, le protégeant des foudres légitimes de l'institution qui l'employait.

J'espérais juste mettre un peu de pression de mon côté aussi, en brandissant la coquille vide de l'association Politique de Vie. Mais ce fut le bide total : Nous arrivâmes devant le bureau de ce DRENO, et celui-ci intima l'ordre à Myriam ROIG d'y entrer... J'intervins alors poliment, déclinant mon identité au personnage imbu de la fonction dont il abusait sans vergogne, précisant tenir à sa disposition en exclusivité le témoignage vidéo de Vincent, visible immédiatement. Je lui présentai mon caméscope, qui enregistrerait en fait la scène en cours avec une cassette vierge... L'individu me répondit dans l'entrebâillement de sa porte et sans même daigner me regarder qu'il ne me connaissait pas, et ne voulait pas me connaître, m'ordonnant de quitter les lieux.

Myriam ROIG disparut derrière la porte qui se referma derrière elle.

Je restai malgré tout devant la porte vitrée du couloir, dans la salle des pas perdus, guettant la sortie de Myriam ROIG. Quelques minutes plus tard, quatre policiers en tenue rentrèrent dans le bureau pour en ressortir rapidement, encadrant la femme en l'entraînant vers le fond du couloir. Je ne demandai pas mon reste, et sortis prestement du palais de l'injustice, interloqué malgré tout de n'avoir pas été quant à moi plus inquieté que ça.

Le prétendu magistrat savait pourtant bien qui j'étais, c'est à dire en l'occurrence « l'illuminé » qui prétendait garder sous sa protection l'enfant tant recherché...

Voulant être sûr de ce qui se déroulait, je pris malgré tout le risque d'attendre aux abords des lieux l'avocat félon : Celui-ci finit par sortir, feignant de ne pas m'entendre l'interpeller, hâtant le pas pour traverser la place.

Je le rattrapai lui demandant des explications sur ce qu'il se passait, et l'individu me répondit pressant l'allure :

« Elle s'est entêtée à refuser de remettre son fils au Procureur ; elle n'a eu que ce qu'elle méritait... ».

Nul doute que ce bâtonnier avait bien défendu la cause de cette femme devant le prétendu magistrat...

Myriam ROIG fut effectivement incarcérée sur le champ, et il ne me restait plus qu'à annoncer la nouvelle à sa mère, et au petit Vincent.

Mais permettez-moi un zoom sur cet épisode : Je souhaiterais vous démontrer en quoi cette incarcération ne constituait qu'une mesure terroriste, doublée d'un abus de pouvoir caractérisé :

Pourquoi le procureur DRENO avait-il jeté Myriam ROIG en prison ?

Était-ce pour lui faire purger la peine de deux mois de prison ferme à laquelle elle avait été condamnée ?

En ce cas, en vertu de quel article de loi le procureur DRENO avait-il interdit à cette femme de négocier avec le JAP les conditions de l'exécution de sa peine, se substituant d'autorité au dit juge d'application des peines pour décider arbitrairement que la femme devait purger sa peine en prison, sans aucun aménagement ?

Il n'y a aucun cadre légal à une telle énormité, évidemment.

Il ne s'agissait là que d'une gravissime violation des Droits de l'Homme... ..de cette femme, perpétrée par le procureur DRENO.

En effet, ça n'était pas au motif que cette femme devait subir une peine de prison ferme suite à un jugement entériné, que l'individu l'avait fait incarcérer. Cela ne relevait nullement du ressort de ce prétendu procureur, en l'occurrence.

D'ailleurs, le réel motif pour lequel cette femme venait d'être jetée en prison sans pouvoir prétendre à bénéficier de ses droits les plus élémentaires, le traître d'avocat GIPULO ne me l'avait-il pas clairement explicité, en quittant le tribunal ce soir là ? On « se la repasse », s'il vous plaît :

« Elle s'est entêtée à ne pas vouloir présenter son fils au procureur ; elle n'a eu que ce qu'elle méritait ».

La femme avait donc été jetée en prison au motif qu'elle s'était refusée à livrer son fils au prétendu représentant de la justice.

Cette énormité fut d'ailleurs inscrite noir sur blanc sur un document émanant de la cour d'appel de MONTPELLIER en chambre d'instruction, pièce faisant suite à ma propre incarcération qui devait survenir plus tard :

« L'ordonnance de placement provisoire de l'enfant était notifiée en personne par le Procureur de la République le 27 décembre 2006 à madame ROIG en présence du Bâtonnier GIPULO...

- ce qui est donc absolument faux, puisque ladite notification lui fut présentée le 15 janvier 2007, en prison -

...cette dernière refusant de lui indiquer où se trouvait son fils Vincent, le Procureur de la République mettait à exécution la peine de 2 mois d'emprisonnement prononcée le 18 mai 2006 par le Tribunal Correctionnel de PERPIGNAN pour non représentation d'enfant à une personne ayant le droit de le réclamer. »

On ne peut plus clair.

Cette femme avait donc été incarcérée pour n'avoir pas obtempéré.

Bien ; mais obtempéré en vertu de quelle obligation légale ?

Avait-elle perdu la garde de son enfant ?

Non ; si l'avocat félon lui avait affirmé qu'entre temps le placement de Vincent avait été jugé, cette décision ne lui fut signifiée dans les formes qu'au bout d'une quinzaine de jours d'emprisonnement ; jusque là, le jugement ne pouvait être considéré comme applicable.

Mais allons jusqu'au bout de l'énormité de cet épisode : Quand bien même aurait-elle été en tort, au point que son comportement nécessita son incarcération immédiate, il aurait dû s'agir alors d'une mesure d'incarcération provisoire, en préventive donc, et non de l'application d'une peine déjà jugée de prison ferme.

Hors, il est bien fait état, non pas d'une mesure préventive dans le cadre d'une nouvelle prétendue infraction, mais bien de « *l'exécution de la peine de 2 mois d'emprisonnement*

prononcée le 18 mai 2006 par le Tribunal Correctionnel de PERPIGNAN pour non représentation d'enfant à une personne ayant le droit de le réclamer »

En résumé ; ou l'incarcération était motivée par une décision de justice, en quel cas seul le JAP pouvait statuer sur l'application de la peine ; ou l'incarcération était motivée par la constitution d'une nouvelle infraction, et dans ce cas il ne pouvait s'agir que d'une incarcération en « préventive ».

Je crois avoir fait le tour de la question : Il ne s'agit que de terrorisme judiciaire, puisque l'ensemble de cet appareil judiciaire valide un tel scandale, dans la globalité de cette affaire Vincent.

Chapitre huit : Lueur d'espoir ; un magistrat s'en mêle...

Début janvier 2007 :

Myriam ROIG incarcérée, je retrouvai Vincent et sa grand mère pour les raccompagner au mobil-home.

L'enfant était bouleversé, et la grand mère commençait à perdre sérieusement la boule. Je voulus la convaincre de quitter à nouveau la région avec l'enfant, au plus vite, en ma compagnie. Mon opération était tombée à l'eau, et je redoutais maintenant que Myriam ROIG ne parle, qu'elle ne révèle où nous étions cachés, ainsi que le plan que j'avais échafaudé.

Mais Rose MONTSERRA-ROIG ne voulait plus rien savoir. Elle n'était plus en mesure de prendre une décision cohérente, et hurlait dès que je tentais de lui faire comprendre qu'il fallait bouger, et mettre Vincent à l'abri. La seule décision qu'elle imposait à l'enfant était de rester prostrés dans le mobil-home, durant les quelques jours qui restaient payés d'avance par Janett.

Evidemment, il était hors de question que la grand mère engagea le moindre frais, ne serait-ce que pour reconduire la location du mobil home.

A l'issue, elle prétendait tout simplement rentrer chez elle avec l'enfant ; peu importait ce qu'il allait advenir alors de celui-ci, pourvu que tout ça ne se termine enfin.

Je plaignais l'enfant d'être si peu épaulé et protégé.

Dépité et désesparé, je fis un énième allé-retour PERPIGNAN-PARIS, pour raccompagner Janett à son bureau. Elle était hors d'elle, ne voulant plus entendre parler de ces deux femmes ; elle avait claqué un argent fou pour ne s'attirer que des ennuis, et voir au bout du compte l'enfant à la merci d'une grand mère hystérique.

Il était temps pour Janett de reprendre son activité au bureau de COTTEN, et de ne pas mettre plus en péril sa place.

Pour ma part, je ne savais plus du tout où j'en étais, ayant aussi atteint un niveau d'épuisement physique et moral particulièrement handicapant, jusque dans mes réflexions.

Arrivés à PARIS, il était temps de rendre la voiture de location. Nous avons négligé de prévenir la société de location de la rallonge de temps occasionnée par nos tribulations...

Janett se fit prélever sur sa carte bancaire la totalité de la location sans desserrer les dents. La honte et la culpabilité m'envahissaient, et je ne pouvais ni rien dire ni rien faire pour changer quoi que se soit à une situation aussi triste que désespérante.

Puis, je dus retourner au siège de l'association et mettre COTTEN au courant de la situation.

Celui-ci, hors de lui, réunît en urgence quelques membres de son bureau, afin de définir un moyen de m'écarter de l'affaire définitivement, et de régler le problème avec les imposteurs de PERPIGNAN afin d'amoinrir les répercussions qu'il redoutait.

A l'occasion de cette réunion, j'espérais trouver un certain soutien de la part des personnes qui y étaient présentes, mais fus une fois de plus déçu. J'étais simplement perçu comme l'irresponsable de service qu'il fallait neutraliser dans la spirale des catastrophes qu'il engendrait...

L'assemblée employa tous les tons pour me ramener à la raison. L'idée d'abandonner Vincent pour ne pas avoir moi aussi plus d'ennuis vint me tarauder.

La peur s'était imposée à son esprit, et je n'avais autour de moi que des gens terrorisés et hostiles, à commencer par COTTEN.

Au final, l'épuisement, la peur, le doute eurent raison de mon jugement : Ils avaient tous raison ! Je devais me rendre à l'évidence que j'étais allé trop loin, et qu'il fallait que je ne m'en mêle plus !...

Surtout, je compris qu'il fallait que je dorme, avant de reconsidérer la question...

Ce que je pris la liberté de faire en priorité, m'octroyant un tour de compteur pour retrouver mes forces et mes esprits. J'avais sur ces entre-faits zappé plusieurs nuits de sommeil, et le manque de sommeil constitue un redoutable facteur d'annihilation de la volonté, comme me l'avaient enseigné certains stages du passé.

Après un sommeil réparateur, et une fois passé le moment de flottement dont j'éprouve encore aujourd'hui une honte profonde, je trouvai la force de réagir à cette peur puante qui était venu prendre le dessus sur mon jugement.

Non ; je ne laisserai pas tomber l'enfant, et j'étais le seul à savoir quels devaient être mes choix ! COTTEN et sa clique n'avaient aucune leçon à me donner, et certainement pas des leçons d'inhumanité ! Quant à savoir si ils risquaient les uns et les autres des ennuis avec le crime organisé travesti en institution judiciaire, il aurait fallu qu'ils y pensent, avant de prétendre voler au secours des victimes de violences judiciaires !

Il fallait donc que je retourne coûte que coûte tenter de convaincre la grand mère de me suivre où que se soit, avant qu'elle ne craque et retourne comme si de rien n'était chez elle, avec Vincent.

Si la peur égoïste transmise par mon entourage venait d'être domptée, celle que Vincent puisse retomber dans les griffes du réseau se fit beaucoup plus virulente ; le temps pressait !

J'entrepris alors durant les deux premiers jours de la nouvelle année 2007 de trouver de l'aide afin de pouvoir redescendre récupérer l'enfant et sa grand mère, et les planquer quelque part.

Il me fallait avant tout trouver une voiture pour faire une énième double traversée de la France. Je fis le tour des rares personnes que je connaissais en région parisienne, essentiellement dans la mouvance de « Politique de Vie ». Je dus me tourner à nouveau vers le seul être humain qui eut un cœur et qui pouvait estimer qu'on ne devait pas abandonner Vincent sans tout tenter. Janett loua à nouveau une voiture à mon attention, pour deux jours.

Ce premier écueil réglé, il fallait que je trouve quelqu'un qui veuille bien héberger l'enfant et sa grand-mère, malgré les risques...

Je me rappelai alors d'Aline, l'activiste de GRENOBLE, qui avait été si catégorique dans son analyse de la situation, quant au fait qu'il fallait tout entreprendre pour aider l'enfant. Comment n'avais-je pas pensé à elle plus tôt ?! Un coup de fil passé pour raconter brièvement la situation actuelle, et la femme m'assura que je pouvais compter sur des amis à elle en région parisienne.

C'était inespéré !

Il ne m'en fallut pas plus pour regagner le mobil-home, avec l'angoisse que Vincent et sa grand-mère n'y soient plus. J'arrivai au milieu de la nuit ; il y avait de la lumière, et après avoir tambouriné désespérément sous les aboiements de Sissi et Jéna, la vieille dame, effrayée, finit par m'ouvrir. Elle ne dormait pas, et Vincent qui était allongé à côté d'elle, enroulé dans des couvertures face au modeste radiateur électrique, sortit de son sommeil pour m'accueillir. Il espérait que sois porteur de meilleures nouvelles concernant sa mère, et une

éventuelle libération. Pauvre petit... Je dus lui retirer toute illusion sur le sujet, venant droit au but : Rose MONTSERRA ROIG avait-elle recouvré un tant soi peu de sang-froid, et avait-elle pu réfléchir sereinement à la situation et à ses responsabilités de grand mère ?

La moitié de la nuit se perdit dans mes tentatives de lui faire entendre raison. Elle redoutait de partir à l'aventure, et restait sur sa position, faisant la démonstration d'un entêtement puéril qui semblait vouloir me pousser à la folie furieuse. Sentant le désespoir m'envahir à nouveau, partagé entre l'envie de partir sans me retourner et celle d'empoigner Vincent avec son sac à dos en plantant là la grand mère irresponsable, je me tournai alors vers l'enfant, lui parlant comme si la vieille dame n'était pas là ; le tout pour le tout.

- *Vincent ; tu as dix ans, tu dois prendre ta décision comme un adulte ; tu es le seul à courir le risque auquel tu es exposé, et tu dois être le seul à décider de ce qu'il faut faire ; je suis à tes ordres, et je t'écoute !*

La grand mère retrouva toute sa vigueur son débit et son volume sonore pour expliquer à Vincent à grands coups de roulements de « r », qu'il ne fallait pas m'écouter, et tenter de me chasser proprement du mobil home.

Ça tournait mal... Je ne savais plus comment rattraper la situation, d'autant que Vincent restait prostré, les sourcils froncés, ne sachant pas quoi dire ou faire.

S'en suivit une prise de bec salée entre la vieille dame et moi, à laquelle Vincent mit un terme en criant sur un ton autoritaire, pour la première fois de toute l'histoire.

Le silence gagna la pièce glacée ; un ange passa, comme on dit...

Vincent fixait toujours le radiateur, les sourcils froncés...

La grand mère rompit le charme, me tendant alors une perche providentielle :

- *De toutes façon où est-ce qu'on va aller, Hé ?! Moi je refuse d'embarquer ce pauvre gosse sans savoir où aller ! Il en peut plus, le pauvre petit !*

En fait, si elle parlait pour elle, je me saisissais de la perche au vol, avec un ton se voulant assuré et enjoué :

- *Mais tout est prévu, justement, comme je me tue à vous l'expliquer ! Toute l'équipe de l'association est derrière vous ! Une maison avec des gens extraordinaires vous attend ! Faites-moi donc un peu confiance ! Pourquoi croyez vous donc que je veuille que vous veniez avec moi ?!*

Il faut croire, comme aurait dit COTTEN, que l'ange avait fait son travail : la grand mère céda comme par miracle, et prépara Vincent pour la départ, en grommelant comme un disque rayé que j'avais intérêt à ne pas raconter d'histoires...

Mon bluff avait fonctionné, et si je n'avais plus qu'à gérer l'affaire, au moins je reprenais la main et éloignait Vincent de la source de la menace.

Mais pour le comble, j'héritai des deux adorables chiennes, un peu envahissantes malgré elles dans cette configuration incongrue.

Si nous avions certes pu nous accommoder de partager le mobil-home, à cinq, avec les deux chiennes, en plein hivers, les animaux risquaient maintenant d'accroître la difficulté de ma mission, à savoir trouver une planque pour mon petit protégé, sa grand mère et ses chiennes... Nous prîmes donc la route en milieu de nuit, Vincent, sa grand mère, les deux chiennes et moi.

Mais j'avais un autre soucis qui venait me prendre de court ; j'avais sous-estimé les capacités du réservoir, et n'avais pas un sous vaillant pour le remplir comme celui-ci arrivait sur

« réserve ». L'allusion faite timidement sur le sujet à l'attention de la grand mère ne généra qu'un éclat de voix discordant me mettant sévèrement en garde ; la vieille dame avait résolument décidé de ne pas engager la moindre dépense dans le cadre de mon projet, depuis le début, et campait plus que jamais sur ses positions malgré l'enjeu...

Il était impossible de rallier PARIS, faute de carburant. Je décidai alors de tracer sur GRENOBLE, estimant que le véhicule pouvait atteindre cette destination en dernier recours. C'était le seul endroit où je pouvais trouver de l'aide, et j'avais pensé à Aline... Elle ne pourrait pas me refuser de m'avancer de quoi faire le plein, et ma prochaine mensualité des ASSEDICS me permettait de lui demander ce service en toute sérénité, même si la majorité en était déjà due à Janett.

Mieux valait donc faire un détour sensible, mais assurer le coup pour ne pas tomber en rade en plein centre de la France.

Il était grand temps que je redescende sur Terre : Heureusement, j'avais demandé à mes compagnons de cavale d'attendre dans la voiture avant que je ne les invite à monter avec moi chez la « résistante ». Je fus ainsi seul à essayer l'accueil déroutant qui me fut fait : Aline ne pouvait pas me prêter d'argent... Elle ne voulait pas que je fasse rentrer Vincent et sa grand mère, et ne me retenait d'ailleurs pas... Quant à ses amis sur PARIS qui auraient pu accueillir le petit et sa grand mère, j'avais mal compris, bien entendu... Je flairais une interférence à la COTTEN dans ce spectaculaire revirement, ainsi qu'une odeur qui me devenait familière ; celle de la peur.

Je n'insistai pas. Descendant vers la voiture où attendaient Vincent et la grand mère, je rassemblai alors mes forces pour arborer un large sourire aussi désarmant qu'encourageant.

La vieille dame n'eut pas le temps de s'enquérir de mon retour si rapide, alors que je leur avait parlé d'un bon café et d'un bon chocolat chaud. Démarrant aussitôt face au volant, j'expliquai que nous devions faire vite, parce que les gens avec la maison nous attendaient à Paris, et qu'il fallait juste que j'aille voir un autre résistant en passant.

Je pensais à Alain LISERETTI, alias « BECCARIA » ; un activiste avec lequel j'avais sympathisé lors du procès de l'Ordre du Temple Solaire, également camarade de cette triste Aline. Je savais heureusement comment le contacter dans GRENOBLE, et il ne se posa pas la moindre question en me donnant un billet de 50 euros, refusant tout net que je cherche à le rembourser.

Permettez-moi de rompre un instant mon récit. J'ai depuis quelques jours, lors de la relecture de ma prose, appris qu'Alain s'était suicidé. Les écrasantes pressions qu'il subissait à travers les effets de la mafia maçonnico-judiciaire de GRENOBLE, en l'occurrence, qu'il dénonçait sans état d'âme, avaient paraît-il eu raison de lui.

Sans commentaire. Mes pensées les plus sincères aux proches qui le portaient à si juste titre dans leur cœur...

C'est en roulant pratiquement au pas, avec les warnings, que la voiture de location entra dans PARIS en fin de journée, l'aiguille de la jauge ayant disparu je ne sais où... La voiture était décidément bien gourmande, et le suspense était à son comble.

Mais l'ange rencontré la nuit dans le mobil-home nous poussa jusqu'au bureau de « Politique de Vie », où une certaine Janett pu remédier une fois de plus au problème...

Mais si j'avais entre temps dû rendre l'appartement qui m'était prêté à Neuilly-sur-Seine, squattant alors avec Janett une chambre au siège de « Politique de Vie », c'était donc sans savoir où ni comment les loger que je débarquai à PARIS, avec Vincent, sa grand mère... ..et les deux sympathiques mais envahissants quadrupèdes...

J'ai appris à travers d'autres aventures qu'il faut savoir forcer le destin au delà des limites du raisonnable, et que cette notion de raisonnable, ou de rationnel n'est pas compatible avec des priorités d'ordre moral et honorable. Je vous ai déjà expliqué mon point de vue sur la

question. Si j'avais dû suivre ce qu'il était « raisonnable » de faire, en un tel contexte pourri, j'aurais écouté Christian COTTEN depuis le début.

De même qu'à une certaine époque, les personnes de raison qui constituaient la grande norme, se soumettaient au Gouvernement de VICHY, quand des « inconscients » tels que mon grand père Pierre MAILLAUD étaient condamnés par contumace au peloton d'exécution, pour avoir rallié De GAULE dès le lendemain de son appel.

Mais j'étais à nouveau épuisé, « sur réserve », moi aussi...

Ayant stationné à un coin de rue jouxtant celle du siège de l'association, le petit, sa grand-mère et leurs chiens attendant sagement dans la voiture que j'avais donc pu ravitailler en sans plomb, je pris d'assaut une cabine téléphonique, armé de mon répertoire.

J'avais été jusqu'au bout de mon mensonge avec Vincent et sa grand-mère, ayant eu jusqu'ici le comportement rassurant de celui qui maîtrise la situation, en rajoutant même un peu beaucoup.

En réalité, le désespoir me gagnait subrepticement, « boosté » par la fatigue provoquée par cet énième allé-retour PARIS-PERPIGNAN.

La peur, elle aussi avait repris des forces, et la hantise d'être finalement intercepté puis jeté en prison, ou dans un asile de fou, me travaillait les tripes, brouillant mon jugement.

Je m'appliquai alors la « méthode Coué », me rappelant que le Droit ainsi que la morale étaient incontestablement de mon côté, quoi qu'il puisse m'être reproché par la suite, quoi qu'il puisse m'arriver.

Il m'était nécessaire de me remémorer aussi souvent que nécessaire les éléments les plus concrets de cette affaire nauséabonde, les cas concrets que j'avais en référence sur ce genre d'affaire, et le risque indéniable et formel qu'encourrait le malheureux enfant.

Non ; je n'avais pas imaginé toutes ces pièces du dossier qui incriminaient l'appareil judiciaire et le géniteur de Vincent ; non, je n'avais pas rêvé, en constatant par moi-même le comportement ahurissant des gendarmes de RIVESALTES, pas plus qu'en constatant que le procureur ne voulait absolument pas savoir ce que Vincent avait à déclarer.

Lui, ce petit bonhomme, comptait sur moi plus que sur quiconque, en ce moment là.

Sa mère en prison, il était sous la garde d'une vieille dame au bout du rouleau, et qui ne souhaitait plus qu'une chose à l'instar de sa fille ; que tout s'arrête, quelque fut l'issue.

Quelque fut ce qu'il put advenir de Vincent. La partie adverse était trop monstrueusement puissante.

Je dus me rendre à l'évidence ; si la peur me tenaillait de plus en plus formellement, que dire concernant ce courageux enfant ?

Pourtant, il ne l'avait exprimé clairement, dans la plus parfaite sobriété, juste que pour que les choses soient claires entre lui et moi : Il savait ce qu'il risquait, et comptait sur moi à titre d'ultime espoir. Il espérait qu'un adulte tiendrait parole, au moins une fois, vis à vis de lui.

Il n'était plus seulement question de droit, ni même de morale... Cet enfant avait besoin d'aide, et je lui avais donné ma parole de l'aider contre vents et marées, quels qu'en seraient les risques, jusqu'à la prison...

Au bout de je ne sais plus combien de coup de fils dont chaque réponse entamait un peu plus mon moral, je tentai le numéro de Martine BOUILLON.

Il s'agissait d'un substitut de procureur, membre du bureau de l'association de COTTEN, avec qui j'avais sympathisé.

C'était elle qui m'avait rencardé notamment sur le fonctionnement des réseaux pédophiles, et au sujet de leur emprise sur le milieu judiciaire et même au plus haut niveau de la politique, me laissant entendre que concernant l'affaire du gosse, elle souhaitait rester en dehors du coup, en raison de ses fonctions.

Ce fut donc sans réel espoir que je composai son numéro personnel, et lui expliquai en deux mots la situation ; peut-être aurait-elle au moins un tuyau, un conseil...

Contre toute attente, le ciel se dégagait d'un seul coup, inondant d'un soleil radieux, même si la nuit était tombée depuis plusieurs heures déjà... Martine BOUILLON me proposa de lui amener Vincent et sa grand-mère ! Elle proposa de les loger, chez elle, à la condition express que je les récupère la veille de la sortie de prison de Myriam ROIG, prévue au bout d'un mois et demi avec les remises de peine. Selon le magistrat, à partir de ce moment nous ne pourrions plus prétendre ignorer l'existence d'un quelconque jugement retirant la garde de l'enfant à sa mère, même si pour moi il n'aurait pas eu plus de valeur que le reste. Par contre, elle me confirma que jusqu'à ce que le prétendu jugement n'ait été notifié dans les formes à la personne intéressée, il n'avait pas plus de poids qu'une vulgaire rumeur.

C'était inespéré ; un substitut de procureur en exercice qui validait ainsi formellement ma prise de position jusqu'ici décrétée irresponsable par tout le monde, volant au secours de Vincent et confirmant tant la légitimité de mon action, que le contexte pourri de l'affaire !...

Ainsi, les jours suivants, Christian COTTEN se sentant péteux devant le soutien plus qu'engagé de son amie Martine BOUILLON pour la cause de l'enfant, revint à de meilleurs sentiments.

Il s'engagea à prendre le relais concernant la planque pour l'enfant et sa grand-mère, ainsi qu'à mettre le paquet en terme de saisine des autorités les plus haut placées.

L'enfant en sécurité, et l'ambiance tournant à mon avantage, je retournai travailler à l'association, confiant quant à la promesse de COTTEN.

La situation avait tellement dégénéré que je préférerais laisser tomber mes plans de perquisition sauvage.

Nul doute que le criminel pédophile et ses protecteurs furent dorénavant sur leurs gardes.

Chapitre neuf : Tragique retournement de situation...

Les jours suivants, je passai souvent en compagnie de COTTEN rendre visite à Vincent et à sa grand-mère, et c'était l'occasion de longues soirées passées à discuter avec l'hôte de mes protégés, tant du cas de l'enfant, que du climat général qui régnait dans notre sinistre société.

Mais les jours passant trop rapidement, si je sentais un noyau dur autour du petit, je ne voyais pas d'issue pour autant, et ne voyais toujours rien venir en terme de logistique et d'action concrète pour la suite des opérations.

COTTEN ne semblait pas très actif. De mon côté, j'avais trouvé un reporter indépendant, volontaire pour suivre l'affaire de prêt ; Bruno SCHACHT, qui prétendait avoir été reporter de guerre.

Rapidement, je le présentai à COTTEN, afin de définir une stratégie commune.

Il fut ainsi décidé que Bruno SCHACHT descende à PERPIGNAN aux frais de l'association, afin de couvrir la sortie de prison de Myriam ROIG, et éventuellement de lui faire passer un message quant aux conditions d'hébergement et d'assistance dont bénéficiait son fils.

Il m'apparaissait incontournable de rassurer cette mère en premier lieu.

Mais concernant la suite des opérations, COTTEN éluda les questions gênantes en s'en remettant à ses anges, lesquels selon lui devaient trouver la solution le moment venu.

Ayant essuyé cette pathétique réponse quelques fois de trop, je pressentais m'être à nouveau fait avoir quelque part.

Ça ne fut que le soir où il était prévu que nous récupérions mes protégés chez Martine BOUILLON, que COTTEN me déclara, comme si de rien n'était, qu'il n'avait aucune solution pour la suite, et qu'il comptait simplement obtenir de son amie Martine BOUILLON qu'elle accepta de prolonger de quelques jours son hospitalité compromettante.

La discussion prit mauvaise tournure, et je n'appréciai pas la plaisanterie, ayant donné ma parole au magistrat de respecter les délais qu'elle avait fixés.

Pour moi, un deal ça se respecte, surtout quand on a la chance de bénéficier d'un tel soutien, d'un tel engagement personnel de la part de quelqu'un de la trempe de cette admirable femme...

Mais pour COTTEN, je compliquais les choses et faisais un cinéma pour rien, sa « camarade » ne pouvant pas lui refuser ça.

Nous-nous rendîmes chez le substitut de procureur le soir même, pour traiter l'affaire, et comme je le craignais, Martine BOUILLON réagit fort mal à la légèreté de COTTEN.

Notre visite était attendue, pour que je récupère comme prévu l'enfant et sa grand-mère ce soir là. Eux avaient préparé leurs affaires, ne sachant à quelle sauce ils allaient être mangés, pour reprendre les termes de madame MONTSERRA ROIG, dans un état de nerf ingérable.

L'enfant, contaminé par les incessantes jérémiades de sa grand-mère, était particulièrement tendu, bien que toujours aussi discret

Martine BOUILLON éclata à l'énoncé de la suggestion de COTTEN, et nous fûmes tous accompagnés sur le pas de la porte de la propriété, ce qui perturba un peu plus mes protégés.

Si je m'étais fait mener en bateau par ce triste fumeur de joints aux allures de gourou de roman photo, je n'avais quant à moi tout simplement pas été à la hauteur, et cette défaillance allait coûter cher à toute l'équipée.

Après s'être roulé un énième joint au volant de sa « Xantia » - et nous en avoir imposé les volutes dans l'habitacle, sans avoir décollé de devant la résidence de son amie - COTTEN s'exclama, aux anges et content de lui, qu'il avait enfin la solution, leur ayant justement demandé – aux anges - d'intervenir pour l'éclairer.

Il décida de prendre la direction de l'appartement de sa propre compagne, Isabelle DARDAR, une infirmière qu'il avait rencontré à peine trois mois auparavant, lors du procès de Jean-Michel JACQUEMIN contre son tueur homophobe : La jeune infirmière habitait un modeste duplex en région parisienne.

Une fois sur place, mes protégés et moi restâmes dans le salon à nous regarder en chien de faïence, le temps d'une tractation serrée qui eut lieu dans la cuisine du petit appartement.

Mais le gourou d'opérette savait tout de même mettre son entourage devant le fait accompli, et il fut dit que Vincent et sa grand-mère pourraient rester passer la nuit sur place, et peut-être la prochaine si vraiment cela était indispensable.

Sur ces termes, COTTEN et moi reprîmes la direction de son siège social de Boulogne Billancourt où il me logeait toujours.

L'envie de lui coller mon poing sur la figure me taraudait de plus en plus formellement, mais je serrais les dents ; j'étais à la merci du fumeur de pétards, n'ayant aucune option meilleure que celle de l'appartement de sa copine.

En fait, c'était Vincent qui était à sa merci à partir de là, et je devais jouer serré pour que la situation n'empira pas pour lui.

Sa grand mère était déjà à moitié folle en raison de la tournure désastreuse de la situation, et ne s'exprimait plus qu'en sanglots confus pour réciter à qui voulait bien l'entendre qu'elle n'en pouvait plus, qu'elle avait peur qu'on s'en prenne à son argent, et qu'elle voulait rentrer chez elle, avec ou sans Vincent.

Et, rappelons-le, la sortie de prison de Myriam ROIG était prévue pour le lendemain ; la situation me semblait tourner au vinaigre.

Le lendemain matin, COTTEN et moi étions sur le pied de guerre : Il devait m'assurer à nouveau qu'il ne lâcherait jamais Vincent, m'expliquant que ses anges lui avaient dit que tout allait se passer pour le mieux.

Janett était présente, ayant repris son poste de secrétaire pour le business privé de COTTEN.

Nous attendions un coup de fil du reporter, baignant dans un nuage d'une insupportable fumée, quand le GSM de COTTEN sonna sur la table basse de son salon.

Bruno SCHACHT se fit le porteur d'une bien mauvaise nouvelle ; la femme était bien sortie de prison aux alentours des dix heures, mais à peine avait-elle fait trois pas à l'air libre que des gendarmes l'avaient interceptée.

Ceux-ci avaient en outre interdit au reporter, en vertu de je ne sais trop quelle loi sur la libre information, de prendre des photos, menaçant de lui confisquer son appareil.

Bruno SCHACHT avoua s'être écrasé.

Heureusement qu'il avait été reporter de guerre !

Les minutes qui suivirent dans l'appartement étaient insoutenables de tension, et de fumée de je ne sais trop quoi.

COTTEN transpirait la peur par tous les pores de sa peau, ayant pris le teint de son uniforme de gourou.

Un ange passait, tournant en rond inlassablement. Des bataillons d'anges passaient, sans doute attirés par la fumée.

Pour autant, quand le téléphone sonna à nouveau, ça ne fut pas l'un d'entre eux qui se manifesta. Non ; ce fut la voix de Myriam ROIG qui fit vibrer désagréablement l'appareil : Hurlant à en faire claquer le haut parleur, elle suppliait dans un long sanglot de ramener l'enfant aux gendarmes de RIVESALTES, expliquant qu'elle n'en pouvait plus, et qu'elle ne voulait pas retourner en prison.

Son numéro terminé, le silence retomba avec un bruit mou ; COTTEN avait viré au gris vert, d'après ce que je pouvais percevoir de mon sofa, en évacuant tant bien que mal la fumée qui m'asphyxiait.

Je n'eus pas le temps de commenter ce que j'apparentai à une monumentale trahison ; cette femme venait de donner son propre fils, cédant à la pression un peu facile de gendarmes corrompus.

Tout le monde a ses limites, paraît-il ; l'Histoire en est truffée d'exemples, bien que quelques exceptions nous imposent le respect quant à l'absence de limites de héros tel que Jean MOULIN.. Mais j'étais tout de même abasourdi de constater que cette mère préféra livrer son fils aux criminels que de subir elle-même la répression terroriste, et d'assumer sa fonction de mère protectrice jusqu'au bout.

Elle avait pourtant tenu durant le mois et demi de son incarcération, refusant obstinément de donner la moindre indication quant aux personnes qui, selon elle, s'occupaient de planquer sa mère et le petit Vincent.

Et, en ce jour fatidique, nous ne pouvions plus ignorer cette ordonnance de placement, dont Myriam ROIG venait de confirmer à COTTEN avoir eu notification en prison.

Cette ordonnance de placement, parfaitement inique et odieuse, constituait pourtant une décision de justice irrecevable, parce que violant comme le reste le principe de loi du respect de la chronologie de survenance des événements.

Mais dans cet univers putride doré d'une couche d'illusion, les formes étaient préservées, et les décisions de justices prises par des criminels dans des buts criminels devaient avoir le dessus en toutes situations, au principe du respect de « la chose jugée ».

Je n'avais pas à mon niveau les compétences juridiques pour préparer un quelconque recours, et je savais que de toutes façons il aurait été simplement ignoré, comme la plainte avec constitution de partie civile que j'avais fait faire à Myriam ROIG.

Quand on arrive par miracle à répondre aux imposteurs par des procédures pointues sur leur échiquier truqué, ceux-ci bottent simplement en touche avec une autorité et une mauvaise fois désarmantes, et aucun avocat ne fait le poids face à la machine à broyer qu'est, dans les faits, la prétendue institution judiciaire.

Donc, au stade où nous étions, la théorie - ou plus précisément une fausse lecture des faits sans tenir compte des tenants et des aboutissants de l'affaire - devait nous soumettre à la dite décision de justice.

Nous n'avions entrepris aucune manœuvre pour allumer entre temps les projecteurs sur les odieuses forfaitures commises par l'appareil judiciaire de PERPIGNAN, contrairement à ce que COTTEN avait juré de faire ; et de ce fait nous avons perdu le terrain gagné et même reculé.

Car dans cette guerre, comme dans toutes les guerres, si un camp cesse d'avancer, l'autre en profite pour reconquérir du terrain et encercler l'adversaire.

Le téléphone sonna à nouveau me tirant de mes noires réflexions, et le haut parleur nasilla de la voix d'une femme se voulant autoritaire. L'adjudant HAMONT expliquait la chose suivante, à un COTTEN décomposé qui semblait disparaître sous la table basse autour de laquelle nous étions postés : En substance, cela disait que si nous ramenions l'enfant à la Brigade de Recherches de Gendarmerie de RIVESALTES sous quarante huit heures, nous avions la garantie qu'aucun d'entre nous ne serait inquiété. De surcroît, il était prétendu que l'enfant était recherché dans le cadre d'une procédure d'écoute d'enfant victime d'agression sexuelle – la procédure « *Mélanie* » – sous-entendant au passage dans une mauvaise fois à vomir que nous aurions fait entrave à celle-ci.

Ou l'art de renverser les situations... Nous faisons des pieds et des mains pour que l'enfant soit enfin entendu, et il était prétendu que si les gendarmes le recherchaient si activement, s'était bien sûr pour l'entendre, et que notre comportement irresponsable les en empêchait.

Le haut-parleur étant activé en mode « ambiance », Janett et moi entendîmes comme COTTEN très distinctement la « gendarmette » assurer que Vincent serait ainsi auditionné, dès qu'il serait entre leurs mains.

Pour achever de convaincre COTTEN, l'aimable femme brandît la menace de sérieux ennuis, dans le cas où COTTEN n'obtempérerait pas dans les délais imposés, qui correspondaient en fait à ceux de la garde à vue que Myriam ROIG entamait.

Il ne s'agissait que de la fameuse pression des quarante huit heures. Les gendarmes pouvaient détenir en garde à vue leur proie pour 24 heures, et celle-ci serait, à n'en pas douter, renouvelée d'office par la prétendue autorité qui en avait le pouvoir ; le procureur DRENO.

Au delà de ces quarante huit heures, ils étaient obligés de relâcher Myriam ROIG, et ne pouvaient plus appliquer leur torture psychologique pour remonter à nous.

Il aurait juste suffi que Myriam ROIG tienne bon, et pour commencer qu'elle comprenne la manigance. C'était trop lui demander. En fait, pour la troisième fois, je devais subir la défaillance de Myriam ROIG. La première fois, elle avait fichu tous mes efforts en l'air en rappliquant au beau milieu de l'action que j'entreprenais pour sa cause, me coupant net dans mon élan. La deuxième, elle achevait de tout compromettre en se jetant dans la gueule du loup, tout en ayant conscience que je risquais également d'en pâtir sérieusement si ça se passait mal pour elle... Et, ce détail me gêna particulièrement : Que l'on veuille se saborder, quitte à mettre tout le monde dans la poisse, c'est une chose ; mais le faire en sachant que l'on entraîne très probablement la personne qui se met en quatre pour vous aider, ça me dépassait...

Et je me posais depuis la question suivante : Que pouvait redouter cette femme à ce point, pour y préférer la prison ? N'était-elle pas en fait elle-même déjà compromise dans cette affaire ? Son ex-mari ne l'avait-il pas déjà « piégée » ?

Son soit-disant combat pour son fils, mené si maladroitement ; ne s'agissait-il pas en réalité d'une manœuvre pour sauver les apparences, au moins vis à vis de sa mère, quitte à aller en prison pour se mortifier ? Car, la personne qui avait poussé vraiment dans le sens de l'action à l'origine de cette affaire, c'était bien Rose MONTSERRA ROIG, la grand-mère ! C'était bien elle qui s'était doutée du pire concernant le petit Vincent, avant sa propre mère ! C'était bien elle, encore, qui crût l'enfant, quand la propre mère de celui-ci s'y refusait ! Et c'était bien elle qui avait fait parler l'enfant à sa maman, à l'occasion d'un dîner ! Et encore elle qui avait

assumé toutes les dépenses pour aider cet enfant, jusqu'aux frais de détectives privés et aux frais d'avocats !

Myriam ROIG voulait récupérer son fils, c'était certain ; mais dans une démarche purement égoïste, se souciant peu de son devenir psychologique, car peu importait pour elle en fait que l'enfant obtienne justice, cela lui semblait secondaire. Et l'ampleur de l'affaire semblait la déranger sérieusement.

Alors, qu'est-ce que cette femme était prête à accepter, pour peu qu'elle récupérât simplement son fils ?

C'est en mettant en place dans son contexte cette troisième défaillance de Myriam ROIG, défaillance que je n'arrivais pas à pardonner, que je me confirmai mes impressions sur cette personne : je ne pense pas aujourd'hui qu'elle souhaitât que la vérité n'éclata réellement, et la soupçonne même d'avoir saboté volontairement mes efforts.

Car de mon point de vue, si ça avait été mon propre fils, et que je dus aller en prison le restant de mes jours pour le protéger, je n'aurais pas hésité. Jamais je n'aurais permis aux autorités de pouvoir retrouver sa trace, et jamais je ne leur aurais offert un moyen de pression contre ceux qui aidaient mon fils.

Et c'était pourtant bien cette femme qui exigeait que l'on livre son fils aux « autorités », quand son seul silence les aurait mis elles, en échec...

Mais COTTEN, lui, savait de quoi je parlais concernant la pression des quarante huit heures... Il fut d'accord avec moi dans un premier temps pour prétendre ne pas savoir où était Vincent, et me désigner comme l'électron libre et incontrôlé qui avait pris ses propres initiatives.

Mon dos était large, et de toutes façons, c'était proche de la vérité et j'aurais voulu qu'il en fut ainsi dans la pratique...

La journée se passa entre la gendarmerie de RIVESALTES et COTTEN, par téléphone interposé. Ce dernier leur racontait qu'il tentait de me contacter, histoire de gagner du temps, mais chaque nouveau coup de fil de la femme « engalonnée » lui faisait perdre son sang froid. La pression faisait son chemin, comme l'eau qui coule creuse son lit dans la boue.

A la fin de la journée, passée pour ma part à tenter de contre balancer cette pression, COTTEN craqua, décidant de se plier au chantage de l'ennemi.

Je tentai alors désespérément de le convaincre que quitte à livrer Vincent, il ne fallait en aucun cas procéder selon les exigences des ripoux de RIVESALTES, actionnés par le procureur DRENO. Il fallait au moins que nous organisions la remise de l'enfant à des autorités parisiennes, en prenant la presse à témoin, avec un gros cinéma.

Et le cinéma, en principe, c'était son truc.

C'était tellement évident que je ne comprenais pas pourquoi il refusait d'en parler. En fait, il était ravagé par la peur, et avait sans doute exterminé ce qu'il lui restait en terme de capacité de réflexion, à grand coup de pétards bien garnis...

Il rappela la gendarmerie de RIVESALTES, s'engageant à leur livrer l'enfant le lendemain matin, avant 10 heures, trahissant sa promesse, Vincent et moi-même.

Je fus mis devant le fait accompli, incapable d'intervenir : Vincent m'était inaccessible, dans l'appartement d'Isabelle, la concubine de COTTEN.

Quand bien même aurais-je pu l'y récupérer, il y avait sa grand mère au bout du rouleau, et une situation encore plus critique qu'il y avait un mois et demi en arrière.

J'avais employé le temps du compte-à-rebours à mauvais escient, tentant de tirer quelque chose de COTTEN, alors que j'aurais sans doute dû tenter de retrouver l'adresse de sa concubine dans le sud de PARIS, et convaincre Vincent de me suivre en catastrophe, cette fois sans sa grand mère.

Au moment où COTTEN craquait, il était trop tard pour agir ; j'avais fait le mauvais choix, une fois de plus. Le gourou au cœur de lion eut le culot de m'ordonner de prendre moi-même

sa voiture pour ramener Vincent et sa grand-mère à la Brigade de Recherches de RIVESALTES ! Ma colère me fit perdre ma faculté d'analyse, car au lieu de sauter sur l'occasion, je manquai de sauter à la gorge du collabo en blanc, et envoyai paître le triste individu. Quand je fis machine arrière, quelques minutes plus tard, acceptant son odieuse mission, il flaira le coup fourré, à juste titre, et se ravisa. Il dut comprendre qu'il était un peu coincé sur ce coup là, et qu'il devait assumer sa trahison jusqu'au bout, contraint d'amener lui-même Vincent et sa grand mère aux gendarmes.

COTTEN était aussi terrorisé que courroucé par la farce, et plus rien de fumable ne semblait pouvoir le soigner.

Pendant qu'il s'affairait fébrilement pour le départ depuis le siège de l'association, je préparais mon sac à dos de mon côté : J'avais pris la décision de venir également, déterminé à exploiter jusqu'à la dernière minute toute opportunité pour sauver Vincent. En tous les cas, il était de mon devoir d'accompagner Vincent, quoi qu'il puisse m'en coûter.

COTTEN devait se douter que ma présence à bord pouvait être à double tranchant, mais il était tellement terrorisé qu'il préféra accepter ma compagnie, sans doute dans l'espoir que ma présence ne lui procure un effet paratonnerre face aux foudres des autorités criminelles.

Je retirai alors à la poste le montant de ma mensualité des *ASSEDICS* qui venait de tomber, au cas où... Quant à mon sac à dos, je l'avais préparé pour deux éventualités ; une cavale désespérée avec un enfant de 10 ans, ou un séjour à durée indéterminée dans une prison ou un asile de fous quelconque.

Ça n'est que la deuxième explication que je donnai à COTTEN devant son interrogation à la vue de mon sac à dos. Il y répondit dans une exclamation mal assurée que j'étais parano, que tout allait bien se passer, puisque, comme j'avais pu l'entendre moi-même, il avait la parole des gendarmes. Ou il était très stupide, ou il pensait sérieusement se mettre à l'abri de toutes représailles par son comportement de collabo.

Je fis mes adieux à Janett, simplement, dont je pouvais palper l'angoisse. L'atmosphère de plomb en disait assez, et elle semblait flairer ce qui devait se produire plus tard, pourtant persuadée qu'un représentant de la loi, « *même en France* », ça ne pouvait que tenir promesse et n'avoir qu'une parole...

Une fois COTTEN et moi arrivés à l'appartement de sa concubine, nous apprîmes à l'enfant et à sa grand mère la situation. Vincent fut atterré ; la détresse que je pouvais lire dans ses yeux était bouleversante, bien qu'il resta d'une dignité hors du commun.

Il réalisait que sa mère l'avait lâché ; pire, trahi, tout bonnement. Il me dit à plusieurs reprises, à voix basse, sur le canapé du salon ; « *Stan ; j'ai peur ; je ne veux pas retourner là bas, ça va mal se passer, je le sais.* »

Sa grand mère n'en pensait pas moins, mais préférait que tout se finisse enfin, quelque soit l'issue pour Vincent, vous l'aurez compris...

Je ne pouvais plus compter sur elle pour assurer la garde de l'enfant, et encore moins pour le soutenir moralement.

J'avais compris depuis le début qu'en aucun cas je ne devais rester seul avec Vincent : Le parano que j'étais, subodorait que l'on puisse finir par l'accuser d'avoir été lui-même l'auteur de quelque agression sexuelle sur l'enfant, à l'occasion de la « cavale ».

Une cavale que les « autorités » ne manqueraient pas de monter en épingle et de présenter comme étant l'acte insensé d'un fou isolé, sans doute lui-même pédophile pour agir de la sorte avec un enfant.

Dans le salon d'Isabelle, la concubine de COTTEN, je méditais à la situation, pendant que la grand mère achevait de préparer leurs affaires dans ses insupportables jérémiades.

Vincent restait assis à côté de moi, prostré, anéanti.

Si j'avais décidé de participer à l'expédition de la honte, ça n'était pas simplement dans l'optique de me constituer prisonnier avec l'enfant : J'avais dans l'idée de faire un sal coup à

ce traître de COTTEN ; l'assommer sur une aire d'autoroute, quitte à le ligoter et le bâillonner, et le garder au chaud dans le coffre de sa « Xantia ». Peut-être devais-je simplement lui fausser compagnie, avec mes protégés. Mais que faire de Rose MONTSERRA ROIG ?

La pauvre vieille dame était réellement hors service, semblant par moment perdre sa tête... Peut-être devais-je les abandonner tout deux sur un parking d'autoroute, et prendre la fuite avec Vincent, au volant de la « Xantia » ? J'étais sûr d'une chose ; nous n'irions pas loin, et cela se retournerait contre l'enfant. Car si je devais être neutralisé avec l'étiquette d'un fou isolé, nul doute que mon action servirait d'écran de fumée pour dissimuler toutes les malversations et violences judiciaires de ce dossier.

Mon jusqu'au-boutisme serait exploité par l'ennemi largement à son avantage, et personne ne se soucierait du fait que Vincent puisse être à nouveau entre les griffes d'un géniteur détraqué le battant comme plâtre et le violant impunément.

Personne ne viendrait inquiéter son bourreau présumé, si celui-ci mettait ses menaces à exécution, et que l'enfant se noyait dans la piscine, ou se brisait la nuque dans les escaliers...

Mais si c'était COTTEN qui avait raison, et moi qui était parano ? L'éventualité que je me sois en fait monter la tête, à cause de la fatigue si propre à altérer le jugement, me perturba un peu plus l'esprit. Quelque part, il fallait en avoir le cœur net, mais surtout avoir un recours en cas de problème, afin de protéger Vincent...

Cela faisait maintenant plusieurs heures que j'avais pris le volant, et que nous avions quitté la région parisienne en direction de PERPIGNAN.

Mon cerveau me semblait être en ébullition, et il m'apparaissait de plus en plus évident que si je tentais quelque chose pour me retrouver dans une cavale sans issue seul avec Vincent, ça ne lui rendrait vraiment pas service.

Pour autant, qu'il soit remis entre les griffes de son géniteur non plus.

COTTEN me tirait de mes idées sombres, se voulant rassurant ; tout allait bien se passer, répétait-il, sans doute habité par l'indicible angoisse que je ne m'en prenne subitement à lui.

Mais je calmai mes impulsions, continuant de réfléchir, et ne voulais plus lâcher le volant.

A tout moment, je pouvais changer de direction, et mettre un coup de pression ou d'autre chose à COTTEN pour qu'il s'écrase.

Il me fallait juste une idée de génie.

Au cours d'une halte, sous prétexte d'offrir un chocolat chaud à Vincent et de boire un café, je m'accoudai à une petite table haute en sa compagnie, dans une station service.

COTTEN partageait une autre table pour consommation sur le pouce avec madame MONTSERRA ROIG, suffisamment à distance pour que je puisse échanger quelques mots en particulier avec Vincent.

Il m'importait de savoir, le cas échéant, dans quel état d'esprit il se trouvait... J'eus la confirmation attendue ; il était prêt à me suivre sans sa grand-mère, dans une fuite aveugle.

Ma question lui rendit même le sourire ! Ce pauvre enfant n'avait décidément que moi comme dernier espoir, étant persuadé comme je l'étais que les gendarmes ne tiendraient pas leur promesse, et le trahiraient à nouveau.

Avant que COTTEN n'ait la puce à l'oreille, je glissai à l'oreille de Vincent la consigne de se tenir prêt au cas où, jusqu'au dernier moment, et m'éloignai de la table en vidant mon gobelet. Nous reprîmes la route, nous rapprochant inexorablement de ce qui allait être une salle journée pour nous tous. Nous achevions de traverser la France.

J'étais hanté par ma promesse faite à Vincent, et les faux espoirs que je lui avais donné jusqu'ici.

Je lui avais dit que jamais sa mère ne le trahirait, parce que je voulais le croire et qu'elle avait tout de même tenu bon durant son incarcération.

Je lui avais promis d'aller jusqu'au bout pour lui ; jusqu'à la prison s'il le fallait.

Tout en ressassant mes pensées, toujours cramponné au volant, j'étais habité par l'étouffante prémonition de courir vers mon exonération vis à vis de cette parole donnée à cet enfant. Mais le but du jeu n'était pas de tenir parole pour tenir parole, mais d'aider, et de sauver cet enfant. Et, si je me dirigeais si sûrement vers une nouvelle prison, j'enrageais de ne pas trouver d'issue.

Finalement, après avoir gambergé au volant pratiquement toute la nuit, je proposai à COTTEN la chose suivante, sans lui laisser le choix dans la pratique : Ne pas « livrer » cet enfant aux gendarmes, mais le ramener avec sa grand-mère, au domicile de celle-ci. Ce devait être aux gendarmes de se déplacer, et au petit de leur tenir tête, sur son terrain.

J'avais peut-être encore une chance de sauver ce gosse, mais il fallait rameuter un maximum de monde, de voisins, d'amis, de membres de la famille, pour faire front aux gendarmes, avec des journalistes, si possible.

Chapitre dix : Neutralisation de forcenés...

Arrivés au petit matin au domicile de l'enfant et de sa grand-mère, je chargeai celle-ci de téléphoner à tout le monde qu'elle pouvait rallier en urgence à la cause de Vincent ; membres de la famille, amis, voisins...

Christian COTTEN et moi nous chargeâmes de contacter des journalistes ; Bruno SCHACHT qui n'était pas remonté depuis qu'il avait été le témoin de la sortie de prison de Myriam ROIG deux jours plutôt, était déjà sur place, mais c'était insuffisant. Il fallait du monde ! Du bruit, du scandale !

Dans des cas comme celui-là, où des acteurs de l'appareil judiciaire vendus, agissent contre tous les principes sacrés de la Justice et des Droits de l'Homme pour opprimer des victimes, il ne faut pas leur laisser l'avantage de leur terrain ; et leur terrain, c'est l'ombre ; c'est l'obscurité, l'absence de témoins, le manque d'oxygène qui étouffe les cris de leurs victimes ! Mais quand ils ont de la résistance en face d'eux, des lumières qui les mettent au grand jour dans leurs turpitudes, ils battent en retraite comme des vampires brûlés par la lumière du jour... Et tout est alors possible.

Deux personnes. C'est tout ce que j'eus comme soutien pour le petit...

Inutile de préciser qu'aucun journaliste ne fut intéressé par l'affaire.

A dix heures environ, alors que Christian COTTEN s'en était allé comme sur un nuage – de hash, bien sûr – faire risette aux gendarmes dans leur brigade, quatre gendarmes sonnèrent à la porte.

C'était le moment de vérité : Vincent était terrorisé, se calant dans son fauteuil en murmurant « j'ai peur »... J'étais quant à moi assis sur un tabouret, tout contre lui, cherchant à lui communiquer le peu de force qui me restait ...

La grand-mère était toute tremblante, et sa détresse embuait ses yeux.

Le pseudo reporter de guerre prenait ses clichés, voulant nous mettre « en scène » alors que nous cherchions force et concentration...

Les deux personnes rameutées étaient de la famille de Rose MONTSERRA ROIG, et ne comprenaient pas trop la situation, pris de court en ce début de journée pas comme les autres...

Les gendarmes entrèrent alors en terrain conquis, arrogants et irrespectueux ; ils avaient affaire à des délinquants, voyons !...

Ils tentèrent durant une heure de convaincre l'enfant de les suivre, tout de même embarrassés par la présence de témoins, et d'un vague photographe reporter : Ils étaient manifestement déstabilisés, et j'enrageais intérieurement en pensant à leurs têtes si j'avais eu le monde souhaité, simplement pour leur faire face... Le plus gradé de la bande, un chef, téléphona de

son portable pour rendre compte de la difficulté imprévue qu'il rencontrait : Le gosse refusait catégoriquement de les suivre, et sa grand-mère tenait le bras de fer avec son petit-fils.

Après une courte discussion avec son supérieur, le gendarme passa son appareil à l'enfant ;

« - *C'est pour toi !* »

A l'autre bout de la ligne, l'adjudant HAMON tenta sa chance, et se fit envoyer sur les roses... Exaspérée, elle le prit alors à l'autorité, exploitant ses solides compétences en psychologie, et j'étais suffisamment près de Vincent pour entendre la voix qui s'exprimait à travers le portable, nasiller d'un ton austère :

« - *Tu ne dois pas te mêler des affaires d'adultes !* »...

Parce que pour cette pseudo représentante de la Loi, un enfant qui voulait témoigner de son viol, n'était qu'un gamin qui se mêlait indûment d'affaires d'adultes ?!... C'est ça, la procédure « Mélanie », à RIVESALTES...

C'est ça aussi, la parole d'un gendarme, à RIVESALTES...

Le gendarme récupéra son portable, et, au bout de quelques instants le repassa à Vincent :

« - *C'est le juge d'instruction, qui veut te parler ! J'ai jamais vu ça ! Un juge d'instruction qui parle au téléphone comme ça avec un gamin ! Eh ben ; tu as du privilège !* »

Pour sûr ! Un demi-dieu qui condescend à s'adresser du Mont Olympe*, par téléphone, à un simple mortel ! Et comble du comble, à un vulgaire gamin !!... (* « *Fils de Juge* », pièce de Charles ROCHE, au Théâtre de la Main d'Or)

Seulement voilà ; Vincent ne se laissa pas impressionner, et la discussion devint rapidement houleuse. Quand il rendit le portable à son propriétaire, il me souffla, passablement bouleversé :

« - *Il(s) ne me croi(en)t pas... J'ai peur ; je ne veux pas y aller !...* »

Le MDL Chef reprit sa manœuvre d'intimidation, prenant pour cible la grand-mère : Il avait vu le point faible du dispositif, car celle-ci finît par casser l'énergie qui faisait front aux gendarmes.

Sans que je puisse quoi que se soit pour la stopper, elle déclara que l'enfant allait les suivre, et se mit en demeure de l'aider à se changer afin qu'il ait des vêtements propres pour repartir avec eux.

L'énergie de résistance de Vincent était brisée ; il était une nouvelle fois trahi.

Je voulus gagner la chambre où il se changeait pour l'encourager à s'enfuir par une fenêtre et se réfugier le temps qu'il fallait chez un quelconque voisin ; nous avions parlé de cette éventualité, juste avant l'arrivée des gendarmes.

Mais dès que je me levai de mon tabouret, un gendarme adjoint se voulant zélé se précipita dans la chambre en question ; revenant soulagé, le jeune auxiliaire se mit en poste devant la porte de sa chambre entre-ouverte.

Pendant le temps où l'enfant se changeait, je tentai de récupérer un peu du terrain que nous avait fait perdre la grand-mère, prenant vertement à partie le chef de détachement sur son rôle méprisable, à lui ainsi qu'à la totalité des gendarmes présents sur place.

Certains d'entre eux étaient déstabilisés, évitant mon regard, et voulant se donner l'assurance distante d'un représentant de la loi qui exécute l'ordre reçu, persuadé que ne pas le remettre en question est une preuve de loyauté.

Loyauté, certes, mais pas envers le peuple opprimé ; mais bien envers des criminels.

Entre temps, cinq autres gendarmes arrivèrent en renfort, et l'enfant avait regagné son fauteuil, reprenant son attitude résistante, se cramponnant aux accoudoirs, malgré l'insupportable bourrage de crâne de sa grand-mère, qui mettait toute son énergie pour le convaincre maintenant de suivre les gendarmes.

Pour le coup, elle avait vraiment repris du poil de la bête...

Le chef, au comble de l'exaspération, se mit à hurler :

« - Ça suffit maintenant ! C'est pas un gosse de dix ans qui va se moquer de la justice ! Aller ! Tu va venir ! »

J'eus le malheur de lancer :

« - Vous n'allez tout de même pas employer la force ?! »

« - Je vais me gêner ! Et d'abord, vous : Il est midi et dix minutes, je vous informe que vous êtes placé en garde à vue pour complicité de soustraction de mineur »...

Accompagné du gendarme adjoint, il me menotta ; je fis le choix de ne pas résister, et c'était là une question qui me taraudait depuis le début, ayant deviné la suite. Là, ça n'était pas la peur qui me freinait, ma rage l'ayant totalement étouffée ; mais la raison... Refaire l'intérieur de la maison ROIG n'était là encore pas une option qui aurait laissé beaucoup de marge à Vincent, et c'était la garantie là encore d'aggraver sa situation, et la mienne, en vain.

Je ne crânis plus du tout.

Je regrettai très vite mon choix pacifique, quand, une fois menotté, j'assistai, impuissant, à la scène suivante, laquelle me donna l'impression d'avoir été renvoyé soixante et quelques années en arrière... :

Le MDL Chef se rua sur le petit avec cinq autres gendarmes : Six gendarmes au total ! Là, on ne rigolait plus ; c'est qu'il avait dix ans, le bougre ! Il pouvait mordre !

L'enfant se cramponnait de toutes ses forces à son fauteuil, auquel il fut finalement arraché avec violence : Il se débattit, traversant tout le salon chaque membre entravé par un ou deux gendarmes héroïques... La grand-mère tenta de s'interposer, au moins pour qu'on la laisse prendre elle-même son petit-fils : Elle cria :

« - Ne lui faites pas de mal ! Laissez-moi m'en occuper ! On va vous suivre ! »

Attention ! C'est qu'elle avait 74 ans, la bougresse ! Elle pouvait mordre, elle aussi !

Le chef, n'écoutant que son courage lui fit alors face, seul, ce coup ci, sans doute grisé par le danger, et réussit pratiquement à la faire tomber d'une violente poussée virile...

Je vous rassure ; aucun gendarme n'a été blessé au cours de l'intervention, et les forcenés ont tous été maîtrisés...

Bruno SCHARCHT, le pseudo reporter de guerre, s'était vu quant à lui une fois encore mettre dehors juste avant cette interpellation d'individus dangereux. Certainement pour sa propre sécurité...

Il avait passé la matinée à prendre des clichés sans intérêt, et avait raté le seul moment intéressant. De toutes façons, pour ce qu'il en aurait fait...

Il guettait malgré tout dans le jardin, appareil photo au poing : Les gendarmes déposèrent alors Vincent, et autorisèrent finalement Rose ROIG à le prendre par la main pour l'accompagner vers la sortie : les apparences étaient sauvées, le paparazzi pouvait mitrailler...

Rose MONTSERRA ROIG, avant d'être embarquée, demanda qu'on lui laisse fermer sa maison, puisque les gendarmes mettaient tout le monde dehors. Le MDL Chef lui répondit sur un ton peu affable :

« - On n'en a rien à foutre, de votre maison ! ».

Ne voulant pas m'abaisser à demander quoi que ce soit à ce mufler, j'abandonnai dans cette maison mon téléphone portable, mon sac contenant des effets personnels, que j'avais préparé en prévision de mon incarcération, ainsi que ma veste dans laquelle se trouvait mon porte-feuille avec permis de conduire, divers cartes et la somme restante d'environ 750 euros en espèces. (J'avais pris soin de donner un billet de cent à l'enfant, en cachette, dans l'optique où il serait obligé de fuguer.)

Je ne devais récupérer mon sac à dos que 23 jours plus tard. Concernant mon argent liquide, il dut s'évaporer, - sous l'effet de la chaleur ambiante...- tout comme le porte-feuille qui l'abritait ainsi que mon téléphone portable... Quant à savoir à qui je devais cette ultime délicatesse, difficile à dire, puisque les gendarmes avaient interdit à la grand mère qu'elle ne

ferma sa maison, qui avait dû donc rester sous leur « responsabilité » jusqu'à ce que Myriam ROIG ne puisse enfin la réintégrer.

La dernière fois que je vis Vincent, ce fut en entrant dans la brigade de gendarmerie de RIVESALTES avec mes poignets menottés dans le dos.

Il était midi passé, et il y avait beaucoup de mouvement dans l'enceinte militaire.

Voulant dire « au revoir » à Vincent, je mis un genou à terre ; il se jeta à mon coup en pleurant.

Mon cœur se comprima faisant remonter des larmes que je pensais impossibles, mais que je su contenir.

Je lui dis simplement :

« - *Courage, je ne t'abandonnerai pas !* »

Un gendarme attrapa l'enfant prestement, comme si j'avais été pestiféré... ..ou pédophile.

Me relevant, mon regard croisa celui d'un militaire qui me fixait, ahuri ; nous avons été ensemble en école de sous-officier de gendarmerie.

Comme si j'étais ici pour une visite de courtoisie, nous échangeâmes des platitudes. Malgré l'incongruité de la situation, et les camps opposés dans lesquels chacun de nous se trouvait, c'était un plaisir partagé que de revoir un camarade de promotion. La réalité du contexte nous rattrapa assez vite, et je fus entraîné vers un bureau pour passer aux choses sérieuses.

Là, les larmes que j'avais su contenir remontèrent, sans que je ne chercha à les contrôler.

La pression que j'avais accumulée fit céder le rempart de mon amour propre, et une immense culpabilité m'envahissait. Je pleurais comme un gosse, chose qui ne m'étais pas arrivée depuis une cuite, dix ans en arrière, qui avait fait ressurgir le souvenir de Tom, le chien qui avait été mon compagnon d'enfance, et de sa disparition. Là, Dieu seul savait pourquoi, j'avais une image que j'avais fabriquée d'après les déclarations de Vincent, qui remontait sans crier gare : C'était celle de cette fillette, abattue par un ami du géniteur de Vincent... J'avais en tête l'image reconstituée de la scène, d'une enfant meurtrie au plus profond d'elle-même, nue et recroquevillée dans un coin, terrorisée par sa mise à mort qui arrivait sans ménagement. La terreur de cette enfant, cette scène reconstituée que j'avais refoulée au plus profond de mon esprit, se mélangeaient avec l'angoisse et le traumatisme que devait porter Vincent, d'avoir été forcé de voir la vidéo snuff-movie. Cette indicible angoisse, il me semblait la ressentir maintenant comme si j'avais été à sa place.

Lui, il devait en avoir les images réelles qui tournaient dans sa tête, et faire le rapprochement de celles-ci avec ce qu'il avait dû supporter... Subirait-il encore les mêmes abominations ? Finirait-il lui aussi comme cette malheureuse fillette, pour avoir tenté de parler ?

Toutes ces horreurs me paraissaient irréelles à en perdre la raison. Je m'entendis lâcher ces mots dans un dernier sanglot mal contrôlé :

« *J'aurais tellement voulu croire qu'il mentait... Vous ne pouvez pas comprendre !* »

Le gendarme chargé de prendre mon audition parut un peu perturbé par ma crise de nerfs mal contenue, ne sachant sans doute pas grand chose de toute cette affaire. Il n'avait pas fait partie du détachement de la honte.

Comme il se voulait condescendant, je l'attaquai quant à la violence judiciaire dont ses collègues s'étaient rendus coupables envers Vincent, tentant de recouvrir tant bien que mal mon sang froid. Je réalisai que ses imposteurs de collègues eux aussi m'avaient vu craquer, et m'en voulais de leur avoir offert le plaisir d'assister à cette faiblesse qui m'avait pris en traître.

J'étais certain, en outre, qu'ils étaient loin de comprendre ce qui avait provoqué ça.

J'étais trop sensible, ou trop émotif à mon goût. Outre cette atteinte à l'image virile que j'aurais voulu présenter en toutes circonstances, mon manque de sang-froid si peu opportun m'exaspérait, et j'avais conscience qu'il était urgent que je m'endurcisse si je voulais réellement avoir le courage de voir en face les abominations de notre société pour être en

mesure de les combattre. Car ce que je serai amené à voir plus tard dépasse les limites du soutenable, de l'imaginaire, pour le cerveau « équilibré » d'une personne non avertie...

Pour l'heure, si j'avais flanché, en ces lieux et à cet instant, dans cette proportion mesurée, sommes toutes, c'était du reste sans grandes conséquences, à condition que je me ressaisisse...

Rien n'était pour autant perdu ; il fallait continuer de combattre, dans une autre configuration, certes, mais je ne devais pas lâcher un pouce de terrain.

Vincent comptait toujours sur moi ; et puisque ces braves gens me tenaient, maintenant, on allait pouvoir régler ça les yeux dans les yeux.

Le gendarme me laissa le temps de me ressaisir, sans manifester la moindre ironie.

Il avait l'air humain, et se comportait très correctement en tout cas.

Après s'être assuré que j'étais en condition de répondre à ses questions, il attaqua dans le vif du sujet :

- *Je vais vous demander de me donner les détails concernant les endroits où vous avez séjourné avec l'enfant, et les personnes qui vous ont aidé.*

Ayant recouvré mes moyens, après quelques profondes respirations, je me braquai alors immédiatement, répondant tout de go :

- *C'est hors de question.*
- *Vous refusez de collaborer ?*
- *Non, ça n'est pas ce que j'ai dit ; je coopérerai autant que nécessaire dès que vous aurez compris pourquoi j'ai agi ainsi, et où se trouve l'intérêt supérieur de l'enfant .*

Après un moment d'hésitation, l'OPJ décida de lâcher un peu de lest pour ne pas rompre le dialogue, certain de pouvoir maîtriser l'audition, manifestation orientée.

Il tenta alors une approche indirecte, comme je m'y attendais :

- *Pouvez-vous vous expliquer sur vos agissements ?*

Je jubilai maintenant à l'énoncé de la dite question, en me frottant les mains.

Le gendarme prétendait vouloir comprendre ce qui motivait mes agissements ? Il allait être servi, et au delà de ses espérances !

Ma réponse dura plusieurs pages.

Je lui expliquai donc ce que vous savez tous maintenant - si vous avez eu la patience de me lire jusqu'ici - en commençant par la menace pesant sur Vincent, et le comportement contre nature des autorités.

Je lui rapportai à titre indicatif les cas similaires que j'avais tenté de traiter également, pour lesquels les mères de familles portant plainte pour viols sur leur enfant par un ex-conjoint étaient systématiquement écrasées par l'appareil judiciaire, en particulier dépendant de MONTPELLIER.

Je lui donnai des noms de femmes et d'enfants victimes de ces faits, lui demandant de vérifier.

Je lui expliquai pourquoi je m'opposais à un placement de cet enfant à l'ASE, en lui citant de récents cas concrets où des enfants placés à l'ASE avaient été rapidement remis à leurs géniteurs, quand ces derniers étaient poursuivis pour le viol de leurs enfants.

Personne dans ma situation, ou dans celle de l'enfant, ne pouvait avoir confiance envers les « autorités » ; il fallait que ce soit clair, et imprimé noir sur blanc, avec les arguments les plus accablants.

Rien ne justifiait d'ailleurs que l'enfant soit arraché à sa mère et placé à la DASS : Il n'avait rien fait d'autre que de refuser de suivre son bourreau présumé, et insisté pour être entendu et aidé à l'occasion de sa grave accusation.

Il ne s'agissait donc là que d'une mesure punitive, terroriste. Au fur et à mesure de mes explications, le gendarme auquel j'expliquais cela semblait déstabilisé. J'en vins alors à lui expliquer le contexte plus général dans lequel mon intervention s'inscrivait : Car pour comprendre une affaire quelle qu'elle soit, il faut en maîtriser le contexte, les tenants et les aboutissants... C'est d'ailleurs en principe le rôle d'un enquêteur.

Je lui parlai donc de l'affaire ALEGRE, et du rapport fait par le gendarme ROUSSEL – MDL Chef à l'époque -, avant que cet enquêteur ne soit brisé par le système. Je lui expliquai que ce rapport mis en forme par le procureur BREARD, avait été transmis par ce dernier au Garde des Sceaux... ..lequel le gardait si bien qu'il était depuis au plus grand secret. Et pour cause ; ce rapport impliquait nominativement de façon précise et fort accablante, des notables tels que Dominique BAUDIS, ainsi qu'un certain procureur adjoint du nom de Marc BOURRAGUET. Celui-ci, comme j'y ai fait allusion dans un chapitre précédent, avait été promu depuis peu sur PARIS, après que les éléments l'accusant dans le cadre de viols et tortures sur des prostituées aient été jugés irrecevables en raison de sa « qualité » de magistrat ! Pourtant, ces personnes au dessus des lois auraient participé activement à des rituels de viol collectif et de mise à mort de diverses victimes, dont des enfants !... Les éléments que j'avais pu avoir de la part d'une personne proche de l'enquête, recoupés par les enfants du magistrat ROCHE, étaient terriblement accablants tant pour les différents impétrants mis en cause, que par l'ensemble de ceux qui s'étaient attachés à caviarder toute l'affaire, instrumentalisant leurs fonctions. Le réseau impliqué dans l'affaire ALEGRE, et ainsi mis hors de toute atteinte, irradiait les régions de TOULOUSE et de MONTPELLIER, jusqu'en région parisienne, et devait sans aucun doute concerner PERPIGNAN. De mon point de vue, qu'il s'agisse de l'affaire ALEGRE ou de l'affaire du petit Vincent, ou de tout type d'affaire de ce genre sur le territoire national, il devait y avoir des connexions, pour ne concerner en fait qu'un seul et même réseau au multiples ramifications. Aujourd'hui où j'écris ces lignes, ayant fait d'autres enquêtes poussées, je suis convaincu de ce que j'avance.

Mais déjà à ce moment là, mon raisonnement était le suivant : Je soupçonnais fortement l'emprise générale du crime organisé à tendance pédophile et satanique sur l'ensemble de l'appareil judiciaire, et prétendais que l'affaire Vincent n'en était qu'une manifestation de plus.

Je prétendais qu'il y avait donc un lien entre des affaires telles que celle que je défendais, et des affaires caviardées si grossièrement, telles que cette affaire ALEGRE, ou encore l'affaire KAMAL, ou l'affaire d'OUTREAU ; autant d'affaires qui n'étaient – et ne sont toujours ! - en fait que de monumentales machinations médiatico-judiciaires.

Revenant sur l'affaire ALEGRE, je prétendais que si elle fut étouffée avec de tels déploiements de force et de terreur, c'était parce qu'au delà de l'implication profonde et grave de quelques policiers et magistrats véreux et de quelques politiciens dépravés et criminels, elle constituait la preuve de l'implication formelle et profonde des institutions auxquelles ces criminels impunis appartenaient.

Il ne s'agissait que d'un vaste réseau criminel engluant les rouages de notre société.

Plusieurs gendarmes attirés dans le bureau par la curiosité, buvaient mes paroles, incrédules et mal à l'aise...

Je clôturai moi-même cette audition à peu près dans ces termes :

« - Je vous demande donc de bien vouloir user de votre qualité d'Officier de Police Judiciaire pour que soit versé ce rapport « BREARD » à mon dossier, afin que vous ayez les éléments indispensables tant à la manifestation de la vérité que ceux qui expliquent dans quel

contexte s'inscrit mon action. Je répondrai à toutes vos questions quand vous aurez permis par là que l'on puisse finir de répondre à la première question que vous m'avez posée... ».

Cependant, le gendarme chargé de prendre mon audition n'avait pas pour consigne de chercher à comprendre quoi que ce soit à l'affaire : Il n'y avait rien à comprendre, et certainement pas la vérité, trop lourde de conséquences pour toute la chaîne de ses donneurs d'ordre, jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

Non ; ce gendarme n'était là que dans le cadre d'un simulacre, et sa mission était de me soutirer les informations quant aux personnes qui m'auraient assisté dans ma démarche.

Le gendarme, conscient de son rôle méprisable, estima nécessaire de s'excuser de devoir poser à nouveau la question cruciale ; à savoir si j'acceptais de livrer les indications concernant mon parcours avec Vincent, et les personnes qui nous avaient aidés.

Je ne pus que lui répéter ma phrase de clôture.

En début d'après-midi, ce fut au tour de miss HAMON, adjudant de son état, si portée sur la parole donnée, de tenter sa chance afin de rectifier le tir.

Elle attaqua directement, voulant – décidément – la jouer à l'autorité. L'audition ne dura pas plus longtemps que ce dialogue de sourds échangé plusieurs fois :

- *Acceptez-vous de répondre à mes questions ?*
- *Il convient de me permettre de finir de répondre à la première...*

Notre gendarmette, toujours aussi psychologue, tenta alors de me culpabiliser :

- *Vous-vous rendez compte que si vous refusez de répondre à mes questions et de me dire où vous êtes allé avec Vincent, et qui vous a aidé, on ne peut pas l'entendre comme cela était prévu ?*

Elle m'avait mal regardé, manifestement, et n'avait pas encore compris que malgré ma position peu enviable, je maîtrisais la situation et que l'audition ne comporterait que des déclarations fort embarrassantes pour les imposteurs. Non, je n'étais pas et ne serai jamais un cadeau.

Je lui signifiai donc qu'il était l'heure de ma sieste, ce qui était juste, du reste...

Elle retranscrivit ma provocation, dépitée, avec l'air que se donne celui qui croit vous mettre dans l'embarras en relevant de façon procédurale une phrase malheureuse.

Je retournai au cachot pour l'après midi, en profitant pour récupérer un peu.

Le soir, on me présenta une infâme barquette irradiée au four à micro-ondes, à base de poisson... Etant végétarien, et l'ayant précisé, je n'y touchai évidemment pas.

Le lendemain matin, je commandai quelques croissants sur les pièces de monnaie qui m'avaient été confisquées pour la garde-à-vue, afin d'accompagner le café qui m'était consenti.

J'en abusai quelque peu – totalement inconscient de la toxicité réelle de ce produit à cette époque - avec l'enthousiasme déconcertant d'un gendarme qui va commencer sa journée dans le cadre d'une passionnante enquête.

Je fus ramené dans le bureau de la militaire « ripoux », qui se fit discrète, me signifiant que c'était le commandant de brigade « him self », ce bon vieil adjudant-chef GONZALES, si procédurier, qui allait s'occuper de mon cas. Sans doute devais-je m'en trouver terrorisé...

Mon vieil ami « Moustache », l'air quelque peu tendu, arriva à mon troisième café pris dans le bureau. Il savait qu'il n'avait pas affaire à un cas courant, et se demandait sans doute comment il allait pouvoir tirer les vers du nez à la tête de pioche qui sirotait son café comme si de rien n'était.

Ayant un peu tourné en rond pour observer son adversaire, il attaqua de flan, se voulant bon enfant : mon air enjoué l'avait mis en confiance...

- *Alors, Maillaud, on peut se tutoyer, hein ?! Tu es un ancien de la boutique, pas vrai ?*
- *Si vous voulez...*

Je lui déclarai que j'étais prêt à parler, réclamant un énième café. Ma commande fut lancée par le ripoux en chef se voulant serviable, qui me laissa quelques instants seul dans le bureau de son adjointe. La fenêtre était ouverte, je pensai à la liberté, déterminé malgré tout à croiser le fer dans les griffes de l'imposture judiciaire, jusqu'au bout. L'air frais s'engouffra un peu plus dans la pièce, comme pour me donner du courage, et le montant de la fenêtre heurta un vase qui se brisa à mes pieds. Je savais ce que cela signifiait ; rien ne reste en l'état où que je passe, et quelque chose se briserait dans la quiétude criminelle de cette enceinte maudite, tôt ou tard.

La gendarmette accourut au bruit de la catastrophe, et considéra les restes de son vase avec un dépit soupçonneux. J'en fus même un peu gêné, et, voulant assurer que je n'y étais pour rien, l'aidai même à ramasser les morceaux. « Moustache » revint sur ces entre-faits avec ma commande, impatient de me voir tenir mes engagements matinaux... Il se frotta les mains, délia ses doigts comme un pianiste avant son concerto, et se mit à pianoter joyeusement tout en me demandant :

- *Etes vous prêt à répondre à mes questions ?*

Tricheur que je suis, je lui répondis que oui...

Le ripoux allait rentrer dans le détail, et je ne lui en laissai pas le temps, me lançant dans une tirade qui se voulait n'être qu'un préambule, et qu'il crut bon de consentir à prendre, histoire de ne pas me braquer en si bon chemin.

Je lui décrivis en détail, les violences avec lesquelles le petit Vincent et sa grand-mère avaient été embarqués par ses gendarmes, sans omettre de déclarer avoir entendu ce que sa collègue HAMONT avait dit à Vincent par téléphone, juste avant cette « neutralisation de forcenés »...

Le militaire, pris de court par mon coup fourré et ayant retranscrit ma longue périphrase assassine, s'exaspéra alors et reposa sa question préférée, en tapant plus fébrilement.

Et je lui répondis que je souhaitais avant tout, que l'on finisse de répondre à la première qui me fut posée...

Au bord de l'apoplexie, le bonhomme insista, durcissant le ton, répétant sa question et l'inscrivant en tapant nerveusement sur sa machine.

Me moquant de lui ouvertement, je lui demandai alors si il notait systématiquement tout, même les phrases répétées plusieurs fois de suite.

Il répondit par l'affirmative, et débuta sa clôture, grommelant entre les dents ce qu'il écrivait :

- *La personne entendue refuse de répondre à nos questions, il est – telle heure – et nous procédons donc à la clôture de...*

Je le coupai :

- *Non ; j'ai pas fini ! Et puisque vous notez tout, je veux que vous notiez ceci ; je prétends que vous me faites des pressions !*

Interloqué, pris au dépourvu, le gendarme s'exécuta, répétant à voix basse mon accusation en la notant ; et j'enchaînai calmement :

- *Vous notez toujours ? Vous êtes sûr ? Parce que je vous soupçonne de corruption et d'association de malfaiteurs ! Alors notez ça, s'il vous plait !*

Notre pauvre traître de militaire nota, toujours en répétant à voix basse, une voix mourante, du coup. Après avoir ainsi « clôturé », « Moustaches » sortit sans un mot, livide comme un pastis.

Je l'entendis chuchoter dans le couloir avec sa collègue, manifestement bouleversé par mon attaque surprise.

Ayant retrouvé des couleurs, il revint, chargé de colère mal contenue et m'assena sèchement :

- *Puisque vous aimez les siestes, vous allez y repartir ! Et vous serez déféré devant le juge d'instruction à midi.*

Je fus ramené en cellule, et fouillé du coup de façon très appuyée, et presque brutale...

Quelle déception ! Moi qui pensais avoir un nouveau copain, qui voulait même qu'on se tutoie...

Chapitre onze : Retour à la case « prison »...

Rose ROIG, Christian COTTEN et moi fûmes transférés vers midi dans les geôles du Palais de l'Injustice de PERPIGNAN, en fourgon carcéral, et privés de repas pour la forme.

Cela me donna l'idée de commencer une grève de la faim.

J'étais seul dans ma cellule, laquelle était mitoyenne avec celle que partageaient COTTEN et la vieille dame.

COTTEN et moi échangeâmes quelques considérations sans grand intérêt. Il était persuadé que tout se passerait pour le mieux, semblant content de lui et de sa prestation devant les gendarmes. Le connaissant un peu mieux, j'imaginai qu'il avait dû me charger, ce qui me laissait froid. Comme pour venir donner corps à mes pensées, le triste gourou de roman photo s'écria comme pris d'une illumination :

- *Stan ! Je sais ce que je vais faire ! Je vais parler de Martine ! Ils seront dans le caca !*

Pourtant, il avait dû être privé de pétard !?...Je m'insurgeai alors, tentant de le ramener à la raison, mais il continua dans son délire sans sembler m'entendre...

Cette crapule sans nom voulait balancer Martine BOUILLON ; c'était sa « stratégie de défense », clamait-il haut et fort, d'un ton triomphal...

Après trois heures à nous morfondre en cellule, nous fûmes informés que le juge d'instruction daignait enfin nous accorder la grâce d'une audience en huis clos : Son déjeuner devait être terminé, mais manifestement la digestion devait être lourde, car nous attendîmes encore un certain temps...

Un auxiliaire de justice vint faire un petit tour devant la grille de la cellule voisine de la mienne, histoire de nous divertir un peu. Il s'adressa à la dame, sans conviction :

- *Je suis votre avocat commis d'office...*

Après son départ, je me rapprochai des barreaux et demandai à Rose ROIG si elle avait demandé un avocat commis d'office ; évidemment elle me répondit que non.

Je lui expliquai qu'elle ne devait surtout pas lui accorder sa confiance, et qu'elle n'avait absolument pas besoin d'avocat pour défendre sa cause. COTTEN était de mon avis, et la dame m'écouta.

Quand le pitre en robe noire refit surface devant mes co-détenus, il se fit vertement rembarrer. Mes deux voisins furent convoqués devant sa Seigneurie le juge d'instruction, l'un après l'autre. Je ne les revis plus.

En fin d'après midi, l'avocat commis d'office et rembarré d'office eut l'outrecuidance de tenter sa chance avec moi ; il n'eut pas le temps de finir sa phrase pour que mon refus cinglant ne le renvoya jouer ailleurs. Ça n'était pas sa journée.

Enfin, je fus déféré devant Sa Majesté de magistrat, un certain Vincent ANIERES aux allures d'éphèbe...

Méprisant les usages, je lui demandai comment il fut possible qu'un avocat vienne me démarcher en cellule, n'ayant jamais formulé de demande d'avocat commis d'office, et le démarchage par les auxiliaires de justice étant rigoureusement interdit.

Son Altesse me foudroya du regard – du moins il dû l'imaginer.

Il ne me répondit pas... ...il s'indigna ! Il était outré que j'ai osé répudier cet avocat, alors qu'il me l'avait lui-même envoyé !

Tentant de ne pas en faire trop, je me confondis en excuses.

- *Oh ! Si j'avais su ! C'est trop bête alors !...*

Nul doute que cet avocat avait été choisi avec soin par ce magistrat, dans son cercle de relations les plus serviables... ...et que ledit avocat avait des consignes spéciales pour la défense de mes intérêts...

Il faut reconnaître que ce pauvre juge d'instruction avait de quoi être dépité : Les règles procédurales prévoyant qu'il ne puisse pas me questionner sans avocat, il ne pouvait que relever ma déposition spontanée à l'occasion de cette première entrevue.

J'avais eu le temps de réfléchir à la situation, tournant en rond comme un lion en cage.

J'étais convaincu que j'allais droit en prison, et déterminé à garder la même attitude si peu coopérative.

Après tout, je n'avais affaire qu'à une bande d'imposteurs, quelles que fussent les fonctions dont ils se prévalaient ; des imposteurs qui étaient ligués pour la perte d'un enfant de dix ans, victime des pires sévices qui soient. Ma garde-à-vue me l'avait confirmé. Vincent ne devait pas être écouté, au contraire. Les gendarmes, comme je l'avais pressentis, avaient menti, et la machination pour étouffer l'affaire ne prenait pas le chemin de s'arrêter là...

Tout ce que l'on voulait de moi, c'était que je balance mes « complices », et un éventuel réseau de résistance qui n'existait hélas que dans leur imaginaire.

Ce prétendu juge d'instruction n'aurait pas le loisir de me questionner.

Ma décision était prise à ce moment là, de renier ce jeu truqué, à tout jamais, et quoi qu'il puisse m'en coûter.

Sa Grandeur me manifesta immédiatement sa plus parfaite hostilité, violant d'entrée de jeu l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de la Charte des Libertés Fondamentales, en m'interdisant par son parti-pris, le droit à un procès équitable et impartial.

Il me signifia qu'il n'avait pas de temps à perdre avec moi, ne m'accorant pour la forme que quelques minutes et de très mauvaise grâce, avant de demander ma mise en détention préventive...

Tout se passait maintenant tel que je l'imaginais :

Je pris donc acte du fait qu'il s'opposait bien à la manifestation de la vérité, m'interdisant de développer tel que cela est nécessaire les arguments à ma décharge, faisant également à nouveau une violation de mes droits à la défense. Ça commençait bien...

Sa Sainteté consentit à prendre en manuscrit, sur un brouillon, ce qu'aurait dû être ma déposition... Mais, étais-je bête ! Je n'étais pas là pour être entendu ; la vérité concernant le réseau de criminels pédophiles de la région, nul doute qu'il ne la connaisse beaucoup plus en détails que moi. Non ; je n'étais confronté à cet individu haineux et mauvais joueur, juste que pour sauvegarder les apparences, histoire que l'on puisse prétendre que mon incarcération - déjà décidée - fut conforme aux règles prescrites par la Loi.

La petite heure passée dans le bureau du magistrat efféminé fut un vrai cirque.

Je faisais face à Sa Divinité, cerné de gendarmes présent pour assurer sa sécurité.

Mes déclarations faisaient l'objet de railleries entre le Dandy Précieux et la « gendarmette » HAMON, dès que je disais quelque chose de dérangeant.

Le Maréchal Des Logis (MDL) Chef qui fut à la tête de l'équipée héroïque qui avait violenté le petit Vincent, était présent également, faisant servilement échos aux exclamations méprisantes de sa supérieure.

Je voulus malgré tout continuer ma déposition spontanée ; mais le ton de suffisance ironique du magistrat fit place à l'exaspération de l'Être Supérieur, auquel je faisais perdre un temps si précieux. Il suffit ! Donc...

Je décochai alors une flèche empoisonnée :

- *La tournure que prend les choses ne m'étonne guère, vu que votre patron, le procureur général AUMERAS, est lui-même un protecteur des réseaux de criminels pédophiles...*

Une clameur indignée emplit la pièce, et je sentais que ça s'agitait derrière moi.

Arborant une série de mimiques grotesques se voulant sans doute impressionnantes, la lèvre tremblante, le petit fonctionnaire se jeta sur ses notes pour y rajouter cette « infâme calomnie ».

Si un jour je devais passer à la barre, on allait s'amuser : Tout étant dit dans la procédure, il était impossible de m'accuser d'un quelconque outrage envers le magistrat que j'accusais.

Enfin, en théorie, parce que dans la pratique, les règles procédurales sont le dernier soucis de ce ramassis d'imposteurs à robes sombres, le premier restant le jeu des illusions. Mais qu'à cela ne tienne, j'avais envie de semer la pagaille dans le jeu truqué, et de prendre ouvertement ses imposteurs criminels pour ce qu'ils étaient.

Sa Magnificence tenta, sans doute vis à vis des gendarmes présents – je ne parle évidemment pas pour la gendarmette qui à mon avis fréquente le même club que lui – de prendre la défense de son supérieur, le Procureur Général (PG) de la cour d'appel de MONTPELLIER.

- *Sachez que monsieur AUMERAS et moi sommes le dernier rempart contre la pédophilie !*

...dégoisa Son Excellence avec emphase, mais d'une voix mal assurée...

Le dernier rempart de protection des réseaux pédophiles, eus-je envie de rétorquer.

Je préférerais cependant ne pas me mettre tout de suite un outrage sur le dos, puisque Sa Préciosité s'était citée avec son patron bien aimé. Je me contentai d'un :

- *Comment se fait-il alors que vous refusiez de vous intéresser au réseau de PERPIGNAN, dont est victime l'enfant que je prétends aider ?*

Là, il n'y avait manifestement pas de réponse prête, à cette question pourtant si prévisible de la part d'un énergomène comme moi.

Le magistrat botta en touche avec une réplique dans le genre « vous n'avez pas de leçon à nous donner », puis il se mit en demeure de relire sa prose au greffier.

Seulement voilà ; celle-ci, lue avec un ton sec et méprisant, n'avait plus grand chose à voir avec mes déclarations. J'osai alors interrompre Sa Seigneurie, créant la surprise et l'indignation générale... Le temps semblait être allé se cacher, devant le courroux de l'Être Supérieur ! Je demandai à ce qu'*Il* veuille bien rectifier une phrase trop déformée à mon goût, mais il s'offusqua, aussitôt accompagné des chœurs indignés de la « gendarmette », de son adjoint, et même du greffier qui s'insurgea :

- *Si-si ! Vous avez dit ça !*

De quoi je me mêle, le scribe ! La réplique ne raisonna que dans ma boîte crânienne... L'Être Divin trancha, comme il se devait :

- *Ne jouons pas sur les mots ; ce ne sont pas les détails qui comptent...*

Bien sur que non ; sauf quand ceux-ci sont soit-disant à charge...

S'en suivit une courte polémique à propos d'une périphrase par laquelle j'avais amorcé ce que je pensais à ce moment n'être qu'un préambule, et non le corps principal de ma « déposition », laquelle était dénaturée de façon outrancière... Le ton monta ; j'osais tenir tête !

L'Être de Lumière, superbe, choisît de ne pas relever l'incident. Après tout, pourquoi donner tant d'importance aux élucubrations d'un mortel de mon espèce...

Il continua sa dictée inepte, en prenant à témoin sa « cour » à chaque fois qu'il pensait se faire l'auteur d'un trait d'esprit...

Finalement, il me tendit trois feuilles : La première contenait les mises en formes procédurales habituelles ; état civil, etc... La deuxième... ..le corps entier et déformé de mes « déclarations »... Et la troisième, la formule de clôture.

Je signai donc la première, la troisième, ayant simplement passé la deuxième sans me formaliser d'avantage ...

L'ambiance devint un peu plus oppressante, d'un coup. Mais l'Être Suprême encaissa mon affront, sans s'abaisser à le relever. En fait, j'eus l'impression un court instant qu'il allait éclater en sanglots, ayant cru percevoir un nouveau tressautement de sa lèvre inférieure.

Digne jusqu'au bout, il s'empara d'une autre déposition, celle de Christian COTTEN annonçant qu'il allait en faire lecture, arborant l'air terrible et triomphant de celui qui assènerait le coup fatal à l'ennemi.

Moi, si je voyais venir le petit fonctionnaire avec ses grands sabots - à talons aiguille... -, je me demandais si c'était pour autant très régulier, me rappelant que ce genre de méthode était couramment utilisé par les gendarmes peu délicats, histoire d'inciter les uns à balancer les autres, et vice et versa...

A travers cette lecture, j'eus confirmation de la veulerie du président de « Politique de Vie », qui se déchargeait effectivement totalement sur moi, assurant s'être laissé embarquer dans une histoire dont il n'avait pas eu la moindre maîtrise.

Et dire que ce genre d'individu crâne en public et sur Internet, prétendant donner des leçons à l'humanité toute entière...

Bref ; Sa Splendeur resta en arrêt, feuille en main, à l'issue de sa lecture attendant une réaction qui ne venait pas... Ce fut un bide total.

Je répondis sur un ton détaché que ce qu'avait déclaré COTTEN était parfaitement exact. J'assumais pleinement la responsabilité de mes actes, affranchissant le collabo de toute responsabilité dans cette mésaventure. Il ne méritait pas l'attention dont il faisait l'objet.

Décidément, j'étais fort peu divertissant pour Son Altesse Sérénissime, et *Elle* décida de couper court à la distraction, non sans m'accabler quant à la « gravité » de mes agissements, confirmant au passage le peu de cas qu'*Elle* faisait du principe de présomption d'innocence. On n'était plus à ça près...

Le petit magistrat vendu pro-pédophile eut, pour finir, une exclamation équivoque et déplacée, que je livre à la sagacité du lecteur :

- *Sortez de la vie de Vincent !*

Ce fut au tour du juge des libertés et des détentions, de manifester sa plus parfaite partialité à mon égard.

Car pour jeter un innocent en prison, il faut y mettre les formes.

Eric COMMEIGNES – aussi exagérément maniéré que son collègue - me toisa depuis son fauteuil d'un air supérieur, cela va de soit, et vaguement narquois.

Son rictus semblait exprimer une sorte de gêne mêlée d'une vague compassion, comme celle que l'on accorderait à un simple d'esprit destiné à l'échafaud.

J'avais été amené dans son bureau après une nouvelle attente dans les couloirs du Palais de l'Injustice, encadré par les ripoux de RIVESALTES.

A la gauche de l'imposteur, se tenait debout une femme, inexpressive, le regard vide et plissé derrière ses lunettes, l'air absente ; un vice procureur ou procureur adjoint. Je n'ai pas souvenir de son nom, n'ayant pas eu le divertissement de lire ses édifiantes réquisitions, que j'ai par contre écouté avec attention...

Avant son intervention, le cirque avait tout de même duré une bonne demi-heure au moins. Le dénommé Eric COMMEIGNES n'avait écouté aucun de mes arguments, se gaussant tout au plus des plus sérieux. Il tenait entre ses mains, pour argumenter son verdict... ...la fameuse feuille que j'avais refusé de signer. Et un autre vice de procédure ! Un !

Bref ; l'enfant ne courait aucun danger, n'avait jamais été violé ni violenté, et n'était aucunement témoin capital dans une affaire criminelle, n'étant en fait qu'un petit mythomane...

Pour finir, la femme figée – je ne dirais pas droite comme la Justice – fit la lecture ennuyeuse de son pathétique réquisitoire d'un ton monocorde et soporifique.

Sa tirade ayant été déjà rédigée bien au propre avant qu'elle n'ait écouté ce que j'avais à dire, je m'interrogeais quant à cette curieuse procédure, où de prétendues autorités prennent la décision de jeter un homme en prison, posant leur argumentation par écrit, avant d'entendre la version du présumé coupable, autrement dit ses éléments à décharge...

Il ne s'agissait que d'un déballage d'inepties mensongères et hors sujet tournant en boucle autour du thème de la prétendue gravité de mes actes, de leur caractère hautement « infractionnel ».

Manifestement, il fallait meubler, et suivre un rituel coutumier avec ses tournures se voulant procédurales, histoire d'impressionner la proie dudit rituel et de donner corps à un semblant de mesure judiciaire. Tout est dans les apparences, le fond, le vrai, étant à éviter.

Même la voix dénuée de vie m'impressionnait ; la femme figée était-elle bien vivante, possédée par quelques esprits malins, sous hypnose, ou simplement sous le contrôle de HAARP ? (*base secrète américaine située en ALASKA et qui utilise des technologies ultra sophistiquées à base principalement de rayonnements électromagnétiques pour le contrôle mental des masses, à grande distance.*)

Pour finir, la femme figée déclara, sans varier son intonation d'outre-tombe, qu'en raison de la gravité de l'infraction, du risque de sa persistance et de son aggravation, il convenait d'en emprisonner l'auteur.

La gravité de l'infraction ; protéger un enfant des gravissimes violences qu'il subit, de leur persistance et aggravation, constitue une infraction particulièrement grave, il faut le savoir.

Quant au risque de persistance et d'aggravation de ma grave forfaiture, j'aurais bien voulu que la femme figée m'expliqua comment elle pouvait baser son argumentation là-dessus pour demander mon incarcération d'office.

En effet, je n'étais tombé entre leurs tentacules que parce que j'avais fait le choix d'accompagner l'enfant que le collabo de COTTEN livrait aux criminels imposteurs, me constituant ainsi moi-même prisonnier, pour aller jusqu'au bout de mon engagement, et avoir le cœur net. De fait, par son intervention aussi vile que honteuse, COTTEN avait su mettre fin à ma « gravissime infraction ». Comment donc, de surcroît, pouvait-on prétendre qu'il y eut un quelconque risque d'aggravation et de persistance de par son auteur, d'une prétendue infraction à laquelle il avait été mis fin pour l'occasion ?

Vous l'avez compris : Pour prétendre me placer en préventive, il fallait placer quelque part cette tournure toute prête à l'emploi, avec ses trois notions clé ; l'infraction, particulièrement grave ; le risque de persistance de ladite infraction ; le risque d'aggravation de ladite infraction.

Le fait que mon action n'ait nullement constituée ladite infraction, bien au contraire, n'avait aucune importance puisqu'il ne s'agissait que d'un simulacre de plus, que d'une énième malversation criminelle travestie en mesure judiciaire, à inscrire au compte de ses auteurs, co-auteurs, complices actifs et passifs.

Deux gendarmes du Peloton de Surveillance et d'Intervention de Gendarmerie (PSIG) me conduisirent à la prison de PERPIGNAN, en soirée.

Dans leur véhicule de service, ils discutaient ouvertement de mon cas, m'interpellant quelques fois, ayant été témoins des scènes qui s'étaient déroulées au tribunal.

Celui qui conduisait semblait perturbé, et en désaccord profond avec celui qui venait de me réprimander avec cordialité quant à ma façon de tenir tête aux magistrats.

Du point de vue de ce dernier, brave gars formaté au plus profond de son être, toute mon erreur était là ; seuls importaient les formes, le respect des usages et des codes.

Le fond, c'était secondaire, quand bien même s'agissait-il de l'atteinte flagrante aux Droits de l'Homme sur toute la largeur, à commencer par ceux d'un enfant probablement victime de viols aggravés et menacé de mort.

Notre système sociétal est mu dans sa globalité par un jeu d'apparences et d'illusions, lesquelles, distillées par les criminels qui semblent en avoir un certain contrôle, assurent à ceux-ci la meilleure des protections ; et ce gendarme en était la victime inconsciente.

Quant à son collègue, à qui tout cela semblait plus que suspect, il prit ma défense répondant que j'avais probablement raison d'avoir agit tel que je l'avais fait, et que j'étais un précurseur...

Il répéta plusieurs fois cette expression, sans la développer pour autant ; peut-être voulait-il dire que j'ouvrais une brèche par mon comportement hors norme, une issue, dans une direction que d'autres devraient suivre.

Une direction rigoureusement interdite par le pouvoir répressif d'un système sociétal perverti ; une voie qui permettrait de restaurer son intégrité face à cette obligation de subir une compromission profonde, au nom du bon fonctionnement de ce système sociétal, au profit de ceux qui dans ses coulisses, en assurent la régie, couvrant entre eux leurs infâmes forfaitures...

En fait d'ordre, il ne s'agit qu'un d'un ordre criminel, adroitement mis en forme pour donner l'image trompeuse que tout un chacun en a : Un ordre criminel, odieux, qui sait détourner l'idéal des volontaires se destinant à servir les forces de... ..l'Ordre...

Un ordre criminel qui saura modeler à son image celles et ceux qui n'auront pas la force de caractère de réagir à temps, pour en pulvériser l'intégrité jusqu'à en avoir raison de leur âme.

Le décorum perfide est planté depuis fort longtemps, pour cette étape essentielle du formatage du sujet, de sa transformation insidieuse du stade d'humain – et même de petit d'humain - au stade de consommateur profondément égoïste, veule et déconnecté de lui-même...

« Il faut bien vivre ! Il faut bien nourrir sa famille ! Et de toute façon, tout seul on ne peut rien faire ! On ne peut pas compromettre sa carrière !... »

Non bien sûr ! Il vaut mieux faire comme tout le monde... ...puisque « tout le monde » fait comme tout le monde... ...et accepter de se compromettre soi-même... On est suffisamment abruti au travail d'une part, et par tous ces divertissements ineptes et obscènes d'autre part, pour ne pas risquer de s'arrêter à des considérations d'ordre existentiel ou moral...

Le gendarme du PSIG de RIVESALTES, par ses quelques mots, m'avait donné matière à réfléchir, m'ayant lui-même formalisé cette notion « d'issue de secours » que j'enfonçais à mes dépends. J'allais du reste avoir le temps d'y réfléchir, et de comprendre qu'au delà du respect inconditionnel d'un devoir d'homme vis à vis d'un enfant menacé, ma démarche insensée, parce que constituant une menace en soi pour l'Ordre criminel, s'avérait donner effectivement les premiers coups de pioche rageurs dans la paroi sacro-sainte d'un miroir sans teint à l'épais blindage.

J'étais, grâce à cet enfant, allé jusqu'au fond de moi-même, et au bout d'une problématique fondamentale : Les institutions judiciaires et politiques ne constituaient qu'une sinistre imposture criminelle, et j'avais eu raison de douter tant de la parole de l'adjudant HAMONT, que d'une quelconque administration de justice qui aurait pu rattraper le coup.

Ce gendarme là semblait avoir intuitivement compris ; il avait même compris avant moi quelque chose d'essentiel, m'ayant fait toucher du doigt le sens profond qu'avait ma démarche, malgré la situation peu avantageuse dans laquelle elle m'avait flanqué.

J'avais perçu dans le ton de sa voix, au delà d'une certaine forme d'admiration, l'expression d'un espoir interdit.

Non ; nous n'en resterions certainement pas là, lui, et ses dizaines de milliers de collègues et assimilés, pris au piège insidieux d'une chaîne de commandement engluée à son amont par la compromission et la corruption.

Ni ce brave gendarme, ni son collègue, ni tous les autres ni même les pires d'entre eux ne devaient me faire renier l'idéal pour lequel je m'étais un jour joint à leurs rangs, un idéal que la grande majorité d'entre eux avait nourri en son temps, à mon instar.

Un idéal de justice, de liberté et de paix.

Je ne devais pas me tromper de cible, et ne m'en prendre qu'aux symptômes du Mal, à ses premières victimes inconscientes de leur instrumentalisation criminelle.

Au contraire ! Il fallait que j'apprécie le trou de lumière que j'avais pu faire, si insignifiant soit-il, pour le désigner plus formellement à mes anciens collègues, à tous ses gens en arme, policiers, gendarmes et autres militaires, destinés à leur insu à n'être que le bras armé d'une imposture politico-judiciaire, soumise aux forces occultes qui en tirent les ficelles.

Mais tout d'abord, il fallait que je m'en sorte, vivant, accessoirement...

Car les donneurs d'ordres, ceux qui instrumentalisaient en l'occurrence si grossièrement l'institution judiciaire, étaient bien les pires monstres qui furent, dénués du moindre état d'âme. Si ils couvraient ou participaient à des exécutions d'enfants, après que ceux-ci aient été violés et torturés, il n'hésiteraient pas à faire exécuter un enqueteur de mon espèce.

Si ils avaient une telle emprise sur l'appareil judiciaire, nul doute qu'ils maîtrisaient sa branche carcérale, et que mon suicide par pendaison rentrait dans le domaine du tout-venant pour eux. Ces questions me remuaient déjà les tripes, meublant l'attente précédant l'ouverture des portes de la prison pour le véhicule des gendarmes. La peur refaisait ses ravages dans mon esprit trop faible, que je parvenais malgré tout à calmer :

Allais-je en sortir vivant ? Tout dépendait, selon moi, une fois de plus, de ce jeu des apparences. Je n'étais pas incarcéré seul et dans la pénombre totale. Si Rose MONTSERRA

ROIG avait tout de même été relâchée à l'issue de sa garde-à-vue, COTTEN, en « remerciement » à sa « collaboration », m'avait précédé, d'après les gendarmes. Je savourais cyniquement ce détail...

Mais COTTEN n'était pas isolé comme je pouvais l'être ; il avait sa clique de supporters trop crédules - voire manipulés -, mêlés d'escrocs de même acabit que lui. Je pouvais donc espérer que rien dans le genre « suicide » ne soit tenté durant l'incarcération, puisque cela risquerait d'attirer plus encore l'attention sur une affaire pour laquelle les criminels imposteurs ne voulaient pas de publicité.

Cela dit, il faudrait que je surveille mes arrières, au propre comme au figuré, car l'occasion de me donner une bonne leçon suffisamment dure et humiliante, qui entamerait mon mental, pouvait être favorisée par le milieu dans lequel j'allais plonger.

Je pensais à ce qu'avait du endurer ce pauvre gosse...

C'était du reste la peur principale que j'avais eu à chaque précédente incarcération, et à chaque fois, pour me gonfler afin de faire face à toute épreuve, je m'étais totalement conditionné pour me battre jusqu'à la mort, et à tuer de sang froid au premier contact avec un quelconque agresseur. J'avais toujours entretenu quelques rudiments en matière de techniques de combat à mains nues, et avais quelques fois été obligé d'en mettre les moins offensives en pratique.

Cette évocation de mon passé alimenta le flot des pensées parasites, une autre angoisse me rattrapa au vol ; je ne voyais pas comment les criminels imposteurs pourraient ne pas s'apercevoir que je venais d'être condamné à subir des soins psychiatriques, pour avoir été un homme-groupe-de-combat...

Si la gendarme HAMONT avait fait allusion au fait que d'après les vérifications d'usage effectuée concernant mon casier judiciaire rien n'apparaissait, c'était parce que ma condamnation n'y avait pas encore été enregistrée ; mais il était plus que probable que l'on me passe un peu plus sérieusement au crible, maintenant que l'on me tenait.

Là, le risque pour moi était de me retrouver purement et simplement en asile psychiatrique, avec à la clé la chimiothérapie qu'il convient d'appliquer à un fou furieux qui enlève des enfants pour se distraire un peu.

C'était également la pire des chose qui pouvait se produire pour Vincent, et du pain béni pour les imposteurs criminels et ceux qu'ils couvraient, qui pourraient ainsi s'écrier en cœur que Vincent ne pouvait effectivement qu'être un petit mythomane, preuve étant qu'il n'aurait pu être pris au sérieux que par un autre détraqué dans mon genre.

Je m'en voulais de m'être jeté ainsi dans la gueule du loup et d'avoir été si docile quand j'aurais dû tout tenter pour rompre le contact et prendre la fuite pour ma propre sécurité.

Quelques réflexions peu réjouissantes plus tard, les portes du pénitencier s'ouvraient à mon attention, et je fus confié aux bons soins de son personnel de bord.

Mon circuit d'entrée effectué, j'intégrais une cellule occupée par un jeune gitan.

Il n'avait pas inventé l'eau chaude, mais était de bonne compagnie, et avait une conversation riche en détails croustillants concernant le procureur DRENO : Ce dernier aurait été en affaire avec la communauté gitane de PERPIGNAN, pour tout genre de basses combines. Il aurait entre autre permis à un patron d'une entreprise de sécurité située près de la gare de PERPIGNAN de partir au MAROC, après que celui-ci ait détourné deux millions d'euros...

Deux jours plus tard un autre gitan plus âgé réintégra la cellule, et je dus lui rendre le lit que j'avais squatté pour son week-end de quartier libre, pour dormir sur un matelas posé à même le sol. Les conversations furent de plus en plus instructives ; les gitans me racontèrent que tout le monde savait dans leur communauté que DRENO était un homosexuel qui s'assumait, et semblèrent choqués qu'il puisse d'ailleurs avoir, selon moi, de probables penchants pédophiles... (Perturbé par mon incarcération, je me mis à mon tour à divaguer !...)

C'est nocif, la prison, vous n'avez pas idée... On y croise un tas de gens mal éduqués qui disent des tas de vilaines choses, certainement par pure rancœur, sur des notables si propres sur eux... C'est comme cette histoire de trafic de voitures par la brigade de recherches de RIVESALTES... Où les détenus vont-ils chercher pareilles insanités ?!

Moi, tout ça ne m'étonnait pas plus que ça, et profitant de quelques promenades, je glanais discrètement des éléments sur l'imposteur en fonction, et ses joyeux comparses.

Certains geôliers étaient même plus loquasses que les pensionnaires eux-mêmes.

Apparemment, mes impressions quant aux mœurs particulières des magistrats auxquels j'avais eu affaire se recoupaient ; il y avait de chaudes soirées dans les parages...

Une ambiance similaire à celle de l'affaire ALEGRE semblait régner du côté de PERPIGNAN ; après tout, TOULOUSE n'en est qu'à une encablure.

J'avais poursuivi ma grève de la faim, entamée involontairement durant ma garde-à-vue.

Je fus transféré dans une cellule à deux places, trois jours plus tard, occupée par deux prisonniers : Un jeune gars et un retraité, qui ne voulaient pas parler de ce qui les avait amené là... Je préférais ne pas chercher à savoir, craignant le pire – pire à mes yeux - me bornant à trouver leur compagnie conviviale et à supporter les jeux de mots de l'ancien, et les discussions stériles qui prenaient le relais de l'omniprésente boîte à images.

L'ancien imposait sa série débile tous les matins à dix heures ; « *Plus belle la vie* ».

Souvent, le plus jeune s'abrutissait devant des dessins animés ou des clips affligeants ; pas évident de réfléchir, même en prison. C'est interdit dans tous les recoins de notre système sociétal, et la télévision est même d'une certaine façon imposée aux détenus, sachez-le.

En effet, je fus convoqué dans le cadre des activités internes : La femme, une commerciale pour je ne sais trop quoi qui me reçut dans son bureau, me fit savoir que je ne pouvais prétendre à aucune activité que se soit, si je ne prenais pas l'abonnement payant pour la télévision. Comme il y en avait une dans la cellule surchargée que j'occupais maintenant, la mégère voulait me faire payer l'abonnement dit obligatoire ! L'entretien fut bref, et je n'eus donc pas accès à d'autres activités que les promenades quotidiennes d'une heure à une heure et demi entre les murs d'enceinte. Je les mettais à profit pour effectuer des marches actives afin de gérer mon « jeûne » de façon à ne pas devenir une loque sans défense trop rapidement. Cependant, ce qu'il avait pu advenir de Vincent me hantait l'esprit...

Les jours passaient ; je restais en permanence sur mes gardes, redoutant un coup tordu qui pouvait venir de n'importe où, de n'importe qui.

Ma grève de la faim commença à m'affaiblir au bout d'une dizaine de jours, mais je ne relâchai pas ma discipline : Une partie de la matinée était remplie par des exercices physiques simples ; pompes, flexions, etc, que j'accomplissais rituellement sous l'œil de plus en plus inquiet de mes codétenus.

L'heure du repas était toujours un sale moment pour moi ; les repas rythmaient le cours des journées, découpant celles-ci en tranches qui semblaient ainsi passer plus vite.

Mais quelle frustration que de ne pouvoir manger, et refuser un plateau sur lequel je me serais jeté sans état d'âme malgré la piètre qualité de ce qui y était présenté !

Il fallait ensuite supporter le moment du repas de mes codétenus, lesquels, navrés, étaient conscients de mon calvaire. Mais j'essayais de ne pas les mettre mal à l'aise pour autant.

C'était mon choix. Il fallait tenir bon et je ne trichais qu'en m'octroyant un bol de café noir sucré au matin, histoire de pouvoir tenir mes séances d'entraînement.

J'avais été convoqué par la direction de la prison concernant ma grève de la faim, et était surveillé de près par des geôliers qui espéraient me prendre en flagrant-délit de « mangeâge »... Ma prise de position gênait l'imposture judiciaire. J'échappai de justesse à l'hospitalisation, quand à l'issue des deux premières semaines il fut constaté par le personnel médical les effets de mon « jeûne » ; les médecins insistèrent pour que j'accepte d'être mis

sous perfusion, ce qui était hors de question. Je fus d'ailleurs soulagé de constater que l'on ne semblait pas pouvoir m'y contraindre.

Je devais croiser COTTEN quelques fois, malgré l'interdiction qui nous était faite de nous rencontrer. En effet, à l'occasion de visites médicales ou de convocations de routine par des cadres du personnel pénitencier, nous étions enfermés ensemble dans un même sas d'attente, le temps d'échanger quelques considérations plus ou moins constructives.

Il avait quant à lui arrêté au bout d'une semaine la grève de la faim qu'il avait cru bon de commencer dans mon sillage. Petit mental...

Mais il semblait inspiré pour rentrer en guerre sérieusement contre l'imposture judiciaire et sociétale, jurant sur ses grands dieux qu'il ne laisserait pas tomber Vincent, et m'assurant qu'il fut réellement persuadé que les ripoux de RIVESALTES auraient tenu leurs promesses.

Après tout, peut-être était-il sincère, et que ce détour par la case prison lui avait mis du plomb dans la tête... Il arrivait à se procurer sa dose de drogue douce à l'occasion, d'après ce dont il se vantait, et m'avait effectivement l'air d'être toujours perché quand je le croisais. C'est lui du reste, qui me tint informé quant au sort de l'enfant : Comme je le pensais, Vincent ne fut bien sûr ni entendu comme promis, ni traité comme il aurait dû l'être. Les « autorités » n'avaient pas tenu leur promesse sur ce point non plus. Cependant, les imposteurs n'avaient pas osé aller jusqu'où ils l'auraient souhaité, s'étant limités à placer l'enfant à la DASS, n'ayant donc pas jugé judicieux de le livrer à son géniteur. Nous avons semé suffisamment le trouble dans leur criminelle quiétude pour qu'ils se sentent obligés de réviser leurs plans vis à vis du sort de Vincent, et cette nouvelle me gonfla d'espoir, me procurant une nouvelle énergie combative.

Je fis appel, entre temps, de cette ordonnance de placement en détention préventive.

Le 27 février 2006, je fus « extrait » pour être déféré devant la Cour d'Appel de MONTPELLIER, dans ce cadre.

J'y retrouvai Christian COTTEN, et mon ami et avocat Patrick BRUNO du barreau de PARIS, ancien gendarme – l'exception qui confirme la règle avec Jean-Pierre JOSEPH, quand je parle avec mépris de leur corporation. (Dans la mesure où, malgré mes efforts, vous douteriez encore du fait que « faire mumuse » sur l'échiquier truqué de l'appareil dit judiciaire ne sert que l'imposture politique et judiciaire, desservant ainsi notre intérêt collectif en profondeur, je vous recommande ces auxiliaires de justice...)

Christian COTTEN fut entendu par cette cour en premier, avec ses avocats – et lui, il n'était pas gâté, ayant été pêcher ceux qui avaient trahi son ami Jean-Michel JACQUEMIN !...

(Affaire sur fond de catastrophe de TCHERNOBYL vue dans la première partie de ce livre.)

COTTEN devait savoir ce qu'il faisait, car les baveux qu'il avait désignés en connaissance de cause pour sa défense surent plus tard comment orienter les débats contre moi, lors de mon procès du 5 mars 2009. Nous n'en sommes pas encore là, mais au moment où j'étais déféré devant la Cour d'Appel de MONTPELLIER.

C'était maintenant mon tour de passer devant les imposteurs en robes sombres. Je ne nourrissais aucune illusion. Ce fut donc avec une totale sérénité que je rentraï en salle d'audience, audience à huis clos, évidemment. Le magistrat qui présidait l'audience n'était pas à l'aise, et j'eus beaucoup de mal à trouver son regard : Il ne semblait pas lui-même convaincu le moins du monde de ce qu'il disait, quand il se référait au « bouclier d'OUTREAU»*, pour m'expliquer, sans aucune animosité à mon égard, que je m'étais certainement fourvoyé.

** Sordide affaire où dans la réalité des enfants furent violés, faits attestés formellement, et aucun agresseur ne fut inquiété pour autant, ne s'agissant que d'une odieuse manipulation de plus, destinée à épargner un réseau criminel local de notables. La désignation d'un jeune juge inexpérimenté et l'instrumentalisation d'une personne prévenue furent le fond d'une stratégie destinée à semer la confusion, et à clôturer l'affaire en sagouin, pour assurer pour*

le comble que dorénavant, il ne fallait donc plus tenir compte des déclarations faites par des enfants dans ce genre d'affaire. Cette affirmation contraire à tout principe de justice et de protection de mineur fait loi depuis, telle une véritable jurisprudence.

Sa conscience devait manifestement le travailler...

Le procureur qui était assis à ma gauche n'était pas plus à l'aise, mais remonté et agressif à souhait, jusqu'à en être congestionné. Malheureusement, je n'eus pas l'honneur insigne de faire la connaissance de monsieur le Procureur Général AUMERAS - ami engagé du fameux criminel pédophile du nom de RENARD, le tristement célèbre magistrat des affaires de NICE...

Ça n'était qu'un sous-fifre, que j'avais comme adversaire, du nom de BEDON. Mais il avait de bons arguments, le BEDON ! Il serrait entre ses mains tremblantes... ...la fameuse « deuxième page fantôme » de mon audition si scrupuleusement prise par l'éphèbe juge d'instruction ANIERES.

Bien sûr, il eut l'air très bête, le BEDON, quand je lui fis remarquer que cette page si compromettante pour moi - il fallait croire - ne portait pas ma signature, et n'était donc pas de moi. (On joue sur un échiquier truqué ou non ?)

Je vous passe les détails de ce grand guignol joué ce jour là à la cour d'appel de MONTPELLIER, lequel n'avait pas grand intérêt, hormis le fait qu'une trentaine de personnes était venue manifester en notre faveur, à COTTEN et à moi semblait-il, dans l'enceinte même du tribunal. J'avais même pu entrapercevoir les activistes derrière une porte vitrée.

Cela avait fait son effet, indéniablement, les imposteurs en robes couleurs mortuaires ne supportant pas la publicité pour leurs odieuses manigances.

Je ne connaissais personne ; le soutient en question devait donc provenir de l'environnement de COTTEN, qui avait donc les moyens de perturber quelque peu l'ordre criminel dans le cas où il aurait été maintenu en détention pour des motifs dont l'irrecevabilité était si criarde.

Difficile alors, de libérer l'un, sans libérer l'autre.

Tout n'était pas perdu, mais peut-être que mon obligation à subir des soins psychiatriques avait été découverte. Je serrais les fesses, mais aucune allusion n'y fut faite.

La Cour d'Appel devait rendre sa décision deux jours plus tard.

Soit. Je retournai dans le fourgon à clapiers, direction la prison. Direction le matelas qui me tenait lieu de lit, au milieu d'une petite chambre prévue pour deux détenus, et dont j'étais le troisième occupant.

Je ne nourrissais pas beaucoup d'espoir d'en sortir, et m'étais fait une raison.

J'avais fait jusqu'au bout, ce que ma conscience m'avait dicté, et avais su dompter mes plus basses énergies de peur, pour préférer me constituer prisonnier lors de la livraison de mon protégé.

N'ayant pas été en mesure d'empêcher cela, mieux valait que j'assume ma défaillance, que je tienne mon insensée promesse faite à Vincent, jusqu'à la prison, donc. Au moins, je me jurais, tant que je restais physiquement en mesure de le faire, de croiser le fer avec les traîtres imposteurs, de les affronter avec l'énergie du vrai. Ma grève de la faim ne portait du reste pas sur ma propre détention, en termes de revendications. Comme je l'avais inscrit noir sur blanc, à la demande des responsables du personnel pénitentiaire, j'exigeais que Vincent soit remis à sa mère, et qu'il fasse l'objet des promesses tenues par l'adjudant de gendarmerie HAMONT. Celles-ci incluaient de toutes façons le fait que nous n'aurions pas dû être inquiétés, ni COTTEN ni moi, mais je n'en demandais pas tant. Quelque part, j'étais libéré d'un doute qui m'aurait suivi jusqu'à ce que je commette peut-être quelque chose d'irréparable en tentant d'aider l'enfant.

Christian COTTEN enfermé dans la cage mitoyenne de la mienne dans le fourgon qui nous ramenait de la Cour d'Appel de MONTPELLIER à la prison de PERPIGNAN, semblait déborder d'optimisme, promettant qu'il ne lâcherait jamais Vincent.

Les gendarmes chargés du transfèrement nous laissèrent converser, nous ayant juste informés pour la forme que c'était interdit, pour s'inviter ensuite dans notre discussion.

Ils semblaient totalement ralliés à notre cause, comme le trahissaient certains gestes ou commentaires très humains. Leur soutien moral me redonnait espoir, un espoir qui m'habite toujours au moment où j'écris ces lignes : Il suffirait de quelques éléments avisés, courageux et intègres pour constituer le grain de sable qui pourrait encore faire dérailler ce train infernal...

Mon espoir revenait surtout depuis que mon avocat m'avait confirmé le fait que Vincent avait bien été placé à la DASS : J'étais soulagé du fait que les imposteurs ne se soient plus sentis en position de le remettre directement entre les griffes du probable malade mental qu'ils protégeaient. Pour moi, le résultat de mes frasques et des quelques remous qu'ils avaient générés, était plutôt positif, puisque l'enfant avait provisoirement évité le pire.

Mais mon soucis était la probabilité que l'enfant ne soit livré à son bourreau, comme cela était prévu avant mon intervention, dès que la pression retomberait. Cette condition nécessitait bien entendu que je me soumette au terrorisme judiciaire, ce qui était hors de question. Mais pour COTTEN, malgré ses belles promesses faites avec tant d'emphase devant les gendarmes, c'était autre chose...

Ma putative libération en conditionnelle, qui fut l'objet du cirque du jour, était évidemment assujettie formellement à cette condition, et comme il en était de même vis à vis du gourou collabo, je ne me faisais pas trop d'illusions quant à sa crise d'intégrité.

Du reste, si par miracle je devais être provisoirement libéré, j'aurais interdiction de rentrer en contact avec COTTEN, et devrais vider les lieux de l'association. De ce fait, je n'aurais donc pas les moyens, au travers de ma gracieuse « coopération » au sein de son association qui prenait donc fin, de rappeler à son président sa parole donnée et de surveiller de près les suites de celles-ci.

Chapitre douze : Le bal des cloportes

Les deux jours passèrent, et contre toute attente un maton vint ouvrir la porte de la cellule, cette après midi du 1^{er} mars 2006, avec un large sourire :

- *Prépare tes affaires, MAILLAUD ; tu sorts !*

A ma sortie, Bruno SCHACHT, l'intrépide paparazzi, m'attendait armé de son appareil. Il mitrailla ce qu'il restait de moi, avec une douzaine de kilos en moins, sans pour autant me terrasser...

Un peu déboussolé, j'avais espéré que quelqu'un m'attendrait pour me prendre en charge.

Le paparazzi n'avait pas dans l'intention de m'aider à regagner le centre-ville, souhaitant immortaliser également la sortie de mon « complice », qui devait aussi être libéré.

Nul doute que ce revirement de situation était d'ailleurs dû à COTTEN, et à son entourage associatif et assimilé. Le fait qu'il ait été candidat aux présidentielles pouvait être de nature à générer un peu de lâchage de lest ; à moins qu'il n'ait eu quelques appuis politiques dans un camp opposé à celui de la demi-portion d'imposteur caractériel qui allait prendre le pouvoir dans les semaines qui suivaient, ce que je soupçonne fortement aujourd'hui.

Mais quoi qu'il en fut, ce jour là j'étais libre, et ne m'étais pas senti obligé de me pendre avec mon drap en attendant cette providentielle décision de « justice ».

Enfin, libre, c'était vite dit... J'avais signé lors de mon circuit de sortie, la notification de ma mise sous contrôle judiciaire, laquelle m'imposait de pointer dans un commissariat de police tous les quinze jours.

Il m'était également précisé que j'avais interdiction de rentrer en contact avec les personnes mises en examen avec moi, mes prétendus complices de soustraction de mineur, et ledit mineur.

Ce point m'ayant été précisé par avance, je ne pouvais pas garder ma domiciliation à l'adresse de « Politique de Vie » dans le cadre du contrôle judiciaire, quand bien même j'aurais souhaité conserver cette attache, et que COTTEN l'ait consenti de son côté.

Heureusement, Michel LANGINIEUX, l'activiste contre les mensonges et trahisons sur l'amiante, si négligé par COTTEN, m'avait domicilié chez lui, afin que je ne sois pas SDF, ce qui aurait pu sérieusement compromettre une décision en faveur de ma libération en conditionnelle.

Mais le brave homme vivant en fait dans un réduit de 20 mètres carrés, il ne s'agissait pour moi que d'une adresse fictive, qui m'obligeait à pointer au commissariat de police du 17^{ème} arrondissement de PARIS.

En tout cas, j'étais dehors, grâce à lui, et ma principale préoccupation était donc de regagner la région parisienne, où j'espérais retrouver Janett, récupérer mes affaires chez COTTEN, et pouvoir aviser de la suite.

Mais les premiers effets qu'il fallait que je récupère devaient m'attendre, en théorie, chez Rose MONTSERRA ROIG : J'y avais laissé au moment de mon arrestation mon sac à dos et mon porte-feuilles qui contenait les quelques sept cent cinquante euros que j'avais récupérés sur mon compte trois semaines plus tôt, vidant celui-ci, déduction faite du billet de cent euros que j'avais confié à Vincent, au cas où...

Je demandai à SCHACHT de prendre contact avec les ROIG, de son portable. Je fus quelque peu blessé d'apprendre que Myriam ROIG me maudissait, me désignant comme responsable de tous ses malheurs. Avisé du fait que la femme dont je voulais malgré tout défendre les droits à travers ma grève de la faim, me crachait au visage, je décidai de me ré alimenter sans état d'âme à la première occasion, histoire déjà, de ne pas tomber dans les pommes.

Mais il fut convenu par l'intermédiaire de SCHACHT que j'attende devant la gare de PERPIGNAN, où la femme consentait de mauvaise grâce à venir déposer mes effets dans la soirée.

Je dus rejoindre la gare à pied, réunissant quelques forces insoupçonnées, m'étant mis d'accord avec le paparazzi pour qu'il me rejoigne devant la gare de PERPIGNAN.

Arrivé en centre-ville, je me précipitai dans une boulangerie, claquant le peu de monnaie qui me restait et qui me fut restituée à ma sortie, dans la première saleté sucrée que je croisai, rompant aussi brutalement que maladroitement mon « jeûne ».

Plus tard, je pus effectivement récupérer mon sac, jeté rageusement à même le sol devant la gare par une mégère qui m'insultait copieusement au passage. Quant à mon portefeuille et ce qu'il contenait, ainsi que mon téléphone portable, elle prétendit ne pas les avoir trouvés...

Comment cette femme pouvait-elle me traiter ainsi, en ennemi, après tout ce que j'avais enduré pour tenter de protéger son gosse ?

Mon moral en prit tout de même un coup, et je voulais comprendre.

Myriam ROIG devait assurer plus tard à qui voulait bien l'entendre que si elle avait été jetée en prison, et que la garde de son fils lui avait été retirée, c'était entièrement ma faute.

Pourtant, je fus intervenu bien après qu'elle ait été condamnée à effectuer deux mois de prison ferme, au moment où elle devait prendre attache auprès d'un juge d'application des peines.

Et il était prévu qu'au motif de cette condamnation son enfant lui soit retiré, pour être remis à son bourreau présumé. Cette épée de Damoclès placée au dessus de la tête de Vincent

menaçait de se décrocher depuis lors, à tout instant, et c'était bien cela qui avait motivé l'appel au secours de cette femme, puis mon intervention si engagée, et dans l'urgence.

En fait, si Myriam ROIG me crachait au visage aujourd'hui, c'était sans doute parce que la protection de son propre enfant n'était pas une priorité que nous partagions réellement, et que justement mon engagement si « extrême » mettait en exergue ses propres lacunes vis à vis de son fils, des lacunes si méprisables à mes yeux.

Il fallait aussi prendre ostensiblement parti contre moi, et s'attirer ainsi les bonnes grâces des criminels imposteurs.

Il est évident également que si elle accablait maintenant celui qui n'avait pas hésité à encourir, à sa place, un risque qu'elle refusait de prendre pour son propre enfant, c'était aussi pour masquer sa triste défaillance

Je dus obtenir de l'aide de la part de COTTEN afin de payer le billet de train pour remonter sur PARIS, aide qu'il consentit à m'apporter, confiant à Bruno SCHACHT de quoi régler la dépense. Moi qui espérais tant retrouver Janett, j'avais appris en prison, par mon avocat, que celle-ci s'était repliée dans sa famille, en Allemagne. Mais si certaines mauvaises langues de l'entourage de COTTEN avaient sous-entendu que ma compagne m'avait laissé tomber, j'appris par celle-ci dès que je l'eus au téléphone, que ce fut l'entourage de COTTEN qui avait été impératif à son égard, quant à la nécessité de quitter les lieux aux premiers jours de notre incarcération. Pour autant, aucune aide de quelque nature que se soit ne lui avait été proposée. Les principales personnes à avoir user de leurs poids à l'occasion d'une réunion organisée au bureau de l'association avaient été les avocats de COTTEN, le fameux LUMBROSO et sa collaboratrice. Voulait-on lui éviter des ennuis, ou m'isoler ?...

Janett, virée sans aucun ménagement de la chambre que nous occupions, n'eut d'autre choix que de rentrer en Allemagne, la mort dans l'âme, et le compte à sec...

Dès que je fus arrivé sur la capitale, ce fut le collègue de travail de SCHACHT qui proposa de m'héberger chez lui, le temps que je me ré-alimente et que je retrouve quelques forces.

Ces trois ou quatre jours passés chez Pierre NOLAUD me perturbèrent un peu plus quant à la nature de l'aide reçue : En effet, bien que celle-ci fut providentielle et inespérée, je dus subir de la part de mon bienfaiteur ce qui ressemblait étrangement à une tentative pour me convaincre que le procureur DRENO était un homme bien sous tous rapports, et que celui-ci n'avait fait que son devoir en jetant Myriam ROIG en prison. Prenant quelque peu le relais de Bruno SCHACHT pour enquêter sur l'affaire, Pierre NOLAUD avait pu déjeuner avec le sinistre imposteur, et disait avoir été enchanté de l'entrevue... ..et par l'individu !...

Le charme ne transpira pas sur moi, en tout cas, et ce fut alourdi de ses troubles interrogations supplémentaires que je quittai mon hôte providentiel, ne voulant pas abuser de son hospitalité, retournant à la rue avec mon sac à dos, et les cent cinquante euros qu'il m'avait prêtés dans son infinie magnanimité. Sans cette modeste somme, j'aurais dormi dans la rue, sans manger, comme tant d'autres de mes congénères, mais juste le temps que je puisse récupérer le montant de ce nouveau mois d'allocation chômage. L'opération me prit deux jours pleins, de dures tractations engagées avec la poste, n'ayant plus de papiers d'identité mise à part une vague photocopie de mon permis de conduire.

Je fus soulagé de pouvoir rembourser aussitôt Pierre NOLAUD, m'empressant de prendre des distances avec cet homme qui m'avait pourtant si gentiment dépanné.

Je précise que je n'ai toujours pas répondu à mes interrogations sur la façon de voir les choses de ce journaliste : A-t-il été dupé, comme tant de gens le sont par les apparences ? Fait-il lui aussi parti des sympathisants de la cause de criminalité pédophile ? Ou cède-t-il comme tant d'autres à la peur, tout simplement ?...

Dans le premier, cas, les informations sensibles que ce journaliste si candide prétendit avoir malgré tout recueillies plus tard, concernant le géniteur de l'enfant et le réseau de criminels

pédophiles de PERPIGNAN auquel le monstre présumé appartiendrait, devraient remonter à la surface, ne serait-ce que pour que nous soyons fixés aujourd'hui...

Enfin, Janett me rejoignit en région parisienne, et nous y louèrent provisoirement un meublé avec ce qu'il nous restait. J'avais besoin de rester un peu dans le secteur afin d'organiser la suite des événements, à ma façon.

Sur ces entre-faits, un sérieux différent devait éclater entre Bruno SCHACHT et moi : Celui-ci, retourné sur PARIS, refusait obstinément de me restituer un document précieux que je lui avais confié afin qu'il en fasse copie, et qu'il garde le tout en sécurité ; il s'agissait du fameux témoignage de Vincent recueilli en vidéo par mes soins...

Si j'entendais de mon côté le rendre public par le biais d'Internet dès que possible, afin d'éviter le pire à Vincent, il était dit qu'il fallait m'en empêcher. Le paparazzi connaissait mes intentions à ce sujet, et avait entre-temps manifestement pris des ordres afin de décréter que je ne devais plus récupérer mon document. Dans cette optique, il prétextait soutenir la mère de Vincent dans la revendication d'un quelconque droit à l'image de son fils, dont elle avait du reste perdu la tutelle légale...

Et SCHACHT d'assurer que cette femme était dans son bon droit, bien que le seul en réalité à pouvoir prétendre à un quelconque droit à l'image ne pouvait être que celui qui avait pris celles dont il était question, indépendamment de ce qu'il voulut en faire, et de ce que la loi l'autorisait à en faire ou pas. En l'occurrence, si la loi ne m'autorisait qu'à remettre la vidéo à la justice de notre pays, celle-ci, en la personne de son procureur dénommé DRENO, l'avait tout bonnement refusée. Quant à savoir pourquoi la mère de Vincent s'opposait avec tant de virulence – m'ayant fait parvenir des menaces par le biais de SCHACHT – à ce que je publie le témoignage de Vincent, j'ai bien peur que les arguments évoqués ne constituent qu'un fallacieux prétexte en vue d'étouffer l'affaire.

En effet, comment expliquer que cette femme fut à ce point hostile à cette stratégie, qui n'engageait plus que ma propre responsabilité face à l'imposture judiciaire, stratégie qui consistait à faire le plus de bruit possible autour de cette affaire, et à la rendre publique ?

Ce fut pourtant cette notion de bruit, de scandale, et uniquement celle-ci, qui gêna à ce point les magistrats au point que ceux-ci ne se contentent que de placer l'enfant à la DASS, au lieu de le livrer à son géniteur comme ils l'avaient initialement prévu !

A qui donc le témoignage de Vincent portait-il du tort ?

A l'enfant ?... ...qui m'avait autorisé à le rendre public si nécessaire, et qui risquait de retourner entre les griffes de son bourreau présumé grâce à l'omerta ?...

...Ou à l'individu mis en cause ; et aux gendarmes et magistrats qui le couvraient, ainsi éventuellement qu'à d'autres personnes qui auraient été impliquées ou compromises par ses soins ?

De mon côté, j'avais tourné cette question dans tous les sens. J'avais imaginé les désagréments que pouvaient générer la publication de ce témoignage à l'encontre de son courageux auteur, en les mettant en balance avec les risques encourus par ce dernier d'être livré à celui qui l'avait frappé comme plâtre, l'avait probablement violé, et l'aurait menacé de mort au cas où il parlerait.

Le choix avait été vite fait, et je n'arrivais pas à comprendre la position de ceux qui s'opposaient si vertement à ma décision, laquelle, j'insiste, n'engageait que moi.

La notion de « protection de la vie privée de l'enfant », arguée par sa mère et relayée tant par l'entourage de COTTEN que par les pseudos journalistes SCHACHT et NOLAUD, constituait une des aberrations favorites de l'imposture judiciaire en pareils cas, destinée à favoriser l'omerta.

A écouter tout ce beau monde, il valait mieux soit-disant protéger la vie privée d'un enfant victime de viol et de terrorisme judiciaire, que de le soustraire à ses probables tortures ainsi

qu'à son violeur présumé. Ne parlons pas de confondre ce dernier et les imposteurs qui le protégeaient...

L'intrépide Bruno SCHACHT s'était retranché derrière la porte blindée de son appartement, quand je lui rendis visite pour obtenir de lui plus d'explications.

N'étant moi-même pas plus courageux que ça, je préférerais battre en retraite quand il hurla qu'il avait appelé la police : Se faire arrêter pour de prétendues « menaces de voies de fait », « en flag » de surcroît, quand on est sous contrôle judiciaire, n'est pas le meilleur moyen de rester libre...

Mais j'avais eu le fin mot de tout ça : Outre Myriam ROIG, c'était COTTEN qui influençait à ce point les journalistes, ayant convenu avec eux de prendre en compte leurs frais pour continuer je ne sais quelle enquête sur l'affaire, qui ne vit bien sûr jamais le jour.

J'estimais malgré tout inutile de vouloir régler des comptes avec les traîtres : J'avais en fait un double de ma vidéo interdite, et l'ayant récupéré, j'obtins d'un membre de l'association de COTTEN qu'il me donna un coup de main pour créer mon propre site. Smaïn BEDROUNI fut efficace, étant celui qui avait créé le site de « Politique de Vie ». A ce moment, Smaïn m'assura être en désaccord avec COTTEN, et hébergea mon site sur le serveur qui lui appartenait, conservant le mot de passe afin de pouvoir gérer tout problème technique potentiel.

J'avais commencé par réaliser avec son aide technique une vidéo dans laquelle je dénonçais l'imposture institutionnelle, et prétendais appeler les citoyens à organiser avec moi un contre-pouvoir au président qui allait être élu. Dans le « *Rappel des Partisans* », je dénonçais le cas de l'enfant, sans trop en dire, espérant attirer l'attention sur l'affaire de façon détournée sans pour autant déclencher immédiatement le courroux des imposteurs, et en utilisant la période des présidentielles.

Si j'étais déterminé à ne pas lâcher le morceau quant au sort de l'enfant, tout mon être révolté m'appelaient à organiser de façon plus profonde une résistance au terrorisme d'Etat, et à son imposture institutionnelle. Aider cet enfant était prioritaire, et juste dans le sillage de cette priorité, symptôme parmi tant d'autres du mal qui rongait notre système sociétal insidieusement, s'imposait à moi la nécessité de s'attaquer à la maladie elle-même, en amont de tout symptôme, et à ceux et ce qui la provoquaient.

Au moment où je boucle enfin ce livre, malgré de sérieuses difficultés matérielles et logistiques, je suis corps et âme lancé dans ce combat à la vie à la mort ; je mets toute mon énergie, sans doute parfois avec quelque maladresse, à essayer d'informer les gens autour de moi, lors de mes pérégrinations clandestines, mais surtout à donner une forme viable à une réelle stratégie révolutionnaire, avant qu'il ne soit trop tard...

Après avoir lancé mon premier message sur le net, m'étant assuré que l'enfant restait jusqu'à nouvel ordre placé à la DASS, et sous la tutelle du Conseil Général des Pyrénées Orientales, il fallait que je passe aux choses sérieuses..

J'avais entre temps pointé deux fois au commissariat du 17^{ème} arrondissement redoutant d'y être retenu : Je ne perdais pas de vue qu'à tout moment ma condamnation d' « homme-groupe-de-combat » pouvait opportunément resurgir.

Chapitre treize : La Corse pour la vie clandestine

Printemps 2007. Il était temps de remédier à des questions matérielles ; ma compagne et moi retournâmes en Corse pour préparer la saison estivale et reprendre notre activité de coaching sportif. Mon premier réflex fut bien sûr d'aller voir mes amis nationalistes, afin de les informer de la tournure qu'avait pris l'affaire, en espérant qu'ils n'aient pas été inquiétés. Ceux-ci me firent un accueil plutôt froid, et pour cause : Ils m'expliquèrent avoir reçu des

coups de fil de la part de Myriam ROIG, celle-ci prétendant que je les avais balancés aux gendarmes de RIVESALTES ! La traîtresse avait insisté pour assurer qu'il fallait se méfier de moi, et surenchérit en prétendant que j'avais tenté de l'escroquer pour vendre la maison de sa mère et m'approprier le résultat de la vente... Je dois préciser que mes amis avait commencé par donner leur numéros de portable à la femme, au premier jour de leur rencontre, au cas où elle aurait eu besoin de quoi que se soit...

Je fus bien évidemment surpris et mal à l'aise. Je ne m'attendais pas à un tel coup tordu, et le fait que je sois retourné voir mes amis le cœur léger indiquait malgré tout que je n'avais rien à me reprocher. Il aurait fallu en effet être totalement stupide et inconscient pour aller au contact de gens de ce milieu, après avoir commis une telle trahison. C'était un coup à se retrouver dans un caniveau avec une balle dans la nuque...

Sans doute était-ce le but de la manœuvre, dont l'origine m'était d'ailleurs claire : les ripoux de RIVESALTES devaient être derrière la manœuvre. Il ne faisait aucun doute que la garce de service avait dû balancer mes amis, après avoir balancé COTTEN mais également Janett, et les gendarmes ripoux avaient suggéré ce coup tordu afin de me créer de sérieux ennuis, et de casser un putatif réseau de résistance. Ne s'agissant pas de « justice » dans cette affaire, vous l'aurez compris, le coup tordu était effectivement plus dans les aspirations des imposteurs. Ceux-ci avaient préféré ne pas élargir la liste des « mis en examen », sans doute pour éviter plus de remous et de bruit, ayant heureusement jugé inopportun de mettre Janett en examen, comme ils l'avaient décidé concernant Martine BOUILLON. Janett étant allemande domiciliée officiellement dans son pays d'origine à cette époque, et mes amis corses étant des indépendantistes réputés, il était effectivement délicat de procéder à leur mise en cause sans risquer de générer quelque turbulences que les imposteurs avaient intérêt à éviter.

D'une pierre deux coups : Cette élégante manœuvre évitant donc des procédures indésirables permettait de m'isoler totalement, si ce n'était de m'attirer de sérieux ennuis.

Heureusement, ma bonne fois apparut plus évidente que la diffamation intentée contre moi. Malgré tout, mes rapports devaient progressivement se détériorer avec mes amis, qui ne pouvaient écarter un doute résiduel, bien que celui-ci fut plutôt à mon bénéfice. De toutes façons, ils n'avaient aucune envie d'essuyer des embrouilles de ce genre dans de telles problématiques. Je ne pouvais pas leur en tenir grief, et ne peux que considérer rester leur obligé, redevable de l'aide qu'ils ont su m'apporter avec tant de générosité.

La Corse ; terre de résistance ?...

De nombreuses personnes critiquent les nationalistes corses, de façon générale, et sans réellement savoir de quoi il s'agit. De mon point de vue, pour ceux que j'ai eu l'honneur de côtoyer, je ne peux que tirer chapeau bas, comme on dit, indépendamment de la façon dont ceux-ci prétendent protéger l'île de beauté.

Sur ce sujet glissant là, il est certain que ces mouvances sont détournées de leur idéal de liberté pour leur terre et leur peuple, par d'habiles manipulations de compromission et d'absorption de la part de notre imposture politique. Le premier à avoir semé la pagaille dans ces milieux fut Charles PASQUA, qui à son époque vint avec des mallettes pleines de billets à l'attention de certaines mouvances nationalistes, créant ainsi une scission et une guerre fratricide qui écuma les rangs de ces combattants pour la liberté. Une grande majorité de ce qui en resta devint simplement corrompue, regroupée dans des mouvements politiquement corrects, jouant sur l'échiquier truqué de l'imposture politique française. N'ayant pas appréhendé le contexte d'imposture sociétale que je dénonce ici, les mouvances indépendantistes et autonomistes corses ne remontent pas en amont de leur problème, pas plus qu'aucun mouvement activiste défendant quelque cause que se soit...

Pour la Corse, la menace ne vient pas à proprement parler de la France et de son Peuple, de même qu'aucune menace ne vient des peuples vis à vis des autres, mais de ceux qui les manipulent. Celui-ci, le Peuple continental, a en fait le même « ennemi » que le Peuple Corse. La même imposture politique les trahit l'un comme l'autre pour les mettre à la merci du crime organisé international. De ce fait, rendre la Corse soit-disant indépendante ou autonome reviendrait en fait à l'exposer à une autre forme de colonisation, toujours par des prédateurs de la haute finance, qui auraient vite fait d'acheter toute l'île pour en faire une « Ibiza » puissance dix, avec sa drogue et sa débauche légendaire.

La cocaïne se répand déjà d'ailleurs sur l'île de Beauté, avec l'invasion des mafia des pays de l'Est, principalement. Celles-ci ont les coudées franches, grâce au laxisme calculé des « autorités » françaises. Ainsi, avec cette gangrène implacable, si de grosses enveloppes circulent discrètement mais généreusement à destination de nos « autorités » corrompues détachées sur place, le principal effet recherché consiste à détourner l'attention sur cette nouvelle invasion, qui corrompt également la mafia locale et certains milieux nationalistes. Pour ceux qui gardent la tête haute, ils sont victimes d'une telle confusion qu'ils ne savent plus si ils doivent attendre de l'Etat français que celui-ci ne lutte contre l'invasion mafieuse des pays de l'Est, ou garder la même attitude vis à vis des envahisseurs continentaux d'origine, et donc de l'Etat français et de ses représentants. Et Nicolas SARKÖZY de NAGI-BOCSA, grand traître du Peuple Corse également, a pris le relais sur le mafieux notoire Charles PASQUA pour finir de faire exterminer ce qu'il reste de vrais nationalistes et de « voyous » d'Honneur, en Corse : Après avoir trahi son ami Yvan COLONNA, pour le désigner ostensiblement comme tueur du préfet ERIGNAC, violant ses droits à un procès équitable d'entrée de jeu, et en parfaite connaissance de la réelle identité du vrai tueur – mis au vert depuis comme attaché à la sécurité d'Elf en Angola - ; après avoir trahi la mafia de la « Brise de Mer », ayant sollicité son soutien pour les élections, pour ensuite avoir favorisé le groupe BARRIERE dans le domaine si sensible des casinos de jeu ; le petit traître en chef organisa l'extermination des derniers résistants corses, avec tous les moyens humains et logistiques dont il disposait, maintenant qu'il avait su tromper tout le monde et ainsi se faire élire président de notre imposture de démocratie. Ces dernières années, nous assistons à une véritable hécatombe en Corse, imputée bien sûr à de vulgaires règlements de compte... Il s'agit en fait d'opérations d'exécution, d' « opérations homo », menées soit par des services spécialisés de l'Etat, soit par des prestataires de services recrutés dans les milieux de petites frappes sans foi ni honneur, enthousiasmées par la perspective de pouvoir impunément exterminer une concurrence trop solide et emprunte de valeurs. Les derniers vrais « voyous » de la vieille époque, ceux qui aussi gardaient un œil sur leur Terre, sont exterminés sans appel.

En réalité, rien ne va plus en Corse. Il n'y a plus de camp suffisamment puissant et soudé pour faire face aux deux fronts mafieux – celui de notre imposture politique et celui des mafias de l'Est.

Aujourd'hui, le littoral est destiné à être dé-sanctuarisé, au profit de constructions de complexes hôteliers de luxe, et même de terrains de golf pour mafieux en cols blanc...

L'argent sal et la corruption avancent inexorablement avec le béton et le gazon des terrains de golf, et les corses pris à la gorge par une conjoncture sévère, préfèrent vendre leurs terres sans être regardant quant à la nature des acheteurs. « Il faut bien vivre ! ». On en est tous là, semble-t-il... On est tous compromis à notre niveau...

En Corse comme ailleurs, nous sommes colonisés et corrompus par les « élites » de la haute finance, et nous leur ouvrons grand les bras, trop contents de pouvoir vendre notre Terre sacrée à l'ennemi. Mes ancêtres RUTILY, Bandits d'Honneur corses, doivent se retourner dans leurs tombes, et ne doivent pas être les seuls...

Beaucoup de prétendus nationalistes ont également versé dans le racket. De plus en plus de jeunes voyous de peu de foi se prétendent nationalistes, se cachant derrière cette étiquette facile et dans leurs tenues camouflées si en vogue, pour se livrer, dans un folklore pathétique et galvaudé, à des exactions de petites frappes de bas étage, au prétexte fallacieux de protéger l'île de l'invasion continentale. Celle-ci aujourd'hui ne connaît en fait pas d'obstacle majeure, il faut le savoir. Et les « élites » de notre pays avec de nombreux petits bourgeois parvenus peuvent, parfois moyennant quelques enveloppes, il est vrai, construire leurs résidences secondaires jusque sur des plages. Le racket ne protège donc pas la Corse ; il pervertit les corses, et permet à ceux qui ont le plus d'argent de venir prendre possession des terres sacrées. Prétendre ainsi protéger la Corse n'est qu'un mensonge, qu'une trahison.

Les vrais alternatives résident bien ailleurs ; également comme pour le peuple continental et les autres peuples d'Europe et d'ailleurs, asservis par le syndicat du crime international.

Une prise de recul nous permet de comprendre que notre salut réside dans notre capacité à réaliser que nous sommes dominés et asservis, les uns et les autres, par le biais d'une stratégie de mise sous dépendances des colonisateurs criminels internationaux.

La Corse regorge de ressources pour s'extraire de cette dépendance ; l'eau fait partie de ses principaux atouts. Pourtant, celle-ci est appropriée progressivement par la mafia VEOLIA.

La terre est fertile et permet de nombreux type de cultures biologique et respectueuse de l'environnement : La Corse devrait être un « laboratoire alternatif » de culture diversifiée à l'ancienne, et un exemple pour le Peuple continental et le reste du monde. Les énergies libres ne doivent pas être en reste ; entre l'eau et le soleil, tout est possible.

Le moteur à eau existe et fonctionne à 100% avec de l'eau, pulvérisant toute possibilité de mise sous dépendance des lobbies du pétrole et du nucléaire : Car si l'on peut rouler à l'eau, on peut également produire l'énergie de son foyer à travers un groupe électrogène fonctionnant à l'eau, associé à des éoliennes et du photovoltaïque. Mais du vrai photovoltaïque ; car là encore, mes recherches m'ont permis de comprendre que les lobbies du nucléaire, par l'intermédiaire de notre imposture politique et de l'EDF, ont su mettre la main sur l'énergie solaire pour commencer par en réduire considérablement la réelle efficacité.

Je précise entre parenthèses que tous les stages organisés par l'Etat sur le sujet des énergies libres et alternatives ne sont que des impostures, de vastes programme d'intox destinés à formater ceux qui les suivent dans la certitude que tout ce qui touche à ce domaine est laborieux et d'une très relative efficacité.

Bref. La Corse peut et doit résister au terrorisme d'Etat appliqué par les banquiers internationaux et leur clique de lobbies. Il suffit que les corses prennent conscience de l'origine du problème, réalise l'imposture sociétale dans sa globalité et mettent en œuvre une révolution aussi pacifique que radicale. La Corse se prête encore à l'heure actuelle beaucoup plus facilement malgré tout à cette démarche de révolution constructive, car le terrorisme d'Etat crâne moins que sur le continent . Là, on peut encore tenir tête à nos bons gendarmes instrumentalisés – désolé les gars, mais un jour il faudra que vous compreniez que vous n'êtes pas dans le bon camp, et que jusqu'ici vous tenir tête est le moindre mal et la moindre des choses...- Le tout est de le faire pour quelque chose de positif et d'utile à la cause commune. Nul besoin de mitrailler les brigades ou de faire sauter les préfectures pour imposer la diffusion des énergies libres et d'un mode de vie bon pour tous, et pour l'environnement. Nul besoin de se livrer à du racket ou à quelque violence que se soit pour refuser de payer des impôts, et pour boycotter de tout ce qui représente l'imposture institutionnelle et sociétale, à commencer par les grandes surfaces. La Corse est prise en otage par les compagnies de transport maritime : Encore un gros point de mise sous dépendance ! Alors pourquoi ne pas équiper des flottes de petits bateaux à moteurs, fonctionnant avec le moteur à eau ? Qui pourrait résister à une telle concurrence, laquelle devrait s'organiser par des multitudes

d'initiatives individuelles ? L'alternative réside dans l'autarcie de chacun, et de petites communautés organisées dans cet esprit.

C'est là le message que je veux également faire passer à mes amis corses, au passage, transmettant en fin de mon ouvrage les indications pour se procurer les plans du moteur à eau, et même les kits tout prêt, pour une somme dérisoire.

Le retour à la Nature et l'amour de la Mer...

Ceci dit, et pour reprendre le cours de mon histoire, Janett et moi avons repris notre activité de coaching sportif commencée l'été précédent. La Mer nous autorisa à venir vers elle pour « gagner notre vie » - comme on dit dans notre curieuse civilisation - et communiquer sur ce qu'elle ne demande qu'à offrir d'insoupçonné.

Je suis bien conscient que les détails que je vais révéler ici sont de nature à me faire un jour repérer sur quelques plages, mais je veux vous offrir quant à moi cet interlude, et vous plonger dans les énergies positives de ce retour à la Nature et à la Mer, dont nous vivons entre autres quand cela nous est possible, pour le plus grand bien de nos « adeptes ». - Non, je n'ai pas monté une secte !...-

Il convient que je fasse un petit flash back, en fin de printemps 2006, lorsque j'étais venu en Corse avec ma compagne pour me mettre au vert et entreprendre avec elle un nouveau départ. Rappelez-vous que mon soucis en 2006, était d'avoir perdu ma cassation à l'occasion de mon accusation « d'homme-groupe-de-combat », et que de ce fait, outre ma condamnation à subir une psychothérapie, l'inique interdiction d'exercer ma profession n'était plus suspendue par le dernier recours engagé, devenant définitive.

Puisqu'il était hors de question - malgré le risque me voir un jour conduire de force dans un centre psychiatrique - que je m'expatrie pour pouvoir travailler dans mon domaine de prédilection, j'avais donc opté pour le coaching sportif en guise de reconversion. Ce choix fut déterminé en raison de notre goût à tous deux pour le sport, également de l'accessibilité à ce créneau par manque de réglementation – pas pour longtemps, ne nous faisons pas d'illusion – mais surtout de mes réelles capacités en la matière. J'avais comme avantage d'être toujours assez entraîné, et de posséder un monitorat fédéral de boxe américaine. J'avais d'ailleurs ouvert et tenu deux clubs dans ma vie, le premier au 1^{er} RPIMa de BAYONNE, qui existait toujours aux dernières nouvelles, et le deuxième associé à mon activité dans la protection privée, sur l'île de la Réunion. Là, mon club fédéral me permettait de faire profiter des entraînements à « mes hommes », dans un cadre formel et suivi. J'avais une certaine expérience dans le domaine de l'enseignement sportif, que j'avais enrichi de quelques études personnelles sur le corps humain, et même la nutrition.

Mais à ce moment de mon histoire, je n'étais plus très attiré par l'enseignement de ce sport violent, ni même par sa pratique, bien qu'en ayant tiré de grands avantages à différents moments de ma vie. Chaque chose en son temps, et heureusement nous sommes en perpétuelle évolution. Mais je voulais revenir au sport, d'une façon encore moins astreignante – sans la notion de salle et de fédération - et plus axée vers le retour à la Nature.

Jusqu'ici je m'entraînais encore essentiellement en salle, plus axé sur le « cardio training » que sur l'inutile gonflette, mais, tout comme Janett, me lassais de devoir encore dépendre d'une salle pour rester en forme. Je n'avais pas su regarder suffisamment en direction de la Nature.

La dernière fois que nous avons été tenté de prendre un abonnement pour un mois, transitant par l'Allemagne, nous nous étions aperçu que la salle en question était cernée d'antennes relais, et que c'était le cas pour une majorité d'entre elles. Quelle curiosité que de prétendre offrir du bien être aux gens en les enfermant dans une salle exposée à toute forme de pollution électromagnétique, pour respirer les toxines des autres.

Aujourd'hui, quand bien même nos maigres moyens financiers totalement incertains nous l'auraient permis, nous ne mettons plus les pieds dans une salle de « fitness ». Nous avons su adapter notre mode de vie à ma situation, continuant à éliminer les besoins, les sources de dépenses inutiles et de dépendance vis à vis de l'imposture sociétal : Que nous soyons en bord de mer, en montagne, dans les forêts ou le maquis, nous savons trouver dans la Nature qui nous accueille une majeure partie de notre temps les façons de nous maintenir plus qu'en forme, avec en outre une rusticité qui vaut tous les entraînements spartiates, quelques puissent être les conditions météorologiques ou climatiques. Ceci sans parler des énergies bénéfiques insoupçonnées dont nous pouvons nous ressourcer, au lieu de nous asphyxier, de nous polluer l'organisme et de nous dévitaliser dans des zones urbaines.

Ce jour là, j'étais assis sur le sable d'une plage d'OLMETO, dans la région du Valinco, un radieux matin de juin 2005. Je regardais la mer onduler doucement, respirant à pleins poumons ses légers embruns iodés, et cherchais dans ses reflets les réponses à mes questions. Janett était retournée en Allemagne pour quelques jours, histoire de régler des problèmes d'ordre personnel et familial. Elle avait renoncé à sa carrière dans la banque, mais était pour autant très angoissée quant à un avenir lui apparaissant du coup incertain. Je devais lui donner confiance en la Vie, et répondre au problème basique de notre « gagne-pain ». (Encore une tournure surprenante de langage courant de société, dans la pure lignée du formatage d'esprit des écritures dites religieuses pour esclaves, le pain – fut-il bio et même de farine d'épeautre - n'étant loin de là pas ce qui symbolise le mieux une saine alimentation ou même des besoins essentiels en matière de nutrition, malgré ce genre d'incitation subliminale à le considérer comme tel...).

Si je parlais d'indépendance et de liberté, j'étais malgré tout encore dépendant des allocations chômage, ce qui d'une part m'exaspérait souverainement, mais surtout me faisait comprendre à quel point il semblait difficile de se libérer de cette emprise que le système sociétal peut avoir sur nous. Bref ; il fallait que je rebondisse, avec Janett, et que je crée un moyen de gagner de l'argent sans avoir de compte à rendre à quiconque. Je sais ; j'aurais tout de même en théorie des comptes à rendre à l'Etat, dans une certaine mesure...- notion que j'ai totalement éradiquée entre temps, cela va de soi...

La Mer m'appela alors, m'invitant à tenter des évolutions inspirées des coups de pied de base de la boxe américaine – ou du Karaté, puisqu'ils sont quasi identiques. Je compris rapidement qu'il fallait des appuis pour tenir l'équilibre dans les remous de l'eau, et pouvoir affronter la résistance de l'eau de Mer.

J'interrompis alors ma baignade pour me rendre à PROPRIANO, afin d'acheter une paire de bâtons de Nordic Walking, et retournai dans l'eau de mer fraîche, pour tester l'efficacité des agrès en alu pour ce à quoi je les destinai. Ce fut un fiasco. Les bâtons étaient trop souples, trop courts et trop légers, et la mer un peu trop houleuse à cet endroit. Un peu découragé, je me remis à réfléchir sur le sable, pensant à Janett... Je sentais intuitivement que la réponse était pourtant bien dans l'eau de Mer, et me sentais irrésistiblement poussé vers elle pour persévérer dans ma démarche. J'ai toujours aimé la Mer, profondément, avec respect.

Me faisant une raison de la somme d'argent que j'avais claquée pour rien – ne pouvant décemment pas rapporter les bâtons de marche une fois éprouvés dans l'eau de Mer -, je retournai alors en ville, mais là dans un magasin de bricolage, histoire d'acheter deux manches de balais de cantonnier de 1m50. Je me rendis à une plage moins exposée à la houle, bien qu'un peu moins déserte, et me mis à nouveau à l'eau. Et, en dépit des quelques regards interloqués provenant de la plage, je me positionnai face à la légère houle, de l'eau jusqu'à la taille, un bâton dans chaque main solidement ancré dans le fond sableux en soutien de la jambe d'appui, pour commencer une série de coups de pieds développés dans l'eau avec l'autre jambe. Les coups de pieds de face, de côté, et quelques autres techniques, agrémentés de différents mouvements travaillant la musculature du bassin et des jambes, me demandaient un

effort particulier, plus je cherchais à y mettre de l'énergie pour me mesurer à la résistance de l'eau.

Une heure plus tard, après quelques étirements et un petit break de « bronzing » bien mérité, mais mis à profit pour réfléchir à mon sujet du jour, j'améliorai ma nouvelle discipline en replongeant dans l'eau fraîche avec un seul bâton, cette fois. Là, toujours de l'eau jusqu'à la taille, - et toujours sous des regards de plus en plus curieux - m'ancrant solidement dans le sable avec mes deux jambes, tenant mon bâton à ses extrémité et de façon symétrique, je m'en servis comme d'une pagaie double, plongeant énergiquement chaque extrémité du bâton jusqu'aux avant-bras pour effectuer des mouvements de rame. Je fus surpris là encore de l'effort qu'il fallait fournir, malgré le fait qu'il ne s'agissait que d'un bâton. Une dizaine de minutes à un rythme soutenu avait réveillé l'ensemble de la musculature de mon buste, m'ayant même quelque peu essoufflé, malgré une honorable condition physique. En fait, il suffisait que j'accélère le rythme des exercices sur quelques petites minutes, en « fractionné », pour me rapprocher de mes limites, et plus vite que je ne l'avais imaginé.

Le lendemain, après avoir mûri la question et élaboré un programme complet d'une heure, je retournai avec mes deux bâtons pour le mettre en pratique. Ce fut un succès total.

J'avais créé une discipline à part entière, qui ressemblait à de l'aquagym classique, mais dont l'originalité et même l'intérêt particulier résidaient dans le fait qu'elle se réservait à l'eau de Mer, exclusivement. Nous n'aurions que l'embarras du choix pour trouver des sites paradisiaques afin de proposer notre discipline à des touristes, ou des gens de la région soucieux de se remettre en forme. Restait à savoir maintenant si cela plairait, et si je n'étais pas trop optimiste. De mon point de vue, j'estimais qu'il y avait un créneau à développer dans le coaching sportif, et plus particulièrement dans l'optique d'un retour à la Nature, aux vues des sites paradisiaques que nous pouvions trouver.

Je me rappelais de ce que m'avait apporté l'eau de Mer, durant les deux mois et demi où j'étais resté en cavale à Madagascar, en 2004. Pour la petite histoire, quand j'étais parti faire mon opération de kidnapping, j'avais abandonné prématurément une canne qui m'était indispensable depuis quelque mois pour marcher, ayant eut un sévère accident de moto. Ma cheville gauche avait eut ses principaux ligaments arrachés, et il avait fallut que l'on me pose des broches. Peu de temps après que l'on m'ait retiré celles-ci, j'avais donc interrompu ma rééducation fonctionnelle pour ma mission, pensant n'en avoir que pour trois ou quatre jours ; et six mois d'emprisonnement plus tard, j'étais toujours sérieusement handicapé. C'est en passant mes journées à marcher dans l'eau, le long des plages malgaches, à l'abris des villes et des contrôles de police, que ma cheville se rééduqua totalement, contre toute attente. En outre, ayant été très affaibli par une sérieuse infection pulmonaire qui avait manqué de me laisser sur le carreau en prison, je n'étais plus que l'ombre de moi même après mon évasion. Je peux dire que ma cavale, dans les conditions de « survie » saines et rustiques qu'elle m'imposa, à commencer par une alimentation exclusivement basée sur des fruits et légumes frais, quelques céréales et du poisson à volonté pour trois fois rien, me remit en forme plus vite que toutes les thérapies vendues dans notre société. Je pus même reprendre des entraînements plus sérieux, en courant dans les collines ou le long des plages, et en nageant avec les tortues - évitant tout de même les requins... La Mer m'avait remis à neuf, sans doute même plus à neuf que je ne l'avais jamais été durant toute ma vie, bien qu'ayant toujours été plus ou moins entraîné.

Je savais donc les bienfaits que la Mer réservait à ceux qui voulaient bien se pencher sur elle avec respect. Il ne s'agissait donc pas de faire du coaching sportif dans des salles surchauffées ou en piscine, dans une eau « désénergétisée », dévitalisée et chlorée. Non. Quitte à coacher mes semblables pour qu'ils se remettent en forme, autant que ça soit avec l'aide de la Nature, et de ses énergies si insoupçonnées et méprisées. C'était en outre un moyen comme un autre d'amener les gens à prendre conscience du dramatique manque de respect dont notre

civilisation se rendait coupable vis à vis de la Nature, alors que celle-ci savait nous apporter tant...

Toute la communication que je mis en place avec Janett, dès son retour, portait sur ce thème. Ma compagne, quelque peu sceptique, fut la première que je formai malgré tout à ma nouvelle discipline, jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de m'assister, et même de gérer elle-même des clients. Elle s'était mise au sport à fond avec moi dès notre rencontre, et nous avons commencé notre relation en multipliant les découvertes de sports divers et dits « extrêmes », non sans pratiquer régulièrement divers entraînements physiques.

Une première cliente, Paulette, démarchée dans sa boutique et emballée par la discipline, après avoir constaté par elle-même très rapidement les effets bénéfiques de mon traitement, nous mit en contact avec un directeur de camping de la région. Celui-ci fut également intéressé pour tester notre concept avec sa clientèle estivale, manquant d'animations. Tout s'enchaîna très, vite, et nous eûmes un vif succès ce premier été, qui devait faire bouler de neige les étés suivants...

Pour commencer l'activité à ce moment, j'avais monté une micro entreprise, trichant bien sûr sans vergogne pour ne rien avoir à payer en terme d'impôts à un Etat criminel. Mais vis à vis de nos premiers clients, j'étais parfaitement en règle, fournissant des factures aux patrons de camping, et encaissant des espèces non déclarées avec nos clients individuels. En effet, j'avais opté pour deux axes distincts de recherche de clientèle ; des personnes intéressées pour des séances personnalisées, réglées sur place et en espèces, et des centres de vacances qui acceptaient de prendre en compte la facturation des prestations ainsi offertes à leur clientèle.

Pour ceux-ci, les factures et déclarations restaient malheureusement incontournables...

Mon seul réel soucis restait de ne pas me faire localiser par l'imposture judiciaire, à cause de ma micro entreprise ; pour ce genre de problème là, je faisais appel à ce que beaucoup nomment la « chance ».

Mais aujourd'hui où je clos enfin ce livre, rajoutant en passant ces quelques lignes ci à la relecture, je dois vous dire que nous avons estimé devoir mettre tout notre temps et toute notre énergie dans notre combat, sans nous détourner de celui-ci : C'est donc le premier été que nous passons loin de tout centre de vacances ou de toute plage... Alors bien sûr le problème de notre survivance revient en force, bien que nous ayons su réduire considérablement nos besoins, mais c'est une autre histoire...

Je vous dirais simplement que nous faisons confiance à la Vie que nous prétendons servir de notre mieux, et que de toutes façons les choses se passent toujours au mieux...

Chapitre 14 : L'irréversible décision...

De retour sur la terre de mes ancêtres Bandits d'Honneur après ma sortie de prison, il fallait maintenant que je prenne une décision sérieuse, avant de recevoir une convocation émanant du prétendu juge d'instruction ANIERE, que j'avais pris soin de balader un peu avec quelques courriers. Il fallait que j'assume les foudres « judiciaires » que j'allais provoquer maintenant, en publiant le « *Témoignage de Vincent* ».

Là, je commençai à brouiller les pistes ; je venais de décider en mon âme et conscience de ne plus me soumettre au prétendu contrôle judiciaire, et la Corse me semblait le terrain idéal pour se genre de « folie ».

Faut-il vous expliquer les raisons de cette décision ? Je devais me tenir hors de portée des imposteurs, afin d'être en mesure de mener mon offensive de communication pour défendre l'enfant. En outre, je redoutais cette condamnation à subir une psychothérapie qui ne risquait,

en toute logique, que de s'abattre sur moi avec virulence, puisqu'au lieu de m'être fait tout petit depuis celle-ci, je m'étais encore fait remarquer...

Mais surtout, je dirais presque ; il fallait que je prenne une position radicale face à l'imposture que je prétends dénoncer ; il fallait que je joigne l'acte à la parole, afin de pouvoir permettre à mon message de raisonner. Car ce que je souhaite transmettre en terme de message, c'est que tout un chacun comprenne à quel point il est urgent de retirer sa voix au cirque tragique qu'est notre système sociétal, de ne plus accepter ni de jouer sur son jeu truqué et pervers, ni de participer de quelque façon que se soit au financement d'un Etat criminel.

Nous sommes toutes et tous pris au piège ; nous sommes profondément compromis, parfois gravement, parce qu'estimant à tort qu'en dehors du cadre de cette tragique imposture sociétale il n'existe aucune alternative ni de s'en sortir, ni de prétendre pouvoir changer quoi que se soit. J'ai rencontré trop de gens, des gendarmes ou des magistrats, parfois, qui tentaient de m'expliquer que ça n'était pas en quittant leurs fonctions qu'ils risquaient de changer quoi que se soit, et qu'il valait donc mieux accepter de participer à l'imposture criminelle en connaissance de cause, mais être en mesure parfois d'aider une victime, par exemple.

C'est avec ce raisonnement que l'on sacrifie son intégrité, en se persuadant qu'en dehors de la matrice on n'est rien et impuissant, et que de toutes façons on ne peut pas survivre.

Comment pouvez vous savoir, si vous n'essayez pas ? La seule chose que l'on peut savoir avec certitude, si on a le courage de considérer la réalité en face, c'est que tant que l'on reste soumis à cette obligation de participer au grand théâtre maléfique, tant que l'on paie des impôts au prétexte d'être un citoyen modèle ou de ne pas avoir d'ennuis, sans au moins résister activement dans l'ombre, on est et reste un collabo, qu'on le veuille ou non.

La configuration que je prétends quant à moi vous avoir dévoilée est sans équivoque : Nous sommes en guerre, et il n'y a que deux camps ; celui du syndicat du crime international qui a juré d'asservir l'humanité et toute forme de vie sur Terre, avec ses cohortes interminables de complices, et celui de la Résistance. Il n'y a pas de camp neutre, désolé. Il n'y a au milieu des deux blocs qu'un large camp de concentration, qui maintient en esclavage des populations de mort-vivants, en en régulant leur coefficient démographie-durée de vie/rentabilité-productivité, comme pour les animaux dits d'élevage...

Du moment que l'on a compris cela, on ne peut plus prétendre à ce confort tragique que confère l'insouciance ignorance. On est mis en demeure de choisir son camp, entre celui de la lâcheté, de l'égoïsme et de la médiocrité, ou celui du courage, de l'intégrité et de l'honneur, et de prendre conscience que chaque acte ou non acte, chaque décision ou refus de prendre une décision, constitue un choix, qu'on le veuille ou non ; un choix intime et sacré, propre à chacun, et dont rien ni personne ne peut nous affranchir de la responsabilité que nous en avons.

Je fis donc, pour commencer, mon propre choix. En apprenant ce choix, tout le monde dans l'entourage de COTTEN, à quelques rares exceptions prêtes, cria au fou. Les uns se rassurèrent avec les autres de s'entendre condamner ma prise de position... Ce tout le monde me destinait à être neutralisé rapidement, et jeté en prison ou en asile de fou, au plus vite. Ce « tout le monde » le souhaite sans doute encore aujourd'hui, afin que je ne devienne pas la preuve vivante de son erreur, et de sa malhonnêteté intellectuelle, de son manque d'intégrité et de courage...

Oh, je ne jette pas la pierre plus à ces gens là plus qu'à d'autres, pas plus qu'à moi-même pour n'avoir pas réagi plus tôt de façon juste et radicale.

Mais ce « tout le monde » s'est trompé : Et si j'étais finalement arrêté ou neutralisé demain de quelque façon - ce que je ne crois pas et à quoi je me refuse ! - mon livre aura été fini. Le principal message qu'il contient aura été mis en forme, et il aura été édité d'une façon ou d'une autre, ou par un éditeur qui aura en premier lieu reçu mon message, ou par quelque moyen alternatif moins efficace, certes, en terme de portée. Peut-être ma mission devait-elle

s'arrêter là, bien que je persiste à penser intuitivement qu'elle ira bien au delà. L'histoire nous le dira.

Donc, par ma décision, je validais le fait qu'un mandat d'arrêt allait suivre très vite, jusqu'à ce que je sois pris ou neutralisé, et ne devais plus m'en émouvoir outre mesure...

En franchissant la limite du « rationnel », grâce à Vincent, en franchissant les frontières de la matrice et en me libérant progressivement de ses programmes, je devenais libre comme jamais encore je ne l'avais été, comme je n'avais jamais imaginé que cela fut possible.

La peur devait s'estomper finalement avec le temps, et je devais constater qu'au fur et à mesure que je m'enfonçais avec ma compagne dans l'épais et angoissant brouillard de l'inconnu, les choses se déroulaient au mieux, invitant des « synchronicités » surprenantes dans notre vie.

Car si c'était ce que l'on redoutait au début, il n'était rapidement plus question de survie, mais bien de vie, après une forme de renaissance.

Entre temps je mettais en ligne sur www.lepeededamocles.lvo.info le témoignage de Vincent, provoquant d'ailleurs assez rapidement le problème technique évoqué dans le chapitre où je parle de la création de ce premier site : Celui-ci disparut corps et bien. Heureusement, je trouvai de l'aide pour la création de son remplaçant.

Du moment que le témoignage de Vincent tournait sur www.lepeededamocles.info, ledit remplaçant, et sur des plate-formes telles que « Dailymotion » et « You-Tube » malgré leurs vaines tentatives de censure, et que la vidéo était relayée par de nombreux internautes révoltés par le sort de l'enfant, je pouvais passer à l'étape suivante, qui était de redonner vie à une idéologie de Résistance, mais là, face à l'imposture politique. Il était temps de s'attaquer au problème à son amont.

Il n'était plus question de résistance face à des symptômes, mais de cibler cette imposture politique en tant qu'interface entre le syndicat du crime international et le peuple manipulé.

Au delà de la notion de Résistance, qui ne doit pas être une fin en soi, se dessinait plus précisément l'impérieuse nécessité d'une révolution ; mais d'une vraie révolution, non d'un coup monté comme celui de 1789, et sans tomber dans le piège des clichés de cinéma qui ne peuvent que pousser le Peuple à faire le jeu de l'ennemi, c'est à dire provoquer une guerre civile. L'idée prit sa place dans mon cerveau, sans trouver de réponses aux écueils qui l'accompagnaient, et je la laissai donc décanter.

Après avoir saisi par courrier le nouveau dirigeant du pays sur le sort de Vincent et sur ma situation ubuesque – mon mandat d'arrêt m'ayant été confirmé - je constatai évidemment sa position d'imposteur en chef, à travers son refus de répondre ou de donner suite à ma saisine. Je fis profiter de ce constat à qui voulait bien, en retranscrivant ma dite saisine sous forme de vidéo, mise en ligne sur mon site.

Nicolas SARKÖZY de NAGI-BOCSA se devait d'intervenir dans ce dossier, pour faire rétablir une saine et indépendante administration de la justice au sein de l'institution dont il se prétend le garant, non seulement en tant que Chef de l'Etat, mais également de Président de ce curieux appendice qu'est le Conseil Supérieur de la Magistrature : Et le fait qu'il fut trop occupé par ses dites fonctions n'est aucunement recevable pour justifier son total désintéressement quant au sort d'un enfant du Peuple Souverain, victime de terrorisme judiciaire.

L'individu sait trouver le temps de s'agiter pour des questions ineptes quand il pense pouvoir en tirer un bénéfice pour son image de marque, comme tout traître à la Nation de son acabit, et sans doute avec plus de frénésie que tous ses prédécesseurs réunis de ces cinq dernières décennies au moins.

Chemin faisant, je tâchais de m'informer sur ce que devenait Vincent, et la suite donnée au simulacre de procédure.

J'avais toujours gardé contact avec certains proches de COTTEN, me servant d'eux pour en savoir plus, comme j'étais conscient que ceux-ci gardaient le contact avec moi pour informer COTTEN tant que possible sur mes agissements.

Il était devenu clair que nous étions dans deux camps opposés, sa promesse d'aider l'enfant s'étant bien sûr envolée aussitôt formulée. Le but de l'opération consistait pour le gourou raté d'organiser sa défense, conjointement à son « amie » magistrat qu'il avait balancée. Dans cette optique, il devait être décrété que nous avons tous trois fait ce que la loi prescrivait, à l'exception de moi qui était allé beaucoup trop loin en raison de mon tempérament excessif, mais que l'enfant, quant à lui, mentait, ce que les braves gendarmes et magistrats savaient déjà formellement. Vincent, qui entre temps avait été placé dans une famille d'accueil nécessairement triée sur le volet, continuait de subir des pressions afin qu'il renonce à son intolérable témoignage.

Vincent, sans doute au courant que celui-ci circulait dorénavant sur le net, ne se laissait pas briser et maintenait ses déclarations. J'appris par des sources proches de COTTEN qu'une perquisition avait été finalement programmée au domicile de François Xavier TANYERES, histoire de donner un peu de consistance à la parodie d'instruction en cours. Mais le prétendu juge d'instruction avait informé les deux parties lors d'une confrontation ! J'ignorais jusque là que les perquisitions faisaient l'objet d'une mise en garde de la personne intéressée, histoire qu'elle puisse faire un peu de rangement... C'est sans doute l'origine du mot « prévenu » en langage judiciaire, pour désigner la personne faisant l'objet d'une enquête...

Ce fut donc plusieurs mois après avoir alerté le criminel présumé de ce projet que la perquisition eut lieu. Je ne surprendrais personne en rapportant le fait qu'elle fut infructueuse... J'appris qu'en fait de « rangement » François Xavier TANYERES avait procédé à des travaux dans sa maison, ayant notamment carrelé le mur des WC qui servait d'accès à sa cave secrète... La petite histoire veut que ça soit sa compagne, la criminelle pédophile présumée Virginie FREZOU, qui aurait lâché le morceau lors d'une audition avec notre bon juge d'instruction, sans que celui-ci, évidemment, ne relève ni ne traite cette information...

Chapitre quinze : Nouvelle orientation

Plus tard, je quittai la Corse pour rejoindre Janett, rentrée en Allemagne pour les fêtes de fin d'année 2007. Là, le peu de considération que je reçus de la part des parents hostiles à tout ce qui pouvait perturber leur tranquille quotidien ne m'engageait ni à m'éterniser, ni à retourner dans leur région.

Mais il faut dire à la décharge des parents de Janett, que je leur avais subtilisée leur fille quelques temps, et que celle-ci leur était revenue passablement changée : A mon contact, Janett, métamorphosée par le sport, avait viré vers l'activisme et était également devenue végétarienne, par conviction de la cause animale mais également humaine. Elle avait donc radicalement changée, et était engagée dans une phase de « déformatage » qui inquiétait ses parents, au point que ceux-ci ne s'imaginent qu'elle fut dans une secte. Rien que pour cette raison, il fallait que je me résolve à les affronter. D'ailleurs, les appareils de l'imposture d'Etat qui prétendent lutter contre les sectes – sans se soucier ni de l'Eglise Catholique, ni des Témoins de Jéhovah ou de la Scientologie, ou encore des sociétés secrètes comme la franc-maçonnerie...- pour en réalité réduire la menace des minorités spirituelles et intellectuelles, mettent en garde contre ce genre de métamorphose : Est probablement victime d'une secte celle ou celui qui subitement devient végétarien ; se tourne vers la Nature et la spiritualité ; s'intéresse aux thérapies douces et alternatives ; s'intéresse aux énergies non polluantes et libres ; se détourne des certitudes véhiculées dans la société pour les remettre en question ;

bref, pense et agit différemment que ne le fait « tout le monde », remettant en cause la matrice qui nous est imposée, avec ses différents programmes...

Pour couronner le tout, Janett avait abandonné son poste de cadre dans la *Wolks Bank* où elle travaillait depuis six ans, pour vivre une aventure décousue de « sens social » et « vide de tout avenir » avec un marginal qui, elle dut l'avouer à sa famille, venait tout juste de passer par la case prison pour la troisième fois de sa vie !... Janett avait dû expliquer les raisons de son retour en catastrophe quand elle avait été chassée des locaux de « Politique de Vie », et avait lors de précédentes visites dans sa famille parlé de moi et de mes trépidantes mésaventures dans l'Océan Indien, sans remporter le succès escompté...

Autant vous dire que je n'étais pas perçu par l'entourage familiale de ma bien aimée à...
...ma juste valeur. (Pardon, mais ça fait du bien de temps en temps...)

Mais le retour aux anciennes énergies de son univers d'avant semblait agir sur Janett comme un mécanisme qui effaçait le « déformatage » pourtant si bien engagé. Je dus admettre à cette occasion que le fossé entre son monde et le mode de vie que j'avais à lui proposer était incommensurable, et que tout cela s'était peut-être passé trop vite et trop soudainement pour elle, au risque de provoquer une « rechute » irréversible. Je n'étais pas sûr d'ailleurs de n'être pas engagé, de par les circonstances, dans une démarche trop radicale pour elle. Janett n'avait heureusement pas été impliquée autant que moi dans l'affaire Vincent, malgré son aide magistrale, et méritait sans doute mieux que de partager la clandestinité de ma vie, et de supporter mes aspirations révolutionnaires... Elle pouvait s'épanouir dans la Vérité, à son rythme, sans pour autant subir une situation qui devait à mon sens n'engager que moi. Pour que notre couple ait une réelle raison d'être, et que Janett en tire un réel bénéfice, il ne fallait pas qu'il y ait cette notion, cette impression de subir ladite situation, plutôt que de l'avoir décidée pleinement.

Du reste, si elle avait été fortement perturbée par l'histoire de Vincent, et le comportement des autorités de mon pays, elle voulait croire qu'en Allemagne il n'en était pas de même. Elle n'avait pas cette perception sombre du monde que j'avais déjà intuitivement à cette époque.

Moi-même à ce moment là n'avais d'ailleurs pas approfondi totalement la question, et appréhendé avec précision le contexte tel que je vous l'ai déjà présenté. Il me manquait encore des éléments que je vais vous faire partager sans tarder.

Janett et moi envisageâmes alors après mûre et sereine réflexion, à cette occasion, de nous séparer bons amis.

Mais je sentais qu'elle n'était pas totalement convaincue pour autant, et outre la tristesse de l'éventualité de devoir nous séparer qui l'habitait, Janett semblait rester sur sa faim, en terme d'expérience de vie, de recherche de vérité et de dépassement de soi-même.

Le « déformatage » n'avait pas totalement fondu dans la douce chaleur du foyer de cette modeste bourgeoisie germanique, et nous ne devions pas en rester là, étant sans le savoir sur le point de plonger un peu plus dans la révélation de l'horreur absolue.

Partie III

L'affaire des CD ROMS de ZANDVOORT

Chapitre premier : L'entrée en matière : du rapport de l'ONU à la fondation Princesse de CROÏ...

Au moment où nous étions presque décidés à aller chacun de notre côté, ma détermination de ne pas lâcher Vincent et d'assumer mes responsabilités à mon niveau personnel d'implication étant intacte, j'informai Janett à tout hasard d'une nouvelle piste que j'avais trouvée par le biais de mes recherches sur Internet : Il s'agissait d'un rapport officiel d'un certain Juan Miguel PETIT, rapporteur spécial de l'ONU, réalisé en 2002 suite à une enquête demandée par des mamans victimes de terrorisme judiciaire sur le sol français, dans le cadre d'une sinistre affaire de criminalité pédophile en réseau, étouffée comme il se doit. S'agissant d'un rapport officiel qui risque de faire réfléchir plus d'un sceptique, il mérite ici une retranscription de ses passages les plus éloquents ; je cite donc :

« Le Rapporteur spécial a été informé de l'existence d'un CD-ROM contenant 8000 images pornographiques et appelé CD-ROM « Zandvoort », du nom de la ville néerlandaise dans laquelle il a été découvert.

Un certain nombre de parents français auraient vu des images de leurs enfants.

Les autorités françaises ont examiné le CD-ROM et l'ont transmis aux autorités des autres pays qui à leur avis étaient concernés, mais ont conclu que ces images dataient des années 70.

Toutefois, certains parents contestent cette conclusion, faisant valoir que certaines photos contenaient des signes qui montraient clairement qu'elles avaient été prises récemment.

Le CD-ROM n'a pas été officiellement présenté à Interpol pour un examen par des experts et pour une comparaison avec des images connues conservées dans une base de données, ce qui aurait vraisemblablement permis d'établir la date de prise de ces photos.

Le Rapporteur spécial ne considère pas que les sévices sexuels contre des enfants constituent un phénomène plus courant en France que dans d'autres pays européens.

On constate toutefois que de nombreuses personnes ayant une responsabilité dans la protection des droits de l'enfant, en particulier dans le système judiciaire, continuent de nier l'existence et l'ampleur du phénomène.

Les personnes qui soupçonnent et signalent des cas de sévices à enfant peuvent se voir accuser de mentir ou de manipuler les enfants concernés et risquent des poursuites ou des sanctions administratives pour diffamation si leurs allégations n'aboutissent pas à des poursuites suivies de condamnation de l'auteur présumé des sévices.

En particulier, les professionnels de la santé encourent des risques dans ce domaine et rien n'indique que les médecins bénéficient de l'aide et du soutien du Conseil de l'ordre des médecins français.

Dans un nombre croissant de cas, un parent séparé, habituellement la mère, choisit d'amener l'enfant ou les enfants à l'étranger plutôt que de se conformer aux décisions d'un tribunal accordant des droits de visite ou attribuant la garde à l'auteur présumé des sévices, ce qui, à son tour, pourrait exposer l'enfant à de nouveaux sévices sexuels.

Il est même arrivé que des juges et des avocats au courant des faiblesses du système judiciaire conseillent, officieusement, à certains parents d'agir de la sorte.

Ces parents se trouvent donc sous la menace de poursuites criminelles pour leurs actes aussi bien en France que dans le pays où ils se rendent. »

« Il est certes possible que de fausses allégations de sévices sexuels contre des enfants aient été faites dans le cadre de procédures visant à attribuer la garde de l'enfant. Toutefois, le Rapporteur spécial, après avoir examiné les preuves concernant les affaires portées à son attention, a pu conclure que ces allégations étaient sérieuses et fondées et que la suite qui leur avait été donnée ne correspondait pas à l'intérêt supérieur de l'enfant. »

La similitude avec l'affaire du petit Vincent était criante, et le climat de terreur était clairement incriminé.

D'autres recherches sur le sujet que j'avais accroché - l'affaire *du* CD ROM de ZANDVOORT - m'apprenaient que ça n'était pas un CD ROM mais 21 CD ROM qui avaient en réalité été découverts, lesquels réunissaient environ 100 000 épouvantables photos d'enfants violés et torturés, ainsi que des films.

Détail qui n'en est pas un, ayant curieusement échappé au rapporteur de l'ONU.

Près de 100 000 enfants distincts étaient en scène, de toutes nationalités confondues, avec quelques dizaines pour la France.

Des activistes belges à l'origine de l'affaire prétendaient se battre eux aussi contre l'imposture judiciaire, en l'occurrence de leur pays, et sur fond de criminalité pédophile.

Je relevai les coordonnées d'une fondation Princesse de CROY sise à BRUXELLES, en rapport avec la découverte *du* fameux CD ROM, pour ce que j'en comprenais. Celle-ci prétendait effectuer des analyses comparatives bio métriques entre des enfants disparus, enlevés ou victimes de crimes pédophiles partout dans le monde, avec ceux qui apparaissaient sur les épouvantables documents qui avaient été récupérés à ZANDVOORT par les activistes belges.

Janett n'appréciait pas plus que moi cette séparation décidée au nom de la raison. D'autant qu'elle restait sur sa faim, elle qui voulait malgré ses certitudes comprendre ce qu'il y avait derrière ce qu'elle percevait du monde, et avait tout quitté en Allemagne pour cette quête.

Revenir avec tant d'interrogations après une telle expérience, sans aller plus loin, constituait à ses yeux un gâchis doublé d'un non sens ; elle voulait se donner une chance d'avoir le cœur net, et par la même occasion, nous donner une chance à nous, comme on dit.

C'est elle qui en prit la décision, par un matin timidement ensoleillé d'hivers teuton 2008 : Elle m'accompagnerait en Belgique rencontrer les activistes en question. Le but de l'opération serait que je tente d'obtenir que soit effectuée une analyse bio métrique comparative de Vincent, afin de vérifier s'il n'apparaissait pas lui aussi parmi les enfants victimes. En effet, son géniteur se serait vanté devant une éducatrice d'avoir « mis en vente Vincent sur Internet », et cette piste, faute de mieux, n'était pas plus incohérente qu'une autre.

Mais cette équipée allait générer de nouveaux frais mal venus pour ma compagne, moi-même n'ayant à nouveau plus un rond. En effet, Janett était toujours délestée de ses économies, suite à l'affaire Vincent, et concernant ce que nous avions gagné en été avec notre activité de coaching sportif, il ne restait plus grand chose. Une bonne partie avait été dilapidée dans la location d'un logement dans la région du foyer familial de Janett jusqu'à l'entrée du printemps 2008, la prise d'une certaine distance avec ses parents s'étant révélée de bon ton.

De mon côté, j'avais dû renoncer à percevoir la fin de mes allocations chômage, ayant renoncé par soucis de sécurité et avec joie à tout ce qui me rattachait à la matrice et permettait de me localiser ou de me tracer. Si je tirais une certaine satisfaction du fait de me sentir de moins en moins prisonnier de la matrice par ses subterfuges d'ordre social, je m'étais cantonné à la rédaction de mes premières autobiographies, ainsi qu'à celle d'une gentille petite pièce de théâtre sur un thème impossible, espérant trouver quelque éditeur et renflouer quelque peu nos caisses trouées, mais sans le moindre succès jusque là. La communication autour de l'affaire Vincent restait, malgré ces exaspérants soucis financiers, ma préoccupation

principale, et l'idée de faire un reportage vidéo artisanal sur le sujet dégoté m'apparut une option viable, dans l'optique d'attirer l'attention sur la problématique générale, et de raviver la lumière sur le cas précis de l'enfant.

Peut-être alors pouvions-nous faire d'une pierre plusieurs coups, à l'instar des criminels internationaux, et rentabiliser ainsi une nouvelle aventure tout en avançant pour le cas de Vincent.

Le peu d'argent qui restait encore à ce moment là servit donc à financer ce déplacement, en avril 2008.

Rendus à BRUXELLES pour quelques jours, nous prîmes une modeste chambre d'hôte dans le centre-ville.

Par prudence, je me rendis seul au domicile de la princesse de CROY, présidente de la fondation qui portait son nom, au 10 rue Faider. Non pas qu'à ce moment là que je me méfiai de cette personne, mais parce que j'imaginai, aux vues des persécutions dont elle prétendait faire Les frais dans ses articles de son site « Droit Fondamental », qu'elle devait faire l'objet de quelque surveillance. Car la Belgique est un curieux pays, qui fait office de poste avancé du gouvernement américain, ou soyons précis du gouvernement mondial, en plein cœur de l'Europe. Là, sans faire de parano, il ne faut pas se leurrer, rien ne doit échapper à « l'œil », et certainement pas un repère d'activisme anti-criminalité pédophile croisant le fer avec l'imposture politique et judiciaire locale...

Dans le doute, je préférais naturellement ne pas exposer mon intrépide compagne sans avoir au moins tâter le terrain.

Je n'avais pas téléphoné pour prendre rendez-vous, et ne savais pas quel accueil allait m'être réservé. Je ne téléphone jamais, du reste. Je suis informé concernant les dernières avancées technologiques qui permettent de récupérer l'emprunte vocale d'une personne recherchée, de la numériser afin d'en rentrer les données dans un ordinateur relié à tout réseau téléphonique.

Ainsi, si la personne concernée, objet d'une surveillance particulière, se croit à l'abri en téléphonant d'une cabine, ou en masquant sa voix, elle réveille l'ordinateur dont le programme permet d'identifier la voix - même transformée à l'aide d'un appareil électronique - de localiser en temps réel l'endroit de l'appel, et de dévoiler dans le même temps le correspondant.

Je ne sais pas si je puis faire l'objet d'une telle mesure, en raison de mon mandat d'arrêt, de mon combat contre la criminalité pédophile institutionnelle, ou de mes aspirations révolutionnaires, ou des trois. Je ne sais déjà pas si toute personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt ne fait pas d'office l'objet de telles mesures, et le flic moyen ne le sait sans doute pas lui non plus. Mais je me doute bien que, dans la dictature travestie en démocratie dans laquelle nous sommes pris au piège, si de tels moyens sont mis au point, c'est pour être utilisés, et non pas contre les vrais criminels, puisque ceux-ci sont aux commandes, mais contre des énergumènes de mon espèce en priorité. Et il ne faut pas partir du principe que le crime organisé va lésiner sur les dépenses que cela peut occasionner, puisque c'est le contribuable qui paie, et que tout ce qui peut endetter la nation est bien venu.

Donc, Janett non plus ne téléphone jamais, du moins quand elle est avec moi. Car tout bon gendarme de base - comme les « mauvais » d'ailleurs - sait que pour trouver l'homme, il faut le cas échéant chercher la femme ; et celle-ci a été repérée et fichée lors de notre mésaventure de l'affaire Vincent...

Tout ce paragraphe donc pour vous expliquer pourquoi un tel manque de savoir vivre de ma part, pour prétendre venir forcer la porte d'une princesse, fut-elle activiste, sans avoir pris rendez-vous.

Je fus surpris en arrivant devant le numéro que je cherchais, après avoir pour la forme repéré un minimum les alentours, de trouver une façade ornée de curieux symboles qui me

semblaient franc-maçons... Ne me formalisant pas plus que ça – mais un peu quand même – j’usai de l’interphone pour ce premier contact avec notre princesse activiste.

Tombant sur son Altesse en personne, quelque peu offusquée, à juste titre, que je ne me sois donc pas annoncé à l’avance, il me fut délicat d’expliquer en quelques mots par interphone interposé ce qui me poussait à venir ainsi la déranger, et m’interdisait d’user d’un téléphone comme tout humain civilisé. A la suggestion qui me fut faite sur un ton sec de revenir une autre fois, et à la condition que je me sois soumis entre temps à cette règle de bienséance élémentaire, je lâchai, de peur de revenir bredouille, le fait que j’étais recherché par les autorités de mon pays, quémendant une entrevue exceptionnelle.

Je me mordis les lèvres aussitôt, réalisant la maladresse si peu engageante de mon approche. L’interphone s’était tu, mais des pas se firent entendre se rapprochant de la porte : Son Altesse Sérénissime entre-bailla la porte d’entrée du bâtiment, arborant un air méfiant. On le serait à moins, et j’étais du reste surpris qu’elle se risqua à m’ouvrir, entre les tracas qu’elle disait essuyer, et mon incongrue présentation envoyée depuis le trottoir.

Chapitre deux : La stratégie du paratonnerre.

Son Altesse était de grande taille, un peu courbée et plutôt massive, les yeux marrons séparés par un trop grand nez, le menton fuyant. Ses cheveux noirs et mi-longs semblaient crasseux, cachant l’extrémité des branches d’une paire de lunettes à montures carrées et plutôt grossières. La femme découvrit de vilaines dents jaunâtres dans un rictus méfiant, fronçant les sourcils, pour réclamer plus d’éléments quant à mon inconvenante démarche. Son halène trahissait son addiction à la cigarette, confirmée par le grondement sourd de quelques probables glaires qui venaient fort disgracieusement perturber sa respiration. Je fus surpris de son apparence négligée, pour ne pas dire sale, éprouvant une indicible répulsion pour le personnage. Ça ne correspondait pas à ce que mes lectures d’ados m’avaient laissé m’imaginer en terme de princesse menacée, en croisade pour des enfants martyres... Janett, qui devait tourner en rond dans notre réduit comme une lionne en cage, pouvait reprendre son souffle. (Je plaisante !)

Pourtant, je me courbai presque à m’en faire claquer une pièce, me confondant en excuses avec l’air le plus ingénu possible pour mon inopinée visite . Elle dû être sensible à mon charme – indéniable malgré mes grandes oreilles, elles vous le dirons toutes...- car son hostilité s’effaça comme par enchantement, et la porte s’entrouvrit largement.

Je suivis Son Altesse Sérénissime dans le sillage de ses âcres effluves de transpiration macérée – ayant un sens olfactif peut-être trop développé - à travers les dédales de sa demeure, effaré par la saleté ambiante. Arrivée au premier étage, elle sembla devoir s’excuser du désordre régnant, expliquant qu’elle n’avait plus de quoi à se payer une « bonne ». Et oui, on est princesse ou on ne l’est pas, et je compris que je devais compatir avec émotion devant une situation si dramatique, laquelle n’était dû à ce que je devais croire, qu’à son combat contre les forces du mal, l’occupant « H 24 ». Je bredouillai un « je comprends » mal assuré et parfaitement hypocrite, hésitant à m’apitoyer outre mesure, ayant peur d’en faire un peu trop.

Je suis très intuitif, ou instinctif, comme vous le voulez. Un genre de sensibilité qui, à l’instar de mon sens olfactif notamment, croît avec l’âge d’ailleurs, – comme on dit, ça ne s’arrange pas en vieillissant !...- sens auquel je me fie de plus en plus... ...d’instinct, justement...

Là, je ne ressentais rien de bon, au point que je fus immédiatement sur mes gardes, malgré le très bon accueil qui me fut fait, ceci dit sans la moindre ironie. C’est même fort injuste de ma part de décrire cette « entrée en matière » ainsi. Vous-vous en doutez, je dois avoir des raisons un peu moins subjectives et un peu plus concrètes pour être d’une ingratitude aussi acide dans la présentation que je vous livre de cet « altier » personnage. Car en principe, je ne me fie pas

tant que ça aux apparences, loin s'en faut, étant plutôt d'ailleurs indifférent, voir méprisant, à l'égard de cette pathétique propension de l'être humain à baigner dans le paraître et l'apparence au point d'en faire sa raison d'être. Mais, faisons la part des choses, je ne parle pas ici de beauté surfaite ou naturelle, ni même intérieure ou extérieure, car une personne disgracieuse – question d'appréciation, d'ailleurs - peut rayonner beaucoup plus que toutes les pétasses sur-maquillées réunies. Non, je parle de tout autre chose ici, ayant appris que la tendance à se négliger à un tel point n'était à priori pas un bon signe, et que beaucoup de personnes plongées dans de sombres énergies, en particulier celles pratiquant la magie noire, étaient remarquables par leur saleté. Mais ça n'est pas indispensable comme condition pour pratiquer la sorcellerie...

Un interminable couloir étroit aux murs très hauts, ornés de bibelots et de peintures diverses nous mena dans ce qui semblait être le centre névralgique de la fondation ; une grande pièce occupée par deux tables de travail accolées l'une à l'autre, sur lesquels deux ordinateurs se faisaient face, à côté de quelques faxe-photocopieurs et autres appareils du genre, cernés par dossiers et paperasses. Un vilain canapé contre un mur, recouvert de quelque tissu fourré aux poils de chats, était occupé par des coussins crasseux et des dossiers éparés. Des cendriers bien garnis poussaient un peu partout. Le désordre était épanoui et omniprésent, et de toute évidence ça devait effectivement travailler dur.

Mon regard fut naturellement attiré par la grande affiche qui prenait pratiquement tout un mur, sur laquelle posait la princesse, bras dessus bras dessous avec deux hommes d'une cinquantaine d'année : Photo que j'avais déjà vue sur le site de Droit Fondamental, et qui présentait l'un d'entre eux comme étant l'enquêteur de l'association à l'origine de la découverte des CD ROMS... Tous trois portaient un tee-shirt noir à l'effigie de la dynastie des CROÿ, et on pouvait lire l'inscription « Les armes de l'enfance maltraitée », mettant en valeur les armoiries des de CROÿ .

De la façon dont les choses étaient présentées sur ledit site, j'avais tout d'abord compris que l'enquêteur en question, le dénommé Marcel VERVLOESEM était un second couteau qui avait dû agir sur les consignes de la fondation ou de l'association qui l'employait, confusion adroitement ménagée qui n'avait rien d'innocente, puisque l'homme en question, certes enquêteur chevronné, était le fondateur de sa propre association à l'origine de tout.

Pensant encore à ce moment que l'enquêteur n'était qu'un sous-fifre du dispositif, j'avais malgré tout estimé indispensable de le rencontrer ultérieurement pour parfaire mon reportage. Jacqueline de CROÿ se mit face à ce qui devait être son poste, me prévenant avec courtoisie qu'elle avait peu de temps à me consacrer, et je fus malgré tout invité à prendre place sur un petit fauteuil de bureau débarrassé à la hâte, mais recouvert de poils de chats.

J'expliquai alors précisément les raisons de ma venue, mettant en avant mon « admiration » sans borne pour « son » combat, pour proposer tout de go à la femme de procéder à son interview.

Entre la gravité de l'histoire des CD ROMS de ZANDVOORT traitée sur le site de Droit Fondamental et cette curieuse impression que me faisait son auteur, quelque chose sentait mauvais - au sens figuré également, c'est ce que je veux dire ici... - et je pressentais qu'il fallait que j'aie au fond des choses, bien qu'ayant peu d'espoir, en vérité, que cette personne ne me soit d'une quelconque aide pour Vincent. En fait, j'avais hâte de rencontrer le dénommé Marcel VERVLOESEM, pour lequel aucune indication ne permettait qu'on puisse le trouver à partir du site de la Fondation de CROÿ. J'avais compris que pour obtenir ses coordonnées, il me faudrait jouer serré.

Flattée par mes courbettes et ma proposition, Jacqueline de CROÿ consentit à ce que je revienne procéder à son interview à son domicile dans l'après midi.

Le deuxième homme de l'affiche, Jan BOEYKENS, fit son apparition, au bout de quelques minutes. J'étais quelque peu rassuré, car j'avais entendu les signes de vie d'une tierce

présence dans la maison, m'inquiétant de ne voir personne d'autre. Grand et mince, barbu, cheveux gris et tee-shirt détendu de couleur noire, il n'avait pas l'air plus soigné que la femme. Inquisiteur, me mitraillant avec des questions comme pour s'assurer que je sois ce que je prétendais être, ce qui était la moindre des choses, il parlait avec un accent fort qui trahissait son origine flamande, dans un français pas toujours compréhensible, et je compris rapidement qu'il était accessoirement le concubin de son Altesse. Je m'amusais de l'entendre la vouvoyer, me demandant si c'était dû à son mauvais français, ou à quelques usages imposés par sa compagne en vertu de son étiage... Le tutoiement qu'il adopta de façon naturelle pour converser avec moi répondit en douce à mon impertinente interrogation.

Ayant pris congé, je revins comme convenu dans l'après midi, accompagné de ma précieuse partenaire, et nous entamâmes notre reportage à l'aide de notre modeste caméscope.

Au fur et à mesure des échanges qui s'étalèrent sur quatre jours complets, non seulement nous appréhendions l'ampleur et la monstruosité de l'affaire, mais en plus nous mettions à jour ce que je désigne par le vocable de « paratonnerre », s'agissant de la princesse de CROY de sa fondation et de son site principal « Droit Fondamental ». Je précise « principal », car la femme nous avait incidemment expliqué qu'elle occupait l'espace Internet à travers une trentaine de sites, suivant une stratégie élaborée en vue de nuire à toute autre tentative de communiquer sur le sujet interdit, prétendant ainsi protéger la vérité.

Elle faisait le même barrage pour « protéger » l'enquêteur Marcel VERVLOESEM de toute visite indésirable... ..indésirable de son point de vue à elle, bien entendu.

Le paratonnerre était très efficace...

La « stratégie du paratonnerre », donc, est simple, pratiquement imparable, et systématiquement employée dans des affaires de criminalité pédophile, ou toute affaire risquant de venir troubler l'ordre du crime organisé.

Elle consiste en la mise en place d'une astucieuse imposture dans le but d'interférer dans toutes démarches de défense, qu'il s'agisse d'action en justice, de communication ou autre, intentée ou risquant d'être entreprise par des victimes ou des famille de victimes.

Les actions en questions doivent alors être canalisées et orientées, tout comme l'attention du public et les débats, dans une direction ne menaçant pas en profondeur les intérêts du crime organisé.

Le terrain de prédilection sur lequel le crime organisé veut cantonner les victimes et familles de victime, c'est évidemment son imposture judiciaire répandue à travers nos sociétés perverses.

Ainsi, le « paratonnerre » se présente le plus souvent sous la forme d'auxiliaires de justice, mais également d'associations, la combinaison des deux restant le plus efficace pour le crime organisé.

Concernant ces associations ou autres organisations civiques, il y a d'une part celles qui sont montées de toutes pièces par le crime organisé – comme la célèbre « *Child Focus* », prétendue association de lutte contre la criminalité pédophile parrainée par le roi belge him self – et d'autre part celles dont l'origine est sincère mais qui sont rapidement infiltrées par de véritables agents du crime organisé.

Le but des opérations consiste alors à exceller en matière d'illusion, afin de duper toutes les victimes et familles de victimes ainsi que le grand public, et d'attirer dans sa toile le plus possible de victimes en quête de l'aide qui leur est interdite par l'imposture judiciaire et politique.

Et en matière d'illusionnisme, les imposteurs n'ont que le choix des procédés, maîtrisant les règles du terrain de jeu truqué, et n'ayant pas plus d'états d'âme ou de sens moral que les criminels qu'ils servent et protègent.

C'est ainsi qu'il est courant de voir des impostures d'association se commettre dans des cérémonies et des galas de bienfaisance où champagne – *de ROTHSCHILD !...* - gâteaux et

petits fours régalaient généreusement des assemblées entières de notables bien propres sur eux, un peu comme dans les manifestations prétendues contre la misère et la faim dans le monde. Les subventions coulant à flot, pour ces associations là, de telles pompeuses festivités sont de rigueur dans l'obscénité et le cynisme les plus épais.

Il faut savoir qu'il y a différents échelons d'impostures :

Concernant le grand public et les regroupements de victimes et assimilées, si faciles à manipuler, de si grossières méthodes restent efficaces.

Mais pour des cas plus pointus, concernant quelques rares personnes plus avisées que la moyenne, des attrape-nigauds beaucoup plus sournois sont mis en place, se donnant l'air de manquer de moyens et même de crouler sous les persécutions.

Là, l'imposture placée un cran au dessus dans la pyramide du crime organisé n'hésite pas à s'en prendre publiquement à des individus de même acabit et aux mêmes aspirations criminelles qu'elle, mais qui gravitent dans l'échelon inférieur : Ce histoire simplement de faire illusion...

A titre d'exemple, Jacqueline de CROÏ – puisque je l'accuse de faire partie de cette famille afin de protéger la maison royale belge des éclaboussures et répercussions de ses crimes – devait prendre un malin plaisir à me désigner l'association « *Innocence en Danger* », sa présidente et un journaliste français attaché à celle-ci, comme étant justement des leurres intervenant exactement dans le cadre que je viens de décrire.

Beaucoup se font prendre au piège des paratonnerres, considérant que si le pseudo bienfaiteur ou activiste balance certaines vérités interdites et divers individus malfaisants, c'est « la preuve » que celui-ci est de toute confiance.

C'est manquer de recul, et omettre de considérer que la plus part du temps il s'agit de vérités déjà en circulation par d'autres canaux, ou de personnes déjà incriminées publiquement, des individus secondaires dans la pyramide du crime organisée, et faisant donc office de fusibles potentiels.

Car ce qu'il est important de retenir concernant cette pyramide de crime organisé - pardon si je me répète - c'est que suivant ses principes pervers, tout échelon inférieur ou individu y gravitant, a vocation en cas de nécessité, à être sacrifié pour tout intérêt, même futile, en faveur des échelons supérieurs.

Concernant les auxiliaires de justice, dans le contexte qu'est le notre aujourd'hui, leur profession relève par essence de l'imposture la plus parfaite, à l'instar de la magistrature en générale.

Car pour ne pas risquer de se faire radier du barreau, aucun avocat ne s'aventure à affronter en profondeur les dérives criminelles d'une institution à laquelle il est par ailleurs soumis, mais se limitant en fait à ne traiter que des symptômes.

Tout avocat n'est qu'une pièce de l'échiquier truqué et le sait, - une pièce « maîtresse »...- sans quoi il ne serait plus avocat.

Car un bon avocat, dans notre réel contexte d'imposture judiciaire et sociétale, est un avocat « mort » ; c'est à dire tombé en disgrâce vis à vis de l'institution et n'y survivant pas longtemps, faute de clients ; ou un avocat radié du barreau ou en passe de l'être, ou encore un avocat qui abandonne sa toque courageusement.

Bien sur, il en est de même pour tout magistrat, mais comme je ne traite ici que de la stratégie des paratonnerres, c'est ici le servile auxiliaire de justice qui est « à l'honneur », car outre le fait donc que je viens de soulever, quant à la profonde malhonnêteté d'une telle profession en l'état actuel de notre institution judiciaire et de notre société, il faut redouter la propension qu'ont volontiers les avocats pour servir de paratonnerre à votre défense.

Car nombreux sont rôdés à ce genre de manœuvre, où une obscure négociation avec la partie adverse, avec un procureur ou un président tribunal, intervient dans votre dos pour définir l'issue que doit prendre votre dossier.

Le client, crédule, ne voit pas la plus part du temps qu'il est dupé, et victime des illusions d'une véritable pièce de théâtre dans laquelle son auxiliaire de justice déborde d'effets mélodramatiques pour lui faire croire qu'il défend âprement sa cause. Vous avez eu un aperçu de ce genre de manège lors des premiers chapitres de ce livre.

C'est donc à la base du fonctionnement de la prétendue institution judiciaire que la stratégie du paratonnerre est la plus répandue.

Pour en revenir à la princesse Jacqueline de CROÏ et à sa fondation, des signes fort suspects m'avaient alerté dès les premiers jours, venant recouper mes désagréables impressions :

Pour commencer, en « dérushant » ses discours, nous eûmes confirmation de la bouche de cette femme qu'elle n'avait en rien participé à la découverte des fameux CD ROM dits de ZANDVOORT qui avait eu lieu plusieurs années avant son entrée en scène. Pourtant, comme je l'ai évoqué plus haut, elle n'hésitait pas à se présenter ouvertement comme l'interlocuteur privilégié et incontournable dans cette affaire, ayant effectivement pris le contrôle total de la communication autour de celle-ci.

Aujourd'hui encore, sur son site « Droit Fondamental » et dans ses interventions bidons et ineptes au parlement européen dont elle se gargarise tant, elle parle de Marcel VERVLOESEM comme du « porte-parole du groupe de Morkhoven », se présentant quant à elle comme en étant la présidente, bien entendu...

Jacqueline de CROÏ narrait d'ailleurs toute l'histoire depuis ses débuts avec tant de précisions et d'aplomb, qu'on ne devinait pas forcément qu'elle l'avait apprise par cœur simplement en écoutant le principal intéressé, qu'elle reléguait au second plan.

Le récit fort intéressant qu'elle s'appropriait d'autorité lui conférait au contraire tout son seul crédit.

Ledit récit permettait de comprendre, pour peu que l'on insista un peu pour avoir plus de détails sur l'origine de l'affaire, que si c'était en fait le dénommé Marcel VERVLOESEM, qui, menant une enquête pour retrouver des enfants disparus sans aucun donneur d'ordres au dessus de lui, découvrit en 1998 les épouvantables documents.

Notre monarque était apparue comme par hasard, trois ans plus tard, au plus fort du scandale généré par l'affaire et le bras de fer engagé par l'activiste avec les autorités de son pays pour que celle-ci ne soit traitée.

La femme avait su jouer son rôle au point de s'imposer dans le dispositif associatif de l'activiste incrédule, pour au final se faire nommer vice présidente de l'association Werkgroep Morkhoven – groupe de travail de Morkhoven – l'association d'origine créée par l'enquêteur, et de domicilier celle-ci dans la grande demeure qu'elle possédait en plein centre de BRUXELLES. Une demeure, cela dit en passant, qu'elle tenait effectivement du milieu franc-maçon, selon ses propres aveux quelque peu confus et embarrassés, quand je l'interrogeai sur le sujet.

Dorénavant, toutes les archives sensibles étaient conservées chez elle.

En terme de récit confus, c'est quand je lui demandai ingénument comment elle était rentrée dans la danse et pour quelle raison, que la confusion venait renforcer ma suspicion : Il était question d'une demi douzaine d'enfants noirs de famille noble, victimes d'un réseau de criminels pédophiles et sataniques, qu'elle prétendait avoir tenté de secourir, quand, à cette époque là, elle était d'après ses dires dans le corps enseignant... Impossible de déterminer le vrai du faux dans cette trouble histoire, ou de savoir ce qu'il était advenu de ces enfants, ni de vérifier quoi que se soit. Je préférerais d'ailleurs ne pas insister, car cela aurait réveillé ses soupçons quant à ceux que je nourrissais secrètement et de façon intuitive à son sujet...

Mais il m'apparaissait qu'il s'agissait là d'un prétexte fumeux ayant servi à rentrer dans le cercle de Marcel VERVLOESEM, à un moment où celui-ci ruait publiquement dans les brancards de façon fort embarrassante pour la royauté belge, principalement.

Car, selon ce qui ressortait des propos de Jacqueline de CROÏ, l'activiste flamand avait été persécuté par les autorités de son pays, au point de risquer de retourner en prison, pour avoir tenté d'obtenir que celles-ci ne rende justice et ne traite la terrible affaire, dont elles ne voulaient bien entendu pas entendre parler. Et l'homme avait su intéresser la presse audiovisuelle internationale et même belge, faisant un raffut de tous les diables et osant mettre publiquement les instances officielles face à leurs responsabilités et le nez dans leurs exactions. Autant vous dire que l'ancien détective était devenu l'ennemi privé numéro un, l'homme à faire taire par tous moyens, nuisant gravement de par sa détermination et son courage, tant à l'image des institutions judiciaire et politique locale qu'à celle du roi en personne.

Il fut rapidement clair à mes yeux que la mission de cette princesse consistait à protéger essentiellement la royauté belge de toute communication trop compromettante pour celle-ci. D'ailleurs, elle se targuait même de jouir de quelque contact avec la royauté belge, de par son rang. Et quand je demandais comment il était possible que le roi belge fut si impliqué dans l'étouffement criminel de l'affaire des CD ROM, et les mesures terroristes entreprises contre l'activiste flamand, Jacqueline de CROÏ faisait preuve d'une mauvaise fois flagrante en tentant de l'excuser, exactement comme elle le faisait concernant les divers chefs d'Etat également activement impliqués dans la prise de mesures criminelles. Selon elle, ces notables étaient trop importants pour avoir jamais eu à s'occuper personnellement de l'affaire, et il ne pouvait s'agir vraisemblablement que des errements malheureux de quelques sous-fifres irresponsables, qui eux-seuls avaient dû prendre connaissance des effroyables documents que Marcel VERVLOESEM avait pourtant nominativement adressés aux dirigeants concernés, à travers ses différentes saisines.

Quand je me risquais à attaquer la magistrature belge, notre princesse rétorquait que les magistrats concernés étaient hors de cause mais dépassés, car subissant des pressions mafieuses et des menaces contre lesquelles leur hiérarchie trop occupée ou désorganisée ne pouvait rien.

Selon elle, il fallait même s'organiser de façon citoyenne pour protéger les pauvres magistrats des menaces qu'ils subissaient, proférées par de petites frappes mafieuses de seconde zone. Elle ressortait le vieux schéma de la mafia combattue par des autorités malmenées, schéma mis en place par les dites autorités dans le cadre de la stratégie générale du syndicat du crime international pour leurrer le public et détourner toute son attention sur les dites petites mafias de bas étage.

Là, elle se trahissait ouvertement, car il était clair qu'elle ne pouvait pas être dupe à ce point.

Je remarquais également que dans nos discussions, lorsque je mettais en cause la franc-maçonnerie comme étant impliquée dans la criminalité pédophile, elle détournait le sujet en affirmant que c'était l'église de Scientologie qui était responsable de tout et qu'il fallait combattre.

Je ne pouvais prononcer le mot franc-maçonnerie sans qu'elle ne réponde du tac au tac Scientologie...

Au delà de ses élucubrations, toute sa dimension de paratonnerre se concrétise dangereusement au contact des victimes et familles de victime trop crédules, qui viennent chercher aide et conseils auprès de son altesse : Car comme celle-ci défend la thèse putride que la criminalité pédophile n'est que le fait que de petites mafias de deuxième ordre - mais paradoxalement assez puissantes pour pouvoir exercer en toute impunité des pressions et menaces sur de « pauvres magistrats livrés à eux-mêmes par des institutions dépassées » ! - les conseils dispensés avec autorité par la monarque suivent cette thèse collabo.

En effet, elle enjoint toute femme plongée dans la situation rencontrée par Myriam ROIG, par exemple, de surtout rester à disposition des autorités judiciaires et de ne pas se mettre en « infraction » en fuyant à l'étranger. Et, de son point de vue, concernant les mamans qui ont

perdu la garde d'un enfant livré à un réseau pédophile par l'institution judiciaire, la meilleure option consisterait à monter un blog pour dénoncer l'injustice ! Mademoiselle de CROÏ insiste d'ailleurs pour que toute victime de cette nature prenne contact avec elle pour trouver de l'aide afin de créer son propre blog, et éventuellement de constituer de beaux dossiers bien ficelés et de belles lettres bien tournées.

Autrement dit, ne prenez aucun risque inconsidéré pour sauver votre enfant, mais restez plutôt faire « jou- jou » sur l'échiquier truqué de l'imposture politico-judiciaire, et sur « le net » si vous voulez plus, en abandonnant l'enfant à son sort tragique.

Et si vous n'écoutez pas les bons conseils de miss de CROÏ, Interpol viendra vous chercher même à l'autre bout du monde, et vous livrer aux autorités criminelles concernées par votre cas. Et Interpol aura raison, puisque vous vous serez mis en « infraction » au lieu de faire confiance à l'imposture politico-judiciaire, et d'écouter son Altesse !...

Interpol qui, entre parenthèses, apparaît effectivement plutôt discrètement mais de façon systématique pour ce genre d'infâme besogne, bien plus que pour traquer les réseaux de criminels pédophiles... Avec par contre ce qu'il faut en terme de propagande pour dévier le problème de la criminalité pédophile en réseau, et promouvoir ses actions, du coup, spectaculaires pour ne pas dire « spectacularisées » sur des prédateurs isolés, ou des réseaux de pédophiles... ...sur Internet...

Rien d'anormal en vérité, si l'on creuse un peu la question de savoir ce qu'est Interpol :

Mes recherches personnelles m'ont, sur ces entre-faits, apprises qu'Interpol, à l'instar des autres entités supranationales et en particulier de celle dont celle-ci dépend, à savoir l'ONU, est la création du syndicat du crime international, par le biais de banquiers privés internationaux du calibre des ROCKEFELLER. Et l'historique caché d'Interpol révèle que ce redoutable service collaborait fort activement avec la Gestapo, et que par la suite quelques anciens officiers nazis se succédèrent à sa tête jusque dans le milieu des années soixante dix.

Les bonnes relations que se vantait d'avoir la princesse de CROÏ avec cette entité, à l'instar de celles qu'elle se targuait d'entretenir avec New Scotland Yard - véritable nid terroriste en plein cœur de la configuration mondiale criminelle - trouvaient toute leur logique dans mon esprit tordu.

Jouant le jeu, j'écoutais donc avec mon air le plus niais possible, renchérissant même hypocritement sur le bien fondé de l'idée que les mamans victimes viennent apprendre auprès de Son Altesse comment faire un blog, pendant que Janett capturait patiemment ces échanges vaseux avec notre caméscope.

Pour argumenter ses précieux conseils, son Altesse m'expliqua le cas de mamans, dans l'affaire des CD ROM de ZANDVOORT, qui avaient fui en Suisse le terrorisme d'Etat français, avec l'aide du CIDE, Comité International pour les Droits de l'Enfant basée à Genève, pour être livrées ensuite à Interpol soit-disant par ladite organisation.

Le CIDE et son président, un certain sénateur du nom de Georges GLATZ en prenaient pour leur grade, dénoncés par Jacqueline de CROÏ comme étant, justement un paratonnerre ; nous retrouvons là encore une fois la bonne vieille technique qui consiste à balancer d'autres crapules pour se poser en activiste de confiance.

Mais concernant le CIDE et son président, les choses semblent bien moins simples que telles que décrites par la femme :

Quelques temps auparavant, je m'étais rendu à GENEVE pour rencontrer cet ancien sénateur, Georges GLATZ, afin de trouver de l'aide pour Vincent. Cet épisode remonte à la période immédiatement postérieure à ma sortie de prison.

J'avais eu connaissance de l'existence du CIDE et de son fondateur à travers un reportage de FR3 datant de 1999, « Viol et sacrifices d'enfants », présenté par Lise LUCET d'après une enquête de Pascale JUSTICE. Ce reportage connu des internautes est épouvantable, et met en exergue sans détour l'implication criminelle de nos bonnes autorités pour protéger les réseaux

de pédophilie et de crimes sur enfants, sur fond de satanisme. Evidemment, la suite prévue ne fut jamais diffusée, et ce reportage n'est pas accessible par le biais des archives de FR3, la censure étant appliquée jusque sur Internet où une véritable chasse aux sorcières fut menée par l'Etat pour tenter d'enrayer sa diffusion anarchique, mais en vain. Car c'est bien sûr par ce biais que j'avais pu tomber sur ledit reportage lors de mes recherches sur le sujet général qui m'occupait.

Tout ceci pour vous dire que c'est là, au cours du débat clôturant le fameux reportage, que j'avais été impressionné par le dénommé Georges GLATZ : Celui-ci ne mâchait pas ses mots pour tenir tête à un autre invité, un haut responsable de la police du nom de LE GENNECK qui était lui chargé de contredire l'existence de réseaux de criminalité pédophile en France, s'acquittant de sa mission avec un zèle particulier doublé d'une mauvaise fois à vomir.

C'est également sur ce plateau de télé, et à cette même occasion, que l'on peut applaudir le cran de Martine BOUILLON - ce vice procureur qui bien plus tard et dans mon affaire, devait accepter d'abriter Vincent sous son propre toit durant un mois et demi.

Ici, Martine BOUILLON dénonçait ouvertement l'existence non seulement de réseaux pédophiles fort bien protégés, mais également de charniers d'enfants, en France, et en région parisienne pour être précis. Le vice procureur devait être attaqué par ses pairs dès le lendemain de l'émission pour « atteinte à la délicatesse », voyant du coup sa carrière prendre du plomb dans l'aile. Si vous n'avez pas vu ce reportage, je vous invite à rentrer les mots clés de son titre dans les moteurs de recherche d'Internet afin de pallier cette carence.

Bref : Il me fut particulièrement difficile de retrouver la trace de Georges GLATZ, celui-ci n'ayant plus d'attache avec le CIDE. Je parvins tout de même à passer de suspects barrages et à obtenir son numéro de téléphone personnel, et le contactant ainsi, à obtenir de lui un rendez-vous à la gare de GENEVE. Là, pas le choix, j'avais dû téléphoner, les risques étant très réduits à ce moment car étant en territoire neutre – je plaisante, je ne suis pas dupe de cette neutralité qui ne protège que les criminels... - mais n'ayant pas encore à ce moment un mandat d'arrêt sur le dos.

Ayant donné ma description précise à notre homme, qui avait consenti mollement à venir à ma rencontre en ayant assuré être dorénavant hors du coup, quelle ne fut pas ma surprise de voir une femme venir s'asseoir à la table où je patientais fébrilement, s'enquérant de savoir si j'étais bien Stan MAILLAUD. Elle me fit immédiatement désagréable impression. Au prétexte fumeux de protéger Georges GLATZ de je ne sais quoi, elle me cribla de questions diverses, ayant commencé par réclamer mon passeport. La femme n'avait pas un profil particulier, étant plutôt quelconque. En revanche, son regard était inquisiteur, et je percevais des ondes qui me mettaient mal à l'aise.

Ayant vérifié les raisons de ma démarche, elle m'assura que Georges GLATZ ne pourrait rien pour Vincent, affirmant que l'homme s'était retiré du combat pour raisons personnelles. Là dessus, celui-ci nous rejoignit enfin, au bout des quelques minutes de ce face à face pesant. Tous mes sens étaient en alerte, et je tâchais de me montrer le plus décontracté possible, bien que balayant discrètement du regard de façon professionnelle tout ce qui bougeait autour de nous après avoir repéré les meilleures options pour un repli d'urgence le cas échéant. Georges GLATZ était de taille moyenne, un peu voûté, semblant écrasé par une trop forte pression mêlée de lassitude pesant sur ses maigres épaules. A mon grand dam, l'homme avait perdu de sa superbe, et cette fougue qui m'avait incité à faire tant de chemin avait fait place à une attitude résignée de renoncement. En outre, il me donnait l'impression de n'être pas libre de ses mouvements, ni même de ses paroles à ce moment précis.

Derrière ses lunettes, son regard clair et anxieux semblait vouloir me dire quelque chose, et je ne ressentais pas de mauvaises énergies provenant de l'homme, outre le fait qu'il semblait habité par la peur. Peut-être me suis-je trompé sur ce point précis. Je n'en sais rien, vous livrant ici mes impressions.

Confirmant d'une voix éteinte ce que venait de m'annoncer la curieuse femme aux allures de fonctionnaire de police, il accepta par pure politesse le dossier concernant Vincent que j'avais apporté. Au moment de prendre congé, une phrase qui en disait long filtra doucement entre ses dents :

«- *Comprenez-moi ; j'ai des enfants, il faut que je les protège...* »

Il avait tout dit. Si je doute sérieusement que, comme le prétend miss de CROÏ, des magistrats pédophiles ou corrompus jusqu'à l'os aient pu faire l'objet de menaces de la part de quelques petites frappes, j'aurais tendance pour ma part à considérer que c'est la cas de cet homme là. La menace que l'on puisse s'en prendre à ses enfants est la pire qui soit, restant dans la pratique absolument ingérable, surtout si ladite menace ne provient pas de pseudos petites frappes, mais bien de la monstrueuse machine de guerre qui sévit au cœur de notre société à travers les impostures institutionnelles terroristes. Et je pourrais comprendre que l'homme ait préféré échanger les têtes de quelques malheureuses victimes en fuite contre celles de ses propres enfants.

Alors, je ne sais malgré tout pas si cet homme a réellement personnellement livré des mamans avec leurs enfants en fuite sur son territoire, ni s'il s'est lui-même rendu coupable de viol sur mineur... Car c'est ce qui me fut affirmé plus tard par une maman de victime du réseau de ZANDVOORT à l'occasion de mon reportage ; une personne qui, précision utile, se trouve totalement sous influence de Jacqueline de CROÏ, et s'est résignée à accepter de subir le terrorisme d'Etat après avoir fait de la prison et avoir été internée, pendant que son enfant lui, subit le pire année après année...

Je pense que concernant le CIDE et Georges GLATZ, le cas de figure en terme de paratonnerre est plutôt celui de l'organisation sincère qui a été retournée, non pas par l'infiltration sournoise, bien que cette option ait certainement été tentée, mais de toute évidence par la terreur pure et simple, procédé si aisé à appliquer en cas de besoin, par la machine de guerre dont je viens d'évoquer l'existence. Mais cette hypothèse n'engage que moi, et n'est qu'une théorie que j'aurais aimé pouvoir vérifier.

Au bout de quatre jours passés à interviewer Son Altesse, et ayant tout de même dégrossi l'affaire, j'avais su manœuvrer suffisamment diplomatiquement pour qu'elle daigna nous autoriser à rencontrer l'homme à l'origine de la découverte des CD ROM. C'est ainsi qu'à la condition expresse que Son Altesse Sérénissime et son larbin nous accompagne, nous pûmes rencontrer chez lui, en Flandre, le fameux Marcel VERVLOESEM.

Celui-ci nous fit le meilleur accueil possible, nous invitant à casser une croûte sur la terrasse de son modeste pavillon. C'était un bonhomme tout en jovialité, assez rond, et le verbe très haut, cassant une phrase sur deux avec un tonitruant éclat de rire. L'homme ne se prenait pas le moins du monde au sérieux, et nous imposait même une leçon de dignité et de cran par son comportement si détaché vis à vis de l'affaire, mais également de l'épée de Damoclès qui pesait au dessus de sa tête sympathique. Il parlait de lui à la troisième personne, et évitait de s'attarder sur ce qui pouvait le toucher personnellement. A titre d'exemple, ça n'est que quand je l'interrogeait avec insistance, voulant avoir confirmation de sa bouche quant à ce que m'avait dit miss de CROÏ concernant son critique état de santé, qu'il avouait ne plus avoir de prostate, être rongé par deux cancers et une leucémie, et être diabétique, mais pour rebondir immédiatement sur un autre sujet. Je n'aurais jamais pu m'en douter ; en effet, outre le fait qu'il n'était vraiment pas du genre à s'apitoyer sur lui-même, il semblait en pleine forme, et même déborder de joie de vivre et d'optimisme. Pourtant, c'était à nouveau la prison qui le menaçait de façon sérieuse, malgré un état de santé plus que critique, et cette fois pour trois ou quatre ans, attendant la réponse du pourvoi en cassation qu'il avait engagé contre le criminel jugement dont il faisait les frais. Le rouleau compresseur du terrorisme d'Etat ne lui avait fait aucun cadeau, et il avait été condamné pour « viol sur mineur » et « possession de matériel de matériel pédopornographique », suite aux diverses machinations du milieu

pédocrimino-judiciaire. C'était du moins ce que nous avait raconté miss de CROÿ, et que l'homme allait nous confirmer dans l'après midi, preuves des dites machinations à l'appui.

L'entretien fut convivial, bien que recueillir librement les déclarations du sympathique flamand fut une toute autre affaire, sa chaperonne s'imposant d'autorité dans l'interview, cherchant à éviter que certaines questions ne soient évoquées, ou intervenant pour empêcher l'activiste de glisser sur des considérations politiquement incorrectes.

Faisant tout pour se faire remarquer et imposer sa présence sur le film que tournait Janett, elle poussait des exclamations fausses à l'écoute de certains détails narrés par Marcel VERVLOESEM, comme si elle découvrait l'histoire, mettant son grain de sel à tout bout de champ.

Jouant le jeu, pour ensuite raccompagner gentiment Jacqueline de CROÿ et son concubin chez eux et prendre congé, nous retournâmes après un faux départ interviewer notre homme, en toute tranquillité.

Jacqueline de CROÿ fut folle de rage quand, plus tard, elle apprit que nous avions osé outrepasser son « autorité » pour retourner voir l'enquêteur.

Bien sur, il n'y eut jamais d'analyse biométrique comparative faite entre Vincent et les victimes apparaissant sur les CD ROMS de ZANDVOORT.

Chapitre trois : Marcel VERVLOESEM, au cœur des réseaux de l'horreur

Nous louâmes un bungalow dans un charmant camping d'un village voisin de celui de MORKHOVEN, où nous restâmes trois semaines, lesquelles furent remplies par des journées entières passées avec notre nouvel ami. Les rares fois où il avait moins de temps à nous consacrer nous permettaient de commencer à traiter la matière recueillie. Les cassettes d'interview s'empilaient au fur et à mesure que Janett les « capturait » sur le logiciel de montage de son PC portable. Un travail monumental nous attendait, afin de « dérusher » ces journées d'interview et d'en extraire juste ce qu'il faut pour la mise en forme d'un reportage digeste.

Car si tout ce qu'expliquait Marcel VERVLOESEM était important, au moindre détail prêt, il allait falloir condenser toute l'histoire en sélectionnant l'indispensable.

Nous procédâmes alors à la reconstitution d'une narration structurée et résumée - un rapport chronologique en quelque sorte - en l'étoffant avec des morceaux choisis de ces journées d'interview privilégiées, et en sélectionnant quelques horribles images pour l'illustrer.

Concernant ce point, le dilemme qui s'était posé à nous était le suivant : Marcel VERVLOESEM avait souhaité nous confier quelques documents illustrant l'horreur de l'affaire. La question que nous nous posions était de savoir dans quelle mesure nous allions les dévoiler, s'agissant essentiellement de photos mettant en scène des viols et des tortures d'enfants.

Notre souci n'était pas, vous vous en doutez, d'éviter les ennuis avec nos impostures politico-judiciaires respectives. Nous avons plongé dans les profondeurs d'une horreur absolue que des suites de mots n'arrivaient pas à décrire réellement, et je m'étais rendu compte qu'au delà de la description de certaines abominations, le fait d'en avoir les images sous les yeux, faisait toute la différence. Moi-même n'étais pas réellement parvenu jusqu'ici à mettre en forme dans mon esprit les viols ou tortures d'enfants. En avoir des photos épouvantables sous le nez fut une épreuve difficile.

Janett, quant à elle, imaginait mal de quoi nous parlions, en réalité. Ce fut un peu plus dur pour elle, qui passa les trois soirées qui suivirent la vue des premières photos à pleurer de désespoir mais surtout je crois, de rage...

Rage pour ces malheureux enfants dont le total apparaissant dans les fameux CD ROM avoisinait les cents milles à l'époque, en cachant bien plus encore... Rage de savoir que pour

autant, tous ces enfants martyres laissés pour compte n'étaient qu'anecdotiques au milieu d'une configuration insoupçonnable qui n'avait pu que multiplier ses victimes sur ces dix années de dénis de justice général qui séparaient la récupération de ces documents, de notre propre prise à témoin... Rage pour Marcel VERVLOESEM, ce brave homme si humble et si courageux, à la vie ruinée, persécuté pour avoir voulu justice, au nom d'une humanité méprisable d'indifférence... ...au nom des enfants de celle-ci...

C'est à cette occasion que Janett prit sa décision de faire équipe avec moi pour la vie, dans ma démarche « insensée » en vue de changer le monde. Une démarche dont la nécessité va devenir plus claire je pense pour certains d'entre-vous à la lecture des prochaines lignes.

Car, quel humain digne de ce nom, et animé d'un tant soit peu de conscience peut-il tolérer que derrière le confort et la quiétude de sa vie en société, et au cœur de celle-ci, des enfants et même des nouveaux-nés soient régulièrement violés, souvent collectivement, et abominablement torturés, pour quelques fois être mis à mort ? Qui d'entre nous peut, en connaissance de cause, tolérer la profusion de ces réseaux de traite d'êtres humains - jeunes femmes, adolescentes, adolescents, enfants, nouveaux-nés...- et de s'entendre dire que « c'est comme ça, qu'on ne peut rien y changer », que les pouvoirs politiques sont simplement « dépassés », quand ça n'est pas que l' « on exagère » ou encore que l' « on dramatise », en osant en parler si crûment ?!

Nous parlons de réseaux bien réels, qui organisent partout dans le monde à commencer chez nous, en toute impunité, le viol, la torture et le meurtre de leurs proies dans le but premier de constituer des fortunes incommensurables... Des fortunes obtenues d'une part en « louant » lesdites victimes à des malades mentaux, et d'autre part en en tirant des productions, films et photos, pour l'autre volet de cet odieux commerce sans limite, qui finit, seulement en bout de chaîne, sur l'Internet.

J'ai bien dit « le but premier », car il semblerait bien qu'en parallèle - comme le confirma Marcel VERVLOESEM et un gendarme belge intègre - nous ayons là un procédé aussi classique qu'éprouvé pour organiser la compromission de tout notable d'un certain niveau, à travers quelques soirées spéciales réservées à quelques cercles « d'élites » : Des soirées orgiaques bien arrosées, bien « saupoudrées », si « tendance » dans la « haute » de notre société vénérant débauche et dépravation... Des soirées qui quelques fois « tournent mal » pour quelques trop jeunes « invités-surprise », sous l'œil indiscret éventuel de quelque caméra dissimulée... Peu importe ; tout le monde se tient par la... ...barbichette, la « stricte observance du secret » étant la règle de base pour tout ce beau monde si propre sur lui...

Quand il ne s'agit pas « tout simplement » de quelques cérémonies sataniques si « tendance » elles aussi, dans notre monde décadent vénérant l'exaltation du pouvoir par la prédation...

Des cérémonies où finissent de petites victimes, dans le cadre de quelques initiations rituelles dites « ancestrales », histoire pour quelques notables parvenus - mais pas encore assez « parvenus » justement - d'accéder à quelque « loge », « grade » ou « niveau » supérieur au sein de quelque société secrète...

Comment tolérer, dites-moi, que cet état de fait constitue l'insoupçonnable réalité de notre société, à cause de la protection formelle apportée par nos propres institutions à ces réseaux de l'horreur ?

Car de c'est bien de cela dont il s'agit : Des faits, systématiquement étouffés par nos impostures institutionnelles impliquées en premier chef, et non de quelques légendes urbaines pour attardés mentaux. Vous comprendrez donc que la nécessité que tout un chacun sache constitue la priorité absolue, en dépit de toutes ces considérations frelatées de protection de la sensibilité des uns, ou de protection de la vie privée des autres, s'agissant dans le deuxième cas de criminels, ou mieux encore, d'enfants abandonnés à d'abominables sévices, de victimes qui ne sont sans doute plus de ce monde pour nombre d'entre elles.

Soyez bien conscients, je vous prie, que ces notions là ne servent ici qu'un habile stratagème pour justifier l'omerta et la censure garanties et préservées par le terrorisme d'Etat, appliqué lui systématiquement contre ceux qui ont l'humanité de prétendre dévoiler la vérité.

Ce qui nous importait donc était de diffuser un reportage suffisamment choc pour qu'un très large public puisse prendre conscience de l'abominable face cachée de son système sociétal, en mettant en exergue le rôle formellement et résolument criminel des autorités judiciaires et politiques de chaque pays concerné, entre autres.

Nous fîmes donc le choix de dévoiler certaines prises de vue bouleversantes, afin que nos congénères recouvrent leur droit de savoir et donc de réagir en Humain, à commencer par les cohortes de gendarmes et de policiers encore insouciantes, et donc pas encore suffisamment compromis.

Un des premiers documents que nous remit Marcel VERVLOESEM fut une affiche qu'il avait constitué sur la base de quelques photos tirées du premier CD ROM.

A ce stade de son histoire, il tentait depuis un an d'obtenir que la justice ne traite l'affaire qu'il avait levée, en vain. Au contraire, il avait été mis en examen pour « détention de matériel pédopornographique », pour avoir détenu ledit matériel avant de le remettre à la « justice ».

Certes, saisissant les autorités, il voulut obtenir d'elles des garanties que l'affaire ne soit correctement traitée, et non pas étouffée, avant de leur confier les documents qu'il avait récupérés.

Les conditions dans lesquelles il avait récupéré les dits documents étaient parfaitement claires, pour peu que l'on veuille bien en faire état. En l'occurrence, le flou était organisé tant sur le personnage lui-même que sur ses motivations, et le parcours qui le mena à cette épouvantable prise.

Car il convient de savoir que l'activiste, ancien détective privé professionnel avant tout, père de famille ayant lui-même grandi en orphelinat, enquêtait sur un seul et même réseau depuis plusieurs années, tout en recherchant des enfants disparus.

Et les incongrues exigences de l'ancien privé vis à vis des autorités judiciaires, étaient en fait plus que légitimes, et parfaitement justifiées.

En effet, depuis ses premières enquêtes réalisées depuis son groupe de travail associatif, Marcel VERVLOESEM subissait les coups tordus des autorités de son pays, lesquelles s'évertuaient à neutraliser ses efforts en faveur de la vérité... Une vérité bien trop compromettante pour un ramassis d'imposteurs encravatés, en uniforme ou en toque de magistrat, si formellement impliqué en vérité dans la criminalité pédophile, ne serait-ce qu'en assurant sa protection.

Et à ce titre, l'implication concerne de façon formelle le roi Albert II de Belgique, ainsi que la reine Beatrix des Pays Bas – membre du groupe de BILDERBERG - ceux-ci usant de leur autorité non pas pour qu'il y ait justice et manifestation de la vérité, mais bien pour que celles-ci soient rendues impossibles, et que notre homme soit quant à lui écrasé par le terrorisme d'Etat.

Donc, si Marcel VERVLOESEM avait remarqué à ses dépens les efforts pour réduire à néant ses résultats d'enquête, il avait surtout réalisé chemin faisant que les affaires sur lesquelles il enquêtait étaient toutes reliées entre elles, et connectées également avec des affaires de criminalité pédophile en réseau qui devaient être étouffées en France, par nos propres autorités.

Je fus surpris de découvrir toutes ses connections, que je ne manque pas d'établir dans notre reportage.

Des connections qui sont interdites également par nos autorités politiques et judiciaires françaises, pour des raisons qui leurs sont propres, si je puis dire.

Car Jacques CHIRAC, président de l'époque, et ses gardes des Sceaux successifs - Dominique PERBEN et Elisabeth GUIGOU - n'ont usé de leur pouvoir que pour assurer l'étouffement de l'affaire, et interdire aux quelques dizaines de familles françaises d'enfants victimes – quatre vingt un au total - d'avoir justice.

Certains enfants sont à l'heure actuelle, arrivant bientôt à l'âge adulte, entre les griffes d'un géniteur qui diffusait par le biais d'Internet les photos des viols commis sur leur progéniture.

Ce sont ces photos que l'on retrouvait sur les CD ROM de ZANDVOORT.

Vous pourrez en savoir plus, notamment sur l'identité de quelques criminels si fermement protégés par notre imposture judiciaire et politique, à travers cette enquête.

Au titre de celle-ci, un magistrat français avait été immortalisé en plein attouchement avec un enfant qui avait été recueilli par le CORAL, cette association se prétendant protéger l'enfance et cachant en réalité un réseau de pédophilie.

Ce magistrat, parfaitement identifié par une analyse biométrique, était un généreux bienfaiteur de ladite association, à l'époque ou celle-ci avait d'ailleurs été mise en cause pour ses activités criminelles.

Affaire qui fut étouffée en son temps, évidemment.

Aujourd'hui, ce juge pour enfant est vice président d'un tribunal pour enfant, et est mis en avant par le crime organisé comme la référence en matière de protection de l'enfance. Jacqueline de CROÏ, prenant soin de ne pas citer son nom pour des raisons qui m'échappent, le désigne par le sobriquet de « magistrat déculotté ». Oubliant la présence du caméscope à un moment ou deux, elle lâcha malgré tout le nom de l'individu dans le contexte précis qui l'incrimine... « *ROZENCZEIWG, on a sa photo !* » est la phrase que nous avons sélectionnée dans notre reportage vidéo. Tout l'intérêt de celui-ci consiste en la mise en évidence de la gravité et de l'ampleur de l'imposture politico-judiciaire, étendue au niveau de l'Europe et de ses institutions.

Nous n'avons pas idée de la propension qu'ont les criminels pédophiles à se retrouver à la tête des principales institutions prétendant lutter contre la criminalité pédophile, à commencer par l'institution judiciaire, et en particulier chez les juges pour enfants.

J'ai récupéré au cours de mon enquête globale sur le sujet des documents qui mettent en évidence en France, des faits de viols collectifs aggravés sur mineurs par des juges pour enfants, dans leurs bureaux, et sur des enfants qui avaient recherché initialement la protection de la justice dans d'initiales affaires d'agressions sexuelles.

La perversité de notre imposture sociétale n'a d'égale que son invraisemblance, celle-ci restant la meilleur protection des criminels imposteurs, de ces monstrueux malades mentaux se présentant en tant que notables.

Les témoignages recoupent ceux des prostituées de l'affaire ALEGRE qui avaient déclaré avoir été violées dans les locaux de certains magistrats toulousains, par ceux-ci avec la complicité de policiers de la brigade mondaine. Les déclarations étaient accompagnées de descriptions parfaitement détaillées et exactes desdits locaux, dans lesquels il fut prétendu qu'elles n'avaient jamais mis les pieds. Je précise qu'un des principaux mis en cause, à l'époque procureur adjoint du parquet financier de TOULOUSE, le fameux –si je puis dire - Marc BOURRAGUE, avait été innocenté malgré la gravité des accusations qui pesaient sur lui, et la preuve qu'il avait usé de ses fonctions pour maquiller des scènes de crime pour alimenter la thèse du suicide. Le motif invoqué par ses pairs avait été tout simplement l'irrecevabilité des dits éléments à charge, en raison du fait que ceux-ci mettaient en cause...
...un magistrat ! Et je ne m'étends pas dans ce volume sur cette sinistre affaire là, avec l'implication de « personnalités » comme Dominique PERBEN, implication qui fut à l'origine de l'étouffement de toute l'affaire.

Bref. Je ne suis pas ici hors sujet, puisque traitant de l'imposture politico-judiciaire sur fond de réseaux criminels, et en particulier de crimes sexuels et de sang sur des enfants par des

notables. Car la toile de fond de ses crimes odieux n'est autre que la dépravation ambiante et si « tendance » de nos prétendues élites, avec leurs soirées échangistes et leurs penchants pour le sadomasochisme, ou en fait de sadiques et de masochistes, il s'agit trop souvent de victimes sans défense et souvent mineures livrées à des sadiques passés au stade de criminels. Du reste, tout porte à croire que l'affaire ALEGRE, magistral cas concret d'étouffement d'affaire criminelle pour la protection de notables indubitablement impliqués, concerne hélas des enfants également.

Grâce à Marcel VERVEVLOESEM, à travers son histoire invraisemblable, nous avons pu décortiquer les différentes stratégies du crime organisé international, et en particulier des réseaux de monstres qui consomment des enfants jusqu'à se délecter de leur mise à mort.

Réseau : C'est là le mot interdit, tabou. Il n'est admissible qu'associé avec l'Internet, le but du jeu de l'imposture politico-judiciaire étant de nous convaincre que les seuls réseaux qui exploitent les enfants sont virtuels. Quid des monstres qui détournent, enlèvent ou font enlevés si nécessaire, les petites victimes, pour les plonger dans l'horreur de leurs soirées sadiques et perverses ? Quid de ces malades mentaux qui déboursent des fortunes pour défilier dans des lieux secrets, parfois encagoulés, parfois ensoutanés, suivant qu'il s'agisse de club dit sado-maso ou de rituels ésotériques, pour martyriser des enfants et même des bébés, jusqu'à en venir à la mise à mort, le plus souvent par égorgement ou décapitation ?

Nos imposteurs ne relèvent que le fruit de certaines de ces abominations, qui évidemment se retrouvent sur Internet, pour désigner cet outil de communication comme seul et unique responsable de ce que les plus avertis savent y trouver en terme de pédopornographie. Ils savent fort bien, dans le même esprit, utiliser les pervers qui s'en repaissent comme bouc-émissaires.

Des pervers qui ne peuvent la plus part du temps assouvir leurs odieux fantasmes que depuis leur PC, et qui ne sont en réseau effectivement que par le biais virtuel de l'Internet.

Ne vous êtes vous jamais demandé comment il était possible que les internautes pervers et pédophiles puissent se reproduire dans de telles proportions, utilisant parfois leurs propres enfants filmés par leur web-cam pour diffuser les manifestations de leur monstrueuse déviance ? Outre le fait que tout soit entrepris pour dépraver plus en profondeur l'humain, la facilité avec laquelle ce genre de mode se propage trouve son explication dans le fait que ladite mode, exploitée par l'imposture politico-judiciaire comme par hasard virulente sur le sujet, fait office de leurre et d'écran de fumée.

Mais, malheur à celui qui, n'étant ni pervers, ni enquêteur officiel, tombe sur de telles ignominies en « surfant » avec trop d'insouciance sur la toile. Il fera parti du lot désigné comme réseau pédophile par quelque fumiste opération dite de cyber police.

Sa seule chance de s'en tirer sera d'être mélangé à quelques notables piégés malencontreusement, car dans un tel cas de figure il n'y a qu'un simulacre d'enquête, et malgré de magnifiques annonces aucun jugement à la clé.

Les seuls jugements que nous connaissons sont ceux qui concernent des fusibles, tels que Patrice ALEGRE, Emile LOUIS ou Marc DUTROUX – en Belgique et en France c'est la même musique – qui ne sont la plus part du temps que des hommes de main à la botte d'une confrérie bien plus socialement privilégiée.

Nous avons aussi au registre de fusibles les parents monstrueux qui, non contents de violer leurs enfants les prostituent : ceux-ci constituent souvent une base autour de laquelle un réseau est mis en place et contrôlé par des personnes d'influence, lesquelles en cas de problème s'arrangent justement pour que seuls les parents ne tombent.

Exemple ; l'affaire d'OUTREAU, ou encore ce procès truqué d'ANGERS sur l'affaire de Véronique LIAIGRE ; cette jeune femme violée régulièrement par tout un village depuis ses cinq ans et dont les parents servirent pour l'occasion de bouc-émissaires, couvrant ainsi tout le réseau des notables criminels d'AUXERRE et de la région...

Ce genre de mise en scène sur fond de procès permet de faire beaucoup d'effets d'annonce, et d'alimenter la rumeur que la criminalité pédophile n'est le fait que de quelques prédateurs isolés ou de parents incestueux et détraqués.

Evidemment, les clients sont épargnés par l'attention du public et donc les foudres de la prétendue justice. Pourquoi ? Tout simplement parce que dans le lot, il y a des notables, quand ça n'est pas carrément toute une confrérie de cette prétendue catégorie qui est impliquée jusqu'aux oreilles.

Cette stratégie visant à ne s'en prendre qu'aux parents criminels a un double avantage ; quand un enfant disparaît – puisque certains réseaux enlèvent des enfants sous nos propres yeux – et qu'une piste risquerait d'être suivie trop dangereusement par quelque enquêteur intègre, le crime organisé s'arrange pour faire désigner les parents qui n'ont strictement rien à voir, bien sûr, avec la disparition. Exemple, affaire Mac CAN, ou encore affaire Eric ZEMIA...

Quand il faut mettre les moyens, on falsifie des analyses. Les analyses sont fiables, mais pas ceux qui les traitent, comme le confirme l'affaire ALEGRE avec le rôle des deux médecins légistes spécialistes, les docteurs ALENGRIN et BRAS, pour faire établir le suicide de malheureuses victimes odieusement assassinées.

Il en va de même bien sûr concernant les analyse d'ADN ; le grand atout du crime organisé, car elles sont avancées en terme de preuves incontestables. Seulement voilà, leur fiabilité fond comme neige au soleil par la capacité aisée qu'à le crime organisé à leur faire garder le silence ou dire tout leur contraire si ça lui chante : Exemple, le procureur DRENO et les analyses ADN des huit cranes retrouvés à PERPIGNAN, dans à l'affaire des crimes sataniques de la gare de la même ville, associée à l'affaire des disparitions en série de jeunes femmes dans ce secteur.

Qu'attendre de l'appareil judiciaire du moment que celui-ci est entre les mains d'imposteurs criminels, nommés par les présidents de notre république franc-maçonne, et siégeant pour nombre d'entre eux à ce fort curieux appendice qu'est ce Conseil Supérieur de la Magistrature ?

Une telle implication criminelle en vue de protéger les réseaux en question concerne évidemment la presse, contrôlée par le crime organisé, et qui ne fait pas de quartier. Elle excelle dans l'art de se faire l'échos des campagnes d'intox et des propagandes et autres coups tordus initiés par ses véritables donneurs d'ordre dans le but de manipuler l'opinion publique. Pour Marcel VERVLOESEM, c'est la presse qui lui assena le coup de grâce, servant à colporter la rumeur criminelle fabriquée de toutes pièces qu'il serait lui-même criminel pédophile, et ce en parfaite violation du secret d'instruction (notion instrumentalisée dans un sens comme dans l'autre, que l'on veuille descendre quelqu'un en flèche, ou au contraire trouver prétexte pour interdire toute enquête sur un présumé coupable). Par contre, cette même presse se tut définitivement quant à l'horreur des documents que l'ancien privé avait mis à jour, et l'absence de suite donnée par la prétendue justice des nombreux pays concernés. Evidemment, les journaux ne mentionnèrent pas non plus le fait que les tests faits avec des détecteurs de mensonge avaient innocenté l'activiste, et enfoncé ses accusateurs, ni que certains d'entre eux s'étaient rétractés, ayant avoué par écrit avoir été payés pour leurs faux témoignages.

La pédophilie constitue en fait un axe phare en matière d'avilissement de l'espèce humaine pour un meilleur asservissement de celle-ci par la tête de la pyramide du crime organisé. Quoi de plus logique que la pédophilie soit alors pratiquée à titre d'expression d'un certain pouvoir de domination par ses sommets sur les plus vulnérables d'entre nous, et redescende donc dans les couches de cette odieuse pyramide pour engluer fermement les niveaux où se situent les impostures politiques et judiciaire, essentiellement, mais également de la santé, de l'éducation... Quoi de plus logique alors, que des pédophiles tels que Jacques LANG,

Bernard KOUCHNER, COHN BENDIT et j'en passe, aient toutes latitudes pour faire l'apologie de leurs déviances, sans jamais être inquiétés, bien au contraire.

Quoi de plus logique que d'en voir certains défiler fièrement dans des gay-parades, s'émerveillant de cette pseudo libération des mœurs qui permet que des dépravés se sodomisent en public sous les bravos d'un public au cerveau malaxé par les propagandes démagogiques.

Et je profite du crochet sur ce terrain glissant (!) pour préciser que l'homosexualité masculine constitue indéniablement une approche insidieuse de la pédophilie pour de nombreux adeptes de celle-ci, et que c'est à ce titre qu'elle est portée ainsi aux nues au point de faire d'un hétéro dans mon genre un ringard coincé et intolérant.

Car si je ne cautionne pas les dépravations telles que les gay-parades, au même titre que les soirées échangistes et sadomaso si « tendance », d'une part parce qu'appréciant que les mœurs de chacun soient vécues dans la discrétion de façon générale, et d'autre part parce que ne tolérant pas cette atteinte à la pudeur élémentaire et au respect de nos jeunes générations ainsi outrageusement influencées, je ne peux être qu'un intolérant primaire, voire un fachos, suivant le mode de raisonnement binaire imposé par la matrice.

Pour en revenir à cette tendance pro-pédophile portée bien haut par nos politiques, et par une presse complice, j'ai apprécié la façon dont l'affaire POLANSKY avait été traitée par cette dernière, outre l'appui magistral que le criminel reçut en très haut lieu de la part de notre imposture politique :

Les journalistes se gardaient bien de parler « *d'agressions sexuelles sur mineure* », pour employer la tournure complaisante de « *relations sexuelles interdites* » ; comme si l'interdit en question, soulagé de sa notion criminelle, était de trop, voire carrément abusif !

Nous faisons la connexion ici avec des associations mettant en avant la notion de liberté en la galvaudant avec une perversité totale, trahissant ainsi leurs réelles aspirations pro-pédophiles. Car c'est bien là que veut en venir l'imposture politique, son rêve étant de ramener l'âge de la majorité sexuelle au plus bas niveau possible, au prétexte de plus de « liberté » !... Elle rejoint là un des préceptes majeurs du contrôle des masses par leur avilissement, inscrit noir sur blanc sur les « *Protocoles des Sages de Sion* »*, qui préconisent la destruction des valeurs fondamentales et de la cellule familiale de l'humain.

**Protocoles issus de l'association d'un consensus de riches banquiers et rabbins, les Sages de Sion, organisation secrète du XVIIème siècle, et d'un certain Mayer Amshel ROTHSCHILD – BAUER de son vrai nom – qui avaient décidé d'unir leurs fortunes et de lancer les bases d'une stratégie afin de prendre le contrôle des finances du monde.*

Ce document sous sa forme finale – la réelle origine remonte encore à plusieurs siècles en arrière - présenté comme ayant un tout autre objet par de nombreux imposteurs, dont certains réfutent même carrément l'existence du document - , date de 1773, et a été tenu secret jusqu'à ce qu'un professeur russe, S. NILUS, les découvre et les publie. La version traduite en anglais fut réalisée par Victor MARSDEN en 1921 sous le titre « The Protocols of the Learned Elders of Zion » (les Protocoles des Sages de Sion). Il est intéressant de constater que tout ce qui y est inscrit s'est réalisé dans notre Histoire, - même si les réelles origines des évènements nous y sont soigneusement cachées et que le terrorisme d'Etat nous interdit de les « réviser »... - entre les deux guerres mondiales et les différentes épidémies provoquées par des campagnes de vaccination, et que se sont bien les descendants de ces banquiers qui détiennent aujourd'hui le monopole quasi international de la fabrication de monnaie, à la place des nations...

Précisons à titre d'avertissement que quiconque faisant allusion à ces écrits se voit taxé de nazisme et d'antisémitisme par l'imposture politico-judiciaire et sa clique, au prétexte que les Sages de Sion se prétendaient être l'élite messiaïque du Peuple Juif, lequel fort heureusement

ne les reconnaît pas comme telle. Ce procès d'intention si largement et systématiquement utilisé constitue en fait l'apanage des imposteurs à la solde des criminels internationaux de l'industrie et de la haute finance, dont les prédécesseurs organisèrent entre-autres la deuxième guerre mondiale et surtout le massacre du Peuple Juif.

Et cette offensive fut portée dans le sillage de mai 68, ce coup monté d'origine communiste – si adroitement médiatisé justement pour donner l'illusion au peuple qu'il se libérait, en mettant dans la tête de sa jeunesse manipulée que la liberté se situait au niveau de sa ceinture. *Je crois important de préciser, à propos de l'imposture politique et de la stratégie des blocs employée par les criminels internationaux, qu'en fait de communisme, de trotskysme et de marxisme, ils ne s'agit que de leurs pures créations, tout comme le front de l'ex URSS.*

Avec cette analyse de ce que cache la « révolution » de mai 68, j'ai d'ailleurs là l'explication au fait que le magistrat de l'enfance dont je parle plus haut, pose carrément sur la fameuse photo dite « photo numéro 9 » des CD ROM de ZANVOORT : En effet, le cliché remonte à cette époque fantastique où le courant pro-pédophile avait le vent en poupe, et était en passe de s'imposer pour le coup dans le sillage du courant soixante-huitard. Fort heureusement, le Peuple Souverain n'était pas encore assez abruti pour sombrer dans une telle déchéance, et, s'il fallait plus d'insidieuses propagandes pour amener celui-ci au moins à un certain état d'indifférence sur le sujet, il devenait de bon ton pour les précurseurs des pseudo élites pédophiles, de se faire, en attendant, un peu plus discret... Raison pour laquelle un magistrat ayant posé il y a une trentaine d'années avec un enfant pour la couverture d'un magazine pédophile nie aujourd'hui le fait avec véhémence et tout le soutien de l'imposture politique et judiciaire, malgré la preuve accablante de sa culpabilité... Dans le même esprit, on comprend comment un certain COHN BENDIT pouvait faire l'apologie de la pédophilie, en déclarant à demi-mot se livrer à celle-ci avec une petite fille de cinq ans – archives d'époque de l'émission « Apostrophes » de Bernard PIVOT, visible sur Internet – pour aujourd'hui regretter « une certaine ambiguïté » dans des propos ouvertement pro-pédophiles tenus par ailleurs dans ses écrits. Et c'est ce genre d'individu qui fait office de philosophe, tout en faisant de la politique au niveau européen- aux côtés de personnes si peu averties telle que la courageuse juge Eva JOLY... -, dans notre si remarquable société.

Ce petit tour d'horizon quand au contexte pro-pédophile de notre société, je reviens à mon enquête, et à son héros flamand.

C'était avec de grands éclats de rire que Marcel VERVLOESEM narrait dans un mélange d'allemand et de flamand certaines croustillantes anecdotes, que l'on aurait pu apprécier comme de bonnes histoires belges, si le sujet n'avait pas été si pénible.

La bonne humeur et l'élégant détachement de l'ancien détective privé, malgré la situation dans laquelle il se trouvait, étaient stupéfiantes. Au fil des jours d'interview, je me pris, tout comme Janett, à avoir de l'admiration, au delà de la sympathie, pour ce personnage à la fois si humble, si courageux et si bon enfant... Je ne sais pas si l'impartialité journalistique existe réellement, quand bien même cette notion aurait pu nous concerner, mais nous avons compris avant même d'aller à la rencontre de l'homme que celui-ci était victime du terrorisme d'Etat, de son pays au moins.

Car, quand bien même aurait-il commis ce dont il était accusé – l'étant en l'occurrence parfaitement outrageusement et gratuitement - une vraie justice aurait fait la part des choses, et traité indépendamment sa prétendue culpabilité et en commençant par faire valoir sa présomption d'innocence le cas échéant, et l'affaire mise à jour, s'agissant des CD ROM de ZANDVOORT.

C'était justement cet étouffement grossier de cette sinistre et monstrueuse affaire, permis par des accusations criminelles accompagnées d'une véritable campagne de calomnie médiatique,

qui confirmait, avec celles-ci, l'implication profonde et formelle des autorités concernées, et de celles qui se gardaient bien d'y réagir.

Nous posions nos questions dès qu'un silence le permettait, notre interlocuteur étant intarissable, et grâce à Janett, en mesure de comprendre l'original patois de l'homme, nous parvenions à dialoguer sans aucune difficulté. De temps en temps, Marcel VERVLOESEM lâchait quelques mots dans un français amusant à mon aimable attention...

Notre seule difficulté était de gérer le débit ininterrompu de cette passionnante narration, et de mettre en forme une chronologie au plus précis.

Nous devions produire un reportage de qualité, pas trop long, et il nous semblait indispensable de présenter notre homme et son combat en traitant des débuts et origines de celui-ci, en suivant toute la chronologie qui permettait de comprendre comment il en était arrivé à se retrouver en possession des épouvantables documents dont il était question, s'agissant d'une centaine de milliers de photos mettant en scène des enfants et des bébés, violés, torturés, et même mis à mort pour certains.

Marcel VERVLOESEM nous proposa spontanément de nous confier certains documents, dont l'affiche qu'il avait constituée au début de l'affaire pour alerter ses concitoyens du sort réservé à celle-ci par les prétendues autorités de son pays.

Le seul hic, c'est que ses archives étaient conservées au domicile de son altesse de CROÏ.

Nous entreprirent donc un aller-retour sur BRUXELLES avec notre camarade. Celui-ci avait été quelque peu échaudé par la conversation téléphonique qu'il avait eu avec sa prétendue amie Jacqueline : En effet, voulant simplement la prévenir de sa venue et de sa démarche, il essuya de vives contestations lui laissant augurer des difficultés jusque là insoupçonnées à disposer de ses archives comme il le souhaitait. Effectivement, Marcel resta un certain temps dans la bâtisse franc-maçonne, le temps d'une mise au point qui dût être nécessaire pour qu'il revienne avec son document original. Seulement voilà ; pour justifier s'opposer à ce que ce document nous soit confié, malgré la décision ferme de son propriétaire et la vocation qu'il avait eu et avait toujours d'être diffusé, du moins aux yeux de celui-ci, miss de CROÏ avait cru bon de barbouiller au feutre les visages des enfants y apparaissant... Au comble du ridicule, l'argument avait été celui des imposteurs qui condamnèrent l'activiste à la prison, à savoir prétendre vouloir protéger la vie privée des victimes, y compris sans doute de l'enfant à la gorge tranchée... Je me remémorai avec amusement les premiers jours perdus à interviewer cette femme, quand elle dénonçait elle-même avec véhémence ce procédé de mauvaise fois comme étant celui des imposteurs et des criminels pédophiles eux-mêmes.

Si j'avais eu besoin d'une quelconque confirmation à mon sentiment au sujet de cette femme, je n'aurais pas pu trouver mieux. En revanche, Marcel VERVLOESEM semblait particulièrement affecté par la situation, et refusait de se rendre à l'évidence. Maladroitement, je me risquai alors à lui confier mon sentiment, afin de le mettre en garde, ce qui ne fut pas très bien venu. L'homme croyait connaître la prétendue défenseuse de l'enfance maltraitée depuis quelques années déjà, et celle-ci avait su manœuvrer durant ce temps pour se rendre indispensable aux yeux de l'enquêteur, lequel se refusait au moindre soupçon à son égard.

Je me remémorai trop tard ce que fut ma réaction lorsque, à l'époque de mes mésaventures réunionnaises, une personne de mon entourage privé avait tenté de me prévenir du fait que mon bras droit me trahissait, complotant avec des gendarmes pour organiser ma chute.

Incrédule, je ne pouvais imaginer que ce collaborateur que j'avais « sorti du ruisseau » - expression réunionnaise - et auquel j'avais tant donné, pouvait me trahir ; et encore moins que des gendarmes pouvaient ourdir un complot contre moi. Les quelques mois de prison en isolement qui s'en suivirent de près m'offrirent le loisir de réfléchir à mon manque de recul et de clairvoyance, qui m'avait fait si mal réagir à cet avertissement.

Marcel VERVLOESEM n'apprécia pas mes soupçons, mais ne remit pas pour autant notre collaboration en question. Il me fit juste comprendre avec courtoisie qu'il n'avait pas envie de

les entendre. Bien que surpris par cette attitude peu en rapport avec les qualités hors pair de cet enquêteur sur le plan analyse, je n'insistai pas.

L'enquêteur était redescendu de la bâtisse franc-maçonne flanqué de Jan BOEYKENS, son ancien frère d'arme devenu concubin-larbin de la princesse, ce dernier me faisant l'impression d'être quant à lui carrément envoûté, au sens propre. Jan avait pour mission de prendre la température quant à ce que je comptai raconter dans mon reportage, et quelle utilisation j'allais faire des interviews de miss de CROÏ. Il n'osa pas m'interdire d'en user à ma guise, laissant sous-entendre qu'un droit de regard s'imposait avant toute diffusion.

Je compris que quelques passages sur les dernières interviews avec l'intéressée posaient problème à celle-ci : En effet, à force de parler, elle avait laissé échapper une ou deux bourdes susceptibles de la trahir, par exemple en tentant de défendre le roi Belge ou encore Jacques CHIRAC. Pour elle, concernant le premier, il était tout simplement trop crédule et mal entouré, et pour le second, je devais comprendre qu'il n'avait pas eu le loisir de prendre connaissance personnellement des doubles de CD ROM que lui avait adressés le groupe de MORKHOVEN, malgré la gravité de ce qu'ils révélaient. Bref, les plus hautes autorités étaient excusables de couvrir l'étouffement de l'affaire jusqu'à aujourd'hui.

J'avais également noté une troublante ambiguïté dans la tournure de phrase qu'avait employée mon interlocutrice pour m'assurer que « le réseau avait ordonné la mort de Marcel VERVLOESEM », avec une lueur trouble dans son regard noir. Et quand je lui demandai quelles actions elle envisageait de mener pour protéger Marcel VERVLOESEM d'une énième incarcération, sans doute fatale vu son état de santé, elle se perdit dans des considérations stupides, bafouillant plus que d'habitude pour dire que cela constituerait une erreur de la part de la « justice », argumentant que cela rendrait les mamans très en colère, et que ça n'était pas intelligent de mettre les mamans en colère... Ben voyons ! Ce sont elles qui sèment la terreur, c'est bien connu...

Quand je lui demandai si il ne fallait pas organiser des manifestations devant le ministère de la justice, par exemple, elle botta en touche de façon évasive en affirmant que les habitants de Morkhoven s'en chargeraient sans doute...

Par deux fois, elle glissa que jeter Marcel VERVLOESEM en prison dans son état ferait de lui un martyr, et qu'il en fallait peut-être un, comme si l'éventualité pourrait causer un quelconque préjudice au crime organisé qui justifierait que l'on assiste passivement au spectacle de cette mise en martyr.

J'avais compris le jeu. Je me rappelais de la stratégie utilisée notamment par certains mouvements soit-disant nationalistes corses, lesquels exploitaient l'incarcération de Yvan COLONNA pour se faire leur « clientèle » et s'imposer en lieux et places de mouvements sincères. Les imposteurs ont l'art et la manière de s'approprier les martyrs, et de les utiliser pour duper leur monde et jouer leur rôle de paratonnerre. Jacqueline de CROÏ n'attendait que ça, et n'attend à mon humble avis également que la disparition tragique de l'activiste pour se parer outrageusement de l'auréole de sa courageuse relève.

Du reste, les photos-montages macabres qu'elle exhibe sur son site, présentant Marcel VERVLOESEM dans un cercueil, par exemple, avec des commentaires annonçant sa mort un jour sur deux, me font plus l'effet de pratiques sataniques dont l'objet serait plutôt l'inverse de ce qui est prétendu en guise de commentaire.

Quant à la façon de poser avec le prisonnier à son chevet, après une opération délicate subie durant son incarcération, cela relève de la plus parfaite indécence, trahissant cette volonté d'instrumentaliser la tragique situation du héros pour se faire mousser.

(Bon... Avec les couches que je lui mets, nul doute que je vais écoper d'une nouvelle poursuite en diffamation, agrémentée sans doute de quelque tour de magie noire...)

Mais le miracle agissant, le héros tient bon, et Janett et moi prions, quant à nous, pour qu'il en réchappe.

Chapitre quatre : Opération « Panique chez les ignobles »

Transitant par l'Allemagne pour quelques jours avant de rentrer en Corse, avec nos journées de film et la fameuse affiche de Marcel VERVLOESEM, nous fîmes un point, Janett et moi, en ce printemps 2008.

Sur un plan général, la décision de faire équipe avec moi contre toutes ces horreurs était irrévocablement prise par la courageuse jeune femme. Les énergies de peur que lui insufflaient comme tout un chacun les programmes insidieux de la matrice avaient été supplantées par cette saine colère, cette saine révolte, générées d'une part par la découverte de la face cachée de notre société, et d'autre part par le sort subi jusqu'ici par l'activiste, et celui qui lui était probablement réservé dans un avenir proche.

Nous redoutions effectivement que Marcel VERVLOESEM ne soit incarcéré rapidement, car il attendait une réponse de la cour de cassation belge courant de l'été 2008. Notre préoccupation fut alors de procéder à une saisine de l'opinion publique et de nos prétendues autorités respectives au plus vite, conscients du temps que prendrait le montage de notre reportage.

C'est ainsi que nous décidâmes sans plus attendre de mettre en ligne des messages vidéo en dévoilant l'horrible affiche, en clair, pour laquelle l'activiste avait, entre autres, été condamné. Janett adressa de son côté une saisine à la Chancelière Angela MERKEL, en courrier recommandé avec accusé-réception, auquel elle avait joint une copie de la fameuse affiche. Elle rendit publique cette saisine, en publiant sur Internet la vidéo faite à partir de ce courrier, et en fit de même à l'attention du pape Benoît XVI. Le but de la manœuvre n'était autre que d'attirer l'attention du public à travers ces saisines pour lesquelles nous n'espérions aucun retour heureux de la part de leurs destinataires.

Comme nous nous en doutions, Janett n'eut pas d'autre réponse que les retours d'accusé-réception de la poste. J'avais redouté qu'elle soit prise pour cible par l'imposture politico-judiciaire de son pays, mais ses représentants avaient manifestement opté pour le silence et la discrétion. Ceci dit, connaissant ce dont le crime organisé est capable pour faire taire une enquiquineuse telle que Janett, je n'étais plus tranquille pour elle non-plus. Son destin devait rejoindre le mien, le vent la poussant progressivement à se détacher de la matrice pour sa propre sécurité, ce qui d'un certain côté m'enchantait. Je savais l'emprise que la matrice avait sur elle, à son insu total, comme pour tout un chacun, et savais également intuitivement que sa seule chance d'évoluer passait par ce stade : Après avoir commencé à identifier l'existence de la matrice, sans pour autant pouvoir la formaliser si clairement, il fallait maintenant qu'elle entreprenne de s'en extraire progressivement, en débranchant un à un les câbles qui l'en maintenaient dépendante.

De mon côté, bien entendu, j'ouvrais le feu sur Internet, lançant « l'opération panique chez les ignobles ». A travers une saisine publique de Nicolas SARKÖZY de NAGI-BOCSA, selon le même procédé de vidéo-lettre publiée sur Internet, je rendais publique l'affiche de Marcel VERVLOESEM, ayant l'outrecuidance de demander des comptes à l'imposteur en chef à talonnettes.

Car si j'avais procédé de la même façon quelques mois auparavant pour solliciter son intervention concernant le cas du petit Vincent, je m'insurgeai alors du silence complice émis en retour par le prétendu chef d'Etat.

A ce stade de mon analyse, déjà bien conscient de l'imposture politique, je n'espérais de la part de l'individu aucune réaction digne et en rapport avec les fonctions qu'il prétendait occuper. Tout comme Janett outre-Rhin, c'était au Peuple Souverain que je m'adressais en réalité à travers cette saisine, n'escomptant une réaction que de la part de ses membres les plus avertis et conscients.

La réaction se déchaîna sur Internet, et la censure criminelle, prise par la soudaineté de l'offensive, ne fut pas en mesure de gérer les retombées de celle-ci.

Ça n'était d'ailleurs pas tant les abominables photos montrant des enfants torturés et une fillette à la gorge tranchée qui perturbaient le plus l'imposture politico-judiciaire : L'opération « panique chez les ignobles », qui passe au moment où j'écris ces lignes dans sa deuxième phase, prévoit d'arracher les masques des criminels pédophiles, et de jeter en pâture au Peuple Souverain l'identité de quelques notables bien mouillés, avec le détail de leurs exactions, qu'elles soient actuelles ou non.

Le premier épinglé fut donc le sujet adulte de la photo N° 9 du premier CD ROM de ZANDVOORT, le « magistrat déculotté », identifié par une analyse biométrique bien au delà des normes minimales positives. Dans l'original de mon message, j'avais énoncé clairement le nom et la fonction actuelle de l'individu posant en plein acte d'attouchement avec le garçon dénommé Nordine. Les réactions furent véhémentes, dans les deux sens, de nombreux partisans dudit criminel et de sa confrérie hurlant à la calomnie, et affirmant qu'une autre personne avait été identifiée à la place dudit magistrat ; un certain patron de club - mort depuis, comme c'est commode !...

L'affaire avait en fait éclaté dans le cadre du réseau CORAL, car c'est là que la photo était sortie en premier, et c'est probablement ce qui avait généré l'étouffement pure et simple de la dite affaire CORAL à l'époque, avec son lot de manœuvres terroristes.

A cette époque, derrière l'affaire CORAL, nous remontions jusqu'à une certaine Danielle MITTERRAND, présidente d'une curieuse association dénommée « France Liberté », et qui était dans la mouvance du CRIES – organisation pro-pédophile - et de la fameuse libération des mœurs.

Quand la photo du « magistrat déculotté » refit surface avec l'affaire des CD ROM de ZANDVOORT, c'est le sénateur suisse Georges GLATZ, président du Comité International de la Dignité de l'Enfant qui avait fait le rapprochement et ouvert les hostilités sur ledit criminel impuni et si bien protégé.

C'est comme par hasard à partir de ce moment, d'après mes propres recoupements, que le CIDE - Comité International de Dignité de l'Enfant -, trop dangereux pour l'imposture politique, devait être retourné et commettre certaines trahisons envers des mères fuyant le terrorisme d'Etat français avec leurs enfants victimes des réseaux. J'avais là l'explication au fait que miss de CROÏ tirait à boulets rouges sur Georges GLATZ, l'accusant d'être un paratonnerre depuis le début, et même un pédophile.

En réalité, du point de vue du crime organisé, l'homme qui n'avait à mon sens rien d'un imposteur était allé trop loin en remettant en circulation l'identité du magistrat français de ladite photo N°9. S'il convenait donc de le neutraliser une bonne fois pour toutes avec son CIDE, le mal étant fait, il fallait s'en accommoder et entreprendre de retourner habilement la situation.

Et la stratégie des paratonnerres consiste, je le rappelle, à aller jusqu'à exploiter des dénonciations de criminels déjà rendues publiques, pour se donner l'aura d'activistes engagés tout en tâchant d'avoir le contrôle sur le sujet de ladite dénonciation afin de limiter la casse.

Pourquoi miss de CROÏ prenait-elle autant de précautions pour ne jamais lâcher le nom du « magistrat déculotté » ? Pourtant, l'analyse biométrique était formelle, l'historique de cette photo on ne peut plus claire, et le silence de nos prétendues autorités en réponse aux saisines qu'elles reçurent sur le sujet confirmait qu'il y avait bien un malaise sérieux, et qu'il fallait au contraire crever l'abcès...

Le rôle de miss de CROÏ est également on ne peut plus claire à mes yeux : Elle exploite la dénonciation, mais s'arrange pour prendre le contrôle de celle-ci, en se gardant bien de diffuser l'identité du criminel et les documents qui le compromettent si formellement. Car

cela fait des années que miss de CROÏ ne parle que du « magistrat déculotté », se gardant bien de diffuser l'analyse biométrique, sans avoir évidemment le moindre soucis. Pour l'infortuné Georges GLATZ, il en fut autrement, et son CIDE n'est plus qu'un piège à phoque à l'heure actuelle.

Bref. A la suite de nos diffusions, et de cette première offensive de l'opération « panique chez les ignobles », nous avons constaté Janett et moi les efforts déployés pour nous faire taire : Nos sites respectifs avaient été fermés ; sur « You-tube » et « Daylimotion » les commentaires étaient censurés, exactement comme pour le témoignage de Vincent.

Quant aux chiffres statistiques des visites, ceux-ci faisaient l'objet de manipulations que nous avons pu vérifier ; les compteurs sont truqués, sachez-le.

Le climat de corruption et de complicité de nos autorités de l'époque, se confirmait donc de façon formelle, nos autorités actuelles, le Pape compris, évidemment, ne souhaitant manifestement que l'étouffement de l'affaire, exactement comme leurs prédécesseurs.

L'été suivant se passa en Corse, avec notre activité en eau de mer et nos vacanciers. Ce fut une bouffée d'oxygène bien méritée, qui nous permit surtout de remplir notre modeste cagnotte. Mais je ne pouvais m'éterniser sur l'île de beauté. Le sort de deux personnes me préoccupait maintenant ; celui de Vincent, et celui de l'activiste flamand.

De retour sur le continent à la fin de l'été, tout en cherchant une logistique relativement sécurisée, je tâchais de récolter quelques informations sur la situation de l'enfant. A ce stade de mon histoire, les quelques rares contacts que je conservais avec des membres de la bande à COTTEN me servaient à en savoir plus sur le sort de Vincent, car ma hantise était d'apprendre trop tard que celui-ci ait pu être remis entre les griffes de son bourreau. Mais les informations que je devais recueillir étaient plutôt engageantes, l'enfant étant toujours dans une famille d'accueil, et tenant bon quant à ses accusations.

J'espérais d'ailleurs que mon offensive « panique chez les ignobles » raviverait le feu des projecteurs sur le cas Vincent, et que l'imposture judiciaire éviterait l'option terroriste, alors trop criarde.

Concernant Marcel VERVLOESEM, nous prîmes le risque de lui téléphoner, n'ayant d'autre moyen de communiquer avec lui. Nous savions que notre ami était surveillé comme la lait sur le feu, et il nous avait confirmé lors de nos interviews que des moyens spéciaux qui avaient jadis été mis en place pour sa surveillance. Après le courant de panique que nous venions juste de générer dans le camp du crime organisé, nul doute que ses palanquées d'imposteurs étaient sur les dents, et que notre conversation téléphonique serait interceptée, au moins du côté belge.

Qu'à cela ne tienne. Janett prit les choses en main et s'engouffra dans une cabine téléphonique du port de TOULON, trop anxieuse à l'idée qu'il ne réponde pas, et ne soit plus en mesure de le faire.

Le suspense ne dura que le temps d'une ou deux tentatives infructueuses, et l'activiste répondit enfin, à notre grand soulagement.

Nous apprîmes que notre homme venait de perdre en cassation, ce qui pour nous n'était pas une surprise. Malgré ce que cela signifiait pour lui, il débordait d'une énergie positive extraordinaire, fidèle à lui-même. Il félicita chaudement son interlocutrice pour les messages que nous avons mis en ligne, lesquels selon lui avaient porté leurs fruits, au delà de ses espérances. Assis sur un muret, devant la cabine téléphonique d'où appelait Janett, je pouvais, malgré la circulation de cette fin d'août, entendre les exclamations enjouées de l'activiste, portées par sa caractéristique voix tonitruante. Manifestement remonté à bloc, il racontait joyeusement à Janett que, suite à notre initiative, il avait été contacté par de nombreux journalistes, des associations internationales pour la protection de l'enfance, des autorités

politiques, des responsables des services secrets belges et même un cardinal ! L'inquiétude semblait à son comble dans le camp de l'imposture sociétale. Car je n'étais pas dupe quant à moi, de la réelle portée de ces interventions, ni de leur réel objet, pour commencer. Marcel VERVLOESEM s'en était hélas remis à son « amie » de CROÏ et à certains courriers qu'elle aurait envoyés, susceptibles de le protéger d'une nouvelle incarcération. Elle gérait également la mise en forme d'un dossier pour la Cour Européenne des Droits de l'Homme, cet ultime niveau d'imposture judiciaire. Marcel VERVLOESEM, curieusement si crédul, semblait se reposer la dessus, tout en affirmant être déterminé à subir son martyr jusqu'au bout le cas échéant.

L'activiste nous invita à lui rendre une dernière visite si nous le désirions. Il détenait d'autres archives, épargnées par les manœuvres de miss CROÏ, qu'il désirait nous remettre. Nous avons fait la démonstration de notre sincérité, en nous étant ainsi tout deux exposés droit dans le collimateur du crime organisé et de son terrorisme d'Etat, et avons fait notre possible pour éviter cette incarcération à l'ancien privé, ayant affiché notre détermination à assurer le suivi de ses efforts, ce qui devait en toute logique rendre inutile ladite mesure terroriste. C'était du moins ce que nous espérions.

L'incarcération de Marcel VERVLOESEM était prévue pour le 5 septembre 2008. Nous n'avions que quelques jours pour aller à sa rencontre, et cette fenêtre si réduite rendait cette entreprise fort périlleuse. Je redoutais que nous soyons attendus de pieds fermes par quelques barbouzes.

Notre décision fut prise devant la cabine téléphonique dont sortit Janett, dans les minutes suivant la conversation.

Chapitre cinq : Retour en Flandre.

Je ne conduis en principe jamais la voiture de Janett, le risque d'un contrôle de routine étant trop important pour moi.

Mais pour l'occasion, une fois la frontière belge passée, je décidai de prendre le volant pour rentrer dans le quartier où Marcel VERVLOESEM habitait. J'étais déterminé à adopter une conduite offensive pour échapper à tout barrage ou contrôle renforcé, ou à tout traquenard tendu en travers de notre route.

Janett, brieffée et bien sanglée sur le siège passager, était tendue et concentrée sur sa mission. Je misais sur la rapidité pour échapper à tout dispositif de surveillance, et nous avons donc prévu de récupérer notre homme pour une balade en voiture. Il n'était pas préparé à ça, pensant que nous viendrions le visiter à domicile comme la dernière fois.

Janett sauta hors de sa Golf après un passage de reconnaissance à mi-distance de la maison, ayant procédé aux essais radio avec le matériel que nous utilisons pour des opérations délicates. Pendant qu'elle marchait à pas rapides dans la direction dangereuse, je restai planqué et à l'écoute, prêt à l'action, ayant garé le véhicule à une place relativement stratégique.

Ma courageuse compagne savait ce qu'elle avait affaire, s'agissant d'attirer Marcel sur le perron extérieur de son pavillon afin de lui expliquer rapidement ce que nous avons prévu en terme de procédure de sécurité pour cette ultime rencontre.

Quelques interminables minutes plus tard, Janett arriva dans ma direction, accompagnée de l'activiste. Il portait un volumineux dossier sous le bras.

Personne ne s'était manifesté, et le quartier était d'un calme inquiétant.

Suivant une procédure adaptée, je démarrai alors pour effectuer une boucle et récupérer mes passager à la volée. S'en suivit une série d'accélération, de demi-tours et de tours complets

de rond-points pour semer d'éventuels poursuivants, impossibles à distinguer dans le flot des véhicules circulant aux abords du village.

Certes, mes manœuvres pouvaient également attirer l'attention d'une patrouille de police quelconque, mais je dosais au mieux mes évolutions, en ayant ce paramètre bien à l'esprit.

Difficile de vous assurer que ce cinéma ne servit à rien.

Peu importe. L'essentiel était que la rencontre avait lieu, maintenant en relative sécurité.

Janett avait mis en marche le caméscope et l'entretien commença.

Les dernières déclarations de l'enquêteur, à la veille de son incarcération, sont poignantes.

Le message qu'il veut faire passer est clair, incitant celles et ceux qui combattent avec sincérité ces réseaux de l'horreur à ne jamais renoncer et à continuer le travail. Pour Janett et moi, c'était une évidence bien avant qu'il ne la formalise ainsi. Le dossier qu'il m'avait remis demandait un certain travail qui rentrerait dans une phase ultérieure à celle du reportage avec lequel nous pataugions déjà.

Janett avait du mal à retenir ses larmes, se forçant à rester concentrée sur ses questions comme une professionnelle qui prendrait du recul sur un simple sujet à traiter.

Marcel VERVLOESEM savait qu'il allait en prison le lendemain, et ce que cela signifiait pour lui en terme de risques, risques qu'il n'en sorte pas vivant. Sa sérénité m'exaspérait presque, me refusant à accepter que cet homme admirable puisse finir ainsi. Hors caméra, j'insistai pour qu'il nous suive. Peu importait où, et comment nous survivrions à trois, mais nous survivrions, et resterions libres. Du moins il fallait s'en donner les moyens, et avoir confiance en la force de Vie jusqu'au bout.

Mais l'activiste était déterminé à faire face aux terroristes imposteurs jusqu'au bout, et voulait cette ultime confrontation. Peut-être était-il fatigué de ce combat, de ces années qui avaient pourri sa vie, mais fait de lui le héros qu'il était. Peut-être était-il déjà en train de mourir de ses cancers et le savait-il, ignorant tout des médecines alternatives qui seules, et à l'inverse de la médecine moderne, pouvaient le sauver. Le sujet ne l'intéressait aucunement hélas, et il aurait fallu le sortir du combat dans lequel il s'était enfermé pour qu'il ait une vue plus générale, et qu'il réalise que l'imposture qu'il combattait concernait tous les sujets touchant à la mise en société de notre espèce, y compris la santé.

Peut-être avait-il réellement un espoir que la Cour Européenne des Droits de l'Homme interviendrait à temps pour le sortir de son martyr. Je m'étonnais de sa candeur sur le sujet, après tout ce qu'il avait vu et vécu. Il avait pourtant constaté par lui-même que le parlement européen n'était qu'une fumisterie d'imposture, tout comme les instances gouvernementales de chaque pays concerné par l'affaire, au moins. Ses saisines n'avaient généré que des réunions ineptes et médiatisées, où il était question de pondre de nouvelles lois plutôt que d'appliquer en urgence celles existantes, et largement suffisantes pour traiter le problème sans délais et de façon radicale. Les pouvoirs européens, comme les autres, ne voulaient retenir de l'affaire que le fait que la diffusion de toutes ces horreurs se faisaient aussi par l'Internet, focalisant dessus pour éviter d'avoir à considérer que lesdites horreurs provenaient avant tout de violences inouïes commises avec actes de barbarie sur des enfants, des bébés, de façon organisée. Il était hors de question de parler de ces tortures, encore moins de ces mises à mort d'enfants, sujet classé « théories de complot »... Comme je l'ai déjà souligné un peu plus haut, on ne devait parler que de pédophilie, et désigner comme grand coupable l'Internet, tout en considérant avec une abjecte mauvaise foi que l'affaire, sommes toutes, était une histoire ancienne. Effectivement, le temps avait passé depuis la découverte de l'activiste. Mais les dizaines de milliers de petites victimes restaient prisonnières de leur calvaire, concernant celles qui n'étaient pas mises à mort, pour arriver à l'âge adulte et rester dans le circuit odieux, en passant pour beaucoup de l'autre côté du miroir. Car un enfant qui grandit dans cet enfer, son mental brisé comme celui de toute jeune fille enlevée par les réseaux de proxénètes

des pays de l'Est, par exemple, finit dans la peau d'un dépravé sexuel, acteur à son tour des pires exactions possibles sur de nouvelles petites victimes.

A combien pourrions-nous estimer le nombre de nouvelles petites victimes que ce réseau gigantesque a produites, en ayant rendue possible leur exploitation, durant ces dix années de dénis de justice et d'omerta, quand on sait que la vingtaine de CD ROM qu'a récupérée l'enquêteur, en un lieu précis, était perdue au milieu d'une impressionnante cargaison que la police et les services secrets hollandais ont fait disparaître ? (En fait, que ceux-ci pensent avoir fait disparaître intégralement, mais c'est là une autre histoire... ...à suivre...)

Combien d'enfants sont réellement enlevés chaque année en Europe, pour être livrés à ces sous-réseaux répartis aux quatre coins de chaque pays prétendu civilisé ?

Combien d'enfants, essentiellement d'origine africaine, sont nés sous X, conçus sur la base de viols pour n'être que des produits destinés à ces abominations ?

Combien d'enfants africains sont enlevés à leurs familles, sous prétexte de guerres civiles ou de cataclysmes bien opportuns, pour alimenter le commerce des êtres humains, sous toutes ses déclinaisons, entre les réseaux sataniques pédocriminels, les trafics de snuff-movies et...
...les trafics d'organes ?

Et oui... Les mises à mort permettent également la vente d'organes frais, et des cliniques privées high-tech et au-dessus de tout soupçon trempent, en toute impunité, dans l'odieux business...

Derrière tout ceci, des fortunes qui dépassent l'entendement sont générées...

Marcel VERVLOESEM en connaît la force écrasante. Il sait que les partis politiques, nationaux ou européens, sont financés par cet argent, essentiellement, avec celui de la drogue et des armes. Il sait qu'il n'y a pas dans ce bas monde d'institution politique qui ne réponde pas à cette règle, et que nos gouvernements, nationaux ou européens, reposent sur celle-ci. Il sait que l'univers judiciaire n'est qu'un ramassis d'imposteurs, à la solde de ce pouvoir criminel ; un univers d'imposture dans lequel d'ailleurs la pratique de crimes sexuels sur enfants constitue une mode aussi répandue que la partouze, dans les coursives et corridors mêmes des palais de justice. Comment Marcel VERVLOESEM peut-il espérer voir une institution telle que la Cour Européenne des Droits de l'Homme, regroupant la fine fleur de cet univers putride, venir à son secours ?

L'enquêteur avait fait son choix. J'avais au moins fait ? quant à moi, le maximum pour qu'il ait une alternative, et était déterminé à le sauver, ou tenter de le faire, quand bien même cela aurait-été provisoire, s'il l'avait décidé.

Car il ne s'agissait pas là d'un adulte se complaisant dans un rôle de victime, tombé dans une situation défavorable par un « mauvais tour du sort », mais d'un combattant héroïque qui avait offert son existence à cette cause. Cela méritait que je me mette en quatre de façon exceptionnelle.

Mais je ne pouvais hélas que me résigner, la rage au ventre, à respecter cette décision, et à accepter de reprendre son flambeau, et faire le maximum pour rester quant à moi, libre et opérationnel pour continuer le combat.

Par contre, j'ai depuis affiné ma vision avec le plus de recul possible quant à ce qu'il fallait traiter dans mon combat, s'agissant de l'imposture politique, levier du crime organisé international, qui fait des forces publiques et des institutions le bras armé de son terrorisme d'Etat. Car si je commence cet ouvrage en déclarant mon dégoût pour la politique, j'apporte aujourd'hui une nuance cruciale, en finissant celui-ci : C'est envers ce que l'humain en a fait que j'ai un profond dégoût. Mais la politique, la vraie, ligotée, bâillonnée et jetée aux oubliettes au même titre que Dame Justice, pour être remplacée tout comme elle par des impostures, doit justement revenir entre les mains de ce qu'il subsiste encore de l'humanité dans notre communauté. Et vite !

Nous avons loué une chambre dans une pension de famille d'un village voisin de celui de MORKHOVEN.

Après nos adieux avec Marcel VERVLOESEM, le cœur gros, nous regagnâmes notre base arrière. J'étais tenté de rester jusqu'au lendemain pour filmer le moment où l'enquêteur irait se livrer de lui-même à la police. Janett m'en dissuada en raison des risques, estimant dans sa grande sagesse qu'il ne fallait pas compromettre tout ce qui avait été réalisé jusque là.

Nous avons prévu de repartir le lendemain matin, ayant réglé notre chambre à l'avance. Cela nous permettait d'étudier les documents qu'il nous avait confiés et de faire le point quant à la suite des opérations, et également de « capturer » tranquillement avec l'ordinateur portable de Janett ce que nous avons filmé. J'étais très surpris que les choses se soient si bien passées, et intuitivement je préfèrai ne pas m'éterniser, chambre réglée ou non.

En fin de journée, on alla se balader dans le village comme deux touristes, main dans la main, en profitant pour acheter quelque chose à grignoter. Traversant une place, je remarquai un homme d'une cinquantaine d'année aux allures de cow boy, tout de noir vêtu, cheveux longs amassés en queue de cheval, qui arrivant derrière nous continuait sa route dans une autre direction. Je le remarquai parce que l'ayant déjà aperçu un peu plus tôt, au cours de notre promenade. Après tout, le village est petit, quoi de plus naturel.

C'est en nous apprêtant à emprunter un passage piétons, à peine deux à trois minutes plus tard que le danger se précisa sans crier gare : Une voiture arrivant à vive allure vint s'immobiliser net au milieu du passage piétons, moteur tournant, nous barrant la route. Le cow boy en noir était au volant, me fixant avec animosité. Sa vitre était baissée, et il était penché en avant, son bras droit plongé vers le sol. J'eus une montée fulgurante d'adrénaline qui ne me laissa pas le temps de réfléchir. J'étais dans la réaction instinctive, immédiatement certain que l'homme allait brandir une arme de poing. Balayant les alentours de son regard antipathique, il s'adressa à nous en flamand, puis, en français, nous interpellant de façon fort cavalière ; j'entendais plus que je n'écoutais. Ayant lâché la main de ma compagne, au lieu de rester figé j'avais accéléré le pas en sortant de son axe à elle, pour aller me positionner au niveau de l'aile avant gauche du véhicule. En même temps, j'arborais un large sourire bien niais, faisant mine de m'enquérir de savoir ce que l'homme voulait. Il aboya qu'il était dans le tourisme, qu'il savait que nous étions logés dans la pension de famille qu'il nomma, et prétendit nous indiquer un restaurant où aller manger. Il fut perturbé par la place que j'avais si soudainement prise, laquelle le désavantageait si il comptait sortir une arme et s'en servir. Janett était toujours immobile, sur le trottoir, et je tentai de voir ce qu'il y avait dans le prolongement du bras droit de l'homme en noir. Il continua à parler en remontant sa main droite pour la poser sur le volant, comme si il avait redouté que je ne me doute de quelque chose. Entre temps, m'étant collé pratiquement à l'aile du véhicule d'un air détaché, j'avais répondu d'un ton enjoué que justement nous cherchions un restaurant, ce qui était totalement faux, et que nous étions pour quelques jours de vacances dans les alentours, ce qui était totalement faux également. Rien dans mon comportement ne pouvait laisser deviner dans quel état d'esprit j'étais en réalité, au point qu'il était permis de se demander, le cas échéant, si j'étais bien la bonne personne.

J'avais l'impression que l'homme n'était pas à jeun. Peut-être avait-il voulu tenter quelque coup spontanément, sous l'emprise de l'alcool, estimant qu'il était facile d'en finir avec nous, au lieu de s'en tenir à une probable opération plus organisée. Car il était seul, et en réfléchissant rapidement j'en déduisais qu'il avait plutôt comme consigne de nous surveiller que de nous abattre en pleine rue. Quoi qu'il en fut, je n'avais aucun doute sur le fait que l'homme fut un quelconque barbouze, et n'en doute pas le moins du monde aujourd'hui.

Janett avait avancé timidement sur le passage clouté, perturbée. Le regard de l'homme allait d'elle à moi, et il donna un coup de tête sur sa droite pour indiquer un restaurant, sans même le nommer. Il y avait effectivement un bouiboui à l'angle de la rue, qui ne donnait pas

l'impression de devoir susciter les recommandations particulières de professionnel du tourisme... Je le remerciai chaleureusement, assurant que mon intention était de m'y rendre plus tard. L'homme n'insista pas et démarra après un salut forcé. Janett reprit ma main. Nous nous regardâmes dans les yeux un long moment après avoir traversé la route, et accompagné du regard la « Ford Escort » qui disparaissait rapidement dans un virage. Elle avait compris sans que j'ai eu besoin de lui dire mon sentiment, me confiant qu'elle avait eu très peur également, intuitivement.

Arrivés à notre pension, nous avons pris la décision de déguerpir sans demander notre reste. La nuit n'était pas encore tombée, et Janett monta préparer son sac. J'avais préféré quant à moi m'attabler en terrasse pour prendre un bière et réfléchir. C'était inhabituel de ma part, mais je sentais qu'il fallait que je me pose calmement pour laisser décanter l'incident, et me décontracter un peu.

Janett me rejoignit, étonnée que je prenne le temps de siroter une pression comme si de rien n'était... Elle se joignit à moi, commandant un panaché - faisant à mon grand regret partie des hérétiques qui coupent leur bière avec de la limonade -, comprenant que ma démarche visant à se décontracter pour mieux réfléchir n'était pas si insensée. Nous échangeâmes quelques considérations d'ordre pratique : Fallait-il malgré tout partir tout de suite ? Ne nous étions-nous pas monté la tête ? Y avait-il réellement danger ? Quel mauvais coup pouvait-il être organisé, si nous ne nous étions pas trompés ? La réponse à la principale question arriva avant que je n'ai sérieusement entamer mon verre : Le cow-boy débarqua, flanqué d'une femme sortie tout droit d'un vieux James BOND, dans le rôle de la méchante tueuse de l'Est...

L'homme en noir nous lança une phrase se voulant courtoise, s'engouffrant dans la bar avec la femme qui avait tenté de nous tuer déjà avec son regard.

La situation m'amusa, et j'invitai Janett à garder son calme, et à se comporter avec moi en gentil petit couple insouciant, comme si nous avions été dupes.

Je décidai de différer notre départ d'une heure, le temps que la nuit ne tombe. Car il nous faudrait passer devant les vitres du bar où se trouvait le couple de présumés barbouzes, et le parking étant mal éclairé, nous pourrions alors voir sans être vu, plutôt que l'inverse, en regagnant la voiture avec nos sacs. Je ne voulais surtout pas donner l'alerte sur le fait que nous mettions les voiles si précipitamment, rassuré que le coup tordu qui nous menaçait manifestement devait être de l'ordre d'un sabotage sur la voiture.

Je connaissais cette technique d'« opération homo ». Elle consiste à saboter si possible freins et au mieux direction, et à prendre en chasse la personne dès qu'elle utilise sa voiture pour un trajet hors agglomération de préférence. Le but du jeu est de la terroriser pour qu'elle accélère et perde le contrôle du véhicule. L'équipe de tueurs n'a plus qu'à venir à chaud constater le résultat, et éventuellement « finir » la victime en lui brisant les cervicales sur place. L'arrivée de badauds le cas échéant est parfaitement gérable, car les tueurs n'ont alors qu'à faire mine de s'être arrêtés pour secourir leur proie, et s'éclipsent discrètement au bon moment avec leur voiture aux fausses plaques, une fois leur besogne réalisée. C'est le grand classique, et c'est très certainement la procédure qui a été utilisée pour assassiner Gina BERNAER, la collaboratrice de Marcel VERVLOESEM. La malheureuse activiste qui avait envoyé des copies des CD ROM de ZANDVOORT à quelques organismes et journalistes, voyant la tournure déplorable que l'affaire prenait, avait fini contre un arbre à peine quelques jours après, ayant entre temps reçu des menaces au téléphone. Les menaces servent justement à créer la panique qui sera exploitée au bon moment pour obtenir que la victime prenne peur et accélère au volant de son véhicule piégé.

Comme de toutes façons l'enquête sera bâclée, l'accident sera la thèse officielle malgré les menaces de mort, avec l'avantage que pour l'entourage professionnel ou assimilé de la victime, le message aura été clair.

Dès la nuit tombée, nous quittâmes la Belgique avec les précautions qui s'imposaient.

Le lendemain, le 5 septembre 2008, nous étions à quelques centaines de kilomètres d'un épisode tragique : Marcel VERVLOESEM se rendait au commissariat de police pour se constituer prisonnier, et était incarcéré.

Ne pouvant plus que suivre son sort à travers les comptes rendus résolument morbides de la princesse de Croÿ depuis son site « paratonnerre », nous devons apprendre les odieux traitements qui lui étaient administrés sans relâche, au delà de l'imaginable pour un pays prétendu civilisé.

Marcel VERVLOESEM en vint même à réclamer l'euthanasie. Il lui fut « heureusement » répondu qu'il n'avait qu'à continuer de s'abstenir de prendre ses traitements contre ses graves maladies, ce qui aurait le même effet...

Il fut entre temps opéré plusieurs fois à cœur ouvert dans des conditions parfaitement inhumaines.

Je ne rentre pas dans les détails. Ce qui importe pour nous, bien que sa « protectrice » annonçait sa mort à tout bout de champ sur le site « Droit fondamental », c'est que Marcel a, contre toute attente, survécu jusqu'ici. Ça tient du miracle, et il est probable que les grèves de la faim suivies des ruptures d'empoisonnement médicamenteux auxquels il s'était résolu l'avaient en fait plus aidé à survivre que poussé vers la mort. Car les défenseurs des médecines alternatives dénoncent la criminalité des chimiothérapies et l'effet dévastateur qu'elles ont en réalité, pour recommander des traitements vieux comme le monde, comme justement le jeûne, afin de soigner en douceur de graves maladies telles que le cancer, sans détruire l'organisme.

Bref. Au moment où j'écris ces lignes, apportant quelques dernières retouches à mon livre, nous sommes mi juillet 2010.

Notre reportage est enfin bouclé depuis plusieurs semaines, et nous faisons circuler une bande annonce sur le web, afin de faire monter la sauce avant de diffuser le plat de « Résistance », et... notre ami Marcel est toujours vivant...

Nous espérons que cette nouvelle pression que nous mettons - notamment sur la maison royale Belge, impliquée jusqu'au coup dans le crime organisé que nous dénonçons - aura pour effet que soit accordée à ce héros-martyr une remise de peine.

Car pour le crime organisé et ses branches intermédiaires liées aux impostures politiques et institutionnelles, l'illusion est primordiale, et « leur » paix sociale également...

Partie IV : Pour conclure...

Chapitre premier : Mon « procès » du 5 mars 2009

J'avais appris sur ces entre-faits par un proche de COTTEN que je devais passer en jugement au tribunal de grande instance de PERPIGNAN, pour le 5 mars 2009. J'avais également appris par la même occasion que mes diffusions sur le net perturbaient sensiblement les imposteurs de magistrats concernés par l'affaire Vincent, et que COTTEN suivait sa stratégie de collabo pour se tirer d'affaire.

Il était évidemment hors de question que je me constitue prisonnier à l'occasion de ce grand guignol. Celui-ci aurait d'ailleurs pu passer à des années lumières de mes préoccupations, si il ne constituait pas une étape décisive pour le cas de Vincent.

En effet, si mes pseudos complices et moi devions être jugés pour « soustraction de mineur sans fraude ni violence », il devait être décidé en fonction de l'issue du procès des suites concernant Vincent, et je savais que COTTEN ne défendrait pas la cause de l'enfant.

Celui-ci, placé en famille d'accueil tenait bon, ne cédant pas aux pressions exercées pour qu'il revienne sur ses déclarations.

Je redoutais plus que tout qu'à l'issue d'un procès réglé d'avance, Vincent ne fasse l'objet d'un jugement « au civil » décidant qu'il soit remis à son bourreau présumé. Aussi je diffusai un nouveau message vidéo sur Internet, dans lequel j'appelais des citoyens à venir soutenir la cause de Vincent à l'occasion de ce simulacre de procès.

Ce fut un succès, même si à peine une trentaine de personnes répondit à mon appel, et se rendit sur les lieux pour un rassemblement pacifique. Le paradoxe était que le nombre réduit de personnes présentes conférait à chacune d'entre elles une valeur bien plus estimable à mes yeux que si il y avait eu mille manifestants. En tout cas, le peu qu'ils étaient déstabilisa au plus haut point la criminelle quiétude de ce sinistre théâtre.

Moi, j'avais préféré ne pas aller directement à leur contact, mais m'étais organisé avec l'aide de ma courageuse compagne pour remercier tout le monde, à travers une petite réunion que j'avais projeté de faire dans une auberge en bord de frontière espagnole, à une demi heure de route de PERPIGNAN.

La personne chargée de faire le relais et d'accompagner les personnes désirant me rencontrer à l'issue du procès n'assura pas sa mission. Janett et moi nous retrouvâmes seuls, faces à la grande table que nous avions réservée, en fin de cette soirée.

Mais j'eus dès le lendemain les premières retombées de cette journée mémorable.

Ce fut le président de l'audience qui en premier s'offusqua vertement de la présence de manifestants devant le tribunal, mettant en garde ceux qui étaient venu occuper quelques places dans les premiers rangs quant à l'interdiction qui leur était faite de broncher.

Sur ce thème, l'avocate générale devait renchérir plus tard, suivie par l'avocat de Myriam ROIG. Curieux en vérité, puisque la petite manif si décriée avait pour objet de réclamer une justice digne de ce nom dans l'intérêt de l'enfant, et de sa mère...

Le président fit durer le plaisir durant des heures, plongeant la salle dans l'ennui. Peut-être était-ce une stratégie pour décourager les supporters de la cause de l'enfant, et les faire fuir.

L'histoire fut décrite avec mise en forme à la sauce des imposteurs, évidemment, et avec une présentation des divers impétrants de l'affaire plus ou moins conforme à la réalité. Je fus présenté pour ma part comme ayant été condamné en 2001 pour abus de biens sociaux. Pourtant, cette condamnation bidon accompagnant celle d'homme-groupe-de-combat n'avait été prononcée qu'en première instance, et je n'avais jamais été convié à participer à une quelconque audience en appel, malgré le recours que j'avais à l'époque immédiatement

engagé. Mais en terme de magouilles judiciaires, on n'était plus à un détail près. Par contre, je fus fort étonné qu'aucune allusion n'ait été faite quant à ma condamnation à subir une psychothérapie, pour « organisation d'un groupe de combat ». Aujourd'hui encore, je n'ai pas d'explication là dessus...

Le pauvre COTTEN était donc présenté comme mon principal complice, bien qu'il fut précisé qu'il avait ramené l'enfant contre le gré de celui-ci et contre le mien.

Myriam ROIG et sa mère Rose étaient jugées elles aussi en qualité de complices de ma « soustraction de mineur ».

Etaient présents l'avocat Jean-Pierre JOSEPH, en qualité de témoin, et Isabelle DARDAR la copine de COTTEN, également en qualité de témoin...

Martine BOUILLON n'était pas présente, et n'avait heureusement pas été mise en examen, malgré les efforts de COTTEN pour s'en servir de bouclier. Tout juste avait-elle été un peu inquiétée, mais il est impossible de savoir quel réel préjudice cette affaire lui causa, ce genre de règlement de compte de la part de « l'autorité » judiciaire se faisant dans l'ombre et sans témoin. Quoi qu'il en soit, Martine fut simplement présentée à ce grand cirque comme quelqu'un ayant fait œuvre de charité. J'appréciai malgré tout le manque de « logique » dans cette distribution des rôles : Si j'étais le principal accusé de soustraction de mineur, le mineur en question n'avait jamais été seul en ma compagnie, mais toujours été sous la responsabilité de sa mère et/ou de sa grand mère. Celles-ci n'étaient pourtant que « mes complices ». Quant aux personnes qui avaient hébergé l'enfant, l'une, Isabelle DARDAR n'était que témoin, et l'autre, Martine BOUILLON, même pas convoquée à l'audience.

Le bourreau présumé de Vincent était lui flanqué de trois auxiliaires de justice.

Quand COTTEN prit la parole, se fut pour parler du cas de MAILLAUD, « *pauvre ex militaire à côté de ses pompes, exalté par le mythe du sauveur de la veuve et de l'orphelin* ».

Oui ; un jour l'occasion me sera offerte, si ça n'est pas moi qui la provoque, de lui démontrer que mes pompes sont bien chaussées et que le dessous de mes semelles sont fort salissants sur le blanc immaculé d'un costume de maître spirituel new-age...

Bref. Si, bien évidemment, le gourou d'opérette se fit mousser en voulant se présenter comme un activiste altruiste luttant contre la souffrance des victimes de violences judiciaires, il plaça quelques parjures en affirmant sans vergogne, par exemple, avoir réglé les frais que Janett avait intégralement assumés.

Quant aux deux femmes, elles se relayèrent pour proférer des propos parfaitement diffamants et vipérins à mon encontre : Myriam ROIG tenta de me faire passer pour un escroc qui avait tenté de l'éloigner de chez elle pour vendre la maison de sa mère. Cette dernière m'accusa quant à elle d'avoir subtilisé des documents pour vendre sa maison, et insinua que j'avais volé des effets dans ladite maison, sans pouvoir déclarer de quoi il s'agissait...

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage...

A cette occasion et pour la première fois dans l'affaire Vincent, il fut reconnu que celui-ci avait bien subi des agressions sexuelles, ce qui n'est pas un détail. Pourtant, l'énormité de cet aveux ne fut pas relevé outre mesure, et les avocats du monstre présumé, quant à lui aucunement inquiété pour autant, insinuèrent que je pouvais bien être l'auteur de ces agressions sexuelles...

Une jeune fille venue défendre la cause de Vincent ne sut pas réprimer une exclamation scandalisée, bien qu'étouffée : Le président, hors de lui, expulsa la demoiselle, en réitérant ses mises en garde à l'attention du public, voulant faire un exemple. La jeune fille fut convoquée sur le champ dans le bureau du procureur, en guise de manœuvre d'intimidation...

Il fut également fait allusion à l'enquête de Pierre NOLAUD, qui aurait confirmé que François Xavier TANYERES faisait bien parti d'un réseau pédophile à PERPIGNAN.

L'allusion resta en suspend, sous le regard narquois des avocats du criminel présumé, ce qui me fut précisé par mes sources, comme tous les détails que je rapporte ici... Je repense à cette

phrase que l'avocat Jean-Pierre JOSEPH avait lancée au tribunal de GRENOBLE lors de l'audience en appel de l'affaire des massacres de l'OTS, pour décrire le fonctionnement de l'imposture judiciaire à la française : « *En Afrique, on vous impose le silence ; en France, on vous dit cause toujours...* ».

Ce fut d'ailleurs lui qui confirma de son côté les effroyables déclarations de l'enfant, et prit un peu ma défense en s'interrogeant sur l'incongruité de la procédure qui m'avait valu d'être placé en « vrai fausse garde-à-vue » par les ripoux de RIVESALTES, à l'école de Vincent.

Isabelle DARDAR déclara que le comportement de Vincent, lorsqu'elle l'hébergea à son appartement, laissait apparaître que l'enfant était perturbé, ce qui laissait à penser qu'il avait bien vécu des sévices sexuels. Elle expliqua que l'enfant préférait par exemple dormir tout habillé. Elle précisa également que le médecin auquel je l'avais amené, étant de ses relations, avait confirmé la probabilité qu'il y ait eut des agressions sexuelles ; suite à son signalement, il se serait fait envoyer sur les roses par l'Ordre des médecins au prétexte qu'il aurait s'agit d'une affaire de secte, s'agissant de ceux qui voulaient aider l'enfant.

Le représentant du Conseil Général des Pyrénées Orientales tenta de discréditer Vincent, et d'expliquer l'affaire comme n'étant que la résultante d'un conflit entre la père et la mère.

Faisant allusion à mes diffusions réalisées sur Internet, l'avocat déclara que ça n'était pas en mettant son histoire sur Internet que l'on allait permettre à Vincent de s'épanouir... ...pour conclure en réclamant un euro de dommages et intérêts.

L'avocate générale dans son réquisitoire, parla « d'enfant instrumentalisé », accusant la mère de l'avoir subtilisé à son géniteur après être rentrée dans « *un circuit parallèle de justice non labellisée* ». Curieux en vérité, si l'on considère que juste avant il avait été reconnu que le malheureux enfant avait bien été violé. Elle déplora le fait que Myriam ROIG ne fasse pas confiance à la justice (!), assurant maîtriser tout le dossier et garantir une justice juste et équitable. Parlant de moi, elle me désigna comme « *.../...chevalier blanc, ou chevalier noir s'il s'agissait de Zorro.../...* », (sic) allant jusqu'à me reconnaître « *un certain courage pour défendre femmes et enfants* ». Elle se rattrapa pour rejoindre COTTEN dans ses fumeuses allégations de psychothérapeute de bistro de quartier, en estimant que j'avais oublié de grandir, affirmant que j'avais choisi d'agir en toute illégalité croyant aider un enfant pour lequel j'éprouvais de l'affection et sans rien savoir de l'affaire. En effet, elle assura que je n'avais jamais eu le dossier complet entre les mains.

L'avocate générale demanda à l'issue de son réquisitoire six mois de prison avec sursit pour la grand mère ; un an de prison avec sursit et mise à l'épreuve pour Myriam ROIG ; six mois de prison ferme pour COTTEN, laissés à l'appréciation du juge d'application des peines – il ne faut tout de même pas être trop sévère avec un collabo - et un an et demi de prison ferme pour moi, confirmant la reconduction de mandat d'arrêt en l'étendant à la Corse, et plus précisément à la région de PROPRIANO.

Le 2 avril, après le délibéré, j'étais condamné à un an de prison ferme, mes « complices » n'écopant que de sursit : Un an de prison ferme pour « un chevalier blanc » immature, qui n'avait agi, faute de « dossier complet » que par « affection envers un enfant » pour lequel il fut reconnu qu'il avait fait l'objet de sévices sexuels sans pour autant aller plus loin...

Le criminel présumé garda quant à lui son statu de « certifié innocent » et ne fut pas inquiété, évidemment, pas plus que le réseau monstrueux auquel je l'accuse d'appartenir, lui, le procureur DRENO, le procureur général à la retraite AUMERAS, ainsi quelques autres magistrats. Je précise en passant que je continue mes investigations, recueillant des témoignages qui se recourent parfaitement, mais que je ne peux pour le moment rendre publics pour des raisons de sécurité relatives à mes informateurs. A travers l'opération « *Panique chez les ignobles* », j'espère obtenir que se soient des gendarmes et des policiers, à la retraite ou non, qui trouvent le courage de s'exposer eux-mêmes pour effectuer ces dénonciations publiquement.

En juin 2009, j'appris malgré tout avec soulagement que Vincent avait été remis à sa mère pour les week-end, et qu'il avait été décidé qu'il lui soit définitivement rendu pour le 25 juin 2009.

La leçon à tirer de cette histoire est qu'une des solutions pour faire face au terrorisme d'Etat – appliqué par voie d'imposture judiciaire – consiste à maintenir sur celui-ci et ses auteurs la pression des projecteurs. Car le jeu des illusions est précieux pour les traîtres et les imposteurs criminels, et ceux-ci préfèrent lâcher du lest, quitte à sacrifier quelques pions de leurs réseaux, pour le maintenir. L'opération « panique chez les ignobles » prend ici tout son sens.

Il ne suffit pas pour autant de prétendre rester chez soi en gérant son petit blog pour dénoncer les imposteurs. Ne vous faites aucune illusion : Pour prétendre entretenir une telle pression, il importe avant tout de se mettre hors d'atteinte de ce terrorisme d'Etat, et donc de l'imposture sociétale. Si je n'avais pas fait le choix de me résoudre à la clandestinité, jamais je n'aurais pu maintenir cette pression et l'entretenir, et passer à la vitesse supérieure en traitant aujourd'hui plus large, et plus en amont.

Autrement dit, si vous entendez dénoncer des faits gravissimes avec leurs auteurs, ceux-ci étant protégés par l'échiquier truqué de l'imposture politico-judiciaire, vous devez être physiquement hors d'atteinte, et donc rentrer dans une logique de résistance en clandestinité. Si ça n'est pas une mince affaire, c'est à un moment donné la seule réelle alternative que nous ayons, face à l'imposture sociétale, si nous entendons y résister réellement, c'est à dire en faisant autre chose que les inepties qu'elle nous enjoint de faire dans une pathétique et tragique passivité.

Si la princesse de Croÿ conseille avec tant d'autorité aux mamans victimes de terrorisme d'Etat de constituer des blogs comme seule contre-mesure, elle sait plus que quiconque qu'il est impossible à une personne vulnérable et exposée à ce terrorisme d'Etat de maintenir une telle pression. En effet, elle prétend gérer le cas d'une de ces personnes, Patriciat POUPART, à qui je donne la parole dans le reportage sur l'affaire des CD ROM de ZANDVOORT : Cette femme c'est vu condamnée à verser une astreinte de mille ou deux mille euros par jour – je n'ai plus le détail à l'esprit – si elle ne fermait pas le blog dans lequel elle dénonçait le bijoutier Alain FLECHE, son ex mari, pour avoir violé et prostitué leur enfant. L'enfant, qui apparaît sur les CD ROM de ZANDVOORT, après avoir dénoncé son géniteur, a été remis à ce dernier par cette même « justice » qui a rendu un non-lieu pour l'affaire des CD ROM de ZANDVOORT, ou 81 familles françaises reconnaissent un de leurs enfants, au moins.

Non, croyez-moi : Créer un blog pour dénoncer ne sert qu'à donner le bâton pour en « recevoir un peu plus », si, à mon instar, vous ne vous retirez pas de la circulation pour déjouer la censure criminelle et vous mettre hors de portée du terrorisme d'Etat. En revanche, je peux maintenant me substituer à vous avec l'O.C.C.U.L.T.E, l'intérêt avec ma formule étant que je dévie les foudres du terrorisme d'Etat sur moi, prenant à mon compte les responsabilités de mes publications. Vous pourrez toujours être poursuivis pour diffamation, mais ne donnerez plus prise à une pression du genre condamnation à payer une somme colossale chaque jour où votre témoignage apparaîtrait sur le net. Mais je dois être honnête ; les risques seront toujours là pour votre propre sécurité, les représailles restant l'arme des lâches qui s'en prennent à nos enfants, et des traîtres « encravatés », « enuniformisés » et ensoutanés qui protègent lesdits lâches... Des risques que vous devez peser, en pensant avant tout à l'enfant que vous voulez sauver ou protéger, vous connaissez ma position sur le sujet...

Quant à l'épisode de mon arrestation avec Vincent, il démontre clairement qu'il ne faut pas prendre le risque de revenir vers des imposteurs, ce qui peut s'avérer fatale pour l'enfant à protéger. Il faut trouver le courage et la détermination de tenir bon hors du champ d'action des criminels imposteurs, hors « matrice », comme un hors la loi.

La mère de l'enfant n'ayant pas eu ce courage, loin s'en faut, je dus me substituer à elle pour maintenir la pression sur l'imposture judiciaire, acceptant les conséquences irrémédiables que

cela avait pour ma propre existence. Mon engagement « jusqu'au-boutiste » pour la cause de cet enfant m'autorise donc à avoir ce discours, bien que je reconnaisse que dans la pratique, pour une maman qui décide de faire la seule chose qui puisse réellement aider son enfant, ça n'est pas une mince affaire ni une décision facile à prendre : Je n'ai pas, quant à moi, à assumer la sécurité et l'éducation d'un enfant dans ma clandestinité, et malgré cette liberté de mouvements je dois avouer que la clandestinité n'est pas le choix le plus évident. Janett peut vous le confirmer, pour partager avec moi cette vie clandestine. Mais encore une fois, il convient de faire un choix, justement ; un choix dont les conséquences seront dures à assumer, dans un sens comme un autre. Le tout est de savoir si on ne vit que pour s'assurer de son petit confort social et matériel avec comme toute ambition existentielle d'arriver à la « retraite » sans avoir eu trop de problème avec l'imposture sociétale, pour pouvoir en jouir égoïstement jusqu'à la fin de son inepte existence, ou si notre rôle ne serait pas, par exemple, de tout faire pour protéger au moins sa propre descendance, ou comme nous le pensons Janett et moi, de changer le monde.

Pour celles et ceux qui estimerait plutôt devoir considérer que la deuxième option est la bonne, il faudra accepter de considérer que ladite descendance ne doit pas être protégée uniquement des manifestations symptomatiques du mal. Il faut voir les choses plus loin que le bout de son nez, comme on dit, et être capable de se projeter sans se mentir à soi-même, dans la vision crue de l'avenir cauchemardesque dans lequel on prétend abandonner les siens et les autres. Ne se cantonner qu'à assurer un confort illusoire à son enfant le temps qu'il atteigne l'âge adulte, prétendant que l'essentiel est là, et que tout ce qu'il peut survenir après devient son problème, n'est qu'une hypocrisie sans nom, doublée d'un non sens ahurissant sur le plan existentiel.

Ceci dit, je ne reste pas dupe de cette décision de « justice » qui rend Vincent à une mère irresponsable aux motivations troubles. Je sais qu'à travers cette décision et une collaboration acquise de la mère de l'enfant, l'objectif de l'imposture judiciaire est de contraindre celui-ci au silence, par quelque moyen que se soit. Je pense du reste que sa mère nourrit comme seule préoccupation, à condition de ne pas avoir de problèmes, l'assurance de bénéficier de la garde de son fils, par pur égoïsme et sans se préoccuper outre mesure de sa détresse psychologique.

Dans cette optique, je prétends même qu'elle a maintenant un sinistre marché entre les mains, dont la première carotte fut de bénéficier bien avant le procès d'une nomination à la régie des recettes d'Etat de la police municipale de la commune de PERPIGNAN. Cette promotion pour le moins surprenante fut offerte avec les recommandations de monsieur le Sénateur-Maire de PERPIGNAN Jean Paul ALDUY, et sur proposition de monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales. Bigre ! Madame a bien des relations, subitement !

Avouez tout de même que c'est troublant, tout comme la peine si légère dont la femme fit l'objet à l'occasion du simulacre de jugement du 5 mars 2009. Car en général, si une maman a écopé de deux condamnations pour les mêmes faits reprochés, à savoir une présumée « non présentation d'enfant », et que la deuxième condamnation fut si lourde - jusqu'à deux mois de prison ferme - en raison d'une prétendue récidive, comment expliquer la subite clémence des imposteurs en robes noires ? Ceux-ci devaient pourtant être bien remontés par cette nouvelle prétendue récidive, dont l'auteur était allé ce coup-ci jusqu'à une prétendue « complicité de soustraction de mineur ». Contre toute logique, donc, les guignols pro pédophiles n'ont condamnés cette femme qu'à une peine symbolique de prison avec sursis...

Affaire à suivre.

Chapitre deux : Les pieds dans le plat...

Aux dernières nouvelles, Vincent demeurerait au 23 avenue du stade, 66600 RIVESALTES, au domicile de Rosita MONTSERRA ROIG, étant scolarisé à l'établissement Saint Louis de GONZAGUES.

Aujourd'hui, avec la fin de cet ouvrage, une page se tourne, et une nouvelle phase commence... Car pour Vincent, rien n'est joué, et il reste toujours en souffrance de justice, et abandonné à lui-même dans une profonde détresse psychologique. Celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire de ce courageux enfant doivent savoir que si celui-ci devait rester étouffé dans sa condition d'enfant en souffrance de justice, comme tant de cas similaires, il risquerait de ne pas trouver la force de surmonter sa souffrance, et donc de fort mal tourner. Pour cette raison je ne me tairai jamais, et continuerai de diffuser son histoire pour qu'il sache que je reconnais sa condition de victime – qu'il doit pour autant dépasser en sachant ne pas s'y complaire - et pour qu'il sache que de nombreux concitoyens lui témoignent également leur considération et leur soutien moral. Car la survie psychologique de ce courageux petit homme en dépend, tout comme ce qu'il peut devenir dans les prochaines années.

Qui nous dit que son propre géniteur, avant de devenir le monstre que je crains qu'il ne soit effectivement, n'a pas avant été lui aussi cet enfant brisé, par les mêmes atrocités, et pour des motifs similaires ? Pour avoir enquêté sur la criminalité pédophile très en profondeur, jusqu'à découvrir les tenants et les aboutissants de cette forme de criminalité curieusement si répandue, et principalement dans les sphères « élitistes », je peux affirmer que de nombreux criminels ont été avant tout victimes, et que cette condition non reconnue et non traitée les a fait glisser de la position de proie à celle de prédateur.

Car derrière cette « problématique », je puis vous assurer qu'il y a une stratégie d'une perversité inouïe appliquée de façon formelle et générale par ceux qui prétendent asservir l'humanité, l'objectif étant de la pervertir en profondeur pour faciliter cet asservissement.

Pour comprendre tout ceci, l'affaire Vincent fut pour moi un déclencheur. Mes précédentes mésaventures méritaient déjà des explications, et m'avaient en somme préparé à rentrer plus dans le vif du sujet.

De deux choses l'une ; ou j'étais réellement fou, ce qui n'allait pas en s'arrangeant, ou il y avait une explication profonde à tout ce que j'avais vu et vécu, depuis mon passé de gendarme à ma dernière incarcération.

Ce qui impliquait également deux prises de position bien distinctes ; ou il fallait que je me fasse soigner, ou il fallait rentrer dans une résistance radicale qui m'isolerait à vie du reste de la communauté humaine - m'écraser lâchement pour tenter de gérer égoïstement une existence creuse dans l'imposture sociétale ou en ayant fui sa matrice, en connaissance de cause, n'étant pas en option dans ma façon d'être...

En admettant que, faute de preuve, je puisse ne pas être fou - le doute devant bénéficier au présumé coupable – une petite vérification de ce qu'est en réalité notre système sociétal s'imposait donc, avec des recherches rébarbatives de rat de bibliothèque.

Mais sachez qu'avant d'entreprendre cette démarche, j'avais émis sérieusement l'éventualité que mon jugement ait pu être altéré par quelque hallucination. Je m'inquiétais de savoir si je n'entretenais pas un quelconque dysfonctionnement de ma psyché, les hallucinations se succédant de façon sérieuse au fur et à mesure que j'avançais dans la vie.

La dernière fois que la question m'avait sérieusement rattrapé, au point de me faire douter de tout ce que j'avais sous les yeux, c'était lorsque je traversais la France dans la voiture de COTTEN, accompagnant Vincent vers les gendarmes de RIVESALTES.

Depuis le début de cette affaire, j'éprouvais le besoin de me replonger régulièrement dans le dossier, de reconsidérer les événements qui le constituaient, car cette réalité qui se dessinait devenait trop difficile à accepter, et encore plus à assumer.

Ne me trompais-je pas ? Vincent avait-il bien été violenté par son géniteur ? Y avait-il probabilité que celui-ci l'ait de surcroît violé ? Vincent était-il bien victime de dénis de justice aggravé ? Que prévoyait la loi dans un cas comme le sien, et de quelle façon était-il traité par les représentants de l'institution ? Ce traitement de l'affaire était-il conforme, ou contraire à la loi ? Quels motifs pourrait-il y avoir pour un tel traitement ? S'agissait-il d'une série de dysfonctionnements malheureux ? Les acteurs judiciaires respectaient-ils leur serment, accomplissaient-ils leur devoir, ou faisaient-ils preuve de trahison et d'abus de pouvoir ? Dans quel but, et pour protéger qui, ou quoi ? Quels étaient les risques encourus par l'enfant ? Le passage en revue de ces questions, des événements qui y répondaient sans ambiguïté et pièces à l'appui, me ramenait à la dure réalité. Je n'étais pas victime d'un quelconque dérapage de mes pensées ou de mes émotions, mais voyais juste, et ce que personne ne voulait voir.

Il n'y avait qu'une seule question qui était restée en suspend, à ce moment crucial, sur l'autoroute du Sud : Les gendarmes n'allaient-ils pas en fait, tenir leurs promesses tel que semblait le croire COTTEN ? Et si c'était le cas, est-ce que je ne risquais pas de nuire à Vincent, en m'entêtant dans une démarche insensée ? Quelque part, il fallait que j'en eus le cœur net... Il était bon de ne plus avoir le moindre doute quant au degré d'imposture de l'institution judiciaire, avant de pouvoir affirmer qu'en pareille situation, la seule alternative que puisse avoir une maman voulant protéger son enfant, c'est bien la fuite avec celui-ci, si possible à l'étranger et dans la clandestinité totale. Car c'est bien ce que j'ose affirmer aujourd'hui, n'estimant pas que dans un cas aussi sensible où son enfant est exposé à une telle menace, il faille miser sur la chance. Trop d'occultes paramètres et inavouables intérêts risquent en fait d'interférer dans une quelconque administration de la justice, surtout en matière de criminalité pédophile, et les instances européennes, comme vous l'avez noté avec l'affaire des cd rom de ZANDVOORT, n'échappent pas à cette dramatique réalité. C'est « la même, en couleurs »...

Cette « justice » ne s'applique en fait à peu près – juste histoire de sauver les apparences - qu'à l'occasion d'ineptes différents opposant les justiciables du « bas peuple », à la condition que lesdits différents ne mettent pas en cause quelque notable, ou ne soient pas susceptibles de représenter quelque intérêt pour quelque obscur cercle d'influence, tel que la franc-maçonnerie...

Nous n'avons dans notre quotidien que le choix d'exemples révoltants de cette application d'une « justice à deux vitesses », puérile image véhiculée par un peuple trop crédule ou incrédule. Je soutiens quant à moi qu'il ne s'agit, en fait de « justice à deux vitesses », que du mode opératoire courant d'une mafia travestie en institution judiciaire, elle-même aux ordres d'un syndicat du crime international tout puissant, à travers une mafia encore plus dense et formelle, qui est celle de notre imposture politique, véritable interface entre ce syndicat du crime international, et les peuples asservis de cette planète.

Dois-je préciser ici ce que je désigne par syndicat du crime international ? Les prétendues élites de la haute finance internationale, et leur clique de lobbies et d'industries, qui répandent terreur et corruption depuis des siècles, à travers les sociétés secrètes qu'elles ont installées pour maîtriser tout Etat, tout prétendant à un quelconque pouvoir.

Ces malades mentaux qui ont mis en place leurs impostures politiques le plus souvent après des coups d'Etat – 1789 en ce qui nous concerne en France...

Ces malades mentaux dont les prédécesseurs ont commencé par contrôler le mental humain par le biais d'impostures religieuses élaborées il y a des milliers d'années...

Ces malades mentaux qui ont imaginé la matrice qui est à l'origine du système sociétal dans lequel nous sommes prisonniers...

Ces malades mentaux ivres de pouvoir et de domination, qui appliquent celle-ci sur nous tous par le biais du principe de mise sous dépendance ; argent et système monétaire, énergie,

alimentation, santé, distraction, satisfactions égotiques diverses... Tout ce que nous procure notre système sociétal si parfait, à condition que nous courbions l'échine, que nous ne posions pas trop de questions, et que nous participions activement à cette entreprise majeure qui consiste à scier la branche sur laquelle nous sommes assis en ne traitant que des symptômes de façon inepte. Car la destruction de la Nature rentre depuis fort longtemps dans les plans de ces « maîtres-ignobles », puisque celle-ci à la base nous offrait gratuitement et à profusion tout ce dont nous pouvions avoir réellement besoin, et sans nous empoisonner.

Alors, dans la funeste configuration de notre système sociétal truqué, le tout, pour ses impostures institutionnelles, n'est qu'une histoire d'illusions, d'apparences, et donc de communication sur base de propagandes mensongères, d'intox, de formatage et de conditionnement de nos esprits. Pour remplir ce rôle élémentaire, outre les talents de comédiens des membres de notre « classe » politique, triés sur le volet par les sociétés secrètes qui les cooptent, nous subissons au quotidien l'imposture des médias, de l'audiovisuel et même de l'éducation nationale, dont la mission principale semble n'être que d'abrutir nos enfants, de les intoxiquer, de les dépraver et de les déshumaniser avant l'heure.

Et oui ; vu de ma fenêtre, c'est tout notre système sociétal qui constitue une funeste imposture. Certains tenteraient-ils un « Calmez-vous, donc, jeune homme ! Il ne faut pas généraliser ! » ?

Combien de fois ais-je du essayer cette réponse... Notre esprit formaté et sous contrôle, regorge de tournures toutes faites du genre, dès lors qu'il s'agit de botter en touche, afin d'interdire un débat qui risquerait de mettre en exergue notre responsabilité profonde individuelle dans cette triste configuration.

Etant mauvais joueur - sans doute parce quelque peu exaspéré, je le reconnais, sans que pour autant il y ait nécessité de m'enjoindre de me calmer, je vous rassure - je profiterais du fait que personne ne puisse ici me couper la parole, tout au plus couper court à la lecture de cet ouvrage, pour répondre ceci :

Dans l'affaire que je vous conte ici, la seule réponse que j'ai obtenue, tout comme Vincent, que se soit de la part de notre pouvoir politique ou de notre pouvoir judiciaire, à travers tous les acteurs saisis d'une façon ou d'une autre de ce dossier, fut la même, à l'unanimité ; une réponse purement criminelle, entre déni de justice caractérisé, et mesures terroristes.

Et si il devait échapper à la bonne fois de tout observateur qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait chaque jour trente six affaires distinctes traitées générant une même réponse criminelle, pour considérer que c'est donc bien le crime organisé qui a le dernier mot, je ne serais pas en manque d'arguments pour autant.

Ainsi pourrions nous passer en revue toutes les affaires les plus graves et les plus significatives de cet état de fait, ayant comme toile de fond des réseaux de trafic de chaire humaine impliquant des notables : l'affaire ALEGRE, l'affaire des disparus de l'Yonne avec la cave aux tortures du pavillon d'APPOIGNY de son pote Claude DUNAND, l'affaire d'OUTREAU, l'affaire des « suicidés du Belvédère de PAUX », l'affaire des crimes sataniques de la gare de PERPIGNAN, - ces deux là ayant également fait l'objet de l'intervention du fameux procureur DRENO pour en interdire toute issue judiciaire – ou encore l'affaire des disparus de MOURMELON... Dans un registre confondu au précédent, nous pourrions tenter de répertorier - malgré l'omerta et la terreur ambiantes - toutes les affaires où des mamans - essentiellement - sont persécutée par le terrorisme d'Etat parce que voulant protéger un enfant d'un conjoint ou ex conjoint détraqué... Un livre entier n'y suffirait pas... Et le zoom que j'ai fait sur la problématique de la criminalité pédophile nous éclaire sur le fait que celle-ci est défendue par notre « classe » politique, à travers des individus tels que KOUCHNER, LANG, Bertrand DELANOË ou encore COHN BENDIT, par exemple, depuis la libération des mœurs de mai 68, et que ceux-ci et bien d'autres aimeraient manifestement que la pédophilie devienne culturelle.

S'agissant de traite d'êtres humains, en particulier d'enfants, je m'intéresse également de très près au trafic d'organes sur la base d'enlèvements massifs et organisés d'enfants africains, par des ONG françaises appuyées par l'Etat français. Je fais allusion évidemment à l'affaire de l'Arche de Zoé, qui ne fut jamais élucidée, et ne le sera jamais si l'on attend de l'Etat qu'il permette la manifestation de la vérité. C'est comme si vous demandiez à l'administration BUSH de faire une enquête sur les attentats du 11 septembre, laquelle devrait révéler que ceux-ci furent en fait organisés par cette même administration...

J'accuse quant à moi l'Etat français de trafic d'enfants africains pour le compte de lobbies notamment outre atlantiques, sur fond de trafic d'organes. La principale personne en cause s'est désignée elle-même, en volant au secours des membres de l'ONG détenus au TCHAD sans la moindre explication ; Nicolas SARKÖZY de NAGI-BOCSA. Ce dernier doit s'expliquer sur la sélection qu'il fait quant aux ressortissants français détenus à l'étranger auxquels il estime devoir apporter son aide expresse et personnelle, ou laisser crever sur place. Il doit s'expliquer surtout sur les liens formels qu'il y a entre l'ONG en question et une certaine industrie de recherche médicale outre atlantique où apparaît son frangin médecin. D'autres personnes doivent également apporter des éclaircissements au Peuple Souverain sur cette odieuse problématique, comme un certain « french doctor » - encore lui ! - au rôle particulièrement trouble en l'occurrence. Pour information, je travaille en ce moment sur ce dossier, recherchant des témoignages de Tchadiens, ou de militaires français – en particulier de l'armée de l'air – ayant dû tremper dans ces trafics par la force de l'ordre reçu.

J'accuse également l'Etat prétendu français de couvrir des réseaux qui, sous couvert de sectes sataniques se confondant avec des loges maçonniques diverses, se livrent rituellement, de façon régulière et dans toute la France – en l'occurrence - à des abominations sur des enfants, parfois enlevés, parfois né sous X, de viols, parfois livrés par leurs parents, ou encore « récupérés » par quelques ONG suite à des catastrophes plus ou moins naturelles mais en tous les cas bien opportunes. Ces malheureuses victimes sont prostituées, violées et torturées collectivement, avec les actes de barbarie les plus insoutenables que des cerveaux humains puissent concevoir..

Des enfants sont violés collectivement, et parfois atrocement torturés en même temps...

L'horreur va jusqu'à la mise à mort, souvent sacrificielle pour des rituels « ésotériques » de loges maçonniques ou de sociétés secrètes à tendance satanique, dans l'hystérie collective et orgiaque des malades mentaux en présence.

Chaque nuit de pleine lune, par exemple, sachez qu'un enfant est sacrifié dans chaque « temple » ou lieu de rituel. Il y a des dizaines de ces endroits maudits, ne serait-ce qu'en région parisienne, la province n'étant pas en reste, loin s'en faut. Villa, château, église, masure, sous-sols d'immeubles huppés, tout est propice pour ce genre de festivités, et bien souvent des policiers, des gendarmes en assurent la sécurité, dûment armés, ce qui ne les dispense pas de participer plus activement encore.

Les victimes peuvent aussi bien être des jeunes enfants, que des nourrissons, et l'âge de leur mise à mort est souhaitée vers l'adolescence, après qu'ils aient été exploités sous toutes les largeurs : Ainsi, ils fournissent des organes finis aux réseaux que j'accuse ici, ceux-ci exploitant leurs proies sous toutes les déclinaisons possibles, en tirant des fortunes colossales... L'enlèvement d'un seul enfant bien géré permet de se payer une maison sur la côte d'Azur, par exemple, avec le parc automobile et le yacht qui vont avec, entre les « tournantes » organisées au fil des années, entre viols collectifs et tortures avec barèmes en fonction des sévices, les productions films et vidéos qui en sont tirées, les manœuvres de chantage qui peuvent en découler... Car, le clou de l'opération, quand la proie perd de son intérêt parce qu'étant trop abîmée ou amorphe, consiste à la faire mettre à mort par des malades mentaux, éventuellement lors de sacrifices rituels, le plus souvent sataniques. Là encore, l'argent coule à flot en même temps que le sang versé, car le privilège de tenir le

manche d'un couteau de boucher pour trancher dans la chair innocente d'un petit être vibrant et hurlant de panique et de douleur n'est pas à la portée de toutes les bourses, loin de là... Assister au spectacle en accompagnant la mise à mort d'une orgie satanique non plus... Repartir avec un souvenir filmé – snuff movie – peut coûter par personne jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros ! Car ce qui fait le prix de ces productions vidéos, c'est cette garantie qui les accompagne qu'il ne s'agisse pas de fiction ni de trucage ; garantie qui vient donc de la mise en réseau des personnes ayant participé et assisté à la scène, et des amateurs de snuff-movies...

Je vous laisse imaginer la cruauté des sévices et la barbarie de ce que l'on peut y voir, pour ainsi faire monter les prix. Outre le paramètre que constitue l'âge de l'enfant sacrifié – plus il est jeune, moins il aura été jusqu'à sa mort « rentabilisé », notion qui intervient dans le prix - je peux vous aider à imaginer, en vous précisant que le cannibalisme est une des joyeusetés en vogue dans ces milieux « élitistes », et que la victime n'a pas besoin d'être morte pour être « consommée »... Le sang coule à flot, et il est bu encore chaud, directement prélevé, au même titre que certaines parties charnues de malheureuses victimes... Quelques fois, le viol accompagne le dépeçage et l'acte de cannibalisme commis sur l'enfant encore vivant...

Il n'existe à ma connaissance aucun film d'horreur qui approche la réalité de ce qu'il se pratique au sein de nos « élites » si averties. Le nec plus ultra consiste à faire participer des enfants, et, en vue de leur conditionnement, à les obliger à torturer, à tuer, et également à manger la chair d'autres enfants. Ainsi, non seulement on brise totalement leur esprit en s'assurant leur silence, mais on les prépare à assurer la relève afin de répandre ces pratiques dans notre si jolie société.

Vous avez le cœur au bord des lèvres, n'est-ce pas ? Peut-être ne croyez-vous pas – ou ne voulez-vous pas croire un mot de ce que vous lisez ? Suis-je en plein délire ? Il vous est permis de le penser, et c'est sans doute le seul moyen pour certains de supporter cette lecture. J'aimerais alors faire un crochet sur une notion rapportée par des témoignages qui n'ont rien à voir avec ceux que je détiens, mais qui proviennent de recherches journalistiques d'Outre Atlantique sur les agissements de la CIA, principalement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et durant la guerre froide.

Pour ceux qui sont en amont de ces pratiques abominables et de notre imposture politico-sociétale, au delà des notions d'argent et de satanisme, intervient manifestement en ligne de compte celle bien plus pragmatique : Le contrôle mental.

En effet, les témoignages auxquels je fais ici allusion portent sur des recherches et expérimentations poussées en matière de techniques de contrôle et de conditionnement mentaux de sujets humains, à diverses fins dites opérationnelles.

On peut citer à ce titre l'ancien sénateur du Nebraska, John De CAMP, devenu avocat spécialisé dans les affaires de pédophilie et de culte satanique, ou encore le journaliste John RAPPOPORT.

La CIA, à travers l'opération « Paper Clip » qui, à la fin de la deuxième guerre mondiale, consista à évacuer des criminels nazis avec le fruit de leurs recherches, se constitua, elle et ses techniques insoupçonnées en la matière, sur la base de ces monstres et de leurs travaux sur le « mind kontrol ». Sur la base de ces expérimentations perpétrées sur des prisonniers notamment dans les camps de Dachau et d'Aushwitz, des recherches plus approfondies furent développées ensuite Outre Atlantique, sur le conditionnement mental des sujets par des tortures psychologiques et physiques, souvent en milieu « psychiatrique » et avec la complicité de leurs « spécialistes », incluant des sévices sexuels.

C'est ainsi que les services secrets américains développèrent des programmes complexes associant l'usage de drogues, de psychotropes violents, d'armes psychotroniques et d'électrochocs sur fond de tortures et de viols répétés, dans le but de créer de toutes pièces des

personnalités – au sens premier du terme – sur la base le plus souvent d'enfants dont la volonté était brisé irrémédiablement. Il avait été remarqué que les jeunes enfants victimes de sévices et de viols par des personnes de leur entourage fabriquaient cette forme de protection psychologique en mettant leur mémoire sur « off », et que ce phénomène pouvaient servir de base aux techniques de « mind kontrol » pour au final prendre possession de l'inconscient du sujet.

Ces expérimentations avaient plusieurs applications pratiques :

Premièrement, il s'agissait de modeler le mental brisé des enfants et des sujets torturés jusqu'à développer en eux une forme de dédoublement de la personnalité pour s'approprier leur esprit et leur existence. S'ils survivaient, un avenir dans de hautes sphères pouvaient leur être tracé, à moins qu'ils ne servent de tueurs destinés à être « activés » pour une occasion ou une autre, au cours d'une vie « normale » en société dite de « dormeur ».

Un autre intérêt aurait consisté à développer des procédés de compromission de personnalités politiques et diverses, à travers leur participation à des séances « spéciales » avec les pires abominations possibles. Là encore, même sur des sujets adultes et « finis » sans « préparation spéciale », le dédoublement de personnalité pouvait intervenir sur du long terme, en fonction de la violence des séances auxquels il était invité à exprimer ses « pulsions enfouies » pour prétendre gravir les échelons d'une société secrète ou d'une autre.

Dans un cas comme dans l'autre, qu'il s'agisse de sujets brisés depuis leur enfance ou de personnalités en vue « cooptées » puis « initiées » et « travaillées », le but des opérations consistent quelques fois à développer des personnalités multiples et cloisonnées s'exprimant en principe dans des circonstances précises, un peu à la façon d'un « docteur JECKYL et Mister HIDE »... Nous aurons d'une part la facette de l'homme politique propre sur lui et au dessus de tout soupçon – je ne parle pas pour le traître à talonnettes qui lui doit mélanger les genres -, qui pourra alors, après avoir merveilleusement dupé le peuple, faire place au malade mental criminel, pervers, sadique, barbare et sanguinaire lors de soirées sataniques, parfois sans même se rappeler être passé d'un stade à l'autre.

Sur un autre plan, le développement de ces recherches avaient pour objet de trouver le secret pour accéder à l'esprit « d'éléments subversifs », principalement lors de la guerre froide, à travers des séances d'interrogatoire spécial.

Aujourd'hui, le développement des réseaux de l'horreur et de leurs abominables pratiques au cœur même de notre société avec la bénédiction et la protection ahurissante de ceux-ci par les pouvoirs publics, - qui semble bien être une mode qui nous provient, comme tout ce qui est si en vogue, des Etats Unis... - laisse supposer que les témoignages invraisemblables et vite étouffés qui dévoilèrent la réalité des ses recherches, sont plus que crédibles et ne tiennent pas – eux non plus ! - du phantasme ou de la théorie de complot ; et que les procédés rapportés par lesdits témoignages et investigations journalistiques se sont développés au point d'avoir une influence formelle dans notre imposture politico-sociétale d'aujourd'hui.

Maintenant, à vous de vous faire votre opinion, voire d'approfondir la question.

Outre les terribles témoignages que j'ai pu recueillir de mon côté, et dont je ne citerai jamais les sources pour la sécurité de celles-ci, et ceux que je viens de citer concernant les pratiques et recherches expérimentales de la CIA, mes recherches en matière de culte satanique et de crimes rituels commis sur des enfants m'ont permis de découvrir que ces pratiques abominablement monstrueuses semblent le fait de toutes les civilisations humaines qui ont précédé.

Et, même sans aller aussi loin dans le détail de ce que je prétends qu'il se commet dans « la haute », comment de telles abominations seraient-elles possibles ? Sans doute parce que leur principe fut appliqué par les « maîtres-ignobles » afin de contrôler leurs marionnettes avant même que celles-ci ne puissent gravir les échelons de leur pyramide... Parce qu'il n'y a sans doute pas une personnalité politique de notre « paysage » qui ne soit pas passée par quelques

soirées bien arrosées, où l'orgie est de bon goût et où la drogue – LSD, cocaïne – est de rigueur... ...et où quelques personnes un peu trop jeunes en âge ont furtivement fait leur apparition, le temps qu'une indiscreète caméra n'immortalise d'inavouables ébats... Sachez que les représentantes de la gente féminine n'échappent aucunement à la règle, celles-ci acceptant de se soumettre aux mêmes exigences que les hommes dans leur course au pouvoir. Et oui ; si la cooptation des personnes en vues dans différentes sectes ou sociétés secrètes est systématique, elle commence par de petits cercles tels que le « Lyon's Club » ou le « Rotary », en apparence bien innocents et si gentiment philanthropiques, à l'instar des ROTHSCHILD ou des ROCKEFELLER... Les universités sont avant tout des lieux privilégiés pour le développement de ce genre de cercles à rabattage, et tels qu'ils sont présentés, un ambitieux étudiant en droit ou de « science-po » ne peut pas résister. On lui explique qu'il s'agit de cercles d'entraide, et que les anciens auront ainsi tout loisir de favoriser l'épanouissement d'une belle carrière à celui qui se soumet aux fantaisies bon-enfant qui y tiennent lieu de rites initiatiques... Seulement voilà ; le caractère bon-enfant des rites change de ton, au fur et à mesure que l'on prétend gravir des échelons de la pyramide de la matrice... Et entre-temps, quelques « farces » beaucoup moins innocentes ont été saisies par quelque objectif, en film ou en photo... Tout le monde se tient... ...par la barbichette, pour rester malgré tout poli, et les choses vont en s'empirant, cimentant la nécessité pour chacun de respecter la « stricte observance du secret », tant prônée par la franc-maçonnerie... Les métiers de la magistrature sont en première ligne, avec ceux de la politique évidemment, puisque ces institutions constituent le fer de lance du crime organisé international dans chaque pays sous sa domination, et que la plus part du temps, les prétendants à ces types de fonction sont plus soucieux de leur carrière que du bien commun, et plus sujets à la vanité qu'à l'altruisme ou au goût de servir.

Vous l'aurez remarqué, je brasse large dans mes accusations. Si celles-ci ne concernaient pas telle ou telle « autorité », j'invite cette dernière à se manifester – puisqu'elle ne risquera donc pas d'odieux chantage, et se prétend donc libre de tout « devoir de réserve » lié à la « stricte observance » -, afin que mes accusations fassent l'objet d'enquêtes poussées, à commencer concernant l'affaire Vincent, et celle des CD ROM de ZANDVOORT. Toutes les autres affaires auxquelles j'ai fait allusion dans cet ouvrage attendent également l'intervention de dame Justice, si toutefois elle a survécu dans cette guerre contre l'humanité... Sans doute celle-ci ne réside en fait que dans le cœur des humains dignes de ce nom, ne pouvant alors se manifester d'une façon ou d'une autre que depuis l'autre côté du miroir...

Je pense d'ailleurs que mes déclarations ainsi que mon initiative généreront des réactions de nombreux autres témoins qui ne supportent plus d'avoir à vivre avec de telles horreurs dans leur mémoire, ou dans leur conscience. Dans cette optique, je les renvoie à l'opération « Panique chez les ignobles » que j'ai récemment initiée, détaillée à la rubrique de l'O.C.C.U.L.T.E (Organisation Clandestine Civique de Lutte contre le Terrorisme d'Etat, de ma création et initiative également) sur mon blog révolutionnaire – www.rrevolution.net .

Je pense et j'espère que certaines personnes finiront également par me dédouaner de cette obligation de réserve sur leur identité, et accepteront de parler à visage découvert quels qu'en soient les risques.

Ceci dit, s'agissant de la face cachée de notre société, je vous ai interpellé à travers la plus abjecte de ses réalités, à travers mes propres expériences, elles-mêmes recoupées par mes recherches personnelles.

Et nous pouvons élargir le débat sur l'imposture politico-sociétale en traitant de toutes les « problématiques » liées à l'environnement, à la santé, à l'énergie, à l'alimentation, et j'en passe... - autant de problématiques qui ne constituent en réalité que les outils pour notre

domination par dépendance et monopole, grand principe stratégique du crime organisé international, comme je l'ai mentionné plus haut... -

Les institutions européennes et internationales ne font-elles pas à leurs niveaux, tout ce qu'elles peuvent pour servir les intérêts des lobbies intéressés, à travers le même jeu des illusions ?

Ainsi donc, il ne faudrait pas généraliser ? Le résultat global de tout ceci, c'est à dire l'état de notre société, de notre civilisation, de notre planète, même, et de tout ce que l'on prétend en laisser en héritage à nos enfants - parce que ne voulant pas « généraliser » -, ne constituerait-il pas une réponse cinglante à lui-seul à cet inepte lieu commun ?

Nul n'est besoin, là, de se plonger dans les horreurs de la face cachée de notre société ; il suffit de regarder l'état dans lequel se trouve notre planète, avec certes un certain recul pour prendre une vue d'ensemble, au delà de nos perceptions immédiates et frelatées... Un tant soi peu d'attention et d'honnêteté intellectuelle, pour peu que l'on s'octroie du temps pour observer et réfléchir librement, - c'est évidemment une autre histoire, voire tout le problème ! - permet à tout un chacun de réaliser que rien ne va ; que nous ne sommes pas libres pour deux sous, et que nous sommes empoisonnés de toutes parts, poussés à détruire notre environnement, poussés à nous entredéchirer, et tous victimes d'un profond conditionnement mental multiforme et omnidirectionnel depuis notre plus jeune âge.

Je pense que je générerai bien des exclamations ironiques et des haussements d'épaule dépités en vous déclarant à titre d'exemple que notre espèce - réduite à l'état de bétail insouciant, avec des catégories de « traitement », cela va de soi – suit docilement de par son formatage un programme élaboré pour gérer sa démographie et sa durée de vie moyenne : Je ne parle simplement ici que de notre mode alimentaire, étudié pour que nous ne vivions que la moitié de la durée moyenne qu'un humain devrait vivre en réalité, si possible en étant effectivement un très bon client de la médecine moderne, et totalement sous dépendance du « système ».

Tout ce que nous faisons, jusqu'à notre façon de penser ou de croire penser – et surtout de développer des croyances ! - trouve son origine dans ce formatage et cette manipulation de notre esprit. Ceux-ci nous poussent à idolâtrer des saltimbanques modernes, (joueurs de foot, chanteurs ou acteurs de cinéma, même des petites stars en herbes totalement vides...), à nous plonger dans le virtuel et la fiction au point de ne plus être en mesure de distinguer ceux-ci de la réalité... Nous évoluons en permanence entre virtuel et réalité, un peu comme sous l'emprise des élucubrations habiles et alambiquées d'un prêtre voulant nous expliquer la Bible et ses incohérentes extravagances... Notre formatage nous pousse également à nourrir une confiance sans borne envers notre imposture politique, quand bien même quelques « égarements » bien vite minimisés devaient entacher ça et là le décors. Le principal restant universellement, en matière de contrôle mental des masses, que l'on « croie » - dans le sens de nourrir une croyance - en autre chose qu'en nous-mêmes...

Combien de fois ais-je entendu répondre, sur le thème d'une problématique sanitaire, environnementale ou assimilée : « *Mais si c'était si dangereux ou si nocif, ça serait interdit !?* »

Ce même cri du cœur pour botter en touche et nier l'implication massive et générale des institutions judiciaires et politiques dans les problématiques liées aux crimes sur enfants, et aux trafics de chair humaine : « *Nos politiciens ne sont pas tous pourris, loin de là, alors ça n'est pas possible...* ».

Notre formatage nous pousse à renier des évidences, à nier des faits, parce que ceux-ci, outre le fait qu'ils sont de nature à perturber gravement notre confort psychologique, ne trouvent pas de cohérence à nos yeux, en fonctions des perceptions truquées que nous avons de notre configuration. Comment réaliser que nous sommes prisonniers d'une véritable ingénierie sociétale, formatés par ses programmes, alors que nous sommes nés, que nous avons grandi

en son cœur et que nous n'avons pas d'autre référence que ce qu'elle nous impose sous le nez pour cacher sa propre existence ?

Alors, pour trouver une cohérence à cette sinistre configuration, permise par toutes ces « élites » et « autorités » prétendues si bienveillantes à notre égard, on peut également aborder le problème par l'autre bout, ce qui va nettement plus vite, en fait :

Qu'est-ce donc qui se trouve au sommet de la grande pyramide de notre civilisation humaine ? Les divers gouvernements de notre planète, peut-être ? A travers leurs « élites » politiques, celles que nous pensons choisir, parce que nous avons le choix d'élire des imposteurs entre... ..un ramassis d'imposteurs et de traîtres « sélectionnés » par la cooptation et l'initiation rituelle ?

Non, bien sûr. Pratiquement tout le monde sait que se sont les « élites » de la haute finance et de l'industrie qui tirent les ficelles de l'imposture politique. Mais ce qui se sait moins, fort curieusement, c'est que ce sont plus précisément ces banquiers privés internationaux qui fabriquent la monnaie à la place des principales nations occidentales, notamment, dont c'est pourtant la prérogative exclusive et régaliennne. Je reviens sur ce point évoqué plus haut, s'agissant nullement de « théories de complot », mais d'un fait indéniable, vérifiable, dont nous devrions nous soucier sérieusement avant tout chose. Et il ne faut pas tomber dans le piège du discours tendant à vous traiter d'idiot voulant intervenir dans des considérations économiques qui vous dépassent, et qui ne peuvent être traitées que par des « experts »...

Le nœud du problème fondamental est là. Nous avons coutume de dire que l'argent dirige le monde. Mais en réalité, ce sont ceux qui le fabriquent qui dirigent le monde.

Donc, si l'argent est fabriquée par une poignée de criminels qui ont su imposer aux diverses nations occidentales cette ahurissante règle, cela revient à dire que le monde est dirigé par ce gang, car rien, ni personne, ni aucun pouvoir politique, ni aucun peuple ne peut venir se placer au dessus du pouvoir de l'argent, au dessus du pouvoir que celui-ci a pris sur nos vies.

Et si ce gang tout puissant a décidé de tout mettre en oeuvre pour pervertir l'humanité afin de mieux la réduire à sa merci, admettez qu'il est placé là où il faut pour faire appliquer sa stratégie depuis le sommet de sa pyramide, ses applications et effets ne pouvant que descendre d'échelon en échelon engluant ceux-ci et tous leurs rouages institutionnels, jusqu'aux couches les plus basses de celle-ci.

Alors, la question est de savoir, non pas si ce gang existe - puisque vous ne pouvez que convenir que le pouvoir de l'argent est bien entre les mains de quelques familles de « philanthropes » internationaux - mais comment ce gang a bien pu arriver à ses fins. Passé le réflexe psychologique de dénégation qui voudra vous protéger de la réalité, il faudra malgré tout, en deuxième étape, apporter une cohérence également à cette histoire là, tellement elle vous semble énorme, inconcevable. Quitte à vouloir comprendre, autant chercher à remonter en amont de ce que l'on veut comprendre...

Cette cohérence se trouve, en fait d'histoire, dans l'Histoire, et précisément dans sa version réelle et censurée.

Je vous invite donc d'ores et déjà à vous procurer le troisième volume que je vous propose, qui traite très en détail de l'imposture sociétale depuis ses lointaines origines.

Il ne s'agit donc pas ici que d'un récit autobiographique, mais principalement d'une étude dont l'objet indispensable consiste à décortiquer la face cachée de notre système sociétal, celle-ci n'étant qu'une vaste et séculaire imposture criminelle. Si je vous en parle ici en aparté, j'ai pris soin de dissocier ce volet de celui que vous lisez en ce moment pour une raison simple : Ce que je vous rapporte dans ce volume ci constitue des faits, que je ne veux pas voir dissous dans des théories. Et la révision de notre Histoire peut constituer, au même titre, du reste, que la version officielle de celle-ci, une théorie ouvrant lieu à polémiques intestines. Les horreurs que je dénonce ici ne permettent pas de polémiques. En amont de celles-ci, le seul fait que je peux énoncer et dénoncer ici, est bien celui qui concerne ce gang

tout puissant qui contrôle l'argent et la politique internationale, et tout ce qui peut en découdre.

Quant à savoir si au dessus des criminels internationaux « encravatés », et qui ont su, au fil des siècles, de coups tordus en coups tordus, prendre le contrôle de la fabrication de l'argent, du système monétaire et des nations qui y sont assujetties, il n'y aurait pas encore une autre entité encore plus occulte, dangereuse pour l'humanité et imperceptible à ses yeux, la question est ouverte, bien que dans le fond ça ne change pas grand chose au problème...

Mais attention ! Cette question là ouvre également la porte aux théories, et là des plus sujettes à caution qui soient, ce qui peut carrément nuire à l'ensemble de l'analyse de ce qu'est en réalité notre configuration « civilisationnelle » en discréditant toute analyse critique de son maléfique et pervers univers d'illusions.

Peut-être que si vous admettez que tout ce que j'ai dénoncé est possible, vous en viendrez à vous demander vous aussi si l'espèce humaine n'est pas sous l'influence d'une espèce étrangère, qui viendrait se placer sur Terre en fin de chaîne de prédation, avec quelques accords sellés avec les malades mentaux qui se prétendent les maîtres de notre monde.

C'est là une toute autre histoire sur laquelle je ne veux pas glisser ici, et sur laquelle je ne construit aucune « croyance » particulière. Je suis plutôt comme Saint-Thomas ; je ne crois que ce que je vois, et ayant tendance en outre à me méfier même de ce que je vois, en bon « gendarme » pragmatique et primaire, tout juste bon à faire des constats. Mais les constats que j'ai fait sont si épouvantables que j'aurais tendance à vouloir comprendre ce qui me dépasse ; comment l'humanité est elle arrivée à produire en série de tels monstres, et à devenir elle-même si profondément méprisable, dégénérée et perdue ?...

Bref : Les faits que je vous ai jusqu'ici rapportés sont déjà difficiles à appréhender en tant que tels. Ce qui pourrait intervenir pour nous en apporter « cohérence », faute de preuves, ne pourrait donc que s'apparenter à ces fameuses « théories de complot », et aspirer dans cette rubrique lesdits faits.

Nous en resterons donc là, pour cette fois ci.

Epilogue.

Janett, quant à elle, avait voulu découvrir la face cachée de notre si belle société.

Sa démarche n'avait pas consisté simplement à chercher à se rassurer pour se rendormir tranquille, car elle m'avoua porter depuis sa plus tendre enfance un poids sur le cœur qu'elle ne pouvait identifier, et qui lui était devenu insupportable en atteignant l'âge adulte : Elle savait intuitivement que l'environnement sociétal dans lequel elle avait grandi lui mentait au point qu'elle ne trouve aucun sens à la vie. Elle y avait été contrainte d'apprendre à étouffer ses émotions, afin de présenter en toute occasion un « masque de sourire », et surtout à ne rien remettre en question, à éviter tout problème, toute confrontation. Les apparences et les illusions avaient été, à commencer au cœur de son cercle familial, la notion sacro-sainte sur laquelle elle devait concevoir sa vie en société. Ses considérations et questions existentielles, elle n'avait jamais pu les exposer ni même les exprimer dans son milieu familial, microcosme copie conforme de ce que je désigne aujourd'hui de « matrice », s'agissant de ce qui fait notre système sociétal avec ses programmes aussi insidieux que dévastateurs.

Car le sens de notre vie nous est impossible à découvrir sous cet état d'abrutissement, de conditionnement et de formatage dans lequel nous sommes plongés, de part les impostures que nous subissons sur le plan sociétal, politique et religieux, et leurs funestes programmes.

Janett venait d'ouvrir un peu plus la brèche faite dans la bulle d'illusion de la « matrice », et ne pouvait en rester là, ni revenir en arrière et effacer ce qu'elle avait vu et découvert. Pourtant, elle n'aurait pas été la première à replonger la tête dans le trou en espérant ne plus être troublée dans la douce quiétude des illusions qui faisaient son univers ; mais elle avait choisi de lutter avec courage contre le profond formatage qui la parasitait, ce dont elle avait conscience.

Elle luttait surtout contre ses peurs, avec un courage qui me laissait pantois d'admiration.

Car, quand les peurs nous envahissent à un tel degré, depuis si longtemps, pour prétendre dicter notre vie, elles ont pris un tel pouvoir qu'en principe la lâcheté vient les enrober chaudement dans notre comportement, avec tous les prétextes que l'on sait si bien se trouver pour se complaire dans cet état méprisable.

Elle, elle mettait ses peurs sur la table, faisant de chacune de ses journées un calvaire. Elle pleurait, elle réagissait. Elle tenait tête. Elle tenait bon, gagnant chaque jour un peu plus de terrain. La rage de trouver des explications à ce dont elle avait été témoin, concernant le sort réservé à Vincent, puis à Marcel, et aux centaines de milliers d'enfants concernés par les CD ROM de ZANDVOORT, ainsi qu'aux innombrables petites victimes pour lesquelles aucun espoir n'avait été et ne sera jamais approché, était plus forte que cette fichue peur...

Il fallait qu'elle comprenne ! Il fallait qu'elle se batte contre les horreurs qui faisaient surface derrière les jeux d'illusion de l'ingénierie sociétale si brutalement mise à nue. Je savais, quant à moi, que grâce à mes efforts ma compagne se « déformait », et faisait remonter à la surface sa vraie et belle nature humaine, enfouie jusqu'alors sous les couches d'énergies négatives dont elle avait été alimentée depuis toujours par la « matrice ». J'espérais, en assistant à cette transformation magique, que celle-ci aurait une résonance sur l'Humanité entière, si profondément méprisable aujourd'hui. Ce à quoi j'assistais et assiste toujours me gonfle d'espoir vis à vis d'un grand bétail insouciant qui, arrivant à un carrefour fatidique, peut retrouver son humanité et sa liberté, à condition qu'elle se dégage en premier lieu de l'emprise des « maîtres-ignobles » et de leur matrice, et surtout qu'elle ne tombe pas dans d'autres pièges bien plus insidieux initiés là encore, par le développement de quelques croyances...

Mais à ce stade, nous étions bien conscients que les constats et les analyses jusqu'ici récoltés ne pouvaient se suffire à eux-mêmes, et que, outre des explications plus en amont de ce que

nous percevions, il faudrait trouver à travers nos aventures ce sens à la vie qui nous faisait si cruellement défaut.

Depuis notre expédition en Flandre, il n'était plus question pour Janett de se séparer de moi, ni de se détourner de la cause qui faisait déjà plus formellement ma raison de vivre. Elle dût accepter de partager ma clandestinité, ce à vie.

Pour corser sa situation, Janett avait coupé les ponts avec ses parents, ne pouvant pas se faire entendre quant à sa vision de la vie, intolérable remise en question des valeurs putrides de l'ensemble de sa famille.

Au contraire, sa démarche en vue de provoquer des dialogues en profondeur et de traiter des problèmes qui lui pesaient depuis sa tendre enfance avait été très mal perçue. Et ce qu'elle faisait de son temps et de ses économies constituait aux yeux des siens le signe qu'elle était sous l'emprise d'un fou dont les délires ne pouvaient que la mener à sa perte. Car quant à moi, archétype de ce qu'il aurait fallu que Janett ne croise jamais du point de vue de ses parents, le fait qu'elle s'entêta à ne pas vouloir que l'on se quitte me rendit encore plus indésirable.

Bref, nous n'étions plus les bienvenus dans la famille de Janett, ce qui fut formalisé à l'occasion de notre dernier passage en Allemagne. Pour ma compagne, si elle coupait le cordon ombilicale de façon crue, l'Allemagne n'avait plus d'intérêt. En outre, depuis qu'elle avait fait le choix d'apparaître au grand jour à visage découvert pour la cause de Marcel et des enfants sacrifiés, son pays - bien que fort agréable à vivre en terme de modèle parfait d'ingénierie sociétale - devenait aussi dangereux pour nous deux, que le territoire français ne l'était pour moi jusqu'ici. Nous réalisons que bien plus que l'imposture politico-judiciaire et son bras armé, entre la France, l'Allemagne, et pourquoi pas Interpol, c'étaient les coups tordus que nous devions plus que jamais redouter, et que de ce fait nous ne serions jamais plus en sécurité nulle part...

Janett, pourtant si « peureuse » dans le passé, avait parfaitement intégré ce fait pour prendre sa décision.

Je n'aspirais quant à moi qu'à retrouver le soleil de ma Corse bien aimée, la douceur de sa mer, la sécurité de ses maquis, le charme sauvage de ses paysages, et la froide rusticité de son Peuple. Je voulais bien me battre à la vie à la mort, mais tant qu'à faire, et tant pis pour les risques, je voulais profiter de ce que la Vie et la Nature pouvaient m'offrir de si bon, et de si bon cœur. Je devais d'ailleurs y croiser malgré ma prudence quelques gendarmes qui auraient pu mettre fin à mes rêves et à mon combat, mais qui optèrent pour un « laxisme » salutaire à mon égard, feignant de ne pas reconnaître l'individu recherché...

Plus que jamais, nous « faisons équipe », Janett et moi, sans aucune logistique autre qu'une petite voiture chargée à bloc, que nous avons pu troquer dernièrement contre un vieux fourgon gardant l'immatriculation de son ancien propriétaire, celui-ci ayant accepté de le garder à son nom. – Désolé, je ne communiquerai ni le modèle ni le numéro d'immatriculation...

Cette notion « d'équipe » n'est plus jamais remise en question, dépassant de loin les images d'Épinal classiques de gentil petit couple unis par un mièvre - et souvent aussi illusoire qu'éphémère - idylle de roman-photos.

Notre raison de vivre à tous deux s'est donc imposée à nous, dans toute sa logique : Janett et moi sommes unis dans le combat, combat pour un monde meilleur, bien que nous ne sachions pas par quel bout nous devons nous y prendre. Ce que nous savons en revanche, c'est ce qu'il ne faut surtout pas que nous fassions ; à savoir pour commencer, compter sur les autres et non sur soi, rester passifs, et pire, collaborer au crime organisé international en nous soumettant à l'ordre de son imposture sociétale de quelque pays occupé qu'il s'agisse.

Et cela concerne chacun de nous.

Ce que nous avons également compris, et partageons comme considération essentielle, c'est le fait qu'au même titre que tout être humain nous sommes divins, et que jusqu'à ce que nous

l'ayons compris nous ignorions simplement ce fait, au point de penser que changer le monde nous était impossible, et ce au point, même, de se refuser à nourrir une pensée aussi « irrationnelle » et « puérole ». Changer le monde devrait être le but, la raison de vivre de chacun d'entre nous.

Et croyez moi, le temps presse, et nous avons sérieusement besoin de vous !